

Part Code
ST1316



Grey Scale #13

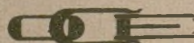


A 1 2 3 4 5 6 M 8 9 10 11 12 13 14 15 B 17 18 19



GENERAL*****

**AUX
HEURES
TRAGIQUES
DE
L'EMPIRE**



Colour Chart #13

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Centimetres

Inches



GENERAL*****

AUX
HEURES
TRAGIQUES
DE
L'EMPIRE

CE

AUX HEURES TRAGIQUES
DE L'EMPIRE

GÉNÉRAL X

AUX HEURES TRAGIQUES
DE L'EMPIRE

(1938-1941)

VIII. 111

OFFICE COLONIAL D'ÉDITION

114, RUE LA FAYETTE

PARIS

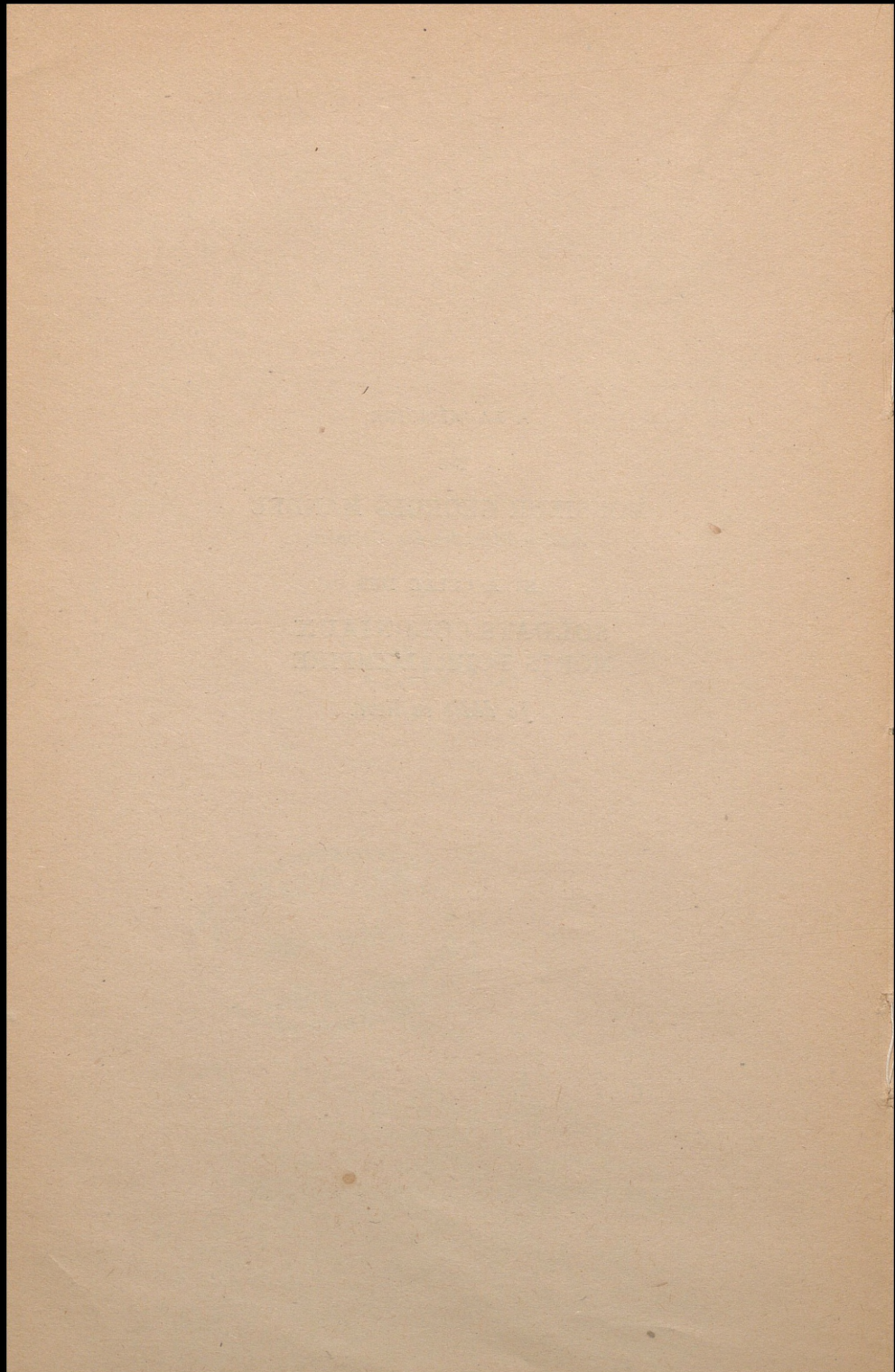
13643



Copyright by Office Colonial d' Edition 1947.

A LA MÉMOIRE
DE
MONSIEUR GEORGES MANDEL
Ancien Ministre des Colonies
ET A CELLE DES
SOLDATS COLONIAUX
MORTS POUR L'EMPIRE

Je dédie ce livre.



L'Empire en danger

Le cyclone qui vient de secouer le monde pendant plusieurs années ne s'est pas apaisé, comme on peut le supposer, à la capitulation allemande ou à celle du Japon.

Ses effets se font encore sentir. Les destructions, les exterminations continuent sur de nombreux points du globe, soit sous la forme de guerre civile, plus horrible encore que la lutte contre l'étranger, soit sous celle de l'effort entrepris par les peuples colonisés pour se libérer de leurs tuteurs.

On pouvait aisément prévoir que le formidable conflit ne pourrait se terminer brusquement à la sonnerie de « cessez le feu ». Trop de haines, de crimes, de ruines existaient pour qu'il pût en être ainsi. La misère, en outre, conséquence fatale de la guerre, était une mauvaise conseillère au moment où tout aurait dû rentrer dans le calme, l'ordre et la loi. Enfin des ferments nouveaux avaient été semés par les grands Alliés ou leurs adversaires, bien plus par intérêt que pour tout autre noble raison, lorsqu'ils affirmaient solennellement le droit des peuples à l'indépendance, à la liberté, à disposer d'eux-mêmes.

On aurait pu supposer cependant que les descendants des hommes qui, après avoir conquis leurs libertés en 1789, s'étaient efforcés de délivrer les peuples d'Europe des jugs pesant lourdement sur eux, savaient mieux que quiconque combien les mots liberté, indépendance, ne pouvaient souffrir aucune traduction restrictive. C'est aux accents du chant de guerre des Marseillais :

Liberté, liberté chérie...

que les soldats de la Révolution avaient parcouru l'Europe occidentale et créé des républiques à l'image de celle qui avait, en France, remplacé la monarchie.

Par ailleurs on pouvait penser que des peuples venant à peine de secouer le joug de l'occupant german, ne pourraient plus admettre qu'il existât, sur quelque point de la terre, un régime semblable à celui dont ils venaient de subir les effets. Même si le joug se faisait aussi léger que possible, ils devaient comprendre qu'il n'en était pas moins intolérable pour ceux qu'il oppressait.

La France, après avoir délivré au cours des cent dernières années ses fils de couleur des tyrans de toutes sortes : roitelets ou chefs nègres, mandarins prévaricateurs, leur avait, sans tarder, appris la valeur de la dignité humaine, de la justice, du droit pour l'homme de vivre libre. Dans ses écoles, dans ses facultés elle avait formé une classe moyenne instruite qui n'existait pas alors entre une féodalité puissante et une plèbe misérable. Ces fils favorisés devaient être les premiers à se retourner contre leur tutrice généreuse parce qu'elle leur avait trop bien appris la valeur du mot liberté. Tutrice généreuse certes, mais aussi timorée qui n'avait pas su voir en temps voulu que le moment était venu de rendre des comptes de tutelle tout en surveillant affectueusement et discrètement les premiers pas de son pupille libéré, dans un monde semé d'embûches.

Tutrice imprudente qui n'avait pas eu confiance dans une éducation qu'elle avait donnée à ces jeunes hommes de couleur comme à ses propres enfants, sans songer peut-être assez au retour de flamme. Faute d'avoir su faire à temps le geste libérateur, il était inévitable que le pupille dût profiter des premiers embarras dans lesquels se trouverait son tuteur pour secouer ce qui lui paraissait une contrainte inadmissible.

Au surplus, en 1940, la France n'avait même pas esquissé un geste pour protéger les populations indochinoises contre les brutales ambitions du Japon, alors qu'elle aurait pu et dû le faire pour maintenir son prestige en Extrême-Orient. Cette capitulation, suivant celle devant l'Allemagne, allait devenir un excellent prétexte pour des hommes impatientes de la présence de la force française dans leur pays.

Enfin l'exemple donné par la Résistance française luttant contre un occupant puissant devait être un admirable exemple pour une jeunesse indigène ardente à laquelle nous prouvions qu'un peuple décidé à ne pas céder, ne meurt point.

Le moment venu, tous ces hommes, auxquels nous avions si bien appris la valeur et la force de ces mots enivrants de Liberté et d'Indépendance, ont voulu acquérir, sans plus tarder, des droits qu'on semblait vouloir leur limiter et qu'on paraissait leur accorder à regret sous la pression des événements. Un certain nombre de Français ont voulu trouver la cause de l'actuelle situation outre-mer dans le « colonialisme » triomphe de la force sur le droit, du fort sur le faible en vue d'intérêts mercantiles.

S'il est parmi ceux-là des partisans, incapables par conséquent de juger sainement, on ne saurait nier qu'il en est aussi d'autres dont l'esprit généreux, le cœur ardent souffrent de l'état d'infériorité sociale et poli-

tique dans lequel ils pensent que la France maintient volontairement les peuples de couleur. Ceux-là ont peut-être tendance à oublier l'œuvre admirable accomplie aux colonies, dans un temps relativement court et avec des moyens toujours limités. Ils oublient aussi un peu trop légèrement tous ces « coloniaux » : missionnaires, soldats, administrateurs, commerçants et colons, qui furent les admirables et modestes pionniers de cette grande œuvre française sur tous les continents.

En voulant d'ailleurs brûler trop vite l'étape, ils risquent de détruire ce qui fut accompli par des hommes aimant leurs frères de couleur parce qu'ils les connaissaient mieux, parce qu'ils vivaient au milieu d'eux et comprenaient qu'en cette matière une hâte intempes- tive est favorable à des ambitions dangereuses pour les intérêts de la masse indigène qui pourrait en effet, retrouver sous une forme plus démocratique les mêmes tyrans, les mêmes profiteurs que notre présence fit disparaître.

Il résulte de tout ce qui précède que « l'Empire est en danger » et que les débuts de la nouvelle Union Française risquent fort d'être très difficiles. En Indochine les jeunes gars de France se battent dans la rizière et sous un dur climat contre un Viet-Minh décidé à rompre les liens cependant bien lâches qui le rattachent à l'Union Française. Partout ailleurs dans l'Empire, les populations indigènes suivent avec attention les événements d'Indochine, prêts à en tirer des conclusions et des exemples dont les conséquences peuvent être fâcheuses autant pour leur propre avenir que pour celui de la plus grande France de demain.

L'Empire est en danger, en grave danger, et cependant en France, qui semble s'en soucier autrement que pour critiquer et déplorer, en dehors d'une poignée de coloniaux connaissant ce que cela signifie pour la grandeur et les destinées de la Patrie ?

Certes l'opinion publique s'émeut de ce qui se passe en Indochine parce qu'un fils, un frère ou un ami est là-bas, mais la masse, qui n'a point de pareilles raisons d'inquiétude, s'intéresse bien plus à la politique intérieure.

Chez ceux-là même qu'on appelle « les coloniaux », on peut se demander si la foi est aussi vive qu'on pourrait le supposer de la part d'hommes qui, ayant vu, doivent croire. En effet il existe en France, depuis l'Académie des Sciences Coloniales jusqu'aux plus modestes groupements locaux « d'anciens coloniaux », de très nombreux groupements d'hommes appartenant aussi bien à l'élite qu'à la masse et ayant consacré la totalité ou une partie de leur vie à la cause de l'Empire, à son développement, à sa mise en valeur, à sa sécurité. Il y a là plusieurs centaines de milliers d'individus ayant un même idéal qui, s'ils savaient se grouper en une puissante confédération, pourraient avoir comme la C. G. T. une réelle influence chaque fois que de graves questions pourraient mettre la vie de l'Union Française en danger.

Peut-être une pareille force morale, si elle avait existé en 1940, eût aidé puissamment les quelques hommes qui ne voulaient admettre la capitulation quand tout l'Empire restait intact. Elle eût donné confiance dans cette force d'où allait sortir de nouvelles armées et finalement la victoire aux côtés des alliés. On reste stupéfait en constatant qu'aux grandes dates récentes de l'histoire de l'Empire, en 1940, au moment de l'armistice et lors de l'ultimatum japonais ; en 1945, à propos du Levant ; actuellement au sujet de l'Indochine, aucun de ces groupements n'a fait un effort, n'a su apporter un conseil, une solution, n'a poussé le cri d'alarme ou d'indignation qu'on était en droit d'attendre de ceux qui avaient montré tant d'intelli-

gence, de volonté, d'énergie sur les terres lointaines. Il leur manque sans doute d'être unis, de se fixer un but précis et d'avoir à leur tête un chef énergique, libéré de toutes les contingences financières, commerciales ou autres, en un mot désintéressé et connaissant bien les terres et les peuples de l'Empire.

Cet Empire, aujourd'hui menacé, avait cependant été porté à son apogée au moment de la guerre par l'action soutenue, tenace, puissante d'un ministre des Colonies doué de toutes les qualités d'un grand homme d'État. Une fin tragique l'a enlevé au pays, au moment même où il en avait le plus grand besoin.

Nous avons voulu, dans ces pages d'histoire coloniale, qui vont de 1938 à 1940, exposer ce que fut l'œuvre de ce ministre, les difficultés qu'il eut à surmonter en vue de porter au degré le plus élevé le potentiel de l'Empire dans la crise mondiale qu'il prévoyait proche.

On verra les causes de la faiblesse dans laquelle se trouvait la défense des territoires outre-mer relevant de son administration et les mesures qu'il prit pour modifier une situation dangereuse.

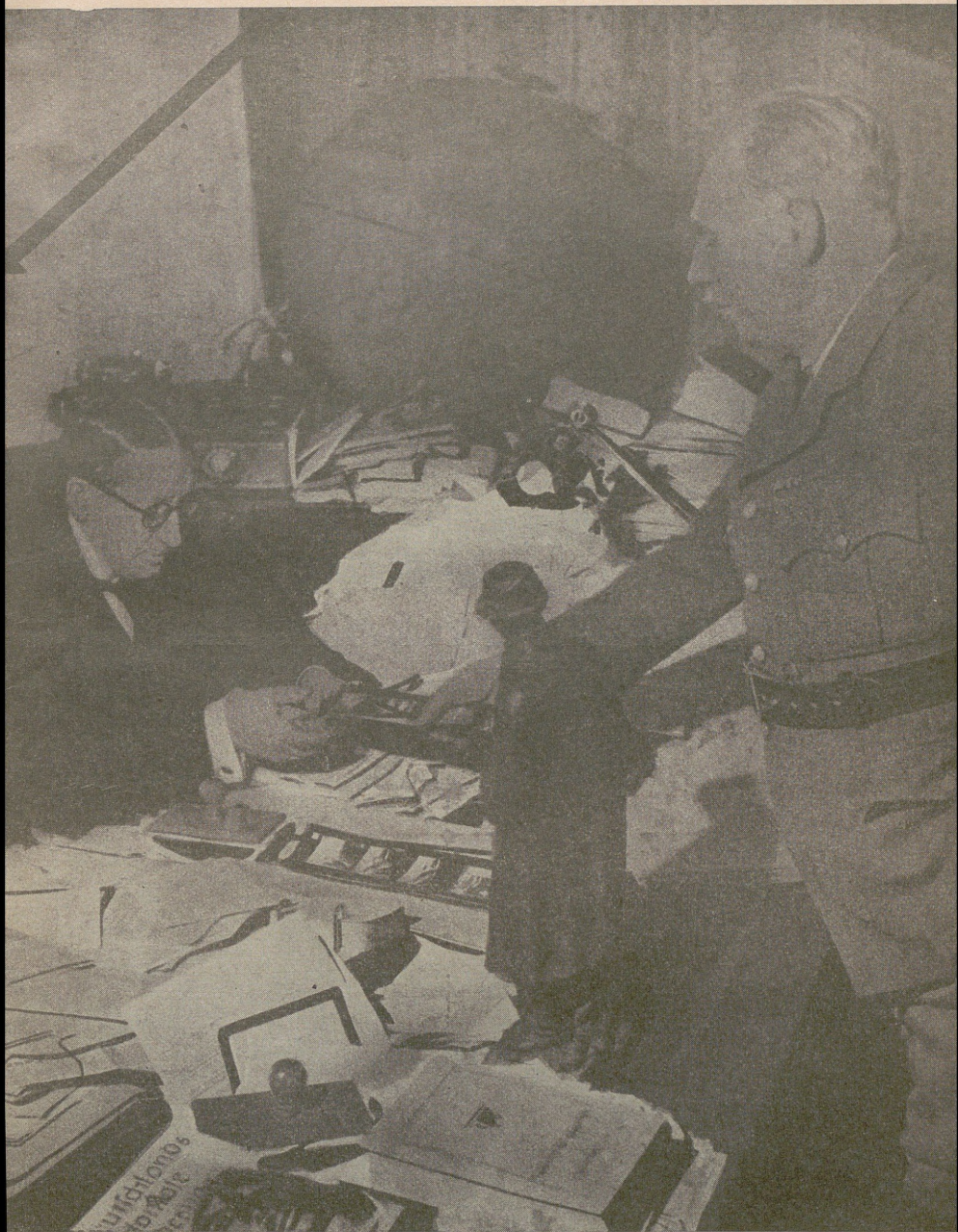
Il avait compris que c'était bien plus à Paris que se discuterait, le cas échéant, le sort des colonies, qu'à l'intérieur de celles-ci. Il savait en effet que ce n'étaient ni Dupleix, ni Montcalm qui avaient perdu les Indes et le Canada, mais bien les ministres de Louis XV aidés par un Voltaire écrivant « que la France pouvait être heureuse sans Québec » et souhaitant « que le Canada fut au fond de la mer Glaciale », ou par un Montesquieu déclarant que « l'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays des colonisateurs » et qu' « il faut que les hommes restent où ils sont ».

L'effort déployé de 1938 à 1940 par le ministre des Colonies, Georges Mandel, restera-t-il vain et le bouleversement mondial aura-t-il, entre autres conséquences,

celle de priver notre pays de sa force extérieure ? Nous ne le croyons pas, et pensons au contraire que la France, après avoir sauvé d'un sort misérable, soigné, instruit, éduqué moralement, politiquement et socialement ses enfants noirs et jaunes, ne peut être payée par eux d'ingratitude si elle veut bien tenir compte que certains d'entre eux, aujourd'hui adultes, sont capables de se diriger eux-mêmes avec l'aide amicale et désintéressée de leur ancienne tutrice.

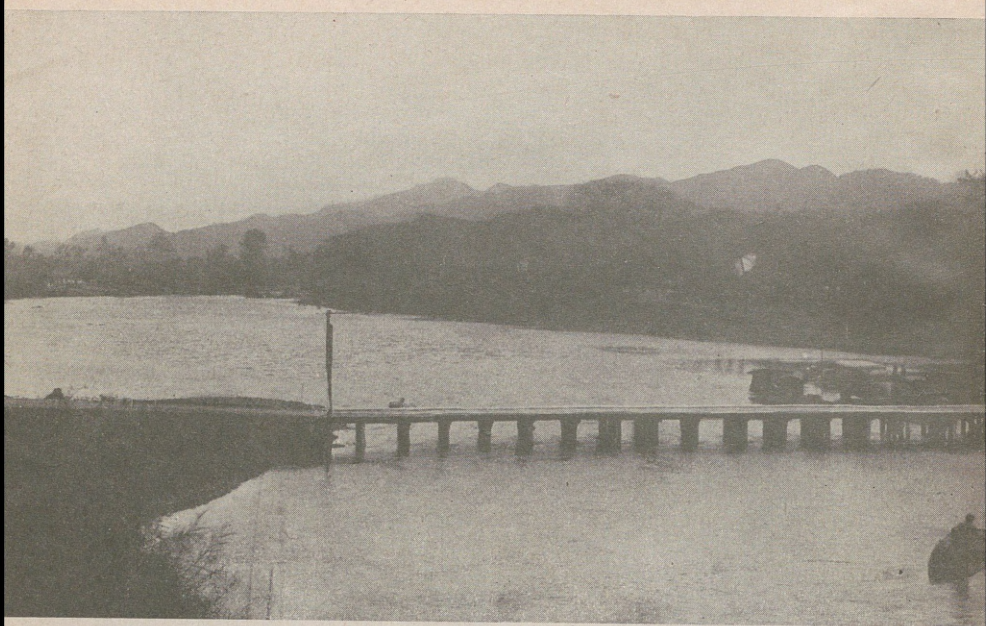
Nous avons l'espoir que les élites indigènes appelées à diriger les destinées de leur pays pendant cette « crise de croissance » sauront comprendre que le manque de cadres, de moyens industriels et financiers, d'expérience, risquent fort, s'ils veulent se séparer complètement de l'Union Française, de faire tomber leur pays sous la dépendance de peuples ayant beaucoup moins que la France le respect des droits de l'homme, lorsqu'il s'agit de leur intérêt.

Janvier 1947.

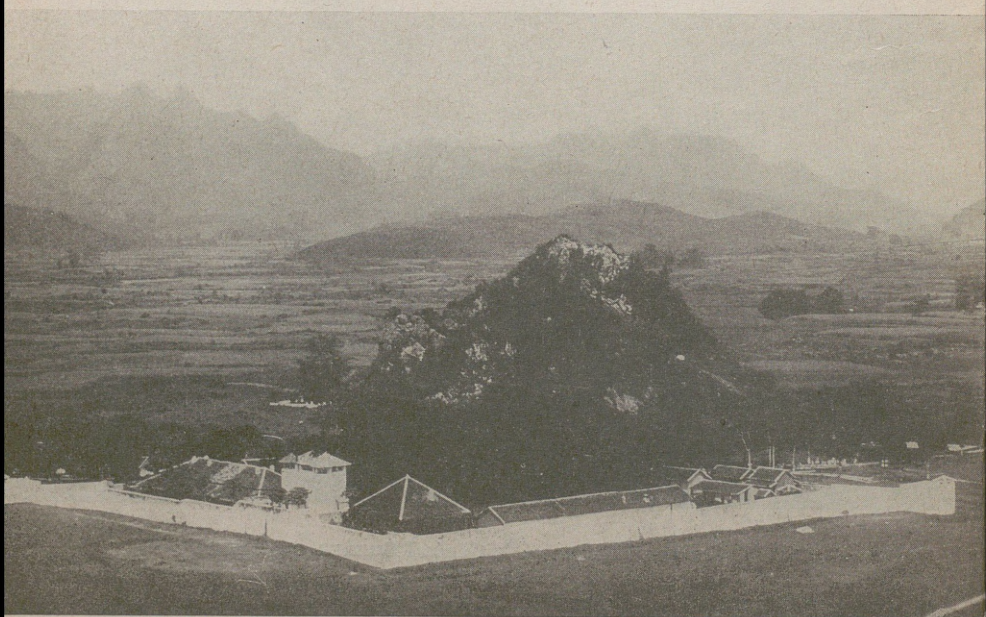


M. Georges MANDEL et le Général BUHRER au Ministère
des Colonies, 1940





CAO BANG. Pont provisoire sur le Song-Bang-Giang exécuté
en janvier 1940.



TONKIN. Vue d'ensemble du poste-frontière de Ta-Lung.

CHAPITRE PREMIER

Le jour de Pâques 1938, rue Oudinot.

Ce 17 avril, dimanche de Pâques 1938, deux hommes se trouvaient réunis dans le Cabinet ministériel, 27 rue Oudinot à Paris, au ministère des Colonies. Leur conversation dura plusieurs heures ; l'un d'eux parlait, l'autre écoutait et n'interrompait son interlocuteur que par quelques questions brèves et précises. Jusque-là ces deux hommes s'ignoraient complètement, cependant de leur premier contact allaient résulter des conséquences importantes pour la défense de l'Empire. Le premier était M. Georges Mandel qui venait d'être nommé ministre des Colonies, le second était le général Bühner, inspecteur général des Troupes coloniales et président du Comité de défense des Colonies.

Ces deux personnages étaient aussi dissemblables qu'on pouvait l'imaginer. Le ministre pâle, mince, froid, correct et choisi dans ses termes, le chef militaire fort, même un peu lourd, ardent, volubile, ne mâchant pas ses mots. Mais derrière ces façades différentes, certaines ressemblances les rapprochaient étrangement. Tous deux en effet étaient décidés à donner

toute leur force pour élever au plus haut degré la puissance du pays, avaient un sentiment profond de l'autorité et de la discipline, possédaient une remarquable connaissance de l'âme humaine qui n'allait pas sans un certain mépris des hommes.

Ils avaient le même goût de l'action réalisatrice, ne voulaient admettre aucune résistance et montraient la même énergie et la même volonté tenace pour les vaincre. Tous deux étaient doués d'une grande puissance de travail et exigeaient beaucoup de leurs collaborateurs et de leurs subordonnés. Nous ajouterons que le ministre avait une culture étendue en toutes choses et que le général connaissait parfaitement bien les Colonies car il était né dans l'une et avait exercé dans toutes les autres des commandements souvent importants. Il savait mieux encore ce qu'étaient les soldats coloniaux blancs et de couleur qu'il aimait profondément sous des dehors rudes et sévères, et la valeur des cadres auxquels on pouvait tout demander. Enfin dans les fonctions qu'il avait successivement remplies aux ministères de la Guerre (direction des Troupes coloniales et cabinet du ministre) et des Colonies, il s'était révélé un organisateur hardi s'embarrassant peu des vieilles formules.

M. Georges Mandel en ce jour de Pâques, dans le calme et le silence de son ministère vide, écoutait donc le général lui exposer la situation militaire des Colonies relevant de son administration, c'est-à-dire de tous les territoires situés outre-mer à l'exception de l'Afrique du Nord et du Levant.

« Le ministre des Colonies, disait le général Bühner, est responsable de la défense des Colonies, c'est-à-dire de territoires d'une superficie égale à environ quatorze fois la France, peuplés de près de 50 millions d'habitants, ayant, tant en Afrique qu'en Asie, des frontières éten-

dues communes avec de grandes puissances comme l'Empire britannique et la Chine. Tous ces pays sont très éloignés de la Métropole et leurs communications avec elle reposent sur la puissance de leurs moyens aéronavals.

« On peut s'étonner de constater qu'avec une pareille responsabilité, le ministre des Colonies ne soit pas un ministre de Défense nationale, qu'il ne fasse pas partie organiquement du Conseil Supérieur de la Défense nationale au même titre que ses collègues de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Mais ce qui peut paraître encore plus extraordinaire, c'est qu'il ne dispose en propre d'aucun moyen pour assurer la lourde tâche qui lui est confiée. En effet, vous n'avez pas d'organe de commandement, vos troupes vous sont prêtées par les ministres militaires, le recrutement des troupes coloniales cependant autonomes, spécialisées, créées pour servir par priorité à assurer la sécurité des territoires relevant de votre administration, leur instruction, leur discipline, vous échappent complètement.

« Le matériel dont le rôle dans la guerre moderne devient prépondérant, vous est fourni obligatoirement par les Ministères militaires ; or ceux-ci ayant peine à satisfaire aux besoins de la Métropole, de l'Afrique du Nord et du Levant, vous livrent du matériel ancien, en très petite quantité, avec de grands retards sur vos commandes, qui passent parfois après celles de l'étranger. Il vous est d'ailleurs interdit de vous fournir dans l'industrie privée. Enfin le budget qui vous permet d'entretenir vos troupes et de payer le matériel de guerre vous est toujours si parcimonieusement accordé par le Parlement, que vous êtes parfois obligé de diminuer des effectifs, cependant strictement limités, pour les doter d'un matériel moderne. »

Sans vouloir plus noircir le tableau, le général concluait :

« Faut-il s'étonner, M. le Ministre, si, dans ces conditions, on est en droit de conclure que, faute d'avoir les moyens d'assurer votre tâche, si vous n'apportez rapidement remède à une pareille situation, la défense des colonies, actuellement tout à fait insuffisante contre un adversaire nombreux et organisé à l'euro-péenne, devient chaque jour, en présence des progrès de l'armement, un peu plus une expression privée de tout sens. »

Le général Bühler, qui venait d'exercer pendant deux années le Commandement Supérieur des Troupes de l'Indochine et qui depuis 1937 avait suivi avec inquiétude les progrès des Japonais dans leur guerre contre la Chine, précisait au ministre le grave danger qui menacerait nos territoires asiatiques si, profitant de circonstances favorables comme le déclenchement d'un conflit avec l'Allemagne, les Nippons décidaient de poursuivre la conquête de l'Asie.

Poursuivant cet exposé, entrecoupé par des questions sèches, précises, du ministre, marquant nettement l'attention qu'il prêtait à son interlocuteur, le général donnait des détails sur l'organisation existante :

Au ministère des Colonies, une Direction des services militaires, ayant à sa tête un général de brigade ou de division, administrait le personnel militaire stationné dans les Colonies, établissait le budget, passait les marchés pour le matériel de guerre.

Au ministère de la Guerre, donc ne relevant en aucune façon du ministre des Colonies, une Direction des troupes coloniales administrait les effectifs de ces troupes stationnées en France et dans le bassin méditerranéen pour les besoins de la relève des forces outre-mer et en même temps pour coopérer à la sécurité de l'Afrique du Nord et du Levant. Elle était chargée de recruter, d'instruire, d'encadrer l'ensemble des troupes colo-

niales. Il en résultait souvent certains conflits d'attributions entre les deux directions. Au ministère des Colonies, une Inspection Générale des Travaux de défense étudiait, préparait les travaux de fortification des points d'appui de la flotte aux colonies

Il était indispensable en effet que le ministre disposât d'un organisme lui permettant d'examiner dans le détail les propositions soumises à ce sujet par les autorités civiles et militaires des colonies intéressées, les dépenses afférentes à ces travaux étant d'un ordre élevé.

Un autre organisme important était l'Inspection Générale des services sanitaires. Créée en 1925, elle avait la haute autorité sur les services de santé et d'hygiène civils et militaires des colonies. Son importance était capitale pour le développement de territoires où la démographie jouait un rôle primordial et où le personnel sanitaire et médical de tous ordres devait opérer sur d'immenses espaces, aux populations clairsemées, aux communications rares et longues. Le général Bühner insistait sur le personnel admirable au dévouement absolu qui, au prix de pertes souvent lourdes, luttait sans bruit contre de terribles épidémies comme la peste, le choléra, la fièvre jaune, la maladie du sommeil, ruine des populations indigènes de l'Empire.

Enfin il donnait quelques détails sur le Comité de Défense des Colonies (1) dont il était président. Composé des représentants des chefs d'État-Major généraux de l'Armée, de la Marine et de l'Air, des directeurs des troupes coloniales et des Services Militaires, du directeur des Affaires Politiques au ministère des Colonies et d'un certain nombre d'officiers généraux des troupes coloniales, ce comité était à la disposition du ministre pour l'étude des questions d'organisation et de défense qu'il jugeait utile de lui soumettre. Ce n'était là qu'un

(1) Créé par le décret du 29 juillet 1902.

n'envisageait pas l'action des forces navales dans les mers lointaines, elle n'attachait plus qu'un médiocre intérêt à ces bases de Diégo-Suarez, Saïgon, cap Saint-Jacques, Noumea, qui, à l'époque où l'adversaire éventuel possédait la plus forte marine du monde, avaient été l'objet de toute son attention. Seul Dakar conservait une grande importance.

La défense côtière était donc très médiocre à peu près partout et on ne pouvait voir sans regret par exemple la superbe baie de Cam Ranh, en Indochine, sans le moindre canon pour empêcher l'entrée des flottes ennemies.

Mais si la « Marine » se désintéressait de la sécurité des colonies, elle n'entendait pas moins maintenir son indépendance vis-à-vis de ce « petit ministère » des Colonies issu, par la force même des événements en 1894, du puissant et vieux ministère de la Marine. Elle veillait donc à ce que les commandants de la Marine des différentes colonies, quelque modestes que fussent leur grade et les moyens dont ils disposaient, dépendissent directement de la rue Royale.

Alors que le général de Corps d'armée commandant supérieur des troupes à Dakar ou à Hanoï transmettait au gouverneur général ses propositions pour l'organisation et l'emploi des troupes de terre, le commandant de la Marine, capitaine de frégate ou contre-amiral, n'était pas soumis aux mêmes règles. A la création du ministère de l'Air, le général Denain alors ministre, fit adopter pour les commandants de l'Air aux colonies, les dispositions concernant la Marine. Dans de pareilles conditions la coordination des moyens militaires aux colonies devenait difficile, sinon impossible.

Le général Bührer dans ses commandements en Afrique et en Indochine s'était particulièrement intéressé au développement des forces aériennes, mais, si

le personnel était admirable, le matériel était ancien, périmé et en nombre tout à fait insuffisant. Les demandes faites par le ministre des Colonies à celui de l'Air pour remédier à cette carence, restaient sans résultat.

Devant ce bilan peu réjouissant, M. Mandel était resté plus froid à mesure que le général devenait plus véhément dans son exposé des faiblesses de la défense de l'Empire.

Un peu déconcerté par l'aspect du ministre, le général s'arrêta. Du ton le plus calme, M. Mandel lui dit alors :

« Tout cela n'est pas brillant, mais je pense qu'après m'avoir montré le mal vous m'apportez le remède ; je vous écoute. »

Or le général Bühner, au cours de son voyage de retour d'Indochine en janvier 1938, c'est-à-dire deux mois avant l'entretien que nous relatons ici, avait établi un rapport destiné au ministre de la Défense nationale où il avait longuement proposé ces remèdes que lui demandait alors le ministre des Colonies.

Le nouvel inspecteur général des troupes coloniales n'était pas un de ces hommes qui ont le principe, fort à la mode aujourd'hui, de vouloir faire du neuf ; il prétendait au contraire que sauf en matière de science et de ses applications, tout a déjà été étudié, retourné, examiné par des hommes de valeur supérieure à la sienne ; il suffisait donc de retrouver leurs propositions ou leurs suggestions et de les adapter aux circonstances et aux moyens nouveaux. Or il avait découvert sous la plume de celui qui fut le premier et le plus remarquable des directeurs des troupes coloniales, le général Famin, la conception suivante :

« L'armée coloniale ayant en France, en Algérie et en Tunisie, une base suffisamment large, les départs aux colonies deviendraient moins fréquents, ce qui diminuerait la mortalité et éviterait de nombreuses

retraites anticipées. De plus l'armée coloniale comprenant toutes les armes serait capable de se suffire à elle-même et de remplir le rôle qui lui incombe sans faire des emprunts continuels aux troupes métropolitaines ; cela n'empêcherait d'ailleurs en rien les passages par permutation d'une armée dans l'autre. L'armée coloniale étant ainsi constituée, il y aura lieu de la rattacher tout entière au ministère auquel on donnera la charge de la défense des colonies. L'un ne va pas sans l'autre. Il est logique, il est nécessaire que le Département qui aura la lourde responsabilité de la défense de nos possessions d'outre-mer, dispose entièrement de l'armée créée en vue de cette mission. *Agir autrement, c'est vouloir créer la confusion et l'irresponsabilité.* (1) »

Ces paroles pleines de bon sens de la part d'un chef colonial de haute valeur, élève des Gallieni et des Liautey, mériteraient d'être méditées et appliquées aujourd'hui où l'on crée trop souvent la « confusion et l'irresponsabilité ». Il est à craindre qu'au moment où viendra la réorganisation de l'armée de l'Union Française, elles soient perdues de vue par des hommes, militaires et parlementaires, traditionalistes et partisans. Le moment est cependant venu de créer un organisme politique important pour coordonner, administrer, conseiller les 70 millions de Français de couleur, qui, sur 11 millions de kilomètres carrés, représenteront un jour, si on le veut bien, la véritable force de l'union de la plus grande patrie française.

Quoi qu'il en soit le plan du général Bühner en vue de porter au plus haut degré le potentiel défensif de l'Empire, portait *des principes exposés par le général Famin.*

Il le résumait ainsi à M. Mandel :

1^o Le ministre des Colonies doit faire partie du Conseil supérieur de la Défense nationale dans des

(1) Général Famin : *Propos d'un Colonial.*

conditions identiques à celles qui s'appliquent aux ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air ;

2° Il doit être doté d'un organe de commandement : état-major des colonies dont le chef sera son collaborateur immédiat en tout ce qui concerne la défense et la mobilisation de toutes les ressources de l'Empire ;

3° Les colonies devront être classées suivant un ordre correspondant à leur importance pour la vie de l'Empire. Le budget colonial, qui devrait d'ailleurs être accru, serait utilisé par priorité et d'après un plan précis, au profit des colonies dont l'intégrité serait primordiale pour la sécurité de la métropole et de l'ensemble de l'Empire français ;

4° L'unité de commandement serait réalisée aux colonies entre les forces de terre, de mer et de l'air, le chef militaire désigné à cet effet relevant directement du gouverneur (ou gouverneur général) responsable de la défense de la colonie (ou du groupe de colonies) ;

5° Les troupes coloniales constituant le réservoir de relève stationné dans la métropole, ne pourraient être utilisées qu'en appoint de la couverture du territoire. Elles devraient être disponibles en tout temps pour le service extérieur et dotées de magasins d'approvisionnements de toute nature nécessaires à une expédition coloniale ;

6° Le ministre des Colonies devra pouvoir utiliser les ressources de son budget à se procurer en dehors des autres ministères de Défense nationale le matériel de guerre moderne et puissant indispensable aux colonies ; celles-ci pourraient participer financièrement à leur équipement défensif.

« Tout ceci me paraît simple et facile », dit le ministre ; mais ce n'était pas l'avis du général qui connaissait très bien les difficultés résultant de l'esprit routinier et partisan autant que du particularisme étroit des orga-

nismes et des personnalités auxquels on devait se heurter.

La première était d'ordre gouvernemental, car la question qui se posait avant tout était de savoir si le ministère des Colonies ferait partie du Conseil supérieur de la Défense nationale dans des conditions telles que sa voix ne risquât pas d'être étouffée par celle des « Trois Grands » : Guerre, Marine et Air.

La seconde, la plus importante, était de trouver les ressources financières nécessaires à l'équipement défensif des colonies.

La troisième consistait pour le ministre à surmonter les résistances sourdes ou déclarées des services de son propre ministère, peu disposés à sortir de leur routine, et des hauts fonctionnaires locaux dont on risquait de compliquer la tâche.

Il faut ouvrir ici une parenthèse pour faire comprendre les raisons pour lesquelles le général Bührer avait la conviction de rencontrer une opposition aux projets qu'il soumettait au ministre.

Il avait au cours de son exposé longuement insisté sur la nécessité pour la sécurité des colonies de disposer, non seulement de bons cadres, d'effectifs importants, mais surtout de troupes indigènes d'un moral élevé, et d'un matériel de guerre nombreux et moderne.

Or, si en Afrique Noire la question du moral était facile à résoudre, grâce au dévouement complet qu'on trouvait chez les indigènes peu évolués et qu'aucun lien national n'avait jamais groupés, il n'en était plus de même lorsqu'il s'agissait d'indigènes possédant une véritable nationalité, ce qui était le cas chez les populations indochinoises.

Si « on veut défendre l'Indochine contre un adversaire de forme européenne, ayant ses bases d'opérations éventuelles rapprochées de notre Empire asiatique, avait-il dit au ministre, on ne peut songer à former l'armure

défensive autrement qu'avec une armée indochinoise dans laquelle les Français n'apparaîtront que sous forme de cadres et de spécialistes (1) ».

L'évolution de la formation intellectuelle des jaunes vers la culture européenne devait d'autre part permettre, si on le voulait, de constituer des cadres et des spécialistes indigènes de valeur. Il n'était pas plus difficile en effet de former des officiers que les administrateurs, les magistrats, les professeurs, les médecins que nous préparions dans nos Facultés de France ou d'Hanoï.

Il était apparu au général, tant dans la métropole qu'au cours de son haut commandement en Indochine, que les Français chargés des destinées de l'Empire répugnaient à entrer dans cette voie, car ils craignaient que l'arme fût à deux tranchants, et que les cadres militaires n'eussent à un moment tendance à se retourner contre la nation protectrice. Pour sa part, il estimait que la question se résumait dans le dilemme suivant : Veut-on défendre l'Indochine en utilisant toutes les ressources qu'elle possède, même avec quelques risques, ou la perdre certainement le jour où une puissance étrangère viendra s'en emparer ? Poser la question ainsi, c'était la résoudre.

D'ailleurs les risques au point de vue d'un soulèvement éventuel n'étaient-ils pas plus grands du fait que nous avions délibérément formé dans nos Facultés une jeunesse indigène ardente d'intellectuels qui seraient, le cas échéant, les chefs d'une révolution visant avant tout à se débarrasser du joug étranger.

Il était bien moins dangereux, à son avis, de former des cadres militaires de tous grades soumis à l'école

(1) Il eût été souhaitable que l'Européen n'apparût jamais que sous cette forme de « chef », si modeste fût-il, dans les troupes indigènes, même en Afrique Noire, les troupes blanches de sécurité étant groupées et tenues dans des garnisons différentes de celles des troupes indigènes.

de la stricte discipline et toujours élevés dans le sentiment du devoir, que de faire des avocats sans cause, des journalistes sans journaux, comme il n'en manquait pas en Indochine, gens aigris autant qu'ambitieux, chefs tout trouvés d'un éventuel soulèvement. Était-il même habile d'élever dans nos écoles de jeunes Annamites, comme nos jeunes Français, en leur inculquant les principes démocratiques, en leur montrant que leurs qualités d'intelligence et de travail les mettaient à égalité avec leurs camarades français — parfois même en les faisant passer avant ceux-ci — pour leur confier en définitive des postes inférieurs et plus mal rétribués. Là était le véritable danger, bien plus qu'en formant dans nos écoles militaires des officiers et des sous-officiers indigènes pouvant prétendre à un avancement normal dans l'armée annamite.

Indépendamment des cadres, il y avait la question plus grave du moral. L'armée annamite défendrait mieux son propre sol si elle constituait *une armée nationale* au lieu d'une sorte de troupe mercenaire insuffisamment encadrée par des Français. Il fallait en cette matière être confiant, ce qui était possible si l'on voulait en même temps innover une politique hardie en matière coloniale. La politique de contrainte et de force devait faire place à la collaboration entre deux pays amis.

Il n'était plus possible, alors que nous avions développé l'instruction à outrance, créé des cadres intellectuels, donné à la presse une liberté qui frisait la licence, de tenir sous un joug, même rembourré et assez aimable, une population qu'un long contact avec ses « protecteurs » avait convaincu qu'elle possédait, outre une culture beaucoup plus ancienne que la nôtre, des qualités d'intelligence et de travail égales, sinon supérieures ; les temps étaient venus où notre politique coloniale devait évoluer.

Il n'était plus possible, à l'époque où les communications devenaient instantanées ou rapides avec le téléphone, le télégraphe, l'avion, où la radio et la presse faisaient connaître à l'ouvrier et au paysan annamites ce qui se passait dans le monde entier, d'administrer l'Indochine ainsi qu'on le faisait depuis l'époque de sa conquête.

Il était inutile de former des fonctionnaires, des magistrats, des ingénieurs, des professeurs annamites si nous n'étions pas décidés à leur confier les emplois répondant à leur culture, à leur intelligence et si nous devions les laisser sous les ordres de Français qu'ils jugeaient inférieurs à eux — parfois avec raison.

En résumé, on ne pouvait assurer la protection de l'Indochine qu'avec l'aide des nations annamites et cambodgiennes ; il fallait donner une âme à leurs armées ; on ne pouvait le faire qu'en modifiant complètement la politique suivie jusqu'alors à leur égard. Certes, la question ainsi posée était grave de conséquences, mais une solution paraissait devoir lui être donnée rapidement si nous ne voulions pas risquer d'être, à un moment peut-être proche, débordés par des aspirations sans cesse grandissantes.

Suivant la décision qui serait prise, les populations indochinoises retrouveraient leurs nationalités avec des droits politiques étendus et dans ce cas défendraient avec nous le sol de leurs patries, ou bien nous risquions de les voir sombrer avec nous sous l'attaque d'adversaires connaissant les causes de notre faiblesse et sachant les exploiter.

Le général avait également insisté sur l'importance du matériel et montré combien l'organisation existant alors était défavorable à la sécurité de nos colonies. L'Indochine, éloignée de la métropole, risquait fort, en cas de rupture de ses communications maritimes

avec celles-ci, de se trouver rapidement démunie de moyens lui permettant de soutenir une guerre contre un adversaire de forme européenne. Elle pouvait cependant, grâce à ses richesses minières et à celles, immédiatement voisines, de la Chine, mettre sur pied une industrie du temps de paix susceptible de se transformer en industrie de guerre en cas de mobilisation.

Le général Bühler avait fait établir, en collaboration avec le service des Mines, pendant son séjour en Indochine, le bilan des possibilités industrielles ; elles paraissaient permettre la fabrication d'un matériel fort appréciable : munitions, pièces légères d'artillerie, masques contre les gaz, équipement de toute nature. Il savait en avril 1940, ce qu'on pouvait réaliser sans délai et dans un temps plus long, et aussi que, si l'on voulait défendre l'espace aérien de l'Indochine, il fallait monter d'abord, construire plus tard, les avions sur place, sinon on ne disposerait jamais que du matériel périmé dont même les petites puissances européennes ne voudraient plus.

Cette question était particulièrement grave ; pour être résolue elle exigeait une politique industrielle entièrement nouvelle dans un pays agricole où les capitaux français avaient cherché leurs intérêts dans le seul développement des plantations de caoutchouc, de riz, de thé, etc. Mais elle avait pour conséquence aussi le développement intensif d'une population ouvrière auquel les autorités locales ne manqueraient pas de s'opposer, car il ne serait pas sans accroître les conflits d'ordre social, déjà aigus parfois avec les quelques ouvriers des mines et les cheminots.

Jusque-là sans gravité par suite du nombre restreint des intéressés, ces mouvements sociaux risquaient de prendre plus d'ampleur avec des effectifs plus élevés ; cela l'administration ne le voudrait pas et ferait tout

ce qui était en son pouvoir pour l'éviter, même au détriment du potentiel défensif de l'Indochine.

Cette question de l'industrialisation devait avoir sa répercussion sur la politique étrangère de la France en Asie. Ayant des frontières communes étendues avec la Chine, trouvant chez celle-ci une partie des matières premières nécessaires au développement de l'industrie, il était indispensable que l'Union indochinoise fût liée aussi étroitement que possible avec le gouvernement chinois du maréchal Tchiang kai-Chek.

Or celui-ci était en lutte depuis 1937 avec le Japon et il lui était indispensable, si les côtes de Chine étaient bloquées par l'adversaire, de conserver une porte ouverte à ses importations sur les frontières terrestres avec l'Indochine. Fermer celles-ci, c'était risquer de perdre l'avantage des ressources que pouvaient procurer à l'industrie indochinoise les mines du Yunann et du Kouang-Si ; c'était risquer de voir un jour les troupes chinoises intervenir dans le haut Tonkin ; c'était aussi, dans le cas où nos possessions asiatiques seraient menacées par les Nippons, se priver de l'aide non négligeable d'un pays qui se montrait parfaitement capable de tenir tête à la force militaire japonaise.

La liberté du transit du matériel chinois au travers du Tonkin, c'était au contraire risquer les pires complications avec le gouvernement du Mikado. Or il apparaissait qu'en France, le ministère des Affaires étrangères, par une tradition très ancienne mais périmée, ne considérait nos intérêts en Extrême-Orient que dans les concessions de la côte de Chine : Tien-tsin et Shanghai, où ils étaient en effet importants. Le Quai d'Orsay semblait ignorer l'Indochine et une coordination étroite n'existait pas entre les ambassadeurs de France en Chine et au Japon, et le gouverneur général de l'Indochine ; il n'y avait que celle assurée personnellement par ces

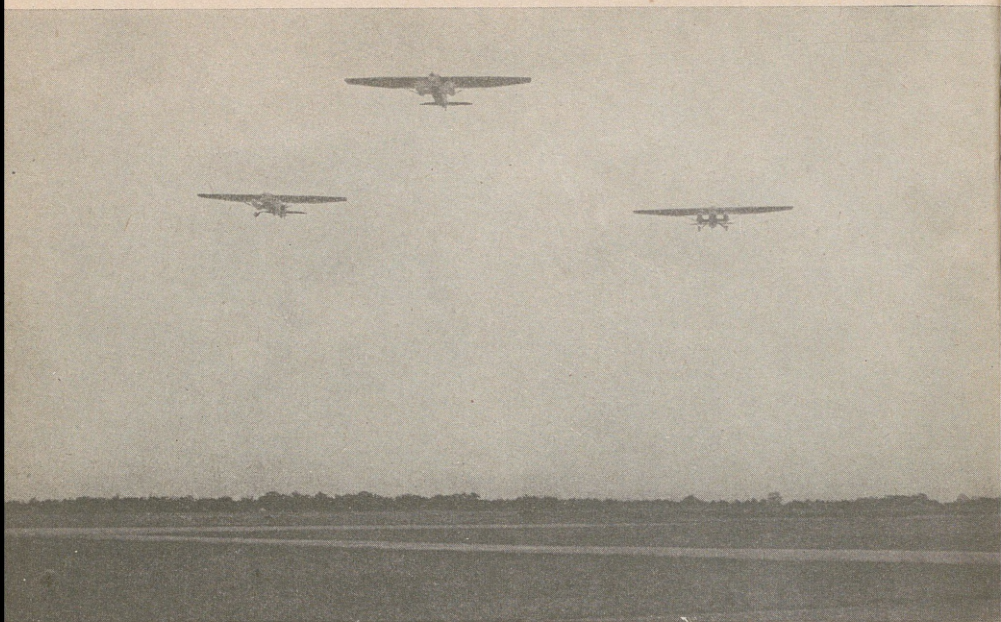


Travaux de construction de la route Tinh-Tuc Bao Lac.

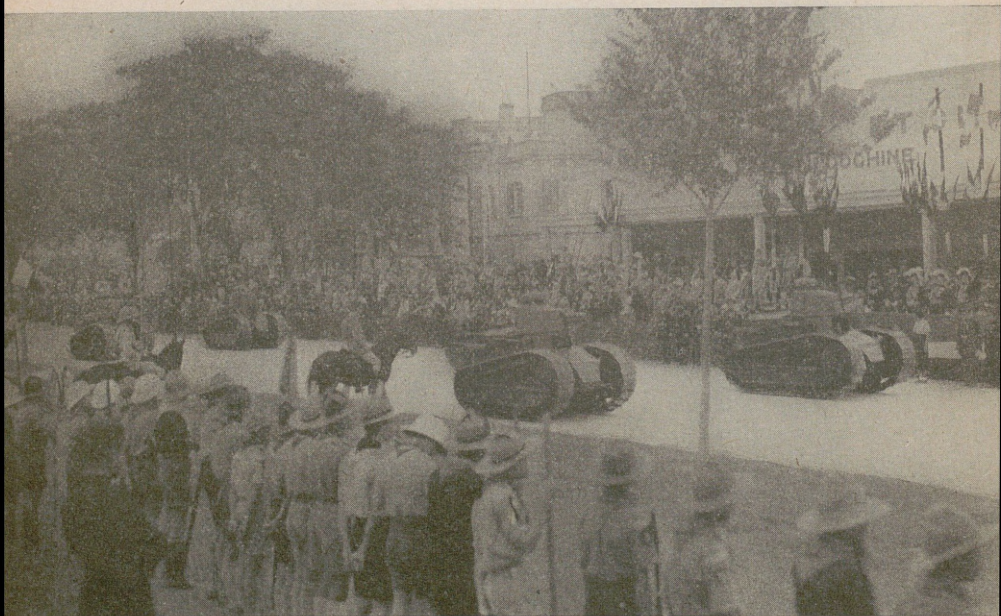


La maison du chef de bataillon à Ségou.





Arrivée de l'Escadre du Général PASTIER, à Hanoi
22 novembre 1937.



HANOI. Revue du 11 novembre 1937.

hauts fonctionnaires. Or en 1938 les intérêts français dans les mers de Chine se présentaient différemment, considérés d'Hanoï, de Tokio ou de Nankin. Il était certain que le ministre des Colonies allait rencontrer, en adoptant une politique favorable au maréchal Tchiang, une sérieuse résistance chez son collègue des Affaires étrangères.

Et même dans sa propre administration centrale, assoupie et routinière, le ministre des Colonies devait trouver une sourde mais réelle opposition à ces étranges modifications qui ne visaient pas moins qu'à faire d'un ministère de fonctionnaires civils coloniaux un important organisme militaire, un état-major dont le chef, sous prétexte de défense nationale, allait prétendre s'occuper de la vie politique intérieure et extérieure ainsi que de l'économie générale des colonies, secouer les vieilles paperasses, autant que les inerties, « commander » enfin au sein d'un organisme, où fort peu souvent pareil fait s'était produit, et dans lequel les militaires étaient jusqu'alors demeurés à la place modeste convenant à des gens que personne n'avait jamais attaqués et qui, moyennant cela, vivaient tranquilles et sans bruit.

On fermera ici cette trop longue parenthèse dont le but était de donner au lecteur les raisons pour lesquelles le général Bühner expliquait à M. Mandel, ministre des Colonies, pourquoi il lui faudrait vaincre des résistances farouches pour réaliser enfin la défense des territoires dont il devenait le chef responsable mais sans moyen.

Le ministre répondit simplement qu'il se chargeait de résoudre la question de l'admission du ministère des Colonies au rang de ministère de Défense nationale, qu'il trouverait les ressources nécessaires à l'équipement défensif des colonies et enfin qu'il briserait toutes les résistances.

Telle fut, en ce jour de Pâques ensoleillé, la conversation de deux hommes qui jusqu'alors s'ignoraient, mais dont la mutuelle compréhension allait jusqu'au mois de mai 1940, permettre des réalisations jusqu'alors inconnues, en vue d'une très puissante collaboration des territoires et des populations outre-mer à la défense de la patrie française menacée.

Mais il ne suffisait pas au général inspecteur général des troupes coloniales d'avoir présenté la situation telle qu'il la voyait. Il réunissait quelques jours plus tard le Comité de Défense des Colonies où, en présence du ministre, les représentants des états-majors de la Marine et de l'Air étaient amenés à reconnaître que les moyens maritimes et aériens mis à la disposition des colonies étaient très médiocres en quantité et en qualité.

Le plan d'action que proposait le général était le suivant :

— Réaliser l'unité de commandement de toutes les forces militaires aux colonies.

— Renforcer et réorganiser les effectifs de troupes de terre, de l'air et de mer stationnés outre-mer.

— Accroître les moyens matériels en commençant par les territoires les plus importants pour la défense de l'Empire ou paraissant plus menacés.

— Organiser un service de renseignements concernant les pays voisins de nos colonies et pouvant servir de base à une agression contre elles.

— Réorganiser les services de l'artillerie, de l'intendance et de santé.

— Développer les moyens de communication et de transmission.

— Obtenir une politique coloniale intérieure et extérieure susceptible de nous assurer une force supérieure contre nos adversaires éventuels.

Ce programme précis était d'une grande envergure.

Comme il importait en outre de le réaliser dans le moindre délai, contre vents et marées, il n'était pas de trop d'une entente parfaite entre le ministre et son collaborateur, le premier soutenant le second de sa haute autorité, et de l'énergie et de la volonté des deux hommes qui, par bonheur, n'en manquaient point.

On constate aussi que pour atteindre le but qu'ils se proposaient, il leur fallait de l'autorité et de l'argent. L'habile ministre se préoccupait de ces deux points importants. Appuyé par le ministre de la Défense nationale, il obtenait par un décret signé le 12 mai 1938, que son Département devint ministère de la Défense nationale dans les mêmes conditions que ceux de la Guerre, de la Marine et de l'Air, c'est-à-dire qu'il était membre de droit du Conseil supérieur de la Défense nationale. Un autre décret, sept jours plus tard, créait un chef d'état-major général des Colonies ayant des attributions identiques à celles des chefs d'état-major généraux de l'Armée, de la Marine et de l'Air. Il était en outre membre du Conseil supérieur de la Guerre.

Ainsi par ces décrets, l'organe de commandement, qui jusqu'alors avait toujours fait défaut, était créé avec l'état-major des colonies dont le chef relevait directement en même temps du ministre de la Guerre comme inspecteur général des troupes coloniales, de celui des colonies comme chef d'état-major général des colonies, du chef d'état-major de la Défense nationale comme membre du Conseil supérieur de la Guerre.

Un premier pas important venait donc d'être réalisé. La défense des colonies était placée sous un chef militaire unique ainsi que toutes les troupes coloniales quel que fût leur lieu de stationnement. Il est certain que tant que cette organisation disparue dans la tourmente de 1940, ne sera pas réalisée à nouveau, la défense

des territoires outre-mer de l'Union Française demeurera précaire.

Restait la question des crédits indispensables à l'exécution du plan évoqué ci-dessus. M. Mandel allait faire appel, dans les principaux groupes de colonies, à des emprunts de Défense nationale qui devaient lui procurer les ressources nécessaires à l'aménagement défensif de ces territoires.

Il cessait ainsi de faire figure de quémandeur auprès des autres ministères de Défense nationale et se trouvait en mesure d'exiger en temps voulu, du matériel moderne ou, s'il n'y en avait pas de disponible, de l'acheter dans l'industrie privée. Du moins M. Mandel pensait-il ainsi, mais, comme on le verra plus loin, les faits allaient lui prouver que même avec « son argent » il n'avait pas licence de s'adresser directement où il lui était possible d'obtenir satisfaction.

On peut dire qu'au mois de mai 1938, la volonté du ministre était de créer une grande force coloniale bien encadrée, aux effectifs et aux réserves en hommes très nombreuses, disposant d'un matériel puissant et moderne susceptible d'apporter en cas de guerre un appoint aussi considérable que possible sur les frontières métropolitaines et sur celles de l'Empire, là où elles seraient menacées.

CHAPITRE II

Préparation de l'Empire à la Guerre

Nous examinerons dans le présent chapitre dans quelles conditions furent réalisées les différentes parties du programme fixé ainsi qu'on vient de le voir.

I. — UNITÉ DE COMMANDEMENT DANS LES COLONIES.

Le décret du 19 mai 1938 avait précisé que le chef d'état-major général qu'il créait, disposait d'un état-major appelé état-major des colonies, sans fixer autrement la composition et l'effectif.

M. Mandel estima avec juste raison qu'il fallait éviter de constituer un organe important puisqu'on ne disposait d'aucune ressource dans ce but et qu'il ne désirait pas attirer l'attention de certains parlementaires mal disposés à l'égard des états-majors, en demandant des crédits.

Le général Bühner lui proposa d'organiser le nouvel état-major des colonies au moyen du personnel militaire qui existait déjà au ministère dans la direction des services militaires, le service de renseignement,

l'inspection générale des travaux de défense. On conçoit facilement que l'importance de ces différents organes diminuait avec la création de l'état-major dans les attributions duquel allait entrer la plus grande partie de celles qui leur étaient dévolues jusqu'alors.

M. Mandel, très satisfait de le voir entrer dans ses vues, accepta sa proposition et laissa à son collaborateur toute liberté pour régler cette question du moment qu'elle n'engageait aucune nouvelle dépense.

Le Comité de Défense fut maintenu, le nouveau chef d'état-major général étant bien décidé à s'appuyer sur ses avis le jour où il trouverait chez le ministre : indifférence, incompréhension ou parti-pris, que sa seule intervention serait incapable de surmonter. Il n'avait pas cette crainte avec M. Mandel, mais il lui fallait être paré vis-à-vis de ses successeurs éventuels car il savait combien les ministres étaient éphémères et la tâche qu'il entreprenait avec lui était de longue haleine.

Il ne s'agissait pas seulement de mettre sur pied l'organe de commandement préparant les décisions du ministre et les diffusant sous forme d'ordres et d'instructions, aux chefs civils et militaires des territoires de l'Empire, il fallait, on l'a vu, mettre de l'ordre dans l'organisation de ces commandements locaux. On a indiqué déjà les règles qui établissaient vis-à-vis des gouvernements généraux ou gouvernements, *seuls responsables* de la sécurité intérieure et de l'intégrité des frontières des territoires placés sous leur autorité, la subordination des commandants supérieurs des troupes de l'armée de terre. Il n'y avait rien à modifier à ce sujet.

Mais il importait d'établir les mêmes règles en ce qui concernait les autorités locales de la Marine et de l'Air qui échappaient en grande partie à l'autorité de ces

proconsuls coloniaux. Il était surtout capital de pouvoir fixer *dans leur ensemble* les ressources budgétaires mises par le Parlement à la disposition du ministre des Colonies *seul responsable* de la défense des territoires relevant de son administration, y compris les côtes et l'espace aérien, au lieu de les laisser réparties entre les Départements ministériels des Colonies (pour les forces terrestres) de la Marine et de l'Air. Un projet de décret interministériel fut établi dans ce sens. Il visait d'abord à établir auprès des autorités coloniales civiles *un seul chef militaire responsable* pouvant appartenir à l'armée de Terre, à la Marine ou à l'armée de l'Air, suivant la situation géographique de la colonie intéressée (1). D'autre part il était établi au ministère des Colonies un *budget colonial unique* visant à l'entretien de *toutes* les forces terrestres maritimes et aériennes employées dans les territoires d'outre-mer (2). Ainsi on réalisait dans chacune de nos colonies un commandement unique relevant directement du ministre responsable.

Ce projet, présenté à l'approbation des chefs d'état-major généraux de la Marine et de l'Air, se heurta à une opposition absolue.

La Marine prétendit que, bien que la défense des côtes aux colonies ne relevât pas de la rue Royale, il n'en demeurerait pas moins que ses flottes devaient y trouver éventuellement refuge et appui et qu'à ce sujet de nombreuses questions d'ordre technique exigeaient impérieusement qu'aucune modification ne

(1) Il apparaissait logique, en effet, de confier à un officier de marine le commandement militaire de colonies aux côtes étendues comme les Antilles, les îles du Pacifique ou même Madagascar par exemple. De même un officier de l'armée de l'Air trouverait avantageusement son emploi dans les colonies où l'espace aérien tenait une place prépondérante dans la sécurité.

(2) Le budget colonial intéressait à peu près uniquement les moyens terrestres et les Départements de la Marine et de l'Air inscrivaient dans leurs budgets la plus grande partie des dépenses afférentes aux colonies, en particulier pour les matériels.

fût apportée à l'organisation existante, tant dans l'ordre des conditions dans lesquelles se trouvaient ses « représentants » aux colonies que dans celui de la texture du budget.

L'Air ne sut trouver d'autre raison valable que : « Ce qui existait pour la Marine devait également trouver sa place pour les forces aériennes et leurs chefs dans les territoires d'outre-mer. »

En réalité la Marine, traditionaliste au point d'en être routinière, ne voulait abandonner aucune de ses attributions, dussent-elles remonter à l'époque où elle administrait les colonies et était seule responsable de leur sécurité. Le général Bühner fit remarquer au chef d'état-major général de la Marine la situation d'infériorité notoire dans laquelle l'insuffisance de la défense côtière plaçait la sécurité de l'Indochine où il venait d'exercer le commandement supérieur ; il lui proposa même de faire passer au ministère de la Marine la défense des côtes aux colonies dans des conditions identiques à celles qui existaient pour les côtes de la métropole, de l'Afrique du Nord et du Levant, il n'arriva à aucun résultat.

Bien mieux, l'amiral Darlan déclara qu'il regrettait que la Marine se fût chargée de cette lourde tâche pour laquelle elle manquait toujours des moyens suffisants, ce n'était donc pas pour y ajouter les côtes des territoires situés au delà des mers. C'était reconnaître implicitement que dans l'état actuel des choses, la protection des côtes aux colonies était notoirement insuffisante. On constate ainsi que le chef d'état-major général de la Marine estimait être hors d'état, avec les moyens dont il disposait, d'assurer la sécurité de toutes les côtes de l'Empire français et qu'il préférait laisser au ministre des Colonies la responsabilité de celles relevant de son administration.

Quant au chef d'état-major de l'Air, s'appuyant uniquement sur le précédent de la Marine, il estimait ne devoir rien modifier à la situation existante.

Il ne restait plus qu'à porter l'affaire devant le ministre de la Défense nationale et le Conseil supérieur de la Défense nationale. Le premier se rendait parfaitement compte des inconvénients d'une organisation dont il avait précédemment reconnu les défauts lorsqu'il était ministre des Colonies, le second ne connaissait la question que par les ministres intéressés, or la Marine avait partie liée avec l'Air aussi fit-il traîner les choses. Quant à M. Mandel, bien qu'il comprît très bien l'importance de la question, il ne crut pas devoir montrer l'énergie et la ténacité qui lui étaient habituelles, parce qu'il envisageait la possibilité de ne pas sortir victorieux dans un débat où il se trouvait en présence de deux puissants adversaires : les ministères de la Marine et de l'Air.

Il espérait par ailleurs pouvoir se passer de ceux-ci pour la question du matériel, on verra qu'il y réussit, quant à la question du commandement elle lui apparaissait peut-être comme un conflit d'attributions entre les amiraux, les généraux de Terre et de l'Air dont il se souciait peu. Les discussions traînèrent si bien en longueur qu'au moment où la guerre se déclarait, en septembre 1939, cette question restait au même point sans être solutionnée. La guerre cependant devait montrer où était la vérité puisqu'on dut, sous la pression des événements, créer ces « commandants en chef » réclamés en vain dans les colonies les plus menacées.

*
* *

II. — EFFECTIFS. CADRES. ARMÉES INDIGÈNES

Au début de 1938 les forces militaires chargées de défendre les territoires relevant du ministère des Colonies

étaient nettement insuffisantes pour remplir la tâche qui pouvait leur incomber dans le cas d'un conflit où les frontières lointaines de l'Empire pourraient se trouver en danger. Elles permettaient tout au plus d'assurer la sécurité intérieure et d'intervenir utilement pour maintenir l'ordre si celui-ci venait à être troublé par des soulèvements des populations indigènes.

La guerre de 1914-1918 cependant aurait dû montrer que le danger pour les grandes puissances coloniales ne résidait pas seulement dans les mouvements d'ordre social, politique et national des peuples colonisés ou protégés. L'exemple des possessions africaines et asiatiques de l'Allemagne mises en cause dès le début de la Grande Guerre et conquises par les forces alliées, aurait dû suffire à prouver que les frontières terrestres, maritimes et aériennes d'outre-mer devaient en tout temps être l'objet des préoccupations des gouvernements intéressés au même titre que celles de leurs métropoles. Mais les opérations militaires qui avaient eu lieu sur ces lointains théâtres avaient été peu connues au milieu du fracas des armes si violent en Europe.

Par ailleurs, en France, les hautes autorités militaires, provenant à peu près uniquement d'officiers ayant fait leur carrière dans la métropole et l'Afrique du Nord, estimaient que « sur le Rhin » seulement se déciderait en définitive le sort de nos colonies. Tout au plus ces hommes envisageaient-ils que, par suite de leur situation dans la Méditerranée, les territoires sous mandat du Levant et ceux de l'Afrique septentrionale méritaient un certain effort en vue d'assurer leur sécurité intérieure. La France d'ailleurs était devenue l'alliée de l'Angleterre, seule puissance après la disparition des colonies allemandes, capable de présenter éventuellement une menace sérieuse pour l'Empire français. C'est à peine si on voulait bien admettre que

le Japon puisse, en Extrême-Orient, être un danger pour l'Indochine, des frontières de laquelle sa lutte contre la Chine le rapprochait étrangement.

Il en résultait que dans les budgets sans cesse croissants des dépenses militaires, la part réservée au Département des Colonies s'avérait toujours médiocre et notoirement insuffisante pour satisfaire aux besoins que le développement du matériel augmentait chaque jour. Aussi pour se procurer celui-ci dans des conditions plus que modestes, les services militaires du Département des Colonies étaient réduits à conserver des effectifs insuffisants ; bien heureux encore lorsqu'il ne devait pas les diminuer.

Les forces militaires terrestres montant la garde aux colonies se composaient de troupes blanches françaises et créoles de nos vieilles colonies et de troupes indigènes. Les premières étaient considérées comme « troupes de sécurité », c'est-à-dire qu'elles devaient éventuellement étayer la force indigène et constituer en quelque sorte la « vieille garde » de l'armée de l'Empire. Constituées par des soldats de carrière (1) coloniaux, encadrées par des officiers connaissant bien leurs hommes et le climat sous lesquels ils auraient éventuellement à se battre, elles représentaient une force de souveraineté de valeur. Toutefois leur nombre était très réduit. En dehors de l'Indochine où en 1938 il y avait 11.000 soldats coloniaux français (2), il n'existait dans les autres colonies que quelques compagnies d'infanterie coloniale, le plus souvent d'ailleurs composées de créoles fortement teintés de nos vieilles colonies ou d'originaires des quatre communes de plein exercice du Sénégal (3).

(1) Les troupes coloniales comprenaient des appelés du contingent mais ceux-ci ne pouvaient servir que dans la métropole et le bassin méditerranéen (Afrique du Nord et Levant).

(2) Y compris le 5^e Régiment de Légion étrangère appartenant aux troupes métropolitaines.

(3) Communes de Dakar, Thiès, Rufisque, Saint-Louis.

La troupe indigène constituait donc à vrai dire la véritable force militaire dans les différentes parties de l'Empire. On a suffisamment traité dans de nombreux articles et de livres les qualités et le dévouement des soldats noirs et jaunes pour qu'il soit utile d'insister à ce sujet.

Mais plus peut-être que partout ailleurs le principe « tant valent les cadres, tant vaut la troupe » trouvait toute son importance ici. On ne commande bien un Sénégalais, un Malgache ou un Annamite que si on le connaît, si on a pour lui de l'affection, mieux encore si on parle sa langue. Ce fait suffirait à faire comprendre la nécessité pour les cadres coloniaux d'une spécialisation sur laquelle on reviendra plus loin. En outre les cadres européens devront comporter pendant encore un certain temps un effectif élevé permettant d'assurer le commandement et les spécialités auxquelles, dans certaines races, le tirailleur indigène n'est pas apte (1). Or pour des raisons d'économies on avait diminué le nombre des gradés d'encadrement à mesure que le développement de l'instruction dans nos colonies permettait de mieux former des gradés indigènes.

Malgré les services que pouvaient rendre ces derniers, leur autorité ne pouvait être comparée à celle des cadres européens et, si on pouvait admettre que dans des opérations de police à l'intérieur du pays, l'effectif de ceux-ci était suffisant, il était évident qu'il était beaucoup trop faible en cas de guerre contre un adversaire de forme européenne, doté de moyens modernes. Aucun chef colonial n'ignorait cette situation très défavorable en cas de conflit militaire et partout on insistait pour un

(1) C'est surtout dans le service des transmissions que l'indigène ne peut pas toujours rendre de bons services autant par son manque de formation technique que par sa prononciation de la langue française. En Indochine il était possible en 1938 de former des militaires pour toutes les spécialités par suite de l'instruction très répandue, de l'intelligence et des facultés d'assimilation des Indochinois (Annamites et Cochinchinois seulement).

encadrement répondant en nombre à la valeur militaire et morale des soldats indigènes. Si on avait à ce point de vue la qualité, la quantité était insuffisante. En résumé, les forces terrestres aux colonies en temps de paix n'étaient pas assez étoffées en troupes de sécurité européenne, en cadres et en spécialistes blancs.

A la mobilisation elles recevaient des réservistes indigènes nombreux provenant des anciens militaires de carrière et du contingent ayant tous servi au moins trois ans, et souvent hors de leur colonie d'origine. Mais peu à peu, en particulier dans les troupes sénégalaises, le nombre des réservistes ayant participé à la Grande Guerre allait en diminuant et le nombre des unités à mettre sur pied subissait ainsi une réduction qui pouvait être dangereuse si on n'y prenait garde d'autant que les troupes à envoyer dans la métropole dès la mobilisation, d'après les plans établis par l'état-major de l'armée, avaient tendance à augmenter. L'encadrement de ces formations mobilisées devait provenir uniquement des réservistes européens des colonies ou des territoires étrangers voisins de celles-ci (1). Ils étaient à peine suffisants car les détachements à diriger sur la métropole dès le début de la mobilisation absorbaient un nombre assez élevé de cadres et rien ne devait venir de la métropole pendant une assez longue période (2).

Il résultait de ces dispositions qu'en cas de guerre la force terrestre défensive serait suffisante en ce qui concerne l'effectif total mis sur pied dans les colonies, mais que l'encadrement, déficient au point de vue numérique, pouvait être une cause de faiblesse. Il fallait veiller avec la plus grande vigilance à ce qu'aucun des

(1) Les réservistes résidant dans l'Amérique du Sud devaient rejoindre l'Afrique-Occidentale en cas de mobilisation.

(2) Il était prévu que les premiers envois de cadres aux colonies seraient constitués avec les blessés récupérés.

cadres de réserve n'échappât, sous quelque prétexte que ce fût, à l'utilisation dans les formations mobilisées. On aura à revenir, lorsqu'on exposera la période de guerre, sur cette importante question.

Si la situation des troupes de l'armée de terre présentait les lacunes que l'on vient de signaler, celle du personnel des forces maritimes s'avérait également médiocre en cas de mobilisation. La Marine devait, en effet, armer une flotte auxiliaire, assurer la surveillance des côtes étendues, remplir un rôle très important dans la protection des points d'appui de la Flotte.

Or si elle faisait en temps normal figure de privilégiée par rapport à l'armée de Terre, comme celle-ci elle manquait des spécialistes et des cadres nécessaires en cas de mobilisation. Ceux qui devaient compléter les effectifs déficitaires ne pouvaient arriver dans les colonies lointaines, comme l'Indochine par exemple, qu'après un assez long délai (60 jours). Il en résultait, pendant cette période, que la Marine remplissait imparfaitement la tâche qui lui incombait dans la défense de ces territoires, d'autant plus en danger qu'ils étaient dans un isolement complet au milieu de continents et de mers lointaines.

Les forces de l'Air ne présentaient pas les mêmes inconvénients car leur extrême faiblesse et l'absence de matériel civil (1), susceptible d'être employé à la mobilisation, ne nécessitaient pas un personnel nombreux. L'armée de l'Air aux colonies était luxueusement installée ; suffisamment nombreuse en effectifs, bien encadrée, composée de militaires de carrière de choix, d'un personnel ardent, bien entraîné et d'un moral élevé ; mais elle disposait d'un nombre d'appareils

(1) Il existait cependant en Indochine quelques possibilités provenant de la ligne Air France et de clubs aéronautiques encore dans l'enfance, mais ces ressources étaient très médiocres en quantité et en puissance ; elles permettaient tout au plus la mobilisation de quelques avions estafettes.

notoirement insuffisant pour toutes les missions qui devaient lui incomber en temps de guerre (reconnaisances terrestres et au large des côtes, appui des forces de terre, etc.). En outre, cette aviation « maître Jacques » possédait un matériel en général ancien. Le personnel navigant était uniquement composé d'européens ; on se refusait à envisager l'utilisation de pilotes indigènes, car on craignait qu'en cas de soulèvement ceux-ci ne fussent dangereux s'ils passaient aux rebelles. Un pareil raisonnement eût imposé de ne pas faire d'artilleurs, de mitrailleurs, de troupes motorisées indigènes, ce qui ne se concevait pas ou alors il eût fallu ne confier que des arcs, des arbalètes ou des fusils à pierre à nos soldats de couleur.

On devait au contraire avoir confiance en leur loyalisme, aller jusqu'au bout de celle-ci et les utiliser dans toutes les armes, sinon mieux valait ne pas les employer du tout. Or comme nous ne pouvions pas nous passer d'eux pour protéger leur propre pays, bien mieux comme nous les appelions pour participer à la défense du territoire métropolitain et des autres colonies, la question paraissait résolue : il fallait ne pas craindre de les rendre les plus forts possible et les utiliser à l'extrême, compte tenu de leurs moyens physiques et intellectuels.

De même le manque de cadres européens devait être compensé par la formation de cadres indigènes instruits, jeunes, complètement différents des vieux officiers et sous-officiers indigènes nommés après de longues années de service. Nos enfants de troupes indigènes, les élèves de nos écoles, de nos facultés même, devaient être une pépinière de cadres dont l'instruction générale serait la garantie d'une formation militaire répondant aux besoins de la guerre moderne.

Si la race noire présentait à ce sujet moins de possi-

bilité de recrutement que la race jaune on pouvait cependant admettre que le bon sens, l'autorité que l'on rencontre fréquemment parmi les Africains, compenseraient chez certains une instruction générale un peu déficiente. Il ne s'agissait après tout que de créer des sous-officiers et des officiers subalternes capables de conduire honorablement leur petite unité au feu ; c'était donc une science peu élevée qu'il s'agissait de leur faire acquérir.

De même il était apparu possible d'utiliser les indigènes dans les spécialités. Les résultats obtenus déjà en Afrique et en Indochine avaient été fort encourageants. Toutefois pour réussir à former les indigènes, tant comme cadres que comme spécialistes, il fallait de la tenacité et de la volonté chez le commandement, de la patience et surtout la foi chez les instructeurs ; ces qualités existaient chez les uns et les autres dans les troupes coloniales. Le sentiment précis de pouvoir suppléer à l'insuffisance de l'encadrement européen par des indigènes choisis et instruits dans ce but conduisait tout naturellement à reprendre les idées développées autrefois par le général Pennequin concernant la formation d'une « armée » indochinoise, et par le général Mangin pour l'« armée noire ».

Le chef d'état-major général envisagea donc :

1^o De confier la défense de certaines des parties de notre Empire à des armées indigènes en quelque sorte nationales, constituées à peu près entièrement par la population du pays. Dans ce but, le ministre décida d'accroître les troupes indigènes en Indochine, en A.-O. F., à Madagascar, pour créer sans délai de nouvelles unités. M. Mandel estimait que cette décision ne relevant que de ses attributions, lui permettrait d'exiger du Département de la Guerre les cadres indispensables pour ces nouvelles formations. Il assurait l'entretien

de celles-ci au moyen d'un emprunt de Défense nationale lancé dans les colonies. L'Indochine qui, en présence des progrès des Japonais en Chine, comprenait le danger qui la menaçait fit à ce sujet un effort financier très important ;

2^o De préparer une force indigène de plusieurs millions d'hommes venant, en cas de guerre, apporter un appoint important à nos effectifs mobilisés, insuffisants par suite de la faible natalité française, pour faire face à notre adversaire éventuel dont la population croissait sans cesse. Mais c'était là une œuvre d'assez longue haleine. En effet une armée indigène c'était — comme toutes les armées — des effectifs, des cadres, du matériel, un moral élevé. Or si on pouvait facilement trouver les effectifs par une organisation convenable du service militaire dans les colonies, capable de fournir les réservistes instruits qui étaient nécessaires, on ne pouvait se dissimuler qu'on allait rencontrer de sérieuses difficultés lorsque, pour former les cadres, on prétendrait faire accéder à nos écoles militaires les indigènes dont la formation intellectuelle, les qualités d'application et de travail le permettraient. On savait d'avance les résistances que l'on trouverait quand on prétendrait créer une aviation indigène coloniale, des unités de chars indigènes, de nombreux radios indigènes, mais avec l'aide de son ministre et le sentiment que les forces de l'Empire étaient appelées à jouer un rôle très important, sinon capital, dans une guerre qui paraissait fatale (1), le chef d'état-major général avait la conviction de pouvoir réaliser ce qu'il envisageait, malgré

(1) Au cours de la dernière guerre, la grande force indigène se constituait au moment de la ruée allemande de mai-juin 1940. Elle contribua puissamment à l'arrêter dans certaines régions. En 1944 l'armée française qui, à côté des alliés, partira à la délivrance de la France et à l'attaque de l'Allemagne, sera constituée pour la plus grande partie de la force indigène coloniale et nord africaine formant les armées des généraux de Lattre de Tassigny en France, et Juin, en Italie.

toutes les forces de l'indifférence, du scepticisme, de l'incompétence, de la malveillance coalisées avec celles de la routine et de l'incompréhension.

Il se proposa, en accord avec le ministre, en premier lieu et de toute urgence, les réalisations ci-après :

1^o Porter les effectifs chargés d'assurer la défense propre des territoires coloniaux à un chiffre plus élevé que celui jusqu'alors prévu. C'est ainsi que fut fixé à 100.000 hommes le nombre des défenseurs de l'Indochine en cas de mobilisation ;

2^o Préparer la mise sur pied d'effectifs de militaires et de travailleurs aussi nombreux que possible pour être mis à la disposition de la métropole et des territoires d'opérations extérieurs. Les possibilités de transport seules suffisaient à fixer la limite d'utilisation de ces indigènes au début de la guerre ; il fallait d'autre part éviter d'encombrer les villes et les camps militaires aux colonies, d'innombrables militaires parmi lesquels il serait difficile de maintenir une stricte discipline, faute de cadres suffisamment nombreux et dont on ne pourrait faire l'instruction, par suite du manque d'équipement et d'armement. On fixa à un million l'effectif à fournir aux armées dans les dix-huit premiers mois de la guerre. Ce nombre d'indigènes *décuplait* celui qui était alors prévu par l'état-major de l'armée ;

3^o Modifier le recrutement des militaires de carrière des troupes coloniales dans le sens où déjà depuis plusieurs années on s'efforçait de le faire. En effet, dès 1932, alors que le général Bühner était directeur des troupes coloniales au ministère de la Guerre, partant du principe qu'on ne pouvait défendre l'Empire qu'avec des forces indigènes fortement encadrées, il avait considéré que les soldats blancs de carrière — il y en avait alors 30.000 environ dans les troupes coloniales — devaient tous être capables de faire des gradés et des spécialistes

dans cette grande armée de couleur qu'il envisageait. Il ne suffisait donc plus que ces militaires fussent braves, disciplinés, pour constituer les troupes de sécurité aux colonies, mais que leur instruction générale, la connaissance d'un métier leur procurant une certaine technicité, puisse leur permettre le rôle nouveau qui leur incombait. Toutefois la routine et l'incompréhension avaient alors été — même chez les coloniaux — la règle et les résultats avaient été loin d'être ceux qu'on aurait été en droit d'attendre des instructions ministérielles qui avaient alors été données à tous les organes de recrutement. On avait sacrifié la qualité au nombre (1).

Le recrutement des troupes coloniales *qui doivent conserver leur autonomie si on veut conserver intactes leur valeur et leurs qualités*, devra être repris dans le sens qui vient d'être indiqué et d'après le principe que tout soldat colonial doit, au bout d'un contrat de cinq années, être devenu un gradé ou un spécialiste s'il désire continuer à servir dans les troupes coloniales. Dans le cas contraire il doit être rendu à la vie civile avec un pécule suffisant pour lui donner le temps de s'y réintégrer.

Étant donné l'insuffisance organique de l'encadrement, le chef d'état-major général insista auprès du directeur des troupes coloniales pour que les effectifs des officiers et des sous-officiers fussent toujours au complet. Dans ce but on fit appel à un assez grand nombre d'officiers de réserve qu'on plaça en stage renouvelable avec la facilité pour certaines catégories de passer dans l'armée active. Les résultats de ce recrutement furent en général excellents, car on se montra assez sévère

(1) Aussi en 1939, on rencontrait de nombreux militaires de carrière qui, bien qu'ayant plus de cinq ans de service actif, étaient incapables d'utilisation comme chef de groupe ou dans une spécialité.

dans le choix des intéressés, les candidats étant nombreux. Il y a là un enseignement pour l'avenir et il y aura intérêt à réserver aux officiers de complément une part des vacances des cadres actifs. Cette mesure, semble-t-il, pourra avantageusement être étendue aux sous-officiers de réserve dont bon nombre feraient de très bons sous-officiers coloniaux dans l'armée active.

En Indochine, des dispositions avaient été prises pour qu'un grand nombre de cadres français étudiât la langue annamite. Les résultats avaient été très honorables et supérieurs à ceux obtenus parmi les fonctionnaires civils. Il importait donc de pousser les officiers et même les sous-officiers dans cette voie partout où c'était possible et en particulier dans les unités annamites stationnées dans la métropole. Cette étude de la langue indigène devrait être obligatoire le jour où on entrerait hardiment dans la création des armées noires et jaunes. La guerre empêcha de réaliser cette force indigène mais elle verra certainement le jour, que ce soit avec nous, pour nous, sans nous, ou contre nous, rien ne pourra s'y opposer. Le grand conflit déclenché depuis l'Anschluss par l'impérialisme allemand aura certainement, parmi tant de nombreuses et graves conséquences, le groupement de forces indigènes.

Si l'on était convaincu que la France devait trouver son avantage dans la création de ces armées noires et jaunes, il fallait en préparer les cadres élevés sans tarder, d'ailleurs la question s'imposait.

En effet, au moment de son départ d'Indochine, en février 1938, les Annamites avaient demandé au général Bühner d'obtenir du gouvernement l'accession des jeunes gens indigènes aux grandes écoles militaires dans les mêmes conditions de concours que les Français. Ceci existait déjà pour les Indochinois ayant reçu la nationalité française ; il en était de même d'ailleurs

pour les indigènes de l'Afrique du Nord. Or ce que désiraient les Annamites était bien différent, car les intéressés voulaient conserver leur nationalité. Trouvant cette demande très justifiée, car elle entraînait dans le sentiment qu'il avait des possibilités d'armées purement indigènes, le général était décidé à mettre tout en œuvre pour la faire aboutir favorablement. Il adressait à ce sujet des propositions concrètes au chef d'état-major général de la Défense nationale, dont il relevait directement comme inspecteur général, pendant que le ministre des Colonies saisissait le ministre de la Défense nationale de la même question.

Après une longue discussion, le Conseil supérieur de la Guerre admit à l'unanimité le vœu émis par le ministre des Colonies.

Un décret permettait enfin aux indigènes de toutes races l'accession aux grandes écoles militaires tout en conservant leur nationalité ou le statut musulman, sous condition qu'ils présentassent les mêmes preuves de culture générale que les candidats français à ces écoles et qu'ils servissent ensuite dans les troupes de leur race, tant dans leur colonie d'origine que dans la métropole ou aux T. O. E. Ils pouvaient parvenir à tous les grades de la hiérarchie militaire.

Cette mesure fut accueillie avec satisfaction par les populations coloniales. La France en les associant aussi étroitement à l'instrument de sa défense, en faisant une large confiance à leur loyalisme, venait d'accomplir un geste allant au cœur des habitants de l'empire. Ils devaient y répondre dès l'année suivante par leur enthousiasme au moment où le pays menacé appelait tous ses fils, mais mieux encore dans l'année 1940 et celles qui suivirent jusqu'à la « libération nationale », en restant fidèles à la France et en participant largement en 1944 à cette libération.

Devant l'imminence de la guerre M. Mandel voulut augmenter sans délai les effectifs indigènes chargés de la défense des colonies. Il n'ignorait pas que pour réaliser un accroissement intéressant du nombre des unités indigènes il allait se heurter à des difficultés que ne manqueraient pas d'invoquer les autorités civiles et militaires chargées d'assurer l'exécution. Mais sa ténacité et son énergie, autant que son habileté à trouver les crédits indispensables aux levées nouvelles que, comme Carnot en 1792, il voulait faire pour la défense de l'empire en danger, lui assuraient une réalisation certaine.

Un emprunt de Défense nationale lancé en Indochine où il fut couvert avec la plus grande rapidité par la population française et indigène qui sentait les troupes du Mikado à ses frontières, lui fournit les ressources nécessaires à l'entretien des nouveaux effectifs, à l'achat du matériel d'armement et d'équipement, à la construction de nouveaux camps. M. Mandel estimait que le ministre de la Guerre ne saurait refuser les cadres nécessaires, ce qui s'avéra à peu près exact.

Dès juin 1938, le ministre prescrivait aux gouverneurs généraux de l'Indochine, de l'A. O. F., de Madagascar, de lever sans délai respectivement : 20.000, 25.000, 5.000 indigènes. La réaction des autorités civiles fut assez vigoureuse mais ne tint pas après l'échange de deux ou trois câbles persuasifs du ministre qui leur offrait de les remplacer s'ils ne croyaient pas pouvoir exécuter ses ordres.

Si en Indochine, comme à Madagascar d'ailleurs, l'organisation des nouvelles levées se firent en définitive au mieux par suite de la bonne volonté des autorités civiles et militaires il fallut en A.-O. F. que M. Mandel intervint. Il fit venir en France par avion le général commandant supérieur, homme cependant très intelli-

gent, mais qui s'effrayait un peu trop facilement des difficultés indéniables que présentait l'incorporation de 25.000 indigènes dans ces conditions exceptionnelles. Cependant la rapidité et la facilité avec laquelle dans toute l'Afrique Noire on construit des camps rendait la question moins complexe qu'en Asie ; il arriva à en convaincre le chef militaire de l'A.-O. F. et finalement là aussi les nouvelles levées furent « amalgamées » avec les anciens tirailleurs.

Le général commandant supérieur en Indochine fut invité à constituer des unités par l'amalgame des nouvelles recrues avec les tirailleurs instruits (1) de manière à mettre sur pied des bataillons identiques qui alterneraient à l'instruction et aux travaux de camps et de route tous les trois mois en attendant que l'armement individuel arrivât. Ces nouvelles levées permirent de constituer 10 bataillons d'infanterie, 3 compagnies du génie (2), 11 batteries (3), quelques unités de chars. On voit que le renforcement était sérieux. On avait en outre obtenu du Département de la Guerre la promesse de l'envoi d'un bataillon supplémentaire de Légion étrangère en Cochinchine.

Ces mesures visant les cadres et les effectifs furent complétées par une réorganisation du commandement. Tout d'abord, en France, le général chef d'état-major général de l'armée décida la suppression du « commandant des troupes coloniales dans la métropole », créé par la loi de 1928 sur l'organisation de l'armée en remplacement du « commandement du Corps d'armée colonial ». Cet organe aux attributions mal définies, à l'état-major pléthorique, était souvent en opposition avec les commandants des régions sur lesquelles étaient stationnées

(1) Il y avait environ 18.000 militaires indigènes en service, leur nombre allait passer à 38.000.

(2) Dont deux de pontonniers et une de chemin de fer.

(3) Dont 5 de campagne, 3 de côte, 3 de D. C. A.

les grandes unités coloniales dont les généraux se plaignaient avec juste raison des ordres nombreux, et parfois contradictoires, émanant de chefs différents qui n'avaient entre eux aucun contact.

La création d'un chef colonial, ayant dans ses attributions tout ce qui concernait les troupes coloniales tant en France qu'aux colonies, permettait par ailleurs à celui-ci, membre du Conseil supérieur de la Guerre, d'établir la coordination entre les commandants des régions intéressées. Le commandement supérieur des troupes coloniales dans la métropole fut donc supprimé et la 17^e Région, celle de Toulouse, sur laquelle étaient stationnées des troupes coloniales nombreuses, fut confiée à un général colonial, l'état-major et les directions de service de la région appartenant en majorité aux troupes coloniales.

L'état-major de l'armée supprima le groupement indochinois-malgache, organisation résultant également des lois de 1928 (loi des cadres et effectifs) et qui provenait, on peut bien le dire, d'un esprit de « bouton » de la part des rédacteurs militaires de la loi qui n'avaient pas voulu que les troupes coloniales eussent quatre divisions dans la métropole. Les régiments indochinois et malgaches, entrant dans la composition de ce groupement hybride, servirent à constituer des bataillons de mitrailleurs indigènes qui allèrent renforcer la couverture aux frontières de l'Est. Une quatrième division coloniale fut créée et son quartier général placé à Toulouse. Il en résulta une augmentation du nombre des régiments d'infanterie et d'artillerie coloniale.

Aux colonies, les organes de commandement du temps de paix, peu nombreux et peu étoffés pour des raisons d'économie, étaient insuffisants en cas de mobilisation. La mise sur pied des unités formées avec les recrues levées en juin 1938 nécessitait une organisation nouvelle

du commandement. Par ailleurs il fallait disposer en cas de guerre d'état-majors territoriaux dont l'embryon au moins devait être en place en temps de paix.

Cette question eût été facile à régler bien que l'augmentation des cadres qui en résultait dût avoir une répercussion sur le budget, mais si M. Mandel était plein d'entrain pour lever des milliers d'indigènes, sans se soucier d'ailleurs assez des possibilités d'encadrement, il manifestait pour tout ce qui était généraux et états-majors une certaine répugnance. Comme son maître Clemenceau, ainsi que de nombreux politiciens, il n'avait aucune sympathie, mais au contraire de la méfiance vis-à-vis de ces militaires. On retrouve d'ailleurs ce sentiment chez beaucoup de Français n'appartenant pas à la politique ; la guerre de 1939 et ses conséquences semblèrent devoir leur donner raison.

En résumé, lorsque la guerre éclata, le 1^{er} septembre 1939, la situation des effectifs était grandement améliorée, la mobilisation du point de vue des effectifs indigènes instruits était facilitée car le déficit provenant des réservistes ayant fait la guerre 1914-1918, que leur âge ne permettait plus d'appeler, avait été compensé par les levées de 1938. Toutefois, un point faible demeurait dans l'encadrement des forces chargées de la sécurité des territoires de l'Empire. Médiocre par l'effectif, il était insuffisant par la qualité, car de nombreux officiers et sous-officiers de réserve résidant hors des centres militaires coloniaux ou à l'étranger avaient perdu tout contact avec la troupe. Il pouvait en résulter de sérieux dangers si nos colonies devenaient des théâtres d'opérations actifs (1).

(1) Cette insuffisance de l'encadrement n'était pas spécial aux colonies, elle existait dans toute l'armée française et fut une des causes de la défaite de mai-juin 1940.

*
*
*

III. — MATÉRIEL.

Les précédentes fonctions, en particulier les commandements exercés en Afrique-Occidentale et en Indochine par le chef d'état-major général des colonies, lui avaient permis de se rendre compte de la médiocrité du matériel en quantité et surtout en qualité. Il était donc résolu, en prenant son nouvel emploi, à réaliser à ce sujet de très importantes transformations. On a indiqué plus haut comment M. Mandel avait trouvé les ressources financières nécessaires, l'argent ne manquait pas, il allait cependant falloir vaincre le formalisme, le « rond-de-cuirisme », la mauvaise volonté même de ceux auxquels il devait s'adresser pour se procurer les matériels modernes nécessaires à la défense de l'Empire.

L'inspecteur général des troupes coloniales faisait partie du « Conseil supérieur de l'Armement » du ministère de la Guerre. Celui-ci présidé par le général Gamelin comprenait le secrétaire général du ministère, le chef de l'état-major de l'armée, et le sous-chef de qui relevait la direction des fabrications, les directeurs et les inspecteurs généraux des différentes armes, le chef du cabinet militaire. On y présentait sur de grands tableaux la situation existante, celle à atteindre pour tous les matériels, depuis les grenades et l'armement individuel jusqu'aux canons et aux chars les plus lourds. Chaque chef de service intéressé exposait ses demandes et ses remarques.

La situation des stocks et la rapidité de la production ne permettaient pas d'escompter avant longtemps les matériels que le Département des Colonies voulait acquérir dans le moindre délai. En effet, il ressortait des tableaux exposés à la vue des auditeurs, comme des

discussions entre les organes responsables — direction des fabrications et directions d'armes — que les forces françaises mobilisées ne pourraient disposer avant assez longtemps du matériel nécessaire pour mener la guerre. Par ailleurs il fallait tenir compte des commandes passées par les États balkaniques qui, si paradoxal que cela parût, avaient la priorité sur les colonies.

On pouvait déduire que les 600.000 fusils 7mm. 5 de nouveau modèle, les pistolets mitrailleurs, les mitrailleuses, les canons antiaériens et antichars, les automitrailleuses dont les commandes étaient passées par le Département des colonies ne seraient livrés que dans des délais très lointains.

Le ministre de la Défense nationale ainsi que M. Mandel furent mis au courant de cette situation très grave pour la sécurité de l'Empire et le second prit sans tarder les mesures nécessaires pour trouver ailleurs les matériels que ses fournisseurs obligatoires étaient incapables de lui procurer.

Il pouvait adopter les solutions suivantes : acheter dans l'industrie privée aussi bien en France qu'à l'étranger, ou mettre sur pied dans les colonies où cela était possible des industries de guerre. La première de ces dispositions était applicable immédiatement, la seconde était de longue haleine, mais devait permettre aux colonies très éloignées de la métropole et avec lesquelles les communications pouvaient être interrompues longtemps, de disposer sur leur propre sol des usines fabriquant les matériels au moins indispensables et les munitions correspondantes.

Une solution de fortune, qui intervint alors, permit de réaliser très rapidement quelques progrès dans l'armement aux colonies. Lorsque la débâcle de l'armée républicaine espagnole la contraignit à entrer en France

et à y rendre un matériel important en excellent état, le ministre des Colonies fut autorisé à prélever pour les troupes en service outre-mer ce qu'il estimait nécessaire. C'est ainsi que des fusils, des mitrailleuses, des canons antiaériens et antichars, des auto-mitrailleuses et des camions citernes furent expédiés sur l'Indochine et l'A.-O. F. Certains de ces matériels, en particulier l'armement individuel, étaient de modèles différents de ceux en service dans ces colonies, ce qui n'était pas sans inconvénients, mais il importait d'armer rapidement les nouvelles levées et cette nécessité fit passer outre. Le ministère de la Guerre voulut profiter de la même aubaine, mais il se heurta à un certain « accord Bérard-Jordana », décidant que tout le matériel retiré en France aux forces républicaines espagnoles serait rétrocédé au gouvernement du général Franco. On ne peut que se féliciter de la hâte mise par les services militaires de ministère des Colonies à embarquer le matériel qui leur avait été cédé.

Il fallut donc s'adresser à l'industrie étrangère (belge et suisse) pour trouver les fusils, les munitions, les canons antichars qui faisaient encore défaut, malgré l'appoint non négligeable dont on vient de parler. Cela ne fut pas sans accroître encore la diversité de l'armement. On pallia ces inconvénients en spécialisant les armes de même type par bataillon ou par régiment. Pendant son précédent séjour à la tête des troupes de l'Indochine le général Bühner avait fait étudier par un lieutenant-colonel d'artillerie de son état-major et un ingénieur des Travaux Publics, tous deux techniciens fort intelligents et zélés, les ressources pouvant permettre de développer certaines industries de guerre. Elles étaient très nombreuses tant du point de vue des sources d'énergie électrique que du sous-sol. Il possédait donc à son arrivée au ministère des Colonies une documenta-

tion très précise sur cette question à laquelle M. Mandel s'intéressa vivement.

Le ministre mit son collaborateur en rapport avec un ingénieur qui se proposait l'utilisation des chutes d'eau du Darlac jusqu'alors inexploitées, espérant qu'elle permettrait la mise sur pied d'industries chimiques qui, en même temps qu'elles fourniraient les explosifs nécessaires à la défense, procureraient à l'économie générale indochinoise des engrais régénérateurs si utiles à une terre fatiguée. En outre l'exploitation de la force électrique provenant des chutes du haut Annam devait développer l'industrie de l'aluminium, les bauxites provenant de Chine ou des Indes néerlandaises. La guerre vint interrompre la réalisation de ces projets. Il était possible également de fabriquer sur place sans délai certains matériels de guerre tels que mortiers d'infanterie, grenades, bombes d'avions, masques antigaz. On donna donc les instructions nécessaires à ces fabrications, au mois de septembre 1939 elles eurent d'excellents résultats.

Il existait en 1938 au Tonkin une usine de chargement de cartouches d'infanterie. La métropole envoyait les éléments séparés, de manière à réduire les dépenses résultant des expéditions de munitions chargées ; la poudre était embarquée séparément et la cartoucherie de Dap Cau procédait au chargement.

Par ailleurs les études, entreprises en Indochine par un ingénieur général des Poudres que M. Mandel y avait envoyé en mission, étaient très encourageantes quant aux possibilités de fabrication locale d'explosifs.

Pour ces raisons, le ministre décida la création d'une véritable cartoucherie, tous les éléments de munitions étant fabriqués sur place, seule la poudre serait au début expédiée par la métropole. La construction de l'usine fut confiée à la « Société Manurhin », spécialiste

de ce genre de travaux ; elle marcha très vite. Au moment où la guerre éclatait elle était terminée, les machines arrivées et l'Indochine disposait des moyens de fabriquer ses munitions d'infanterie.

Pendant ce temps on cherchait à développer la sidérurgie locale, alors dans l'enfance, en vue d'obtenir rapidement des aciers pour la fabrication des canons.

Nos voisins chinois s'intéressaient vivement à notre volonté d'industrialiser l'Indochine, car ils étaient engagés dans une guerre longue avec le Japon et ne possédaient que fort peu d'usines de guerre. Tout leur matériel devait venir de l'étranger. Si les Japonais fermaient les routes maritimes et terrestres permettant le ravitaillement, il leur serait très difficile, sinon impossible, de continuer à opposer une barrière à l'impérialisme nippon dont le déchaînement allait, dans un délai bref, devenir une grave menace pour les puissances européennes ayant des intérêts en Asie, et en particulier pour l'Indochine.

L'habile ambassadeur de Chine, M. Wellington Koo, fit comprendre à M. Mandel où étaient les intérêts de la France et s'ingénia à lier étroitement les deux pays aux frontières et aux intérêts communs. Il sut faire valoir du point de vue industriel que les richesses du sous-sol des provinces chinoises du Yunnan et du Kouang-Si complétaient harmonieusement celles du haut Tonkin. Finalement une mission d'ingénieurs chinois vint à Paris afin d'étudier la mise sur pied d'industries communes à la Chine et à l'Indochine. Mais il fut très difficile de se mettre d'accord sur les emplacements des futurs centres usiniers. Nous les voulions en territoire indochinois pour des raisons d'autant plus faciles à comprendre qu'on ne pouvait avoir qu'une confiance relative sur ce qui pourrait advenir par la suite. Nous risquons de « tirer les marrons du feu » pour nos voisins ;

lesquels pour leur part ne concevaient ces industries qu'en province chinoise. La guerre, qui allait apporter une modification dans la politique asiatique de M. Mandel, devait arrêter cette tentative d'industrialisation sino-indochinoise. Il semble qu'il y aurait intérêt à la reprendre dès que les circonstances le permettraient.

On a vu que les forces aériennes aux colonies disposaient d'un matériel insuffisant en nombre et en qualité. Dès que M. Mandel se fut assuré les ressources nécessaires, il demanda que le plan de réorganisation prévu pour l'aviation coloniale fut réalisé dans le moindre délai. Il apparut nettement au cours de la séance du Conseil supérieur de l'Air qui eut à traiter de cette question, que le ministère de l'Air était hors d'état de donner satisfaction, ses moyens étant plus que déficitaires pour assurer la sécurité de la métropole. Ce fut l'avis également du ministre des Colonies et, sans plus tarder, il décida de faire ses affaires lui-même.

Le chef d'état-major général des colonies se mit en rapport avec les constructeurs d'avions ayant pour conseiller technique un officier supérieur de l'Air, dont il avait apprécié les grandes qualités lorsque ce dernier était chef d'une des escadrilles relevant de son commandement au Soudan. Cet aviateur était alors chargé de la réception des prototypes d'avion. Sur ses conseils, et après avoir pris connaissance du procès-verbal de réception par le service compétent de l'Air, le choix se porta sur un appareil présentant les qualités nécessaires au service colonial et le ministre se mit en rapport avec son collègue de l'Air dans les attributions duquel se trouvait la passation des marchés concernant tous les matériels aériens. Celui-ci fit connaître tout d'abord que le modèle choisi présentait des défauts s'opposant à son acquisition, mais M. Mandel ayant déclaré « qu'il préférerait courir quelques risques que de

ne pas avoir d'aviation aux colonies », le ministre de l'Air avoua qu'en réalité il n'était pas disposé à voir les colonies acheter un matériel qu'il réservait en entier pour les forces aériennes placées sous son autorité. Il offrit en échange des avions hollandais Kollhoven qu'il jugeait excellents, mais ne voulait pas acquérir pour ne pas créer un type de plus dans le matériel de l'armée de l'Air.

Après étude de la question, M. Mandel passa une commande de cent avions Kollhoven et devait verser dans ce but une somme de 96 millions au Département de l'Air, car la règle voulait qu'on « payât d'avance ». Jamais ce matériel ne fut livré au Département des Colonies bien que celui-ci fût intervenu fréquemment à ce sujet. Il semble que les services financiers de l'Indochine purent éviter le paiement du matériel en cause.

Devant toutes les difficultés rencontrées pour acquérir le matériel aérien indispensable à la sécurité de l'Empire, M. Mandel décida de faire construire une usine d'aviation en Indochine. Prenant « le taureau par les cornes » il voulut qu'elle comprît en même temps la fabrication des cellules et celle des moteurs. Toutefois, les premières cellules construites seraient équipées avec des moteurs importés de France ou de l'étranger. Cette décision allait rencontrer une coalition d'oppositions qui en retardèrent beaucoup la réalisation. La première, et peut-être la plus vigoureuse, vint au ministère de l'Air qui déclara que si le ministre des Colonies s'obstinait à faire construire une usine d'aviation il ne lui fournirait pas le personnel navigant pour armer les appareils qui en sortiraient, lesquels, prétendait-il *a priori*, ne présenteraient pas les garanties de sécurité voulues. Ceci ne fut point pour troubler le tenace ministre qui se contenta de dire : « Nous instruirons donc nous-mêmes le personnel nécessaire, l'Indochine ne manque pas

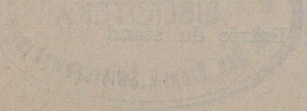


Salon de la France d'Outre-Mer, mai 1940. Entrée du stand des troupes coloniales.





M. Georges MANDEL inaugurant le Salon de la France d'Outre-Mer.
Le 3 mai 1940.



Centre de la France d'Outre-Mer, 10, rue de la République, Paris

d'hommes. » On verra plus loin ce qu'il en advient.

M. Mandel se heurta ensuite aux constructeurs. Ceux-ci avaient entre autres règles de se faire verser sous formes d'avances la plus grande partie du montant des marchés avant la livraison du matériel, laquelle subissait en général des retards très importants dont d'ailleurs les constructeurs ne pouvaient être toujours rendus responsables (1). Bien que ces procédés fussent d'usage courant dans les marchés passés par le Département de l'Air, M. Mandel se refusa à entrer dans cette voie, prétendant avec raison qu'une importante commande de l'État permettait à tout constructeur de trouver dans les banques les avances qui lui étaient nécessaires (2). En outre il prévoyait de sérieuses pénalités en cas de retard dans la livraison du matériel et chacun savait qu'il était homme à les faire jouer impitoyablement. Après de nombreuses tractations qu'il mena personnellement, la construction de l'usine en Indochine fut confiée au constructeur Bréguet.

Enfin il fallut vaincre les résistances de l'Indochine. En effet, si la population indigène voyait avec plaisir l'industrialisation de son pays, fonctionnaires et colons français étaient beaucoup moins satisfaits. Pour les premiers, cela représentait le développement d'une population ouvrière dont les revendications sociales pouvaient soulever des difficultés qu'on évitait déjà très péniblement avec les ouvriers des chemins de fer et des mines. C'était aussi forcer certains services à sortir d'une routine et d'un sommeil où ils se complaisaient. Pour les seconds, c'était la hausse des salaires,

(1) Les modifications sans cesse apportées dans les prototypes d'avions en cours de construction sous forme industrielle, en vue de réaliser des transformations intéressantes, retardèrent la fabrication et furent une des causes de notre faiblesse en aviation en 1939. Il en fut de même pour les moyens motorisés.

(2) M. Mandel offrit de tenir compte dans les marchés de l'intérêt qui serait exigé par les banques pour ces avances.

le syndicalisme, etc., toutes choses que les « maîtres » des grandes plantations ne voulaient pas voir importer en Indochine. La résistance fut sournoise, mais elle retardait les réalisations que M. Mandel était d'autant plus impatient de voir matérialiser qu'il les avait, avec peut-être une hâte exagérée, fait connaître au Parlement et au public. Aussi, suivant son habitude de chercher le responsable à la tête, s'en prit-il aux hautes autorités de l'Indochine. Il envoya un nouveau secrétaire général auquel il donna lui-même ses instructions ; il fit créer un service des fabrications relevant uniquement du gouverneur général et dont il choisit le chef parmi les ingénieurs de l'inspection générale des Travaux Publics de la rue Oudinot. Enfin il fit désigner un nouveau gouverneur général en remplacement de M. Brévié, dont le séjour en Indochine se terminait.

Son choix se porta sur le général Catroux (1). Il était en 1938 au cadre de réserve. Il fut nommé général d'armée dans la 2^e section du cadre de l'état-major général peu de temps après son arrivée à Hanoï.

Au moment de la déclaration de guerre à l'Allemagne, on le voit, des progrès sensibles étaient réalisés concernant la situation du matériel dans les colonies. Les généraux commandants supérieurs exprimaient leur satisfaction de voir arriver peu à peu armes de toute nature et munitions qu'ils attendaient avec une certaine anxiété. Toutefois bien du temps avait été perdu par suite de l'incompréhension de ceux-là même qui eussent dû apporter une aide absolue et toute leur énergie à un ministre qui, prévoyant une guerre totale, voulait mettre l'Empire en situation de tenir au mieux le rôle qu'on attendait de lui, lequel consistait, en définitive,

(1) Le général Catroux appartenait aux troupes métropolitaines mais avait fait une très belle carrière en Afrique du Nord et au Levant. Sa connaissance des indigènes avait rendu d'excellents services.

à apporter à la mère patrie une contribution aussi large que possible en soldats, en travailleurs, en vivres et en matières de toute sorte, en demeurant cependant en état d'assurer sa propre sécurité.

On a laissé de côté, dans l'examen de cette grave question du matériel, la situation des points d'appui de la flotte aux colonies (1). Il importe d'y revenir car ils auront joué au cours de la guerre un rôle important et auquel on ne pouvait s'attendre en 1938, puisque ce furent nos alliés de la veille et ceux du lendemain, les Anglais et les Américains, qui furent amenés par les événements à mettre la main sur Dakar, Diégo-Suarez et Fort-de-France. Quant au cap Saint-Jacques, en Cochinchine, il ne présentait plus aucun intérêt du jour où le gouvernement français allait ouvrir, sans combattre, les portes du Tonkin aux soldats du Mikado.

L'état-major des colonies avait fait activer les travaux de défense et surtout poursuivre l'armement des côtes dans les conditions prévues par les plans remaniés fréquemment depuis plusieurs années, mais qui ne voyaient que péniblement le jour faute de crédits suffisants ainsi que par suite des longs retards apportés par le Département de la Marine dans la fourniture des matériels.

Il était indispensable qu'avant toute chose, le Conseil supérieur de la Défense nationale fixât un ordre d'urgence indiquant quels territoires d'outre-mer il estimait devoir être défendus par priorité. Ainsi le Département des Colonies éviterait la dispersion des ressources dont il disposait pour assurer la sécurité des territoires placés sous son administration, dispersion d'autant plus regrettable que les moyens à mettre

(1) Cette dénomination ainsi que le nombre de ces points d'appui changèrent assez souvent depuis le commencement du siècle. Mais qu'ils fussent appelés ports défendus, base navale ou autrement, leur rôle resta toujours le même.

en œuvre étaient médiocres. Vouloir tout protéger c'était finalement être faible partout et ne rien défendre du tout.

L'état-major des colonies avait envisagé en première urgence la protection des territoires suivants :

- 1^o L'Indochine en entier ;
- 2^o En A.-O. F. : Dakar, Conakry, Abidjean, c'est-à-dire le Sénégal, la Côte d'Ivoire ;
- 3^o Le Cameroun et Port-Gentil au débouché du chemin de fer de l'Afrique-Equatoriale.

En seconde urgence il plaçait Diégo-Suarez et Madagascar, Fort-de-France et la Martinique, Djibouti et la Côte des Somalis.

La troisième urgence était sans intérêt car on savait pertinemment qu'on aurait déjà bien de la peine à satisfaire aux deux premières.

Il fallut des mois et le danger de guerre de plus en plus menaçant pour que le Conseil s'occupât de cette question. Par un curieux paradoxe les ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air, qui étaient incapables de procurer au ministre des Colonies le matériel dont il avait besoin, furent les plus ardents à soutenir la thèse que toutes les colonies devaient être également défendues. Il en fut décidé ainsi, mais dans l'organisation prévue on tint compte de l'ordre d'urgence indiqué ci-dessus. Il fallait à Dakar armer les tourelles de 240 (trois tourelles doubles) et une batterie de 3 pièces du même calibre qui constituaient l'artillerie principale de la défense, et mettre en place un certain nombre de batteries avec du matériel de bord cédé par la Marine.

Le travail d'armement des tourelles était délicat et avançait lentement. Bien que les monteurs des établissements du Creusot coûtassent fort cher, le ministre prescrivit que l'effectif de ces spécialistes permit le travail jour et nuit. C'est ainsi que les tourelles étaient

en état d'intervenir au moment où la guerre fut déclarée. La défense antiaérienne fut poussée et on disposa à Dakar de 4 pièces modernes de 90 de la Marine et 8 pièces de 13 mm. On avait eu grand-peine à obtenir ces matériels des Départements ministériels intéressés. Port-Étienne, Conakry, Abidjean, Pointe-Noire reçurent de l'artillerie de côte.

En Indochine, le général commandant supérieur activait l'armement de l'entrée du fleuve Rouge (batteries de Doson et de Rach Kat) et du cap Saint-Jacques. La baie de Cam Ranh commençait à être organisée défensivement et l'entrée des passes était protégée par l'artillerie.

A Djibouti, il fallait augmenter dans de sérieuses proportions les moyens fort insuffisants de manière à forcer nos alliés britanniques à porter leur attention sur la Côte des Somalis anglaise, où, en dehors d'une faible unité méhariste, ils n'entretenaient aucun moyen de défense. On désigna pour commandant supérieur le général Legentilhomme. Il avait été le collaborateur immédiat du général Bühner et avait toute sa confiance. Jeune, ardent, d'une intelligence vive, sportif, connaissant bien la langue anglaise, il était plus à retenir qu'à pousser. Il allait faire dans ce pays difficile, sous un climat très pénible, avec une poignée d'hommes, un travail splendide qui lui permettra, quand l'heure sonnera, d'attendre de pied ferme l'attaque italienne qui d'ailleurs n'osera pas se déclencher contre lui.

On ne saurait mieux définir l'œuvre de ce jeune général qu'en reproduisant ici ce que le général Wawell, commandant les forces britanniques du Proche-Orient (1), écrivait à son gouvernement :

(1) Le général Wawell commandait les forces britanniques de l'Égypte, du Soudan égyptien, de la Palestine et d'Aden. En cas de guerre, les forces françaises de la Côte des Somalis étaient directement sous ses ordres.

« Les défenses de Djibouti sont très bien conçues, très bien réalisées. Il y a des abris bétonnés pour tous les détachements, à l'épreuve des matériels que les Italiens peuvent employer. Les emplacements d'armes et d'engins de tranchée ont été dans plusieurs cas construits dans le roc. Chaque ouvrage contient plusieurs fusils-mitrailleurs et des mitrailleuses. En beaucoup d'endroits il existe des canons antichars, des canons d'infanterie et des mortiers. Le réseau défensif a en général 15 à 20 mètres de profondeur et il comprend souvent plusieurs réseaux successifs.

« Dans ce secteur où une attaque avec chars est possible, il y a un grand nombre de canons antichars ; 7.500 mines ont été posées sur un front étroit. De plus un fossé antichars avec une paroi bétonnée est en cours de construction.

« Djibouti a aussi une solide défense antiaérienne avec des batteries de divers calibres et des mitrailleuses. »

L'avis d'une mission parlementaire (1) qui se rendit à la Côte des Somalis et celui du président du Conseil d'administration du chemin de fer d'Éthiopie étaient identiques, ce dernier déclarait au ministre que les travaux exécutés « assuraient la sauvegarde de Djibouti ».

A Madagascar, l'armement du point d'appui de Diégo-Suarez était complété bien qu'on eût peu de soucis au sujet de cette lointaine colonie que seuls les Britanniques, nos alliés, auraient pu mettre en danger.

En Nouvelle-Calédonie, on installait une base aérienne à Nouméa.

Partout on faisait de sérieux efforts et s'ils avaient pu être soutenus pendant trois ou quatre années, non seulement l'Empire était hors de danger, mais, le cas échéant, il pouvait servir de tremplin aux forces levées

(1) Cette mission était présidée par M. Niel, vice-président de la Commission de l'Armée de la Chambre.

sur son sol pour reconquérir la métropole si les hasards de la guerre la mettait sous la botte de l'envahisseur (1).

M. Mandel, décidé à construire une usine d'avions en Indochine, se heurtant au mauvais vouloir de son collègue de l'Air en ce qui concernait le personnel devant armer les futurs avions, avait fait étudier la formation de pilotes en Indochine. Il mit en rapport l'état-major avec un pilote de haute classe qu'il connaissait et qui appartenait aux services de la compagnie « Air France ». Le général Bühner était à vrai dire un peu hésitant, car il s'agissait de rien de moins que de donner ainsi aux Indochinois la connaissance de l'emploi d'une arme nouvelle et particulièrement importante en cas de soulèvement. Mais on verra plus loin que la politique coloniale qu'il préconisait comme indispensable si la France voulait garder sa place en Extrême-Orient, était entièrement basée sur une collaboration étroite faite de confiance et d'amitié entre le peuple annamite et celui de France ; il ne fallait donc pas craindre de faire le premier pas.

Décidé à réaliser le désir du ministre il fallait trouver du personnel et du matériel d'instruction. Malgré l'intelligence, la compétence et le zèle du pilote C... (2), chargé de cette question, les difficultés furent grandes, car le ministre de l'Air qui se refusait à l'installation d'une école de pilotage en Indochine, ne tolérait pas que les colonies prétendissent se passer de lui. Finalement le matériel fut acheté en Angleterre et le personnel recruté au nom du gouvernement général de l'Indochine.

Quelques jours seulement avant la déclaration de la guerre les avions d'école et les pilotes, sous la conduite

(1) C'est en fait ce qui se produisit dans le délai même indiqué ci-dessus.

(2) Le pilote C... que M. Mandel avait mis à la disposition du chef d'état-major était capitaine de réserve des forces aériennes.

du capitaine C..., embarquaient pour l'Indochine au grand déplaisir du Département de l'Air.

On conçoit que pour traiter des questions qui s'écartaient singulièrement de ses fonctions militaires, l'état-major dut fournir un effort important. Mais il était composé d'officiers et d'un personnel civil (ingénieurs des Travaux Publics, administrateurs) de haute valeur. En outre, une décision du ministre des Colonies du 17 octobre avait chargé le chef d'état-major général de la coordination, à l'administration centrale, de toute les questions touchant aux industries coloniales et en particulier aux fabrications de guerre. Le général inspecteur permanent des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie aux colonies, un officier d'artillerie et un inspecteur des colonies spécialisé à l'état-major des colonies se tenaient en étroit contact avec les directions des fabrications d'armement et des poudres du ministère de la Guerre.

*
*
*

Le développement de la motorisation s'imposait aux colonies à cause des grands espaces sur lesquels pouvaient se dérouler des opérations militaires et de la faiblesse relative des effectifs à mettre en jeu. Il fallait derrière un faible rideau de surveillance et de couverture disposer des moyens permettant de porter les réserves au point et au moment voulu. Il fallait surtout « manœuvrer » et ne pas chercher le salut dans une position fortifiée que la médiocrité des moyens rendait particulièrement vulnérable. Dans certaines colonies la guerre aurait dû prendre la forme de guérilla, car le terrain, les difficultés de ravitaillement, la faiblesse des effectifs, imposaient une extrême souplesse (1), mais ceci

(1) C'était la forme prise par les forces allemandes en Afrique-Orientale après que les combats de 1914-1915 eurent amenuisé les troupes du colonel Lettow Forbeck. En novembre 1918 celui-ci tenait encore la campagne.

ne fut pas compris par le Comité de Défense des Colonies.

La motorisation ne pouvait être envisagée qu'avec un système routier parfaitement développé ; or, en général, celui-ci était à l'état embryonnaire dans la plupart des colonies. En particulier les ouvrages d'art permettant le franchissement de coupures parfois très larges étaient peu nombreux, le plus souvent de construction rudimentaire et enlevés par les crues au moment de la saison des pluies. Pendant son précédent séjour en Indochine, le général Bühner avait préconisé l'emploi de l'armée pour la construction des routes d'intérêt stratégique. Il avait rencontré comme à l'habitude des résistances chez tous ceux qui voulaient ignorer ce qu'après les légions romaines, un Gallieni et un Liautey avaient su réaliser avec le soldat devenu constructeur de routes. Il lui avait été nécessaire aussi de réhabituer les troupes à un genre de travail qu'on leur avait trop facilement fait oublier, mais cependant il avait obtenu de bons résultats.

Il était donc d'autant plus décidé à généraliser à nouveau cet emploi des troupes aux travaux de route que l'expérience récente faite en Asie était très satisfaisante, que les nouvelles levées procuraient une main-d'œuvre abondante et qu'enfin on ne pouvait envisager l'action de troupes motorisées si on ne disposait pas d'un système de communications aussi développé que possible.

Il fallait tenir compte en outre, dans une mise en œuvre des routes terrestres, de nos alliés britanniques et des objectifs qu'en accord avec eux nous pensions donner à notre action.

En Indochine, le problème des communications était d'ordre local, alors qu'en Afrique il prenait la forme continentale. Il était nécessaire en effet d'assurer la liaison de nos possessions de l'Afrique-Occidentale et

Équatoriale avec celles de l'Afrique du Nord, mais aussi d'établir des routes allant de l'ouest à l'est, du golfe du Bénin au Nil et à la mer Rouge pour transporter les forces franco-britanniques levées dans les territoires de l'ouest vers la haute Égypte, le Soudan égyptien, en vue de l'objectif stratégique de l'Abyssinie.

Le gouverneur général de l'A.-O. F. fut donc invité à entretenir avec soin et à améliorer la piste saharienne centrale Reggan-Gao, suivie pendant la bonne saison par les voitures de la Compagnie Transsharienne. Il devait également pousser les travaux de la piste qui de Tindouf à Saint-Louis reliait le Maroc au Sénégal par Atar. Des ouvriers nombreux, des troupes dotées d'un matériel routier moderne et puissant, des crédits importants furent appliqués par le ministre des Colonies sur ces voies où commençaient en 1939 à circuler les éléments indigènes de la relève extérieure (1). Les conditions dans lesquelles ces premiers convois furent réalisés permettaient les plus beaux espoirs pour 1940.

Toutefois la principale route était la transversale reliant les voies ferrées du Cameroun au Nil par l'itinéraire suivi autrefois par la mission du commandant Marchand. Le gouverneur général de l'Afrique-Équatoriale était un homme énergique et actif aussi, en mai 1939, il ne restait plus sur cette longue route traversant l'Afrique d'ouest en est en franchissant de nombreux cours d'eau, d'épaisses forêts, des savanes désertiques, des marais, qu'à remplacer quelques bacs par des ponts, travail qui devait être achevé en mai 1940.

Les autorités britanniques locales s'étaient vivement intéressées à cette piste si importante pour leurs communications intercoloniales et une mission militaire par-

(1) Quatre mille tirailleurs en convois furent transportés au cours de l'hiver 1938-1939 entre l'Afrique Noire et l'Afrique du Nord sur la piste Reggan-Gao.

tant du haut Nil en camions l'avait suivie jusqu'en Nigéria. Par la suite l'existence de cette rocade africaine aura des conséquences importantes, comme on le verra plus loin.

Dans les autres colonies les travaux de piste furent activement poussés, la mobilisation allait leur fournir une main-d'œuvre abondante.

Conformément aux instructions du ministre, l'état-major des Colonies se préoccupa d'équiper en carburant les grandes pistes africaines ; on conçoit facilement que faute de cette précaution les convois eussent dû emporter des quantités d'essence très importantes sur de pareils parcours.

Les services du gouverneur général de l'A.-O. F. ne montrèrent pas à ce sujet une vive compréhension. Il fallut en effet toute l'autorité de M. Mandel pour leur faire comprendre l'intérêt que présentait l'offre de la Société des Pétroles français d'établir le long de la piste Tindouf-Atar-Saint-Louis des postes de pompage. Entre Saint-Louis et Atar seulement, c'est-à-dire sur la moitié du parcours, une petite compagnie de transport ne disposant que d'un matériel peu nombreux et transportant l'essence nécessaire au parcours dans des bidons, était chargée du transit, les services intéressés du gouvernement général estimaient que cela suffisait.

L'état-major intervint dans cette affaire en insistant pour que la compagnie à laquelle serait confié le ravitaillement en essence fût en même temps transporteur et disposât dans ce but d'un parc automobile important. Cette condition paraissait facile à réaliser, la fin des opérations militaires au Maroc ayant rendu disponible un matériel nombreux.

En septembre 1939, l'impulsion était donnée partout, les travaux commencés ou continués activement sous

la rude et tenace impulsion de M. Mandel, devaient donner dans un délai bref un réseau de pistes permettant, tant en Afrique qu'en Asie, de jouer éventuellement des réserves militaires au mieux de la sécurité des territoires d'outre-mer.

CHAPITRE III

La Politique coloniale et la Sécurité de l'Empire

La sécurité de l'Empire reposait sur la force militaire dont il disposait, mais aussi sur la politique extérieure de la France et sur les principes qu'elle appliquait en matière de colonisation.

Réparties sur tous les continents, souvent très éloignées de la métropole et des autres territoires coloniaux d'où pouvaient leur venir des renforts en hommes et en matériel, perdues parfois au milieu des océans lointains, les différentes parties de ce tout que constitue l'empire français se trouvaient placées, au point de vue de leur sécurité, dans des conditions bien différentes suivant les amitiés et les alliances de la France dans le Monde.

Or la III^e République sous laquelle, grâce à la hardiesse, la ténacité, l'énergie de quelques hommes, bien plus que par la volonté de la nation, cet immense Empire avait été conquis, pacifié, mis en valeur, ne paraît pas s'être souciée, dans les années qui précèdent la guerre, de la nécessité d'une politique extérieure tenant compte des intérêts de l'Empire. Comme aux chefs militaires

on peut reprocher à ceux qui furent chargés de la conduite de cette question, sauf quelques rares exceptions, d'avoir eu seulement l'étroite vision des frontières métropolitaines et méditerranéennes.

Quant à la politique coloniale intérieure, non seulement très peu d'hommes d'État en 1938 comprenaient qu'il fallait apporter des modifications profondes aux principes jusque-là suivis, mais ceux-là même dont c'eût été le strict devoir de s'en préoccuper, parce qu'ils étaient des coloniaux, firent tous leurs efforts pour maintenir une organisation de laquelle on peut au moins prétendre qu'elle était périmée. Ceci ne devait pas manquer d'avoir un jour peu éloigné les plus graves conséquences.

* * *

I. — POLITIQUE EXTÉRIEURE.

En Extrême-Orient l'impérialisme japonais avait déclenché son offensive sur la Chine et au début de 1938 il prenait pied dans les provinces orientales de l'immense Empire et mettait à la tête du gouvernement de Nankin, à sa solde, l'ancien adlatus de Sun Yat Sen : Ouang Tchih Ouai. Les forces japonaises étaient maîtresses des côtes et se rapprochaient de l'île d'Haï-Nan d'où elles pouvaient tenir les débouchés du Tonkin.

A l'intérieur de la Chine les armées du Mikado progressaient lentement sur les rares voies de communication constituées par les voies ferrées et les fleuves. Mais entre celles-ci, les armées de Tchiang kai-Chek formant d'innombrables guérillas, constituaient une perpétuelle menace forçant fréquemment leurs adversaires à des replis parfois de grande amplitude. Cependant le maréchal Tchiang ne pouvait tenir la campagne que si les apports de l'extérieur en matériel de toute

nature lui donnaient des moyens suffisants et si l'aviation étrangère lui apportait son appui contre les forces aériennes nippones jusqu'alors, à vrai dire, assez médiocres en quantité et en qualité.

La frontière commune entre la Chine et l'Indochine mettait la sécurité de notre possession d'Extrême-Orient en danger, car les voies de communication la traversant étaient les plus courtes et les plus sûres pour le transit des armes, des munitions, des chars, des camions, des avions que le maréchal chinois achetait en Allemagne, en Italie, en Russie et dans les pays anglosaxons. On pouvait craindre que l'utilisation de ces routes par le transit chinois n'eût pour conséquence une agression japonaise sur le Tonkin, d'autant plus facile à réaliser qu'Haï-Nan offrait une base excellente pour des forces maritimes et aériennes appuyant une attaque sur Haïphong et le delta tonkinois.

D'autre part, refuser au maréchal Tchiang ce transit qui lui était indispensable, n'était pas sans faire courir certains risques à notre souveraineté au Tonkin entouré sur deux de ses faces par des provinces chinoises guerrières et peuplées en partie de montagnards de race chinoise qui constituaient certaines de nos unités militaires indigènes. En présence d'une situation si délicate il n'eût pas été superflu d'avoir une politique nettement définie au sein du gouvernement français. Elle eût par ailleurs gagné à être établie en étroite entente au moins, avec nos alliés britanniques et nos amis américains en admettant que l'on n'eût pas jugé utile d'y associer l'Allemagne et la Russie, intéressées alors comme fournisseur ou voisin de la Chine, à prêter une aide importante au maréchal Tchiang.

Malheureusement l'entente indispensable des départements ministériels ne fut pas réalisée. Le ministre des Affaires étrangères estimant, non sans raison que

la situation tendue avec l'Allemagne, devait lui faire éviter tout geste ayant pour conséquence de créer un adversaire de plus à la France, fuyait avec le plus grand soin tout ce qui pouvait éveiller la susceptibilité japonaise et lui donner une occasion d'intervenir en Extrême-Orient. Cependant, au Quai d'Orsay, certains hauts fonctionnaires spécialisés dans les questions asiatiques ne partageaient pas l'avis de leur ministre. Mais ceux-là voyaient bien plus les intérêts de la France en Asie dans nos concessions et particulièrement celles de Tien-sin et de Changai, que dans la superbe fédération indochinoise.

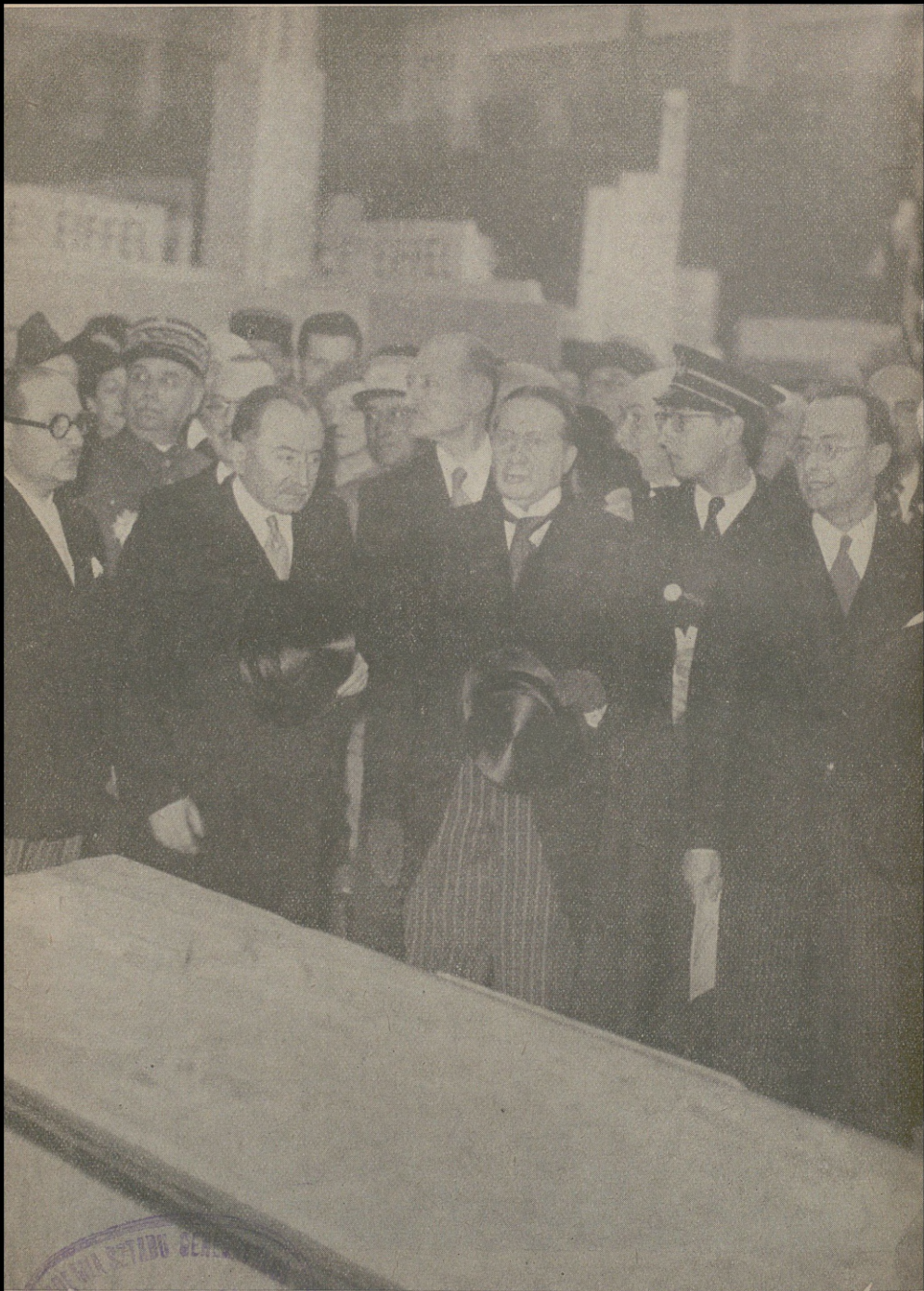
De son côté M. Mandel estimait qu'à choisir entre Chinois et Japonais, il était préférable d'opter pour les premiers dont le territoire immense leur assurant une quasi-invulnérabilité, avait des frontières communes avec l'Indochine. Le ministre des Colonies ne souhaitait pas voir se créer sur les limites impériales en Asie une situation semblable à celle qui existait aux frontières orientales de la métropole.

On aurait pu supposer que le ministre de la Défense nationale et le Conseil supérieur de la Défense nationale sauraient décider où était la vérité et forcer les membres du gouvernement à adopter une doctrine établie en accord avec les puissances menacées gravement dans leurs intérêts par l'impérialisme japonais. Il n'en fut malheureusement rien et il ne faut pas s'étonner si les conséquences devaient être désastreuses.

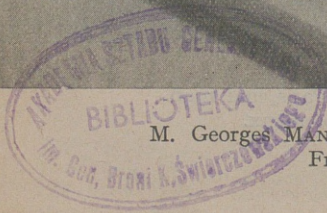
Pendant son séjour en Indochine le général Bühner, en parfaite entente avec le gouverneur général, avait entretenu d'excellents rapports avec les consuls généraux de la Chine et du Japon à Hanoi, mais avec une tendance nettement marquée à aider les Chinois tant que la responsabilité de la France n'était pas engagée. Il avait regretté que le Quai d'Orsay n'ait montré aucun empres-



Salon de la France d'Outre-Mer, Grand-Palais, Paris, mai 1940.
Les drapeaux des premiers régiments coloniaux.



M. Georges MANDEL, ministre des Colonies, au Salon de la France d'Outre-Mer, mai 1940.



sement à recevoir à bail de la Chine l'île d'Haï-Nan en commun avec l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne ainsi que l'avait proposé le gouverneur général après entente avec le représentant du gouvernement chinois à Hanoï.

Donc, il était d'avis d'aider la Chine dans la mesure où cela ne pouvait soulever aucune protestation fondée du Japon. Il partageait ainsi le sentiment de M. Mandel et il eut l'occasion à différentes reprises d'entretenir le président du Conseil de cette question si grave pour la sécurité de nos établissements en Extrême-Orient. Il lui apparut que celui-ci désirait que la France restât strictement neutre entre les deux adversaires asiatiques ce qui eût été excellent à condition d'être réalisable.

Éventuellement la première menace du Japon devait peser sur nos concessions en Chine devant lesquelles se trouvaient ses armées. Nous ne disposions alors pour nous défendre que de 1.650 hommes dont plus de la moitié indochinois. Le commandant supérieur était un bon officier, mais son esprit pour le moins original et sa mégalomanie ne tardaient pas à attirer les protestations justifiées de l'ambassadeur de France en Chine auprès du ministre des Affaires étrangères.

Il mit le comble à ses interventions intempestives en envoyant directement au ministre des Colonies un câble pour demander l'évacuation d'urgence de Tientsin où, disait-il, les Anglais abandonnaient leur concession, ce qui était inexact. Rappelé en Indochine, il fut remplacé par un officier supérieur expérimenté, pondéré, très au courant des affaires chinoises et fort capable de s'entendre sur place avec l'ambassadeur et les commandants des détachements étrangers en cas d'incident grave.

Bien que la prudente politique de M. Mandel qui avait

prescrit de ne laisser transiter par le Tonkin que des matériels de transports et sanitaire, fût strictement observée par les autorités locales très attentives à ne fournir aucun prétexte à réaction de la part des Japonais, les chefs militaires nippons ne cessaient de protester et de menacer l'Indochine de représailles sous prétexte qu'on y tolérait le passage de matériel de guerre, ce qu'ils savaient pertinemment faux leur espionnage étant fort bien fait. »

De leur côté les Chinois nous offraient une alliance de plus en plus précise à mesure que l'impérialisme japonais visait les mers du sud.

En janvier 1939 les troupes japonaises débarquaient à Haï-Nan sans que nos services de renseignements, maritime et colonial, non plus que nos agents diplomatiques eussent décelé la concentration relativement importante (plus de 30 transports escortés par 7 à 8 navires de guerre) des forces amenées dans l'île.

Devant cette menace M. Mandel décidait d'apporter aux Chinois une aide plus efficace et il fut suivi dans cette voie par le directeur des Affaires d'Asie et le secrétaire général au ministère des Affaires étrangères dont le chef restait pour le moins hésitant. Il devait en résulter, à partir de cette date jusqu'à l'armistice de juin 1940, une double politique en Extrême-Orient.

Bien que les dispositions prises par le ministre pour accroître en temps de paix les effectifs des forces militaires stationnées en Indochine, et que la mobilisation dût mettre sur pied cent mille hommes pour la défense de l'Union Indochinoise, on pouvait envisager avec satisfaction l'appui éventuel d'un certain nombre de divisions chinoises composées d'excellents soldats. En outre, la proximité immédiate de la Chine immense permettait en cas de besoin de manœuvrer sans être

acculé à des frontières étroites. Du point de vue militaire toutes nos faveurs devaient donc aller à la Chine du moment que le Japon manifestait nettement des visées sur l'Indochine.

Le fin et courtois ambassadeur de Chine fréquentait assidûment le cabinet de M. Mandel dont il connaissait les sentiments favorables à son pays. Les entretiens auxquels assistait le plus souvent le chef d'état-major portaient toujours sur les mêmes points :

1° Nécessité d'une entente économique sino-indochinoise en vue de développer les industries de guerre des deux pays au moyen des ressources minières complémentaires dont ils disposaient dans le voisinage de leurs communes frontières ;

2° Fourniture de matériel de guerre par la France ;

3° Liberté du transit du matériel de guerre au travers de l'Indochine ;

4° Envoi d'une mission militaire française à Tchoung King auprès du maréchal Tchiang kai-Chek pour remplacer les officiers allemands rappelés par leur gouvernement ;

5° Enfin alliance ou convention militaire entre les deux pays.

Comme on le pense, de pareilles questions dépassaient singulièrement les attributions du ministre des Colonies, elles étaient d'ordre gouvernemental. Cependant M. Mandel résolut de réaliser tout ce qu'il pouvait en agissant isolément. L'adroit ambassadeur chinois qui s'y connaissait en hommes, avait fait jouer les sentiments de patriotisme du ministre.

La question du transit en Indochine donna lieu à de nombreuses tractations. On peut dire cependant qu'en définitive s'il ne passa jamais de matériel de guerre à destination de la Chine, ce fut peut-être plus à cause

de la duplicité asiatique que par suite du mauvais vouloir du ministre (1).

L'attaché militaire auprès de l'ambassadeur de Chine, général ayant suivi les cours de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, tenait au courant l'état-major des opérations se développant dans son pays, ce qui permettait au 2^e Bureau de recouper les renseignements qu'il recevait à ce sujet. Le général Bühler convaincu que la lutte du Japon contre l'immense Empire chinois userait peu à peu la force militaire japonaise qui finalement était impuissante, sur ces vastes espaces aux populations innombrables, de venir à bout d'une guérilla toujours renaissante et plus active.

Le ministre recevait souvent une personnalité chinoise, M. Li Yu Ying, pilier de l'organe genevois de la Société des Nations, président de la Société des Amitiés franco-chinoises, grand voyageur toujours en route entre l'Europe, la Chine et les États-Unis. C'était un véritable plaisir de converser avec cet Asiatique d'une grande culture. Il parlait couramment la langue française, mais avec beaucoup de lenteur, voulue peut-être. Il était admirablement renseigné sur la politique mondiale.

(1) M. Mandel autorisa un jour le débarquement à Saïgon de matériel russe destiné aux troupes chinoises en vue de le faire transiter quand le moment serait favorable et comme du matériel destiné aux forces françaises. Les navires transporteurs, alors en mer, devaient être dirigés sur Saïgon par les soins de l'ambassadeur. Trois personnes : l'ambassadeur, le ministre et le chef d'état-major général des colonies étaient au courant de cette affaire. Aussi M. Mandel fut-il désagréablement surpris le lendemain même de son entente avec l'ambassadeur d'être avisé que le représentant du Japon avait adressé une protestation au Quai d'Orsay pendant que l'attaché naval présentait la même rue Royale.

Il faut supposer que les Chinois attachant une grande importance à nous voir entrer dans leur jeu n'avaient pas craint de nous compromettre sérieusement auprès de leurs adversaires pour amener de leur part une réaction susceptible de nous ranger définitivement aux côtés de la Chine. Peut-être quelque maladresse avait-elle été commise volontairement ou non dans ce but ; peut-être aussi le « chiffre » chinois était-il connu des Japonais. Quoiqu'il en fût le ministre des Affaires étrangères intervint auprès de son collègue des colonies qui lui répondit simplement ne rien connaître de cette affaire. L'officier qui portait à Hanoï les instructions du ministre fut surpris à son arrivée de les voir annulées.

M. Mandel, sur ses instances, et sur celles de l'ambassadeur, décida d'envoyer en Chine la mission militaire tant souhaitée de manière à donner au maréchal Tchiang kai-Chek une preuve éclatante de sa bonne volonté. Il pria donc le général Bühner de mettre celle-ci sur pied. L'affaire n'était pas aussi simple qu'il le pensait. En effet, le personnel militaire relevait des ministres de la Guerre et de l'Air. On ne pouvait d'autre part envoyer un officier général du cadre de réserve peu au courant des choses de l'Asie, car c'eût été contraire au prestige de la France, le chef de la mission allemande qu'il s'agissait de remplacer étant un officier de grande valeur.

Par ailleurs l'envoi d'une mission militaire à Tchoung-King passerait d'autant moins inaperçu que le gouvernement chinois donnerait la plus grande publicité à un geste si amical de la France ; le Japon devait donc protester énergiquement. C'était là une affaire gouvernementale et il était certain que nos ambassadeurs en Chine et au Japon ne manqueraient pas de s'étonner pour le moins de la venue d'une pareille mission au sujet de laquelle le ministre des Affaires étrangères ne leur aurait fourni aucune directive, qui agirait hors de leurs attributions et peut-être contrairement aux instructions qu'ils recevaient du Quai d'Orsay.

On ne pouvait se dissimuler les graves inconvénients qui pouvaient résulter de la décision de M. Mandel. Le chef d'état-major avec son approbation, fit part au ministre de la Défense nationale, président du Conseil, de cette affaire sur laquelle son avis était net :

« Il était possible de trouver le personnel qualifié pour une pareille mission, il était désirable de l'envoyer car elle préparerait une coopération éventuelle avec la Chine qu'on ne devait pas négliger devant la menace japonaise, mais il fallait être prêt à répondre aux protestations du gouvernement nippon car en aucun cas

il ne fallait donner à celui-ci une preuve de faiblesse en rappelant nos officiers. »

Quelques jours plus tard le président autorisait le chef d'état-major à entrer dans cette voie, étant entendu que le ministre des Affaires étrangères ignorait tout, du moins officiellement, de manière à réserver la situation du gouvernement. On désigna comme chef de la mission un général de l'armée de l'Air en congé et s'occupant alors d'achat de matériel de guerre pour le maréchal Tchiang. Il eut pour adjoint un officier général de l'Air et un colonel d'infanterie coloniale, spécialiste des questions chinoises, devant à ses longs séjours en Asie une parfaite connaissance des langues chinoise et annamite. Six officiers d'infanterie et d'artillerie coloniale placés en congé de longue durée, ayant séjourné longtemps en Indochine, ainsi que deux officiers de l'armée de l'Air constituaient la mission. Celle-ci arrivait à Saïgon en avril 1939.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, malgré le secret dont le départ des membres de la mission sur des bateaux différents, avait été entouré, le but qu'ils visaient était connu de tous en Indochine à leur débarquement (1).

Le personnel avait passé directement des contrats avec le gouvernement chinois. Mais le maréchal Tchiang, trop heureux de pouvoir montrer aux Japonais que la France prenait position en sa faveur, donnait une certaine publicité à l'arrivée de la mission. L'ambassadeur de France et son attaché militaire, qui n'étaient avisés de rien, exprimèrent leur étonnement au ministère des Affaires étrangères et à l'état-major de l'armée qui se retournèrent vers le ministre de la Défense nationale, lequel s'adressa à son tour au ministre des Colonies.

(1) Le général commandant supérieur écrivait à ce sujet : « Dès l'arrivée des « excursionnistes » à Saïgon, tout le monde était fixé ici. On a muselé les journaux, mais toute la ville en parle. »

Celui-ci répondit que seuls les ministres de la Guerre et de l'Air étaient qualifiés pour expliquer la présence en Chine d'officiers relevant de leur administration. Le gouvernement japonais qui avait protesté fut informé qu'aucune règle n'empêchait des officiers en congé régulier de résider en Chine (1). L'affaire en resta là, car nous eussions pu reprocher au gouvernement de Tokio des gestes inamicaux (2).

La mission demeura en Chine jusqu'à la déclaration de la guerre à l'Allemagne où elle fut rappelée. Il eût été préférable alors qu'elle restât auprès du maréchal, mais M. Mandel qui ne voulait pas donner aux Japonais prétexte à se joindre à nos ennemis, s'y opposa. Elle avait rendu des services au gouvernement de Tchoung-King, mais surtout elle avait permis d'assurer une liaison étroite avec le maréchal Tchiang. La région comprise entre la frontière orientale du Tonkin et le fleuve Si-Kiang avait été parcourue par des officiers venant d'Indochine, car c'est dans cette région qu'on pensait contre-attaquer les Japonais si la guerre avec eux se déclenchait. Il fallait en effet épargner le sol indochinois ; en outre, les Japonais se montraient particulièrement vulnérables dans cette région.

Le premier objectif envisagé était la libération d'Haï-Nan par l'attaque, sur leur flanc gauche, des forces nippones marchant de la côte vers le nord en direction de Nanning, capitale du Kouang-Si. Si l'affaire réussissait elle pouvait permettre, en liaison avec les troupes britanniques, de dégager Canton.

La Marine dans tout cela n'apportait qu'une aide très faible, car elle ne disposait en Indochine d'aucun

(1) Ce qui n'était exact que si les officiers n'exerçaient aucune fonction militaire au service du gouvernement chinois et ce n'était pas le cas.

(2) En particulier, en 1937 en Indochine, le commandant supérieur avait fait expulser un officier japonais venu officiellement au Tonkin pour apprendre la langue française et qui se livrait à l'espionnage.

moyen flottant sérieux. Quant aux Forces navales d'Extrême-Orient, le général commandant supérieur insistait en vain pour obtenir une coopération efficace (1). Enfin la rue Royale se désintéressait de ce qui se passait en Extrême-Orient et le chef de l'état-major général de la Marine se dérobaît lorsque son collègue des Colonies demandait le renforcement des moyens maritimes dans les mers de Chine.

Les représentants de la Chine à Paris insistaient auprès de M. Mandel pour la préparation, sinon la signature, d'une convention militaire. Or le ministère des Affaires étrangères y était absolument opposé et l'état-major de l'armée ignorait à peu près tout de cette question. Le général Bühner répugnait à entrer dans une voie qui pouvait entraîner M. Mandel beaucoup plus loin que ne le permettaient ses attributions, car les Chinois souples et retors ne manqueraient pas de transformer au profit de leur cause toute parole imprudemment prononcée dans le sens d'une acceptation, quelles

(1) « Le débarquement à Haï-Nan n'a pas amené de bien grosse réaction ; ici ou où on s'attendait plutôt à un débarquement dans la région de Pa Khoï (a), les renseignements chinois signalant depuis un mois des mouvements de bâtiments autour de Waï Chao (b) mais impossible de faire vérifier et surtout préciser ces renseignements, les forces navales d'Extrême-Orient ayant précisément disparu à la même époque du golfe du Tonkin.

« J'ai insisté auprès du gouverneur général dès le 6 février 1939 pour obtenir qu'un aviso aille patrouiller de ce côté. A sa demande l'amiral Le Bigot (c) a répondu que le bâtiment de l'espèce disponible l'avait transporté en visite au Siam et que l'autre était en réparation.

« Impossible de rien obtenir de ce côté ; en septembre les F. N. E. O. (d) étaient à Manille ; maintenant elles sont en Chine du Nord et au Siam, je ne désespère pas d'apprendre qu'elles font une croisière en Australie au moment où le grand baroud éclatera. Le gouverneur général a d'ailleurs saisi le Département de cette affaire qui ne se règlera que le jour où il y aura ici un commandement unique (e). »

(Lettre du général commandant supérieur au chef d'état-major général des colonies du 18 février 1939.)

(a) Port chinois à l'est de la frontière sino-indochinoise.

(b) Petite île entre Haï-Nan et la côte tonkinoise où les Japonais installèrent une base aérienne contre les côtes du Kouang-Si et du Tonkin.

(c) Commandant les forces navales d'Extrême-Orient.

(d) Forces navales d'Extrême-Orient.

(e) Cette phrase montre nettement le danger d'une organisation du commandement qui ne fut pas modifiée par suite du caractère particulariste de la Marine et de l'Air.

qu'en fussent les réserves. Par ailleurs il ne paraissait pas possible d'entamer le moindre pourparler sans que le chef du gouvernement l'ait autorisé.

Le ministre des Colonies qui savait fort bien que le chef d'état-major regrettait vivement que l'incompréhension de nos intérêts en Asie s'opposât à une alliance avec la Chine, résolut de brusquer l'affaire. C'est ainsi qu'un beau soir il lui fit rencontrer chez lui un grand et solide général chinois qu'il lui dit être le représentant du maréchal Tchiang, en même temps que l'ambassadeur de Chine dans un pays européen de l'Est. Celui-ci était accompagné du consul général de Chine et de M. Li Yu Ying. Il s'agissait de régler :

- 1^o L'envoi de la mission dont on vient de parler ;
- 2^o D'établir une convention militaire entre l'Indochine et la Chine.

Or, ni l'ambassadeur de Chine à Paris, ni son attaché militaire pas plus que le ministre des Affaires étrangères français ne devaient être tenus au courant de ces tractations. Sans donc mettre trop de hâte pour établir le projet de convention demandé, le général Bühler fit le nécessaire pour que, le cas échéant, le commandement en Indochine pût disposer de l'appui d'un certain nombre de grandes unités chinoises, et avec elles intervenir vigoureusement sur des objectifs nettement déterminés en accord avec les autorités militaires chinoises du Kouang-Si.

Le commandant supérieur des troupes en Indochine avait reçu communication des grandes lignes du plan arrêté et la mission militaire détachée en Chine lui permettait de mettre sur place les choses au point, en parfaite liaison avec le maréchal Tchang. M. Mandel semble avoir informé le chef du gouvernement de ces tractations qui furent d'ailleurs assez longues ; on peut supposer que celui-ci n'attacha pas grande impor-

tance à la question au moment où toute son attention était retenue par la menace chaque jour plus précise d'une guerre avec l'Allemagne. Quoiqu'il en fût, jamais personne ne parla du projet de convention, le secret cette fois avait été très bien gardé.

* * *

Si le Japon était de plus en plus agressif dans ses relations avec la France, le Siam (Thaïland) se montrait un voisin désagréable et inquiet. Le 7 décembre 1937 cependant, avait été signé entre la France et ce pays un traité qui semblait devoir mettre fin aux manifestations nationalistes, marquées particulièrement le 5 novembre 1936 par la dénonciation par le gouvernement de Bangkok du traité du 14 février 1925, en vue d'y « substituer de nouveaux instruments sur la base de l'égalité des droits ».

Le traité du 7 décembre marquait l'abandon de notre privilège d'exterritorialité ; il maintenait la clause concernant une zone démilitarisée sur 25 kilomètres de part et d'autre du Mékong là où il marquait la frontière. Ce traité avait été ratifié le 23 décembre 1938.

Au cours des années 1938 et 1939 les relations étaient redevenues normales. Au début de 1939 le gouvernement français approchait celui de Bangkok en vue de l'établissement d'un pacte de non-agression qui scellerait l'amitié entre les deux pays (1). L'Angleterre, autant que la France, faisait preuve d'une longanimité touchant à la faiblesse vis-à-vis du gouvernement siamois.

Une mission française se rendit d'Indochine à

(1) Lors de son séjour en Indochine le général Bühner avait été opposé à un pareil pacte qui semblait mettre la France en médiocre situation morale en Extrême-Orient et qui apparaissait aux yeux du gouvernement siamois, en particulier à son chef Luang Pibul, comme la marque d'une faiblesse bonne à exploiter à la première occasion.

Bangkok à la fin de 1938 ; elle fut fort bien reçue. Une mission militaire siamoise rendit la visite en mars 1939. Le commandant supérieur écrivait à ce sujet :

« Nous voici en plein flirt avec les Siamois : échange de visites, banquets, de bonnes paroles en attendant autre chose. Si cela peut nous libérer d'un souci sur la frontière du Mékong, ce sera une excellente affaire ; mais montrer trop d'empressement et de platitude comme le fait notre légation de Bangkok n'est peut-être pas le bon moyen d'obtenir le résultat attendu. Ici je m'efforce de leur montrer que nous sommes très forts et que nous ne craignons personne. »

Il eût été à souhaiter que partout on ait eu la claire vision de la dignité nationale comme ce chef militaire pondéré, plein de bon sens et ayant le sentiment de ses responsabilités.

* * *

Au mois de juin 1939 s'ouvrait à Singapour la conférence franco-britannique. Elle dura du 22 au 27 de ce mois. Le commandant supérieur des troupes de l'Indochine, le 27 juin, en faisait connaître les résultats, dans une lettre personnelle adressée au chef d'état-major.

« Naturellement les débats ont été très cordiaux et, s'il a fallu du temps pour se mettre d'accord, c'est parce que l'on est parti de points de vue très éloignés les uns des autres.

« En fait l'idée des Britanniques était de replier sans combat tout ce qui est à l'est du méridien de Singapour sauf Hong-Kong qui doit offrir une honorable résistance.

« Tout dans leur esprit devait être sacrifié à la défense de la forteresse et de la base de Singapour, le reste, y

compris la péninsule malaise (1), leur importe peu.

« L'action contre le Siam (2) ne semble pas leur être agréable et ils ont décliné l'honneur d'y faire participer leurs forces de Malaisie. Ils n'ont cédé sur le principe même de l'opération que parce que nous avons été très pressants, et ont affirmé n'avoir reçu aucune autre instruction du War Office à ce sujet.

« Ils auraient désiré un commandement unique (3) qui aurait été bien entendu l'amiral commandant les forces anglaises navales en Chine. Bien entendu nous ne nous sommes pas ralliés à cette idée et nous avons nettement différencié les théâtres d'opérations maritimes et terrestres. »

Le 1^{er} juillet 1939, ce même officier général écrira encore :

« En fait, leur point de vue essentiel avant la conférence était de nous demander le plus possible et d'essayer d'obtenir sur tout le théâtre d'opération du Pacifique le commandement suprême qui aurait été exercé par leur amiral.

« ... Il a été admis que l'Indochine côtière était bien l'une des « Key positions » (4) qui leurs sont chères mais ils ne peuvent ou ne veulent rien faire que de protéger les liaisons maritimes Saïgon-Singapour et éventuellement bloquer le golfe de Siam.

« Pour ce dernier pays leur seule collaboration avec nous serait d'ordre maritime et aérien. La Birmanie

(1) On verra plus tard Singapour tomber devant les attaques venant de Malaisie traversée par les Japonais, sans qu'ils aient rencontré de résistance sérieuse.

(2) Il était envisagé une action commune contre ce pays s'il agissait en vue de favoriser une agression japonaise contre les territoires français ou britanniques voisins.

(3) On verra plus loin que le chef d'état-major général des colonies estimait nécessaire un commandement unique qui ne put aboutir par suite de la résistance du chef d'état-major général de la Marine : amiral Darlan.

(4) Les « positions clés » sont celles dont l'intégrité est indispensable à la sécurité et à la vie de l'Empire britannique.

se contente de fermer et de tenir les quatre cols qui mènent chez elle. La Malaisie concentre toutes ses forces et les renforts qui viennent des Indes autour de Singapour, et abandonne le reste de la péninsule. »

La conférence fut présidée par l'amiral anglais Noble et comprenait les chefs des forces terrestres, maritimes et aériennes anglais et français de Birmanie, de Chine et d'Indochine.

Elle étudia plusieurs hypothèses :

1^o Guerre en Europe sans intervention japonaise. Il s'agissait alors de déterminer les mesures de sécurité à prendre dans les possessions franco-britanniques d'Extrême-Orient et les concessions en Chine, ainsi que celles permettant une surveillance efficace du Japon pour déceler en temps utile son intervention dans le cas où elle viendrait à se produire ;

2^o La guerre a lieu en Europe et en Extrême-Orient simultanément, le Japon étant allié à nos ennemis. Il fallait alors déterminer les positions clés essentielles pour la sécurité des territoires alliés.

Après avoir examiné les conditions dans lesquelles le Japon pouvait intervenir contre Hong-Kong et le Tonkin en vue de couper la Chine de toutes communications avec la mer ; contre la baie de Cam Ranh pour se procurer une excellente base navale avancée et séparer le Tonkin de la Cochinchine ; enfin contre Singapour, la commission envisagea l'action ennemie sur les possessions anglaises du sud de la mer de Chine : Bornéo (Sandakan ou Dariol bay) qui était déjà en fait japonais par sa population, d'où la marine nippone pourrait agir au besoin sur les possessions néerlandaises, Gaya Bay et Brunei Bay qui seraient pour elle des bases navales avancées de première valeur, proches des champs de pétrole de Miri et facilitant l'attaque de Singapour.

On ne peut donc prétendre que les Alliés n'avaient pas examiné la conduite à tenir en Extrême-Orient en face du danger japonais. Ils ne pouvaient donc être surpris, mais l'attaque ennemie sera violente, elle aura lieu en plusieurs points simultanément et disposera de moyens maritimes et aériens que rien ne laissait supposer aux observateurs nombreux et attentifs qui suivaient l'évolution du conflit sino-japonais. Mais jusque-là les opérations se présentaient sous la forme d'une guerre de guérilla sur d'immenses territoires où l'emploi de moyens puissants sur terre et dans l'air avaient peu d'efficacité ; quant à la guerre maritime, il était superflu d'y chercher quelque enseignement, la force chinoise étant inexistante. On ne pouvait donc tirer des conclusions d'une pareille expérience spéciale à la Chine.

* * *

Les préoccupations de l'état-major des Colonies ne visaient pas seulement l'Asie, car l'Allemagne préparait la guerre coloniale ; on pouvait le prévoir par les renseignements qui parvenaient concernant l'entraînement des troupes à la guerre en pays désertique et tropical, la formation de cadres spécialisés, etc. En outre les Italiens portaient au maximum leurs effectifs et leurs moyens matériels en Abyssinie et en Lybie

Le chef d'état-major général voulait, si la guerre éclatait, frapper l'Italie dans ses nouvelles possessions à peine conquises où la révolte existait à l'état latent. Il envisageait à cette fin, lorsque le moment serait venu, une attaque combinée de l'Abyssinie par des forces franco-britanniques débouchant simultanément des Somalies française et anglaise, du Kenya, du Soudan égyptien. On pouvait espérer ainsi mettre la main sur la région du Harrar traversée par le chemin de fer de

Djibouti à Addis-Abéba. La possession définitive de ce riche pays où l'altitude permet aux Européens de vivre sous un climat favorable, devait compléter fort heureusement l'âpre Somalie dont la valeur résidait uniquement dans le port au débouché méridional de la mer Rouge. Mais plusieurs conditions s'imposaient au préalable pour la réussite d'un pareil projet.

Tout d'abord Djibouti devait être mis en état de résister à une attaque italienne que tous les renseignements laissaient supposer puissante. La défense devait durer un temps suffisant pour qu'un soulèvement des populations abyssines prît toute son ampleur et que les forces franco-britanniques destinées à prendre l'offensive fussent mises en place.

Le 2^e Bureau de l'état-major des Colonies avait pris toutes dispositions utiles pour déclencher, le moment venu, le soulèvement. En accord avec les Anglais, à vrai dire assez inertes, il avait mis sur pied une organisation secrète basée sur le Soudan égyptien, car la frontière de la Somalie française était très peu favorable à la pénétration d'agents dont la présence eût été rapidement signalée aux autorités italiennes.

Ces agents avaient été recrutés dans les camps de prisonniers espagnols, et parmi les Italiens de l'armée républicaine, farouches adversaires du régime fasciste. Il avait été nécessaire de prendre de sérieuses précautions pour éviter les agents doubles. Ceux qui furent définitivement choisis présentaient les qualités de hardiesse, d'intelligence et de valeur physique voulus. Ils relevaient d'un officier supérieur de la réserve des troupes coloniales, parfaitement à la hauteur de la tâche délicate qui lui incombait. Un officier spécialisé s'occupait au 2^e Bureau de cette affaire qui fut remarquablement montée. Tous les points sensibles, en particulier les dépôts de carburant, avaient été relevés et leur destruc-

tion préparée. On conçoit que privées de la plus grande partie de leur essence, l'aviation et la motorisation des Italiens perdaient une grande partie de leur valeur combattive.

Les crédits nécessaires à cette opération ne firent pas défaut, car le ministre des Finances, M. Paul Reynaud, mis au courant de l'activité de l'état-major des Colonies à ce sujet, manifesta son intérêt en donnant les sommes nécessaires à l'entretien du personnel et à l'achat d'armes et de munitions nombreuses destinées aux rebelles. Le président de la République lui-même montrait par les questions qu'il posa à plusieurs reprises, que cette affaire ne le laissait pas indifférent.

On a vu comment, sous l'impulsion énergique du général commandant supérieur, la défense de Djibouti prenait une réelle valeur. La préparation des Britanniques en vue des opérations dans cette partie de l'Afrique ne se développait pas d'une manière aussi favorable. D'ailleurs les conversations entre les états-majors de Londres et de Paris traînaient en longueur, elles devaient être précédées d'accords diplomatiques, ce qui n'était pas fait pour hâter les choses.

Suivant l'exemple ministériel le général Bühler décida de passer aux réalisations sans plus tergiverser. Il demanda à l'attaché militaire auprès de l'ambassadeur de Grande-Bretagne un entretien au cours duquel il lui fit part de ses inquiétudes au sujet de l'insuffisance des forces britanniques en basse Égypte en face du danger italien dans la mer Rouge. Il insista sur la menace qui pesait sur les communications avec les Empires coloniaux des alliés si l'adversaire éventuel prenait pied à Djibouti, en Égypte et au Soudan égyptien. Sur un croquis du continent africain qu'il traçait en parlant, il matérialisait la situation vers laquelle on allait, dans cette hypothèse.

L'Afrique serait, si on ne voulait y prendre garde, constituée par un bloc italien comprenant les colonies appartenant déjà à cette puissance auquel elle adjoindrait l'Égypte, le Soudan anglais les Somalie française et britannique, la Turquie et une partie de l'Afrique-Équatoriale française. Au Sud l'Allemagne serait maîtresse de ses anciennes possessions de l'Afrique-Orientale, du Cameroun et du Togo reconquises, auxquelles elle ajouterait sans doute Madagascar, le Transvaal (pays de langue allemande d'après les Germains), le Congo belge et quelques colonies portugaises absorbées par l'impérialisme hitlérien. A l'Ouest le bloc français, amputé de certains territoires de l'Afrique noire et de la Tunisie, demeurait cependant encore relativement puissant. L'Angleterre n'avait plus, sur le continent africain, que ses colonies du golfe du Bénin, si les chefs de l'axe victorieux consentaient à les lui laisser, et la colonie du Cap.

La conclusion de ce sombre tableau était : « Ceci est bien maigre pour un pays qui entend contrôler les routes maritimes vers l'Asie. » L'interlocuteur un peu stupéfait, demanda si le général parlait seulement en son nom. Il fut détrompé ; on lui précisa que les ministres de la Défense nationale et des Colonies étaient au courant de la démarche, ce qui, à vrai dire, était une anticipation, car le chef d'état-major avait voulu prendre sous sa seule responsabilité une démarche sortant des règles diplomatiques. Il pria l'attaché militaire anglais de vouloir bien tenir son chef au courant de l'entretien.

Le résultat ne se fit pas attendre, car dans un délai très court le général Bühner reçut une série de visites de personnalités anglaises, civiles et militaires, auxquelles il répéta sans se lasser le même refrain. Il eut l'impression d'être compris, mais que certains de ses honorables

interlocuteurs estimaient qu'il appartenait à la France de prendre les mesures nécessaires pour éviter une catastrophe à l'Empire britannique, lequel devait être prêt à apporter son aide maritime et aérienne.

Il insistait pour que des troupes noires fussent levées dans les colonies anglaises du golfe du Bénin. Il rappela — peut-être même apprenait-il à certains — que l'Angleterre, au cours de la précédente guerre, n'avait pu venir à bout de la poignée d'Allemands commandée par l'héroïque général von Lettow Forbeck dans l'Est-Africain, qu'en employant des troupes noires du King's African Rifle et celles venues de Gold Coast et de Nigéria.

Il insista aussi sur le rôle de la transversale reliant la Nigéria au Nil supérieur par le centre de l'Afrique-Équatoriale française, pour le transport de la force noire franco-britannique. Il s'efforça de montrer à ces Anglais que, s'ils ne voulaient pas voir clair, c'est Alexandrie, la basse Égypte, le canal de Suez, la maîtrise de la Méditerranée orientale qui étaient en danger, les communications de la métropole avec les Indes perdues. Il fallait sans retard renforcer les faibles effectifs stationnés en Égypte.

Le général parlait bien plus des intérêts britanniques que de ceux de la France ; ce faisant il s'occupait cependant de ces derniers, les deux Empires étant liés étroitement au double point de vue économique et militaire, aussi bien en Afrique qu'en Asie et dans le Pacifique.

Il trouva surtout en lord Lloid, ancien gouverneur de Bombay, qui deviendra pendant la guerre ministre des Colonies, colonial de grande classe, doué d'une grande vivacité d'esprit, un interlocuteur ardent, compétent, compréhensif. Celui-ci partait en mission en Égypte et promit qu'il ferait le nécessaire pour calmer les

craintes françaises au sujet de la sécurité des Alliés en Méditerranée orientale.

Le chef d'état-major lui proposa la mise sur pied d'une force expéditionnaire à Madagascar en vue de son transport au Kenya, base de départ d'une des opérations offensives combinées, ayant Addis-Abéba comme objectif. Il suggéra un échange d'officiers de liaison entre les autorités militaires alliées en Afrique. Toutes ces questions trouvèrent leur solution avant la déclaration de la guerre. Le général Bühler avait eu personnellement des entretiens avec les généraux britanniques commandant les troupes de l'Afrique-Occidentale (général Giffard) et de l'Afrique-Orientale (général Dikkinson) et les avait trouvés parfaitement compréhensifs de la communauté de nos intérêts ainsi que de la nécessité d'une étroite liaison.

Ce n'est que lorsque tous ces préliminaires furent menés à bien qu'enfin le ministre des Affaires étrangères estima qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce que fussent entamées les conversations entre les états-majors français et anglais. Il était d'accord avec le Foreign-Office. Le chef d'état-major général des Colonies constata avec plaisir que lord Gort, chef désigné pour commander éventuellement les forces britanniques de débarquement sur le continent, attachait au théâtre de guerre africain l'importance qu'il méritait. Le général Bühler souhaitait voir organiser, dès le temps de paix, le commandement dans toutes les mers et les continents où territoires britanniques et français pouvant se prêter un mutuel appui. Il pensait que la désignation pour chaque zone mondiale d'un chef unique, la définition des moyens terrestres, maritimes et aériens mis à sa disposition, ainsi que des objectifs stratégiques qu'il devait viser, éviteraient des surprises, des malentendus, des difficultés dont l'adversaire ne manquerait

pas de profiter. Il dressait dans ce but une carte faisant ressortir la composition de ces groupements de forces et le chef désigné.

Le général Gamelin fut intéressé par ces suggestions et les présenta à la Conférence des chefs d'état-majors généraux où elle rencontra la plus vive opposition du chef d'état-major général de la Marine. Toutefois les personnalités britanniques avec lesquelles le général Bührer s'était entretenu de la question, demandèrent dans des conférences tenues à Londres, à son agent de liaison, de donner connaissance de l'organisation projetée. L'amiral Darlan qui répugnait à toute organisation plaçant certains éléments de la Marine française sous les ordres de chefs britanniques, souleva de nombreuses objections. Finalement en septembre 1939 aucune décision n'avait été prise.

M. Mandel suivait très activement la politique extérieure. Il était parfaitement renseigné et recevait de très fréquentes visites de personnalités étrangères. Il reçut un jour deux agents louches, aventuriers étrangers aux noms et titres ronflants qui proposèrent de lui vendre le texte d'un traité secret passé, disaient-ils, entre les dictateurs italien et espagnol. L'habileté du personnel du 2^e Bureau de l'état-major des colonies évita au ministre de s'engager dans une affaire qui eût pu avoir des suites désagréables. Le document était évidemment faux.

Le ministre anglais des colonies Mac Donald, fils de l'ancien premier ministre, vint à Paris pour traiter un certain nombre de questions d'ordre économique avec son collègue français. Mais la défense des colonies britanniques n'entraît pas dans ses attributions, elle relevait du War Office. Le chef d'état-major des Colonies n'eut en conséquence que des relations de courtoisie avec le ministre anglais.

*
* *
*

II. — POLITIQUE COLONIALE INTÉRIEURE.

On a pu voir précédemment les raisons qui conduisaient le chef d'état-major à porter un vif intérêt à la politique suivie par la France dans les différentes parties de l'Empire, et pour lesquelles il estimait que des modifications devaient être apportées, afin d'accroître son potentiel défensif.

Si on voulait assurer la sécurité de ces terres lointaines, y lever des effectifs nombreux en soldats et en travailleurs, lorsque la patrie serait en danger, il était indispensable de prendre les mesures nécessaires pour conserver le loyalisme complet des populations indigènes, quel que fût le sort réservé à nos armes.

En Afrique noire comme dans la plupart des colonies et pays de protectorat, il apparaissait *a priori* que notre autorité n'avait rien à craindre à cet égard, mais il n'en était pas de même en Indochine.

En Asie, la France était installée en Cochinchine dont la souveraineté lui avait été reconnue dès 1862 par l'empereur d'Annam Tu Duc, ainsi qu'en Annam et au Tonkin dont le gouvernement s'était placé définitivement sous son protectorat, par le traité de Hué en 1883.

D'après ce traité la puissance protectrice était représentée par un résident à la cour de Hué, mais l'Annam continuait à être administré par son gouvernement annamite. En fait la puissance protectrice faisait de l'administration directe, les provinces ayant à leur tête des résidents français ; les mandarins annamites leur étaient subordonnés et l'autorité de la cour de Hué réduite à l'extrême.

Par ailleurs une population ouvrière s'était créée en Indochine dans les chemins de fer, les mines, les charbonnages, les travaux publics, etc. Elle était très misérable et, peu à peu, cherchait à améliorer sa situation par des grèves dont l'envergure prenait chaque fois une ampleur plus grande.

Enfin le développement de l'instruction dans les lycées, les facultés indochinoises, celles de la métropole et de l'étranger, contribuait à la création d'une classe moyenne instruite, intelligente et laborieuse qui estimait, non sans raison, que les autorités locales françaises ne lui réservaient aucun des emplois auxquels elle pouvait prétendre. On ne saurait nier que peu à peu le peuple annamite se rendait compte que depuis 1883 il avait évolué et méritait pour le moins que le traité signé alors fût strictement observé par la France.

L'opposition trouvait ses cadres dans les intellectuels aigris, dans les fonctionnaires, les magistrats, les professeurs, etc., dont la situation matérielle et morale était inférieure à celle des Européens ayant parfois un niveau intellectuel moins élevé. Elle recrutait son armée dans la masse des travailleurs, tant de l'industrie que de la terre, dont l'existence était très précaire. Pendant plus de deux années le général Bühler avait observé en Indochine les progrès d'une résistance sourde aux ordres des autorités et s'était rendu compte que les mécontents allaient du plus humble nha jusqu'au chef du gouvernement annamite. Il n'hésitait pas à déclarer que les doléances entendues chez les plus élevés comme chez les plus humbles lui avaient paru presque toujours parfaitement justifiées.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, il avait fait connaître cette situation à M. Mandel dès son premier contact avec lui, en précisant que si on voulait défendre l'Indochine on devait modifier dans une large mesure une



politique qui tendait à faire des adversaires de ceux-là même dont nous ne pouvions nous passer comme soldats, en face du danger japonais toujours grandissant. Enfin il avait attiré son attention sur les résistances qu'il devait rencontrer s'il se décidait à entrer dans la voie des réformes. Elles viendraient de son propre ministère autant que de l'administration locale indochinoise.

Avec son énergie habituelle le ministre des Colonies marcha droit au but, prêt à briser les résistances quelles qu'elles fussent.

En Indochine, les pouvoirs des assemblées locales furent étendues ; à Madagascar un décret modifia le régime des élections municipales, donnant aux électeurs des droits jusqu'alors réservés au gouverneur général ; en Afrique noire il fut accordé aux anciens tirailleurs des exonérations fiscales, des exemptions de taxes et de prestations, un privilège de juridiction pour leurs délits, le droit d'élire dix-huit représentants au Conseil colonial du Sénégal.

Toutes ces mesures n'étaient pas accueillies sans réserves par la direction compétente du ministère, en principe peu favorable à une nouvelle politique indigène. Elle n'était consultée par M. Mandel que sur la forme juridique et législative à donner aux réformes, bien peu sur le fond.

D'autre part, en Indochine même, la résistance se faisait sentir dans la haute administration ; aussi le ministre profitant du retour dans la métropole de certains fonctionnaires arrivés en fin de séjour, les remplaça par un personnel auquel il donna directement des instructions.

Les fêtes du 14 juillet 1939, en particulier la cérémonie militaire, devaient être un triomphe pour l'idée impériale qui, grâce à la propagande incessante du

ministre, commençait à prendre consistance dans l'opinion publique. De nombreuses personnalités indigènes avaient été conviées à venir en France. C'est ainsi qu'arrivèrent successivement à Paris : S.M. l'empereur d'Annam et le président du Conseil des ministres, le président de la Chambre des représentants du peuple du Tonkin, les fils du roi du Cambodge, des notables du Sénégal, du Gabon, etc.

Le chef d'état-major put avoir de longs entretiens avec la plupart de ces dignitaires soit isolément, soit avec le ministre. Celui-ci ignorait la mentalité indigène et il évitait d'être entraîné trop loin dans quelque promesse au cours de ces conversations avec des hommes habiles et désireux d'obtenir le maximum de concessions. Sa Majesté Bao Daï, connaissant l'affection que le général Bühler portait au peuple annamite, comptait beaucoup sur son intervention pour obtenir un assouplissement à l'application du traité de protectorat.

Son premier ministre, homme d'une grande intelligence, S. E. Phan Qhuyn, présenta un projet de réorganisation administrative, de même que le président des représentants du peuple. Le premier renforçait les pouvoirs de la cour de Hué au point de tomber dans une forme de gouvernement autocratique, le second oscillait entre le communisme et l'anarchie. Ils voulurent bien admettre tous deux qu'il existait un juste milieu et chacun se remit au travail avec la volonté d'aboutir sur une organisation comportant un pouvoir central fort, mais aussi une opposition libre de se manifester, ce qui devait écarter également le désordre et la tyrannie, ces deux calamités que l'on rencontre si souvent dans les Empires coloniaux.

La guerre devait arrêter pour un moment ces projets, mais les événements ont rendu impossible aujourd'hui le maintien d'une forme de protectorat imposé en 1883

à l'empereur Tu-Duc. La France retrouvant libre de toute hypothèque, l'œuvre splendide accomplie par tant de hardis et énergiques « coloniaux » depuis 1858 (1), devait reprendre la politique libérale et intelligente suivie en 1939 par M. Mandel. Le loyalisme admirable des populations indigènes pendant les dures épreuves de 1940 à 1944 devait trouver sa juste récompense dans la confiance la plus large témoignée aux populations indochinoises.

La fédération indochinoise à réaliser devrait comprendre des États annamite, cambodgien, laotien, s'administrant eux-mêmes, ayant leurs finances, leur armée, leur économie propres. La France sera prêt à les appuyer de sa force morale, politique et militaire, établie sur les hauts plateaux mois favorables à la vie de l'Européen en même temps qu'aux grandes cultures tropicales.

Malgré toutes leurs tentatives les Annamites ne sont parvenus à s'infiltrer chez les rudes populations de la chaîne annamitique que sous la protection des baïonnettes françaises, ils ne trouvent pas dans ces régions un habitat favorable du point de vue sanitaire. Les établissements agricoles, industriels, les villes, les camps militaires pourraient se développer le long d'un autostrade partant de la capitale de notre colonie cochinchinoise et rejoignant le haut Tonkin par Ban Me Thuot, Kontum, le plateau du Trannin, où, en accord avec le gouverneur général, l'autorité militaire avait dès 1937 cherché à développer une colonisation militaire à la romaine. L'armée indigène serait constituée avec les soldats tirés des tributs mois (Banhars, Sedang,

(1) En 1858 une expédition franco-espagnole fut conduite en Cochinchine à la suite du massacre de plusieurs missionnaires, par ordre de Tu Duc, empereur d'Annam. L'amiral Rigault de Genouilly prit Tourane et Saïgon. En 1862 un traité cédait à la France Saïgon, Mytho, Bien-Hoa et l'île de Poulo-Condor, et l'année suivante le Cambodge se plaçait sous le protectorat français.

Radés, Jaraïs, Kas, etc.). Le bataillon montagnard créé en Indochine en 1935 donnait les plus beaux espoirs, les soldats moïs montraient une endurance, une fidélité, un respect de la discipline, lorsqu'elle restait ferme et surtout équitable, qui les faisaient ressembler étrangement aux tirailleurs sénégalais.

Contrairement à ce que l'on prétendait, il est possible d'utiliser ces montagnards dans les basses terres des deltas indochinois sans qu'ils perdent leur valeur physique. On peut considérer qu'il ne s'agit pas là d'un rêve oriental mais d'une réalité, car en 1937 une grande piste partant de Saïgon atteignait le poste de Dak Gley, en direction de Hué, dépassant Dak So au nord de Kontum et trois transversales l'unissaient à la côte. M. Mandel avait envoyé un fonctionnaire administrer l'ensemble des territoires moïs qu'il voulait ainsi soustraire à l'autorité du gouvernement de Hué.

* * *

L'action éventuelle des grands groupements coloniaux constitués dans la métropole aurait pu aider le ministre des Colonies dans la rude tâche qui lui incom bait et au cours de laquelle il rencontrerait tant de résistances. Malheureusement le particularisme, cause de tant de faiblesse pour la France, sévissait chez les « coloniaux » comme dans le reste de la nation. Les intellectuels répugnaient à se joindre aux militaires, les médecins aux colons, les fonctionnaires aux missionnaires, les « Africains » aux « Asiatiques », etc. Là où une union féconde de tous, s'appuyant sur des plans économiques, politiques, sociaux, militaires, eût pu prétendre à contraindre les représentants souvent éphémères, rue Oudinot, de gouvernements n'ayant pas le sens impérial, à suivre une voie nette, ferme, précise,

on ne rencontrait que petites rivalités de métier, de territoires, s'opposant à la mise sur pied d'un groupe-ment puissant par ses effectifs, l'expérience acquise par ses membres sur toutes les terres de l'Empire, la valeur intellectuelle d'hommes dont la plupart faisait métier de chefs dans des conditions souvent difficiles.

Les efforts de M. Mandel, ses conseils à un certain nombre de présidents de sociétés, rencontraient peu d'écho sauf dans les œuvres d'assistance qui ne trouvaient d'appui sérieux auprès de lui que si elles acceptaient de se grouper.

Il comptait sur le « Salon de la France d'outre-mer » pour capter l'attention du grand public, beaucoup plus avide d'images et de fresques que de statistiques, et voulait faire comprendre celles-ci par celles-là.

Les troupes coloniales qui par leur « hauts faits participent autant de la légende que de l'histoire (1) » devaient y tenir la première place. La guerre semblait cependant devoir entraver là encore les efforts du ministre des Colonies, au moment même où ils promettaient d'heureux résultats ; cependant on verra plus loin que cette manifestation impériale, de si haute portée, devait se réaliser. Ce fut la dernière de la III^e République.

* * *

Telle était la situation au 1^{er} septembre 1939. On peut constater que si l'œuvre proposée, au début de 1938, au ministre des Colonies, était commencée, et en bonne voie, malgré tous les obstacles, la situation

(1) Cette manifestation avait été créée par M. Louis Rollin en 1933, alors qu'il était ministre des Colonies. Son idée directrice était « d'éveiller la conscience française à la notion de l'Empire. Il s'agissait tous les deux ans, au cœur de Paris, de déployer comme une immense fresque animée de tous nos territoires d'outre-mer, Algérie, colonies, pays de protectorat, territoires sous mandat, sans s'attarder à des distinctions administratives plus artificielles que réelles ». (*Le Salon de la France d'outre-mer*, par Louis Rollin. Illustration du 11 mai 1940.)

n'avait pu s'améliorer encore au point que l'Empire fût hors de danger. Cependant l'alliance avec les Anglais, leur immense Empire dont les frontières étaient si souvent voisines des nôtres, la puissance de leur marine dont l'union avec les flottes françaises devaient assurer la liberté des communications maritimes, l'amitié des États-Unis d'Amérique, permettaient d'espérer que l'agresseur serait partout repoussé.

Mais il fallait continuer sans relâche à augmenter le potentiel défensif des territoires d'outre-mer, car un grand effort allait leur être demandé tant en hommes qu'en matières de toute nature, et il fallait veiller à ce que rien ne vînt entraver ou arrêter leur puissance de production.

Le point faible de la défense impériale se trouvait surtout dans l'insuffisance numérique et la médiocrité en qualité des forces aériennes. Les mois qui vont suivre seront employés à améliorer cette très grave situation, mais les nécessités de la guerre en Europe vont rendre plus difficile encore qu'elle était jusqu'au 1^{er} septembre 1939, la tâche du ministre des Colonies.

CHAPITRE V

L'Empire dans la guerre.

1^{er} septembre 1939 — 24 juin 1940

I. — LA MOBILISATION DE L'EMPIRE.

Pour comprendre l'effort en hommes fourni par les colonies dans cette période qui va de la déclaration de guerre au lamentable armistice du 24 juin 1940, il est nécessaire de rapprocher les effectifs existant au début et à la fin, dans le tableau ci-après (1) :

	septembre 1939	juin 1940
Afrique-Occidentale française....	21.000	122.320
Afrique-Equatoriale.....	5.000	15.500
Indochine.....	29.000	88.900
Madagascar.....	5.200	34.000
Côte des Somalis.....	1.850	7.900
Antilles.....	1.000	4.080
Chine.....	2.600	1.469
Pacifique.....	280	1.165

En outre, au début de juin 1940, 146.000 indigènes étaient en service hors de leur colonie d'origine et 72.000 attendaient dans les ports coloniaux leur embar-

(1) Les effectifs de la Garde Indigène, des forces supplétives des partisans ne figurent pas dans ce tableau. Ils représentent environ 20 à 25.000 hommes dans chacun des groupes de l'A.-O. F. et de l'Indochine, 5.000 dans ceux de l'A.-E. F. et de Madagascar, 2.000 à la Côte des Somalis.

quement pour l'extérieur ; alors qu'en septembre 1939 il n'y avait que 43.000 militaires indigènes en dehors de leur pays. Il faut ajouter à ces effectifs ceux des travailleurs indigènes dont plus de 20.000 étaient au moment de la poussée allemande de mai 1940 dans les établissements relevant des ministères du Travail et des Fabrications.

On constate qu'au milieu de 1940 plus d'un demi-million des hommes peuplant l'Empire étaient employés au service de la patrie menacée. M. Mandel voulait doubler ce chiffre pour le milieu de 1941.

Les plans de mobilisation des diverses colonies relevant de la rue Oudinot fixaient au total à 165.000 militaires indigènes l'effectif nécessaire pour assurer la garde et la défense des colonies dont 100.000 en Indochine, 50.000 en Afrique noire, 10.000 à Madagascar. Le nombre des travailleurs coloniaux prévu par la métropole était fixé à 100.000 Indochinois, 52.000 noirs, 50.000 Malgaches.

Les levées militaires pour l'extérieur, en 1940, s'élevaient à 303.000 hommes dont 170.000 noirs, 85.000 Indochinois, 48.000 Malgaches. Ces chiffres suffisent à préciser l'ampleur de la mobilisation dans l'Empire. Elle se fit d'une façon parfaite. Le déchet qu'on prévoyait devoir s'élever à 40 % des appelés fut très inférieur à cette proportion (1).

On peut dire que, dans l'ensemble, les habitants de nos colonies manifestèrent pour répondre à l'appel, un enthousiasme et un entrain remarquables.

Les questions d'encadrement et de logement interve-

(1) La proportion de 40 % qui peut paraître élevée résultait de l'absence de l'état civil aux colonies, qui ne permettait de connaître les décès, les indisponibles, que difficilement. En outre, suivant la saison, les mobilisés pouvaient être nombreux en déplacement à de grandes distances sans moyens de communications rapides pour rejoindre les points de rassemblement des réservistes.

naient dans le rythme des appels. D'autre part celui-ci résultait d'un plan établi par entente entre l'état-major de l'armée et l'état-major des colonies, le premier étant l'employeur, le second le fournisseur de la force militaire indigène. Il fallait enfin tenir compte des possibilités de transports.

L'état-major de l'armée avait demandé d'acheminer les tirailleurs sur la métropole par groupes de mille hommes avec encadrement réduit. Il ne pouvait être question en effet d'envoyer au début de la mobilisation des cadres de carrière à l'extérieur et il ne fallait pas dégarnir ceux des colonies où les besoins étaient très importants compte tenu des effectifs levés. Par ailleurs de nombreux officiers de réserve mobilisés aux colonies provenaient en partie des territoires les plus proches de celles-ci (1). Pour toutes ces raisons l'encadrement pour 1.000 hommes fut fixé à 5 officiers et 15 sous-officiers, minimum au-dessous duquel il était sage de ne pas descendre si on voulait maintenir l'ordre et la discipline au cours des transports.

On ne pouvait mobiliser que les effectifs dont on assurait l'encadrement ; par ailleurs il fallait, autant pour des motifs de discipline que d'hygiène, éviter d'entasser des troupes nombreuses, composées en majorité de réservistes, dans les ports d'embarquement. On s'était donc efforcé de les grouper dans des camps échelonnés le long des voies ferrées de manière à les amener dans le moindre délai dans les ports, suivant les possibilités des transports maritimes. C'est alors qu'intervenait la question de la capacité de logement. Des prévisions avaient été établies dans toutes les colonies à ce sujet, on ne pouvait les dépasser sans courir des risques d'ordre sanitaire graves. Pour déterminer

(1) L'Afrique-Occidentale recevait ainsi les réservistes résidant dans les pays des Amériques Centrale et du Sud.

les centres de groupement on avait dû tenir compte des facilités de ravitaillement, choisir les régions où la vie sur place était possible, car le rendement des voies ferrées coloniales ne permettait pas le double transport des hommes et des vivres nécessaires à leur subsistance. Les études faites depuis plusieurs années par les état-majors locaux avaient permis de résoudre ces délicats problèmes de mobilisation dans de vastes territoires aux voies de communications très peu nombreuses.

On pouvait donc compter que cette première partie du problème de la guerre se passerait harmonieusement et sans à-coups, mais l'intervention du ministre allait jeter un certain trouble. Estimant en effet que l'effort en hommes demandé à l'Empire était insuffisant, il prescrivit d'appeler trois cent mille indigènes sans se soucier suffisamment des problèmes d'encadrement, de logement, de ravitaillement, de transport. Or d'après les plans établis, en tenant compte des possibilités de la Marine marchande, il résultait qu'on ne pouvait transporter que 160.000 militaires indigènes au cours de la première année de guerre. Le ministre des Colonies protesta énergiquement (1) contre la faiblesse de cet effectif. « Cette réduction des transports, écrivait-il, s'expliquerait d'autant moins que tous les effectifs nécessaires à l'exécution du plan primitif (2) ont été levés et instruits aux colonies et que celles-ci pourraient encore faire un bien plus grand effort s'il s'avérait nécessaire. »

Dans ses conversations avec le chef d'état-major général il allait plus loin encore : « Le général Gamelin,

(1) Lettre 35 I/EM col. du 8 janvier 1940 adressée au ministre de la Défense nationale.

(2) Le plan primitif avait prévu le transport de 304.000 militaires indigènes coloniaux dans la métropole et l'Afrique du Nord au cours de la première année de guerre.

disait-il, se plaint d'avoir des effectifs insuffisants et il refuse les soldats que nous pouvons lui fournir ! Les chiffres fixés sont ridicules, c'est un million d'hommes que les colonies devraient apporter. » Là-dessus il commença à harceler son collègue de la Marine pour exiger qu'on doublât cette capacité de transport.

Surpris de cette offensive d'un genre nouveau, le ministre de la Défense nationale et le commandant en chef prièrent le général Bühner de venir expliquer la volonté du ministre des Colonies. Le général en fut fort heureux, car il redoutait les réactions justifiées, faciles à prévoir, des autorités locales civiles et militaires devant le trouble que le ministre apportait par ses ordres aux délicates opérations d'appel des réservistes indigènes. Il n'avait pu lui faire entendre raison à ce sujet car, à vrai dire, M. Mandel ignorait tout de cette question et se refusait à toute explication.

Le chef d'état-major des colonies exposa tout le problème au ministre de la Défense nationale et au général Gamelin. On décida de répondre au ministre des Colonies par de vifs remerciements pour la contribution qu'il voulait apporter à la Défense nationale en l'avisant qu'il serait « incessamment » informé des modalités dans lesquelles l'affaire serait réalisée ». Ainsi on pensait ne se point engager. C'était mal connaître le tenace et habile ministre ; il feignit comprendre qu'on acceptait de donner suite sans délai à ses propositions et prescrivit l'accroissement sensible des effectifs prévus. Les ordres donnés dans ce but aux autorités locales étaient accompagnés d'explications officieuses précisant qu'on réaliserait d'abord le plan prévu et que les effectifs supplémentaires ne seraient levés que lorsque ce plan serait exécuté.

Mais le ministre prit d'autres mesures dont les conséquences pouvaient être graves. Il était saisi de mul-

tiples demandes de « mise en affectation spéciale » concernant des militaires des réserves résidant aux colonies ou à l'étranger et mobilisés aux colonies. On ne pouvait s'étonner qu'il en fût ainsi car M. Mandel, avec juste raison, avait prescrit aux autorités coloniales de produire jusqu'aux extrêmes limites. Or si partout la mobilisation militaire enlevait le personnel européen peu nombreux dans toutes les exploitations, le rendement maximum ne pourrait être atteint.

C'est pour satisfaire à ces différents besoins d'ordre économique et administratif que la mobilisation avait été préparée sur des plans détaillés et précis réservant les intérêts des différentes activités en guerre. Il fallait donc s'en tenir strictement à ces prévisions et n'y apporter que quelques rares dérogations en faveur de cas d'espèce nettement déterminés. Or le ministre, très sensible aux interventions des personnalités politiques ou des collectivités, demandes souvent d'ailleurs justifiées, se souciait fort peu des avis des autorités civiles et militaires locales. Il n'hésitait pas à procéder par câbles secs, impératifs, ne permettant aucune explication, au reçu desquels les autorités étaient obligées de s'incliner. Mais devant les inconvénients d'un pareil procédé qui jetait le trouble dans la mobilisation militaire, le chef d'état-major des colonies fit décider que, seuls, les gouverneurs et gouverneurs généraux responsables dans les colonies sous leurs ordres de la sécurité, de la production, de l'administration, seraient qualifiés pour décider des demandes de mises en affectation spéciale, le ministre des Colonies restant hors de la question.

Mais celui-ci eut peine à se tenir à cette sage mesure qui, il faut bien le dire, ne permettait pas de donner satisfaction à des interventions de parlementaires influents, lesquelles parfois étaient de véritable abus.

M. Mandel n'hésitait pas dans certains cas à faire « perdre la face » à ses gouverneurs en modifiant leurs décisions. Il en résulta un « véritable scandale des affectations spéciales » qu'il importait de faire cesser. On y parvint en partie en décidant que les ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air seraient seuls qualifiés pour prononcer les affectations spéciales du personnel relevant de leur administration.

On peut deviner que leur tenace collègue des colonies ne manqua pas de les harceler pour obtenir des faveurs dont il n'était plus le dispensateur.

Un cas curieux d'affectations spéciales fut celui des prêtres appartenant aux congrégations missionnaires aux colonies. Le supérieur d'une de celles-ci ayant demandé l'affectation spéciale d'un de ses pères, le ministre manifesta son étonnement de ce que les missionnaires fussent soumis à la mobilisation militaire dans les mêmes conditions que le clergé de la métropole. Il décida de les placer *tous* en affectation spéciale dans *toutes* les colonies. Cette mesure était grave, car si les missionnaires sont en nombre insuffisant pour satisfaire l'admirable tâche qu'ils remplissent dans nos colonies, ils représentent un appoint d'importance pour l'encadrement de réservistes indigènes dont ils connaissent la langue et la mentalité et sur lesquels ils ont en même temps l'autorité du représentant de Dieu et de chef.

Pareille décision pouvait aussi aller à l'encontre des intérêts de la religion car les populations guerrières de l'Afrique noire comprendraient mal que celui qui prétend leur donner l'exemple devienne un « embusqué » au moment où tant d'hommes partaient joyeusement à la guerre. Le général Bühner rappela les progrès faits par l'Islam et suggéra d'étayer cette délicate décision sur les avis des autorités religieuses missionnaires toujours fort bien éclairées, ce qui fut fait.

Il en résulta d'ailleurs que la décision fut maintenue. Des ordres furent donnés, pour son exécution, aux autorités locales des différentes colonies, mais la plupart de celles-ci firent entendre des protestations justifiées et n'obtempèrent qu'à des ordres impératifs.

M. Mandel expliqua au général Bühner, qui s'opposait à ces mesures, qu'elles devaient avoir des conséquences favorables dans nos relations avec l'Italie, par suite de l'intervention du Vatican auprès de cette puissance qu'il importait de maintenir dans la neutralité. Digne élève de son maître Clemenceau, M. Mandel « faisait la guerre » et subordonnait tout à celle-ci, on ne saurait lui en faire grief.

Cependant quelques mois plus tard, le gouverneur général de l'A.-O. F. étant revenu sur cette question à l'occasion de nouvelles levées qu'on lui prescrivait, alors que les cadres dont il disposait étaient en nombre insuffisant, le ministre décida de rappeler les missionnaires mobilisables qui seraient volontaires. Son collaborateur lui fit alors remarquer qu'il ne s'en trouverait pas, ces ecclésiastiques fortement hiérarchisés ayant reçu des ordres de leurs supérieurs. Il en fut ainsi, et ce n'est qu'après de nouvelles conversations avec ces derniers que les prêtres de plusieurs classes furent mobilisés effectivement.

L'encadrement fut également gêné par le retard apporté par le Département des Affaires étrangères à prescrire la mobilisation des Français résidant à l'étranger. Ce fait priva en particulier l'Afrique noire, pendant les premiers mois de la mobilisation, de plusieurs centaines de réservistes français venant de l'Amérique du Sud. Le motif de ce retard n'était d'ailleurs pas sans valeur, le ministre des Affaires étrangères ayant voulu maintenir l'activité politique et économique française à l'étranger au moment même où

celle de nos adversaires allait se montrer plus agissante, mais il eût fallu prévoir l'importance de cette question dès le temps de paix, alors que la Défense nationale élaborait la mobilisation.

Malgré tout, on peut dire que la mobilisation se fit dans de bonnes conditions, dans tous les territoires de l'Empire. En Indochine le général commandant supérieur pouvait ainsi écrire (1) :

« La mobilisation s'est faite sans difficulté, mais les réquisitions d'autos et surtout de chevaux ont donné des résultats médiocres. Heureusement pour les autos j'étais sûr d'avoir la ressource des quelques 4.000 camions chinois qui encombraient les quais d'Hanoï, mais pour les chevaux, les résidents s'étant désintéressés des recensements, nous n'avons pas trouvé le quart en état de marcher... Il faudra avoir recours aux camionnettes et aux coolies.

« La mobilisation partielle (2) a touché 1.850 Européens. L'affectation spéciale, qui prend de jour en jour plus de monde pour satisfaire aux ordres du Département sur la mobilisation économique, va atteindre à peu près deux mille personnes. Sur 6.000 réservistes européens dont je dispose on voit ce qui me reste. »

Il écrivait quelques jours plus tard (3) :

« Pour les détachements de renfort et d'entretien j'ai déjà de nombreux volontaires désireux de servir en France. Le premier groupe de 5.000 hommes en sera entièrement composé. »

Le général commandant supérieur à Djibouti s'exprimait comme suite (4) :

« La mobilisation a été réduite à peu de chose ici

(1) Lettre du 4 octobre 1939 au chef d'état-major général des colonies.

(2) La mobilisation se faisait en deux temps, la mobilisation partielle pouvant précéder la mobilisation générale.

(3) Lettre du 13 octobre 1939.

(4) Lettre du 10 septembre 1939.

car le nombre de gens en affectation spéciale est considérable (1). »

En Afrique-Occidentale, le général commandant supérieur rendait compte que la mobilisation des indigènes se faisait « dans le plus grand enthousiasme » et que le nombre des volontaires pour partir en France était très élevé. Il faisait également de sérieuses réserves au sujet du nombre élevé des affectés spéciaux.

L'administrateur supérieur de la Côte-d'Ivoire rendait compte que les anciens tirailleurs de la guerre 1914-1918 amenaient leurs fils, même très jeunes, pour les faire engager comme volontaires.

On peut dire que les populations indigènes faisaient preuve d'un entrain et d'un esprit de sacrifice qui eût pu servir d'exemple aux Français de la métropole et des colonies.

* * *

II. — UTILISATION DE LA FORCE INDIGÈNE.

Dès le 15 septembre 1939 (2), le chef d'état-major général des colonies avait attiré l'attention du ministre de la Défense nationale sur « la nécessité d'arrêter au plus tôt les intentions d'emploi des contingents indigènes ». Il précisait que « faute de prévisions à lointaine échéance et compte tenu des lenteurs d'acheminement et des difficultés de mise en œuvre des effectifs créoles et indigènes coloniaux, leur intervention dans la lutte serait fragmentaire, inefficace ». Il ajoutait : « Il ne faut pas que cela soit. » Une « note sur l'emploi des mili-

(1) On peut constater les remarques faites par les autorités militaires au sujet de l'exagération du nombre des affectés spéciaux.

(2) Lettre n° 323 IG. Cab. du 15 septembre 1939 du chef d'état-major général des colonies au président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre. (Cabinet E. M. A., 1^{er} bureau.)

taires indigènes » précisait sa manière de voir à ce sujet et se résumait ainsi :

La France au cours de la guerre 1914-1918 a éprouvé des pertes en hommes dépassant de beaucoup celles de toutes les nations ayant participé au conflit. Depuis, n'ayant pas retrouvé son équilibre démographique, ni acquis d'alliés dotés de forces terrestres puissantes, elle est contrainte d'entrer dans la guerre avec une armée qui absorbe toute sa population mâle de 21 à 50 ans au moins. Si elle ne veut pas en réalité perdre la guerre en présentant en fin de conflit une population vieillie et trop peu dense en face de grandes nations européennes à gros coefficient prolifique, le souci rigoureux d'épargner le sang français doit rester un des facteurs déterminant de la conduite de la guerre.

Il est possible que cette servitude restreigne le champs des conceptions du commandement. Elle le restreint peut-être dans le domaine des opérations proprement dites, mais elle ne signifie pas inertie, pusillanimité, et doit stimuler les activités spirituelles pour la détermination des solutions partielles visant le but unique : *Gagner la guerre sans épuiser la race.*

Procédant de cet ordre de préoccupations, les considérations générales résumées ci-après méritent une attention particulière :

1° Construction immédiate et intensive depuis le lac Léman jusqu'à la mer du Nord de petits éléments bétonnés échelonnés en profondeur ;

2° Mobilisation totale du pays et de l'Empire en profondeur. Création d'une économie de guerre généralisée ;

3° Mise en œuvre préconçue d'une guerre longue pour raidir la volonté nationale, apaiser les impatiences, éviter les improvisations hâtives, les gaspillages de toute nature dans l'ordre moral et matériel, mais ne pas s'instal-

ler dans la guerre, ni à l'avant, ni à l'arrière, et forger par l'union d'efforts convergents les instruments de la réussite finale.

L'utilisation des militaires indigènes coloniaux qui permet d'économiser les effectifs français trouve sa place dans ce cadre et pose d'importants problèmes. Pour y voir clair, il faut rappeler quelques idées générales :

a) Le militaire indigène colonial est levé et fourni par le ministère des Colonies, mais ses employeurs seront de plus en plus nombreux et exigeants à mesure de la durée de la guerre (Guerre, Air, armées et services de la métropole, de l'Afrique du Nord, des T. O. E. Marine) ;

b) Il n'est pas apte à combattre pendant l'hiver sur un théâtre européen, son repliement s'impose de la fin d'octobre à la fin d'avril ;

c) Le militaire réserviste indigène a besoin d'une période d'instruction, d'acclimatement, de suralimentation pour entrer avec efficacité dans la bataille aux fronts d'Europe ;

d) Dans la conjoncture présente qui ne menace que peu ou pas le sol de nos colonies — exception faite pour l'Indochine — la coopération de l'Empire à la bataille en Europe et dans le bassin méditerranéen doit pouvoir être poussée à la limite. Celle-ci qui est fonction de possibilité des transports maritimes n'épuisera en aucune façon les ressources en hommes de couleur, et les sacrifices volontaires consentis pour éviter l'usure proprement française ne feront que cimenter le bloc impérial.

L'effort colonial n'atteindra son plein dans l'ordre et la rapidité que s'il y a liaison étroite et permanente entre le fournisseur, le transporteur, les utilisateurs. Le chef d'état-major général des colonies, collaborateur direct du ministre des Colonies et du chef d'état-major

général de la Défense nationale, peut *seul* assumer ce rôle à la fois de liaison et d'arbitrage. Il doit exercer son contrôle sur l'acheminement, la préparation, l'emploi, le moral des indigènes aux armées comme à l'intérieur, sur la répartition rationnelle entre la France et les territoires d'outre-mer des cadres de race blanche.

Il y a intérêt à utiliser les troupes noires en Afrique du Nord où elles sont disponibles en tout temps. Elles pourraient constituer une force importante d'environ six divisions qui libéreraient pour d'autres missions, les forces nord-africaines dont les militaires indigènes sont utilisables sur tous les théâtres de guerre en toutes saisons. Ce procédé aurait pour avantage de permettre l'instruction et l'acclimatement dans des conditions favorables.

On pourrait ainsi préparer l'intervention pour le printemps de 1940 d'éléments indigènes coloniaux instruits et solides moralement et physiquement. Il importe que le commandement formule en gros, mais sans ambiguïté son plan d'emploi (répartition par théâtres d'opérations, modalités générales d'emplois, période d'introduction en premier échelon, etc.) des militaires coloniaux pour le printemps de 1940. Cette décision qui fixe la mission générale des forces indigènes est urgente, car elle seule permettra aux autorités exécutantes de travailler avec ordre et rendement. A ce premier train devra succéder au plus tôt un deuxième pour assurer l'entretien en 1940 des forces engagées et préparer celles du printemps 1941.

Si on veut employer les indigènes pendant toute l'année, il est nécessaire de rechercher pour une partie d'entre eux des emplois tenus actuellement par des soldats français aux armées comme dans les dépôts de l'intérieur, et ne requérant pas de connaissance particulières (dans la forteresse, le train, les services, les

Q. G., la garde des terrains d'aviations, les ballons de protection, le guet de la D. C. A., les batteries de côte, etc.). Il doit demeurer entendu que ces indigènes seront utilisés par unité constituée, avec un cadre blanc spécialisé pour empêcher l'émiettement, l'impression d'isolement qui conduirait le tirailleur à la paresse, à l'indiscipline et même à des excès plus graves. En outre il faudra organiser un service colonial de contrôle pour conseiller et guider les autorités utilisatrices et pour faire sentir aux militaires indigènes que les chefs coloniaux qu'il a appris à connaître, veillent sur lui.

Le 23 septembre, le chef d'état-major général des colonies saisissait à nouveau le chef d'état-major général de la Défense nationale de cette importante question de l'utilisation des indigènes coloniaux (1) :

« Malgré la volonté de résistance à outrance affirmée par les débris des armées polonaises, il est clair que notre ennemi commun resté libre désormais d'accélérer jusqu'au niveau désiré le renforcement de son front occidental et d'en parfaire l'équipement défensif.

« Aussi, faute d'avoir pu ou de pouvoir à bref délai percer ce front, il est certain que la bataille future de rupture frontale sera avec le temps de plus en plus dure, demandera des matériels de plus en plus considérables, exigera des troupes de haute valeur, entraînera des pertes de plus en plus sévères.

« Cependant si l'on refuse de se bercer d'illusions quant aux résultats d'une stricte guerre d'usure et d'accepter l'idée d'un effondrement spontané de l'Allemagne, il apparaît qu'on ne saurait se dérober à cette bataille, car pour abattre l'Allemagne il faut battre son armée.

« Dans cette hypothèse et ne retenant ici parmi les exigences des actions de rupture des lignes fortifiées

(1) Lettre n° 343 I. G. Cab. du 23 septembre 1939.

que celles relatives à la valeur des troupes et aux lourdes pertes à consentir, j'ai pensé qu'il fallait pousser sans réserve l'utilisation de nos forces d'Empire ainsi que celles des légions des pays asservis par l'Allemagne, se voie de formation sur notre territoire.

« Il semble en effet, qu'en réservant à ces éléments d'élite une mission difficile entre toutes, en les groupant en une ou plusieurs masses de choc vigoureusement instruites et entraînées, on verrait s'exalter encore leur esprit de sacrifice, leur ardeur, leur loyalisme à l'égard de la France.

« Il m'apparaît ainsi que le sang français serait épargné au maximum et c'est bien là, de toute évidence, une considération décisive.

« Aussi bien, et supposant admis le principe de la construction d'une telle force, doit-on examiner quelle pourrait être dans le proche avenir sa composition générale.

« Les six divisions coloniales actuellement mobilisées qui seraient à retirer des armées se transformeraient en six divisions sénégalaises par amalgame des contingents affluant des colonies et par libération corrélative, au profit des formations métropolitaines de la grosse majorité des réservistes français.

« Ajoutant à ces grandes unités quatre divisions nord-africaines, les légions tchèques et polonaises dont la mise sur pied est escomptée au cours des prochains mois, on totaliserait ainsi une douzaine de divisions qui seraient à coiffer par quatre éléments organiques de Corps d'armée, dont deux coloniaux, plus les commandements autonomes étrangers.

« Sous réserve d'entreprendre sans délai et dans le secret absolu la préparation de cet ensemble d'unités, nous disposerions pour le printemps de 1940 d'une armée à la fois puissante et souple, de nature semble-t-

il, à servir utilement la manœuvre du commandant en chef. »

Le chef d'état-major général des colonies terminait sa lettre en sollicitant l'honneur de conduire la force impériale ainsi constituée là où le commandement suprême le jugerait utile.

Le 6 octobre, au cours d'une des conférences hebdomadaires des chefs d'état-major généraux, le commandant en chef approuvait ces propositions concernant l'utilisation de la force indigène mais le 20 octobre il faisait par écrit les réserves suivantes (1) :

« En ce qui concerne l'utilisation de ces unités au printemps 1940, tout en retenant comme idée directrice la transformation des divisions d'infanterie coloniale en divisions mixtes, il ne vous échappera pas qu'il peut encore être prématuré de prendre à ce sujet une décision ferme.

« Ainsi que vous l'indiquez vous-même, un certain nombre de facteurs sont susceptibles d'intervenir pour recommander des solutions d'attente. En particulier les mesures de réorganisation à intervenir au printemps 1940 sont fonction d'un certain nombre de facteurs concernant notamment la nature des opérations, les ressources en effectifs et en matériel qui présentent encore dans la situation actuelle une certaine part d'incertitude. »

Le moins qu'on puisse penser des présentes réserves, c'est qu'elles paraissent dénoter un sentiment de temporisation et un manque de vue et de prévision à échéance cependant peu lointaine. Pour les colonies, il importait de connaître si oui ou non on voulait constituer une force coloniale de choc à utiliser à partir d'avril 1940, car il fallait le temps de la préparer à la mission qu'on voulait

(1) Lettre 1963 F. T. du 20 octobre 1939 adressée par le général commandant en chef au chef d'état-major général des colonies.

lui confier. Même si pour des raisons qu'il ne désirait pas faire connaître, le commandant en chef estimait devoir donner à cette armée un autre chef que le général Bühner, il entra dans les attributions de celui-ci de prendre toutes les mesures pour l'organiser et porter au plus haut degré son instruction et son moral.

Le ministre de la Défense nationale s'intéressa vivement à la mise sur pied de cette armée de choc et pria le chef d'état-major des colonies de le tenir au courant des réalisations. On pouvait ainsi espérer qu'il interviendrait utilement dans ce sens auprès du général Gamelin.

Il arrivera d'ailleurs que ce dernier, après avoir freiné l'arrivée massive des indigènes coloniaux que son major général, le général Bineau, semblait avoir quelque répugnance à utiliser, montrera subitement une grande hâte à les employer en nombre aussi élevé que possible. Le Département des Colonies sera toujours en situation de fournir les effectifs demandés, mais l'insuffisance des possibilités de transport maritime retardera sérieusement l'arrivée des militaires indigènes dans la métropole. M. Mandel interviendra fréquemment auprès du ministre de la Marine marchande. Il n'hésitera pas à demander à son collègue britannique, le secrétaire d'État aux Colonies Mac Donald, au cours d'un voyage de celui-ci à Paris, d'obtenir de son gouvernement le prêt d'un certain nombre de navires pour hâter l'entrée en ligne de la force noire française.

Les Allemands suivaient avec attention l'organisation de la force coloniale française. Ils estimaient fort justement que la tâche du chef d'état-major général des colonies « consistait à organiser et à instruire les troupes de couleur dont la France a besoin pour ménager ses propres troupes », et qualifiaient non moins exacte-

ment les forces françaises coloniales de « troupes d'élites destinées à encadrer les forces indigènes » (1).

*
* *
*

III. — LE GRAND QUARTIER GÉNÉRAL DE VINCENNES ET LE COMITÉ DE GUERRE.

Le grand quartier général s'installe au fort de Vincennes dès le premier jour de la mobilisation. Le général commandant en chef y réunissait les chefs d'état-majors généraux de la Guerre, de la Marine, de l'Air et des Colonies le vendredi de chaque semaine, mais peu à peu, la guerre étant stabilisée, les conférences furent moins fréquentes, bien que le principe d'une réunion par semaine restât la règle.

Le présent travail ne comporte pas l'étude des hommes qui participèrent à ces conférences et d'autres sans doute diront un jour ce que fut le G. Q. G. de Vincennes et son installation. On se bornerait simplement à indiquer ce qu'étaient ces conférences des chefs d'état-major généraux et quelques-unes des questions qui y furent traitées, laissant au lecteur le soin de tirer les conclusions au sujet du caractère des grands chefs militaires, en fonction des événements qui se produisirent par la suite.

Le général Gamelin exposait d'ordinaire la situation, chaque chef d'état-major général faisant connaître ses propositions et ses demandes.

Dès le 5 septembre, le commandant en chef précisait que pour les Britanniques les « points de force » étaient l'Angleterre, la France, l'Afrique du Nord, l'Égypte. Il importait pour protéger ceux-ci de ne pas « casser » les forces de l'Air alliées prématurément. D'autre part,

(1) *Hamburger Fremdenblatt* du 14 mars 1940.

il était nécessaire d'établir un accord entre les gouvernements alliés de manière à hâter l'entrée des États balkaniques dans l'alliance. Toutefois il importait de prendre toutes précautions pour ne pas « effaroucher » l'Italie restée neutre, et la Russie dont l'attitude demeurait mystérieuse.

Le ministre des Affaires étrangères français se montrait à ce sujet absolument opposé à tout renforcement ou tout mouvement de troupes vers les Alpes et à Salonique. Il semblait que la Pologne pût opposer une certaine résistance à l'armée allemande, car elle n'avait que 15 divisions engagées sur 45. Elle demandait un appui en aviation et le président du Conseil qui assistait à la réunion du 7 septembre décidait que 40 avions seraient mis, à Marseille, à la disposition du gouvernement polonais. La situation militaire se précipitant en Pologne, ce matériel ne fut pas envoyé (1). Le commandant en chef précisait d'ailleurs au président (séance du 7 septembre) par la lecture du pacte militaire qui nous liait avec nos Alliés de l'Est, que « la France ne pourrait intervenir avec ses gros avant le 16^e jour de la mobilisation », cependant disait-il, « avant vingt-quatre ou quarante-huit heures les divisions françaises s'engageront sur la Sarre ». Dès le 10 septembre en effet, 10 divisions combattaient sur le front Sarre-Rhin.

Les Anglais, convaincus que l'Italie désirait rester neutre, insistaient auprès du gouvernement français pour que l'on s'abstînt d'envoyer des renforts dans le Proche-Orient (2). Considérant que la Pologne était perdue, ils estimaient que l'on ne devait pas se lancer trop rapidement dans des attaques sur le front de l'ouest, le sort de la Pologne dépendrait de la victoire finale. Enfin nos Alliés désiraient que l'on prît soin

(1) Il fut expédié au Levant.

(2) Conférence du 12 septembre entre MM. Chamberlain et Daladier.

de ne pas faire d'action aérienne sur tout objectif qui ne soit pas strictement militaire, partageant ainsi notre manière de voir. On peut constater que si la neutralité italienne présentait quelques avantages sur les Alpes, elle nous interdisait en définitive d'envoyer des forces en Orient où leur arrivée pouvait déclencher l'entrée en action des peuples balkaniques en notre faveur. La question diplomatique devenait donc prépondérante (1).

Dès le 15 septembre cependant on envisageait de diriger sur la Roumanie les équipes de spécialistes chargés de préparer la destruction des puits de pétrole dans le cas où les forces allemandes pénétreraient dans ce pays.

Le 21 septembre, la concentration des forces françaises était terminée et quatre divisions anglaises avaient pris pied sur le continent. On étudiait quels effectifs de troupes noires pouvaient libérer des forces nord-africaines en faveur du front de guerre.

Dès le 18 septembre, la Pologne était perdue et le commandant en chef se demandait quelle direction allait prendre l'effort ennemi : vers la France ou vers la Roumanie ? Dans le premier cas on pouvait s'attendre à une puissante attaque sur nos frontières dans deux ou trois semaines et il ne pouvait être question alors de chercher des résultats hors de notre barrière fortifiée où nous pouvions espérer arrêter la poussée allemande. Si la Belgique nous appelait en temps voulu à son aide, il serait possible d'intervenir à son profit, dans le cas contraire, on ne pouvait que recueillir son armée. Le commandant en chef demandait aux Anglais une aide en aviation de chasse, en plus des forces aériennes déjà en France.

(1) La 86^e division mise sur pied à Oran devait être prête le 16 septembre à être dirigée sur l'Orient. Elle partait le 18 septembre.

La neutralité italienne restait douteuse. Ce pays offrait de nous vendre du matériel de guerre (moteurs, avions, matériel antichars), pendant que ses consuls dans la zone des armées fournissaient des renseignements sur les mouvements de nos troupes, ce qui amenait le commandant en chef à proposer la suppression de ceux-ci au delà d'une certaine ligne, ou du moins, d'exiger qu'ils n'employassent qu'une correspondance en clair.

Il ne semblait guère possible par ailleurs d'aider les Roumains, et le général Gamelin estimait qu'on risquait que le matériel qui leur serait expédié tombât aux mains de l'ennemi ; il pensait plutôt à leur envoyer un conseiller militaire qualifié, ainsi qu'on avait procédé avec le général Berthelot en 1915.

Le 23 septembre, au cours d'un Conseil Suprême, les représentants britanniques, tout en restant réticents pour une action dans le Proche-Orient, déclarèrent qu'on allait sonder le gouvernement italien en vue d'un débarquement à Salonique, pendant que les ambassadeurs alliés agiraient à Ankara pour une opération identique à Gallipoli.

A cette même date, le général Gamelin indiquait aux chefs d'états-majors généraux son regret de n'avoir pas poussé vers l'Est entre Moselle et Rhin, quand on pouvait le faire, et d'avoir suivi à ce sujet les suggestions du commandant des forces françaises du Nord et de l'Est (1) et de son major général (2).

Quant au chef d'état-major général de l'Air, il insistait pour ne pas faire détruire l'aviation inutilement. Or, comme l'observation d'artillerie ne pouvait se faire que sous la protection de la chasse et que celle-ci ne possédait pas de moyens lui permettant de travailler plus de deux heures par jour, nous n'avions donc la

(1) Général Georges.

(2) Général Bineau.

maîtrise du tir de notre artillerie lourde que durant le même temps. C'était là une remarque particulièrement importante au moment où notre armée se trouvait sous la menace d'une attaque imminente. Le général Vuillemin signalait par ailleurs que la production mensuelle en matériel de bombardement était de 20 avions.

Le 17 septembre, une action offensive se déclenchait sur le front de Lorraine, mais les Allemands s'arrêtaient à la frontière et s'enterraient sur leurs positions sans chercher à pousser plus loin.

La « drôle de guerre » commençait pour durer jusqu'au 10 mai 1940. Toutefois le commandement allié s'inquiétait de la démarche faite par la Belgique et les Pays-Bas en vue de la paix et notre ambassadeur à Bruxelles demandait qu'elle attitude le gouvernement français désirait voir adopter, le cas échéant, par la Belgique vis-à-vis de sa voisine de l'Est : neutralité ou intervention ? Le commandant en chef français précisait nettement que si la Belgique nous appelait à son secours il fallait intervenir. Il estimait que l'armée belge pouvait tenir sur ses positions jusqu'à l'arrivée des secours alliés malgré son insuffisance notoire en défense anti-aérienne et en aviation de chasse.

Les 5^e et 6^e divisions britanniques arrivaient alors en France (3 novembre) et la division canadienne était attendue trente jours plus tard.

Le 9 novembre, une conférence était tenue à Vincennes le général Ironside ainsi que le commandant des forces aériennes anglaises y assistaient.

On y étudia l'action alliée vers la Hollande méridionale et on décida de garantir d'abord les bouches de l'Escaut pour conserver la liberté d'accès au port d'Anvers, puis d'agir en Belgique.

Pour assurer ces deux missions les Alliés devaient se couvrir sur la Dender, puis faire glisser le long de la

côte franco-belge vers Flessingue, cinq à six divisions dont deux motorisées. Deux divisions mécanisées françaises devaient pénétrer en Belgique, atteindre rapidement la Meuse de Namur, pendant que les Anglais, pivotant autour de la 1^{re} armée française, se porteraient sur la ligne Gand-Valencienne.

En Belgique, la couverture belge devait tenir sur le canal Albert, les Anglais viendraient dans la région d'Anvers, les Français couvriraient Bruxelles au sud et entre les forces alliées, les Belges s'installeraient en avant de leur capitale. La nécessité de donner le commandement au roi de Belgique militait en faveur de ce dispositif qui confiait à l'armée belge la sécurité de la capitale.

Le commandant en chef français fit connaître que l'on était d'accord avec le gouvernement belge pour agir sur leur territoire dès que les Allemands y pénétreraient. Il envisageait d'atteindre d'abord la ligne de l'Escaut-Dyle avec une couverture sur la Dender, l'avance devait être méthodique mais rapide. On décidait d'embarquer à Zuydcoote les troupes devant occuper Walcheren.

Les autorités britanniques montrèrent beaucoup de réserve au sujet de l'occupation des îles hollandaises de l'embouchure de l'Escaut, mais le général Gamelin fit savoir que le président du Conseil le laissant libre à ce sujet, il n'hésiterait pas à occuper Walcheren. Finalement le 16 novembre il donnait lecture aux chefs d'état-major généraux d'une lettre du général Ironside qui se rangeait à sa manière de voir.

On a insisté sur ces discussions, bien qu'elles fussent en dehors des affaires coloniales, pour éclairer et préciser certaines assertions faites dans les mois qui suivirent l'armistice au sujet des responsabilités concernant l'abandon de l'armure défensive de notre frontière,

pour risquer en avant de celle-ci, une bataille de rencontre sur le sol de la Belgique.

On pense avoir prouvé par ce qui précède, que cette décision si grave par ses conséquences, fut prise dès le début de novembre par le commandant en chef en accord avec les autorités militaires britanniques et autorisés par le chef du gouvernement. Cette question ne fut jamais soumise au Comité de Guerre ; il ne semble pas qu'elle donna lieu à une discussion au sein du gouvernement.

Le général Weygand avait été nommé commandant en chef des forces françaises du Levant. Le général Bührer avait, dès le début de la guerre, insisté pour qu'on cherchât à créer un front de ce côté, mais M. Mandel et son ami Paul Reynaud, auxquels il avait exposé l'intérêt que présentait l'utilisation au profit des Alliés, des armées de la plupart des puissances balkaniques, ne paraissaient pas avoir compris l'importance de la question et on a vu que les Britanniques craignaient que tout geste de ce côté fit sortir l'Italie de sa neutralité. Or, le 5 décembre, il fut surpris d'entendre le général Gamelin donner lecture d'une lettre adressée au président du Conseil, disant en substance ce qui suit :

« Les fronts fortifiés français et allemands deviennent de plus en plus difficiles à enlever, et sauf le cas d'une attaque allemande sur la Belgique, une action sur la frontière du Nord-Est devient délicate. Il est donc nécessaire d'envisager la constitution d'un front au Proche-Orient. »

Le général Weygand qui assistait à la réunion des chefs d'état-majors généraux partageait cette manière de voir et donna connaissance d'une note qu'il avait préparée pour le chef du gouvernement dans le même sens. Il suggérait, en particulier, une action diplomatique coordonnée et tenace pour atteindre ce but,

et conseillait de mettre en œuvre plutôt du matériel à céder aux peuples balkaniques et à la Turquie que des troupes alliées nombreuses. Il proposait de préparer sans délai des bases d'opérations en Orient en expédiant tout ce qui n'était pas matériel de guerre proprement dit (vivres surtout), de manière à éviter toute réaction ennemie ou neutre et d'organiser les voies de communication en Turquie et en Grèce. A ce sujet, il estimait nécessaire l'envoi de matériel ferroviaire dans ces pays (1).

Le chef d'état-major de l'Air estima qu'il n'était pas possible de dégarnir le front métropolitain de forces aériennes au profit du Proche-Orient. Mais le général Weygand fit justement observer que les peuples balkaniques étaient hésitants, peureux et souhaitaient constituer un bloc neutre. Il fallait leur prouver d'abord que les Alliés étaient prêts à les appuyer dans ce sens en les aidant matériellement. Quinze jours plus tard le général Gamelin faisait connaître le résultat de ses conversations avec le commandement britannique au sujet de la préparation d'un front en Orient, qu'on peut résumer de la façon suivante :

Les gouvernements alliés n'ont arrêté aucune décision mais il apparaît que les Anglais ne veulent rien envoyer aux pays balkaniques ; ils trouvent même inopportunes les conversations avec les états-majors de ceux-ci. D'ailleurs ils estiment que le manque de fret disponible s'oppose à tout envoi de personnel et de matériel. En fait, le souci de maintenir l'Italie dans la neutralité guidait nos Alliés. Peut-être eussent-ils été plus avisés en cherchant à faire de l'Italie l'animatrice de la ligue des neutres balkaniques, malgré le risque de donner trop

(1) Le général Weygand fit justement remarquer que les États-Unis pourraient aider les Alliés en fournissant ce matériel, ce qui éviterait toute réaction de la part de l'Italie ou de la Russie.

d'autorité morale à Mussolini. Du moment que les Alliés ne se résignaient pas à aider les peuples balkaniques, en faisant ainsi — avec les pétroles roumains — une proie tentante pour les Allemands, il semblait préférable de voir ces derniers arrêtés par les Italiens que par personne (1).

Cependant le 18 décembre le Conseil suprême décidait d'informer Mussolini de l'intérêt qu'il y aurait pour les Alliés à aider les Balkaniques. Le gouvernement français devait se charger de cette démarche. Le général Gamelin était autorisé à préparer — sur le papier — les modalités de l'intervention éventuelle dans le Proche-Orient ; il envisageait les deux hypothèses : l'Italie restait neutre ou elle était armée.

La Turquie estimait insuffisant l'effort des Alliés pour l'aider en matériel de guerre et se montrait moins disposée à une intervention — en réalité elle désirait rester neutre et on ne peut qu'admirer la souplesse de sa diplomatie qui lui permit de conserver sa neutralité au cours du grand drame où les « neutres » ne pouvaient plus trouver place.

Le général Weygand insistait pour que le Corps expéditionnaire à fournir par les forces françaises du Levant fût porté à trois divisions, ce qui, avec les deux divisions venues de l'Afrique du Nord, eût porté les moyens dont il eût disposé à cinq ou six divisions si on lui avait envoyé la 2^e division sénégalaise demeurée en France (Q. G. à Draguignan). Mais le commandant supérieur des troupes du Levant demandait qu'on lui donnât, en remplacement des unités disponibles pour une action éventuelle dans les Balkans, des troupes nord-africaines.

(1) A cette date (milieu de décembre 1939), notre ambassadeur à Rome indiquait que la majeure partie du peuple italien était favorable à la France et qu'elle se montrait très réservée vis-à-vis des Anglais. Il faisait remarquer que si l'Allemagne continuait à rester sur la défensive, son prestige serait sérieusement atteint auprès des Italiens.

Notre ambassadeur à Rome, M. François Poncet, ayant fait une démarche auprès du comte Ciano au sujet de l'action alliée dans les Balkans, celui-ci fit connaître que le gouvernement italien ne croyait pas à une action allemande de ce côté et que M. Mussolini était décidé à intervenir dans le cas où le contraire se produirait, de même que dans celui de l'entrée des troupes russes en Roumanie.

Mais l'attention des Alliés se tournait peu à peu vers la mer du Nord et la Finlande et, au souci de ne pas déplaire aux Italiens, vint s'ajouter celui d'éviter l'entrée de la Russie dans la guerre aux côtés des Allemands. Ces raisons firent abandonner peu à peu l'idée d'une intervention dans le Proche-Orient.

Au début d'avril 1940, le général Weygand venu en France, montrait avec la plus grande netteté qu'il fallait agir si l'on ne voulait pas voir finalement le bloc balkanique échapper aux Alliés. Il demandait à nouveau une action diplomatique tenace en même temps que l'envoi de matériel de guerre aux armées des pays intéressés.

La furieuse poussée allemande déclenchée le 10 mai, la « guerre éclair » victorieuse en France, suivie par une honteuse capitulation, devait laisser pendant quatre années les peuples balkaniques sous la botte allemande et en faire les alliés de ceux qu'ils auraient combattus si la France et l'Angleterre avaient voulu comprendre que c'est par les Balkans et la plaine danubienne que l'Allemagne était vulnérable bien plus que vers le Rhin. La leçon de 1918 était oubliée de tous ceux qui n'avaient pas le sentiment que la guerre moderne avait une forme mondiale.

On n'insistera pas sur les affaires de Finlande et de Norvège, autrement que par un aperçu de ce qu'en connurent les chefs d'état-major généraux. Le 12 janvier,

le général Gamelin informait que le général Ironside venait de lui faire connaître la décision prise par le gouvernement britannique :

1^o D'envoyer des troupes dans les ports norvégiens de Bergen, Trondhjem, Narvick pour tenir les terrains d'atterrissage qui pourraient sans cela servir aux Allemands ;

2^o De faire, à partir du 15 janvier, la police dans les eaux territoriales des côtes de Norvège où les Allemands agissaient eux-mêmes.

Sur la demande adressée par le roi de Norvège au roi d'Angleterre, les Anglais avaient accepté de surseoir provisoirement à cette deuxième décision.

Le gouvernement français, déclara le général Gamelin, n'avait pas été mis au courant en temps voulu d'une affaire qui pouvait déclencher une attaque ennemie sur la Hollande. Il estimait que, dans ces conditions, il appartenait aux Britanniques de mener l'opération. Peut-être les Anglais avaient-ils eu la pensée de revenir en Pologne par la Suède à l'instar de Charles XII, peut-être voulaient-ils simplement contrôler la mer du Nord et l'océan Glacial ; quoiqu'il en fût, le commandant en chef qui ne paraissait guère favorable aux théâtres d'opérations extérieurs susceptibles d'entraîner la dispersion de ses forces, ne semblait pas disposé à les suivre.

Cependant vers le Nord aussi les Finlandais appelaient à leur secours et le chef de la mission française auprès de l'armée finlandaise, le général Ganeval, précisait que cet héroïque pays tiendrait jusqu'au printemps et qu'un renfort de quatre divisions serait alors le bienvenu. L'opération la plus importante à faire en Norvège serait sur Petsamo-Mourmansk. Il semblait qu'une brigade de chasseurs alpins français, les légions nordiques, la demi-brigade polonaise formée en France,

avec des forces anglaises eussent pu constituer le renfort tant désiré par le général Mannerheim.

Les Britanniques envisageaient l'envoi échelonné de huit divisions, mais les Polonais ne semblaient pas désirer participer à cette opération.

On sait comment les Allemands réagirent en Norvège, leur rapidité et leur énergie ; au contraire les Britanniques ne se montrèrent guère tenaces. Au Comité de guerre français du 26 avril, il fut décidé que le général Gamelin se rendrait à Londres pour s'opposer à la décision du gouvernement allié d'abandonner l'expédition à la suite des insuccès devant Trondhjem, ou du moins pour éviter l'évacuation de Namson et Aldersen.

On n'insistera pas plus sur cette affaire de Norvège. On a tenu simplement à signaler les divergences de vue des Alliés en ce qui concernait les théâtres d'opérations extérieurs à la métropole française. Ce fait semble résulter surtout de ce que les Alliés, convaincus de l'impossibilité de briser la force ennemie qui à l'Ouest s'appuyait sur une position fortifiée qu'on voulait voir « infranchissable », cherchaient un point d'application de leurs forces plus favorables et susceptible de conduire à la décision. Malheureusement cette recherche se faisait avec une indépendance regrettable de la part de la France comme de l'Angleterre, alors que peut-être plus de confiance et de foi de la part du commandement britannique aussi que du chef français, dans une action éloignée des frontières occidentales allemandes eût permis de voir cette importante question plus objectivement.

On « voulait faire quelque chose », car on sentait que la « drôle de guerre » risquait finalement d'éteindre les forces morales du pays et de l'armée, mais on ne savait pas exactement ce qu'était ce quelque chose, on le situait mal dans l'espace et dans le temps ; on crai-

gnait de disperser ses forces et d'être entraîné plus loin qu'on le voulait. Quand un des deux alliés était disposé à agir, l'autre ne l'était plus et chacun comptait sur le voisin pour faire l'effort principal.

Il fallait au surplus tenir compte des susceptibilités de neutres puissants qu'on devait ménager. Ainsi le général Gamelin envisagea un moment (1) une action aérienne sur Bakou, mais il comptait qu'elle serait exécutée par les Anglais partant des bases iraniennes, et que si l'on était conduit à une action terrestre sur Batoum-Bakou, ce seraient les troupes de nos alliés et des Turcs qui feraient l'affaire. Nous apporterions un soutien aux Turcs.

Les Britanniques proposèrent une action par mines fluviales qu'on ferait parvenir dans le Rhin en les lançant dans les petits affluents de la rive alsacienne. Ils préparèrent tout dans ce but, en accord avec le commandant en chef français, mais cette fois ce fut le président de la République qui, au Comité de guerre tenu à l'Élysée le 11 mars, fit opposition de crainte d'amener des représailles aériennes sur les usines situées en avant de la ligne Maginot, qui fournissaient les deux tiers de l'acier utilisé par notre industrie. Il fut appuyé par le ministre de l'Air qui estimait ne pas avoir de moyens suffisants pour une riposte.

*
* *

Au mois de janvier 1940, le président Daladier avait demandé au commandant en chef de lui faire connaître son plan de guerre pour 1940, celui-ci devant être soumis

(1) Conférence des chefs d'état-majors généraux du 15 mars 1940 pour « décider des opérations qu'il y aurait lieu de proposer au gouvernement », car « on ne pouvait rester dans l'inaction ».

au Comité de guerre (1). Le général Gamelin estimait qu'au printemps de 1940 les Alliés mettraient en ligne 105 divisions en face de 160 allemandes. L'infériorité numérique était donc certaine en 1940 et « on ne peut rechercher une décision avec une pareille infériorité ; nous n'aurons donc pas en 1940 les moyens de conduire une action offensive ».

Le représentant de l'Air à la conférence (général Ménigal) précisait que ce ne serait qu'en octobre que les Alliés pourraient, avec les apports des États-Unis, égaler la production ennemie.

Les Britanniques auraient 15 divisions sur le continent dans le courant de l'été et faisaient effort pour porter ce chiffre à 20. Ils comptaient appuyer cette force par 1.200 avions avec des moyens convenables pour maintenir cet effectif.

Il paraissait difficile de faire une diversion par la Suisse. La situation du Führer allemand allait en s'affermissant et il était inutile de compter sur un changement du moral capable d'affaiblir l'Allemagne.

En conclusion, si l'Allemagne n'attaquait pas sur la Belgique et la Hollande, l'année 1940 devait être une année de préparation par suite de la crise des effectifs alliés. C'était là un programme négatif et en définitive la décision appartenait à l'adversaire.

Le chef d'état-major général des colonies fit remarquer que cette situation risquait fort d'être identique en 1941 et que la crise des effectifs demeurerait la même avec l'apport des Britanniques, en face de l'Allemagne comptant 90 millions d'habitants. Toutefois l'Empire français comptait 110 millions d'âmes. Il fallait lever là les 6 millions d'hommes qui nous étaient nécessaires, c'était chose possible puisqu'on désirait ne pas agir

(1) Le plan d'opérations au contraire relevait du seul commandant en chef et n'avait pas à être examiné par le Comité de Guerre.

offensivement en 1940. Il ne s'agissait plus seulement de l'apport de quelques divisions coloniales dans la bataille future, *mais d'une grande force indigène amalgamée à l'armée nationale qui fournirait les cadres*. Il fallait agir sans retard, c'était une question de volonté et d'organisation. L'emploi intensif des militaires indigènes dans le génie, la D. C. A., les services permettaient de récupérer des hommes pour les armées, le travail de l'usine et de la terre. Il fallait avoir la foi, l'énergie, bousculer la routine et tel Carnot autrefois « organiser la victoire » par l'emploi de ces masses de Français de couleur impatientes de combattre. Peut-être les grands chefs qui l'écoutaient pensèrent-ils que c'était là simplement rêve ou utopie d'un colonial.

* * *

Au début du mois de mai le gouvernement devait envisager l'intervention italienne contre la Yougoslavie. Une conférence eut lieu chez le président du Conseil le 4 mai. Le général Gamelin exposa les demandes du général Noguès, commandant en chef des forces de l'Afrique du Nord et du général Weygand. Le premier désirait l'envoi de quatre divisions ou au moins deux, pour remplacer les autre grandes unités qu'on avait prélevées sur les moyens dont il disposait. Le second demandait une division. Le commandant en chef exprima l'avis que plutôt que de renforcer le Levant, il était préférable d'aller directement à Salonique ; il pensait qu'il serait intéressant de mettre une division dans la Thrace et de pousser sur Salonique de la D. C. A., bien que le chef d'état-major de l'Air fit observer qu'on ne pouvait prélever de la D. C. A. sur la métropole où elle était déjà insuffisante.

En outre, le général Gamelin proposait d'envoyer en

Crète, à La Canée, un ou deux bataillons et de la D.C.A. Le général Vuillemin cependant précisait qu'avec la portée et la puissance de l'aviation, il était préférable de conserver tous nos moyens aériens dans la métropole plutôt que d'en envoyer une partie au Levant, car on était plus à même d'intervenir des bases françaises et tunisiennes que de celles de Syrie. En résumé on ne donnait rien au général Weygand.

Il en fut de même de la demande présentée par le général Noguès. Celui-ci disposait en Afrique du Nord de 400.000 hommes pour faire face éventuellement à l'Italie et à l'Espagne ; les Britanniques pouvaient intervenir en partant d'Égypte contre les 200.000 Italiens de Libye. La saison d'été approchant n'était d'ailleurs pas favorable au développement d'une offensive dans l'Afrique du Nord italienne.

Le commandant en chef estimait avec raison que si les Italiens entraient dans la guerre, ce ne serait qu'en accord avec leurs alliés de l'Axe et parce que ceux-ci étaient décidés à porter leur effort contre la France. Il ne pouvait donc être question de réduire les forces déjà insuffisantes de nos frontières pour les amener sur les théâtres d'opérations secondaires.

On peut penser qu'il eût été préférable de profiter de la puissance défensive de nos organisations de la ligne Maginot pour tenir à moindre frais, et utiliser nos moyens là où il était possible d'agir.

Au Comité de Guerre, tenu à l'Élysée deux jours plus tard, le président du Conseil fit connaître que l'ambassadeur anglais à Rome, sir Percy Lorraine, avait précisé à l'ambassadeur des États-Unis à Paris, que le gouvernement et les chefs militaires britanniques ne désiraient pas réagir contre l'Italie si elle intervenait en Dalmatie contre la Serbie ; M. Paul Reynaud cependant donnait connaissance d'une note établie par le directeur des

Affaires d'Europe, au ministère des Affaires étrangères, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec Sir Percy Lorraine et de laquelle il ressortait que ce dernier n'était pas aussi absolu que l'indiquait M. Bullit. Lord Halifax, en particulier, estimait l'intervention utile en cas d'attaque italienne contre les Yougoslaves.

Notre ambassadeur à Ankara de son côté signalait l'impression produite en Turquie par la menace qui pesait sur la Yougoslavie.

Le général Gamelin maintint la manière de voir qu'il avait exposé deux jours plus tôt ; il ne voulait distraire aucune force de nos frontières métropolitaines. Il faut noter qu'au cours de cette séance du Comité de Guerre, l'amiral Darlan, après avoir exposé la situation maritime dans les mers et océans nordiques, arrivait à la conclusion que les forces aériennes ne pouvaient obtenir des résultats importants contre les moyens flottants dans la guerre aéronavale, ce qui amena une riposte assez vive, et que l'expérience montra très justifiée, de la part du ministre de l'Air, M. Laurent Eynac.

En fait aucune décision précise ne sortit de ce Comité de Guerre au sujet des questions si importantes qui y furent traitées.

Le 10 mai l'offensive allemande se déclenchait et l'ennemi pénétrait au Luxembourg, en Belgique et en Hollande. Il ne devait plus y avoir que deux séances du Comité de Guerre, dont la dernière fut particulièrement tragique. Les chefs d'états-majors généraux ne devaient plus avoir l'occasion de se réunir.

On sait que le Comité de Guerre avait commencé à fonctionner dès la déclaration de guerre, succédant au Conseil supérieur de la Défense nationale, organe du temps de paix. Présidé par le président de la République, il comprenait le président du Conseil, les ministres de la Défense nationale, de la Guerre, de la Marine, de l'Air

et des Colonies, ainsi que leurs chefs d'état-major généraux. On a pu voir dans les lignes qui précèdent ce que fut le rôle de cet organe, qui aurait pu avoir une importance capitale dans la conduite de la guerre. Les faits qu'on s'est efforcé d'exposer aussi objectivement que possible permettront de constater que son action fut à peu près nulle et qu'aucune décision précise n'y fut prise. Cela tenait aux hommes qui le composaient ; ils furent conduits par les événements sans avoir l'énergie de les diriger.

Le 14 mai eut lieu une séance du comité à la suite de l'offensive générale ennemie. M. Paul Reynaud avait succédé à M. Daladier comme président du Conseil, ce dernier restant ministre de la Défense nationale. Il y fut surtout question de l'aide à apporter à la Hollande qui appelait les Alliés à son secours. On a vu plus haut ce qui avait été prévu à ce sujet. L'aile gauche de la première armée française (général Giraud) devait pousser rapidement sur l'embouchure de l'Escaut ; les Britanniques mirent dans l'affaire deux bataillons. On leur demandait surtout une aide en aviation dans la bataille. Le président Daladier fit observer avec beaucoup de prudence et un sens exact de l'attaque qui venait de se déclencher, « qu'il était nécessaire de bien voir la situation, car en définitive, c'était la bataille de France qui s'engageait. Avant de s'employer trop avant vers le Nord au secours des Hollandais, il fallait être certain d'assurer l'intégrité de nos frontières. Cependant il ne fut pas écouté. Pour une fois où on avait établi un plan à l'avance, on voulait au moins tenter de le suivre.

Le 16 mai, à 19 heures, eut lieu, à l'Élysée le dernier Comité de Guerre sous la présidence de M. Lebrun, président de la République. Étaient présents : le maréchal Pétain, M. Paul Reynaud, ministre de la Défense

nationale et de la Guerre, M. Campinchi, ministre de la Marine, M. Laurent Eynac, ministre de l'Air, M. Louis Rollin, ministre des Colonies, les chefs d'état-major généraux : général Weygand commandant en chef (1), l'amiral Darlan, les généraux Vuillemin et Bührer, M. Baudoin faisait fonction de secrétaire.

Le général Weygand exposa la situation dans le Nord :

« L'armée belge dispose de 11 à 12 divisions ; les Anglais de 8 à 9 ; la première armée française et les éléments de la septième constituant 4 à 5 D. I. dont 3 mécanisées, mais très réduites ; le corps de cavalerie. Ces éléments sont sous les ordres du général Blanchard qui coordonne leurs mouvements. Ils se battent dans une poche se terminant au Sud en forme de « tête de champignon » par suite du retrait des Anglais au nord d'Arras. Nos troupes se battent donc face à l'Est et face à l'Ouest sur un front jalonné par Bruges, Courtrai, Roubaix, Tournai, Valenciennes, Denain, la Sensée, Vitry-en-Artois, Vimy, Béthune, Lillers, Aire, Saint-Omer, Gravelines. Elles ne disposent plus de beaucoup d'artillerie et peuvent être ravitaillées encore par Dunkerque.

« Au Sud nos forces tiennent la ligne de la Somme, l'Oise de La Fère, l'Aisne à partir de Neufchâtel et vont rejoindre vers Montmédy notre ancienne ligne de défense. En arrière nos troupes se rameutent. »

Le général indiqua comment, dans le temps et l'espace, de la gauche à la droite, l'armée Frère jusqu'à l'Oise, l'armée Touchon jusqu'à l'Aisne, l'armée Huntziger, puis les armées Condé, Requin, Bourret, Garchery, étaient disposées les forces françaises. Il insista sur la valeur des généraux Frère et Touchon, montra le

(1) Le général Weygand avait remplacé le général Gamelin comme commandant en chef des forces françaises.

général Héring couvrant Paris entre Vernon, Chantilly et Meaux. Il expliqua que les 50 divisions que représentaient ces forces auxquelles s'ajoutent les troupes de forteresse de la ligne Maginot, soit environ 10 divisions, pourraient être renforcées pour arriver à un total de 70 divisions, mais on manquait de chars et d'aviation.

Que pouvait-on faire si l'ennemi attaquait face au Sud-Ouest ?

1^o Protéger Paris en rabattant la droite en direction du Sud pour l'appuyer sur la Loire. Cette solution présentait le grave inconvénient de risquer la perte de tout le matériel se trouvant dans la ligne Maginot ;

2^o Protéger la capitale en se rabattant sur l'Est ce qui pouvait ouvrir une trouée le long de la côte et rendre les communications avec l'Angleterre aléatoires.

Le général en chef avait donc décidé avec le général Georges (1) *de se battre là où on se trouvait*.

Il donna lecture de l'ordre donné au général Blanchard, ordre qui, en définitive, après l'avoir invité à intervenir vers le Sud pour tenter de rétablir la jonction avec les forces d'Arras, le laissait maître d'agir au mieux, sous condition de sauver l'honneur.

Blanchard faisait connaître qu'il allait tenter de rétablir sa liaison vers le Sud et demandait qu'on l'aidât par une offensive dirigée vers le Nord (2).

A une demande du président de la République au sujet de ce qui pourrait se produire si le dispositif linéaire, que tentait de ressouder le commandant en chef, cédait devant la poussée rapide et brutale de l'ennemi menaçant d'enfoncer celui-ci en plusieurs endroits, le général Weygand répondit que dans pareille bataille on ne savait ce qui pouvait se produire. On se

(1) Commandant en chef des forces françaises du Nord et de l'Est et seul responsable de la conduite des opérations de celles-ci, ce qu'on a semblé oublier souvent par la suite.

(2) Il sera connaître rapidement qu'il renonce à cette manœuvre.

battrà, dit-il, et les éléments qui tiendront constitueront des môles de résistance.

Le président du Conseil, M. Paul Reynaud, demanda ensuite au Comité son avis sur le repli éventuel, à la dernière extrémité, des *seuls* membres du gouvernement sur Bordeaux. « Il a été convenu avec nos Alliés, dit-il, qu'on ne ferait pas de paix séparée, ceci implique que le gouvernement doit demeurer libre. » Le général Weygand fit observer qu'il serait indispensable de voir les Anglais pour examiner dans quelles limites nous engageait le fait de cet accord concernant une paix séparée.

Le maréchal Pétain demanda si on ne pensait pas qu'il pût se produire quelque mouvement populaire comme en 1871. Le Comité ne sembla pas être de cet avis.

Le ministre de la Marine, M. Campinchi, résuma en disant « qu'on trouverait bien encore de nombreuses divisions, mais elles manquent de chars et d'aviation. La décision à prendre doit cependant tenir compte de nos engagements vis-à-vis de l'Angleterre. Celle-ci ne peut-elle apporter une aide rapide en aviation ? »

Le général Vuillemin exposa que les Anglais faisaient un effort insuffisant à ce sujet ; « ils conservent une aviation de chasse nombreuse sur leur territoire qui, appliquée dans la bataille, pourrait changer la situation ». Son ministre, M. Laurent Eynac, indiqua que la production française a été portée mensuellement à six cents avions, mais que si l'industrie de la région parisienne disparaissait, on tomberait à une insuffisance notoire. Quant à l'aide apportée par les États-Unis, il fallait attendre encore plusieurs mois avant qu'elle produisit son effet.

Le général Weygand insista à nouveau sur le fait qu'il fallait voir *d'urgence* les Anglais pour déterminer

jusqu'où allait notre engagement de ne pas traiter de paix séparée. M. Paul Reynaud lui fit remarquer que M. Churchill avait déclaré qu'il préférerait voir son pays en ruines, qu'il y brûlerait les moissons, détruirait les communications plutôt que de céder à l'ennemi. Le général se contenta de répondre que c'étaient là « des mots ».

Le ministre des Colonies M. Rollin dit que, sans doute, l'ennemi voulait arriver à la côte pour attaquer l'Angleterre. D'autre part, le problème de la neutralité italienne se posait, il fallait tout faire pour empêcher celle-ci d'intervenir comme tous les indices le précisaient. Toute tentative de nous séparer des Anglais pouvait les inciter à se déclencher contre nous.

On décida que M. Paul Reynaud partirait le lendemain pour traiter cette grave question avec les autorités britanniques.

Cette dernière séance du Comité fait ressortir en même temps le respect de la parole donnée et des engagements pris vis-à-vis de nos Alliés de la part des ministres civils, ainsi que, par contre, la preuve que les chefs militaires, n'ayant plus sans doute confiance dans l'instrument dont ils disposaient (1), étaient alors déjà prêts à certains graves et regrettables abandons qui allaient par la suite mettre la France dans une terrible situation. Les notes rapides qui précèdent peuvent permettre de mieux comprendre les faits qui allaient suivre.

La partie semblait perdue puisque les chefs pensaient déjà à une paix séparée et, par cela même, s'avéraient incapables d'insuffler à la nation en armes la foi dans la victoire, l'esprit de sacrifice, la volonté de

(1) Cependant le 25 mai l'armée française n'avait pas montré certaines insuffisances morales dont la retraite au travers du pays allait donner la preuve.

vaincre, que ses conducteurs n'avaient pas su lui inculquer en prévision de la terrible crise que tous sentaient cependant inévitable.

On peut penser que sans doute ces chefs militaires, en présence des responsabilités écrasantes qui pesaient sur eux, avaient espéré pouvoir traiter avec l'ennemi alors qu'ils disposaient d'une force indéniable, plutôt que lorsque celle-ci serait définitivement battue. Mais dans ce cas, il fallait faire très vite. Après Dunkerque, il était trop tard ; l'ennemi fort de ses succès rapides, ne consentirait plus qu'à une capitulation sans condition, mettant le peuple français à son entière merci.

Des modifications survenues dans le ministère le 18 mai avaient appelé M. Mandel au ministère de l'Intérieur. Sa nomination à ce poste, alors si délicat, avait été fort bien accueillie de l'opinion publique qui comptait sur son énergie bien connue pour assurer le maintien de l'ordre.

Le 27, il fit venir place Beauveau son collaborateur de la veille et lui demanda ce qu'il pensait de la situation. Le général lui répondit qu'il ne la connaissait pas autrement que par l'exposé du général Weygand au Comité de Guerre précédent d'où il résultait qu'il fallait s'attendre au pire. M. Mandel se montrait farouchement résolu à continuer la guerre aux côtés de nos Alliés, même si le gouvernement devait quitter la métropole pour s'installer en Afrique du Nord. « La France, disait-il, sera envahie entièrement, ce sera pendant un temps peut-être long « le chaos », « la nuit » sur notre pays, mais le triomphe final est certain car les ressources des Anglo-Saxons sont immenses. Le blocus de l'Allemagne la privera de carburant. »

Par ailleurs, le ministre estimait que la Russie n'était pas, comme nous le supposions, bienveillante pour les Allemands. Il voulut savoir comment on pouvait envisa-

ger la conduite des opérations dans les circonstances présentes. Le général ne lui cacha pas que la « ligne continue » que s'efforçait de rétablir le commandant en chef paraissait dangereuse en présence d'un adversaire manœuvrier, souple en même temps que rapide. A son avis, il perceraient aisément ce faible cordon sur certains points et les éléments dissociés seraient cernés sans arrêter la marche de l'armée ennemie. Il estimait qu'il fallait conserver l'armée intacte ; procéder à des replis profonds comme les Russes en 1812 ou les Chinois à ce moment même ; manœuvrer en retraite pour livrer une autre bataille sur la Seine ou même sur la Loire, en s'appuyant sur deux mûles de résistance solides à constituer dans le Jura avec les forces qu'il ne fallait à aucun prix maintenir dans la ligne Maginot, puisque cette position était tournée par le Nord, et en Bretagne, et avec les éléments franco-britanniques retirés du nord de la France et bien renforcés.

Mais cette manœuvre en retraite devait se faire avec ordre et méthode, sous la protection d'arrière-gardes retardataires permettant d'organiser le terrain sur lequel on voulait livrer la bataille, lequel ne pouvait se trouver que derrière de grandes coupures défavorables à l'emploi des engins motorisés de l'adversaire. *En un mot, il fallait, à la manœuvre de l'ennemi, répondre par une manœuvre hardie et énergiquement conduite sans aucune défaillance*, ce qui exigeait des chefs résolus et au cerveau prompt, ainsi que des soldats disciplinés et décidés à combattre. Sinon la manœuvre en retraite risquait de dégénérer en fuite vers l'arrière, et ce serait alors rapidement la pire défaite. Les événements devaient malheureusement prouver l'exactitude de ce raisonnement.

Le général Gamelin, dans son dernier ordre (1) au

(1) Ordre donné au P. C. du général Georges le 19 mai 1940 à 9 h. 45.

général Georges, suggérait une « manœuvre » susceptible de résultats favorables.

« En ce qui concerne le groupe d'armée n° 1 (1), écrivait-il, plutôt que de le laisser encercler, il faudra jouer d'extrême audace, d'une part en s'ouvrant la route de la Somme, d'autre part en jetant des forces spécialement mobiles sur les arrières des Panzer Divisions allemandes et des divisions d'infanterie motorisées qui les suivent. Il semble qu'il y ait actuellement derrière ce premier échelon un vide. »

Il insistait par ailleurs pour une décentralisation à l'extrême de l'artillerie, dont les concentrations massives n'avaient plus rien à faire en présence d'engins rapides, souples, travaillant souvent isolément. Il eût alors fallu un canon à chaque passage de coupure, mais on fut trop long à le comprendre (2).

M. Mandel demanda également au général Bühner s'il ne voyait pas quelques dispositions à prendre concernant la sécurité de la capitale.

Déjà le 17 mai, alors qu'il était encore ministre des Colonies, M. Mandel avait pressenti son collaborateur pour accepter le gouvernement militaire de Paris (3). Le général déclina d'abord cette offre en disant qu'il fallait savoir avant tout si on était décidé à défendre la ville et que dans ce cas, cela ne se comprenait que si on voulait livrer la bataille sur la Seine. Par ailleurs, si c'était pour rendre Paris à l'ennemi après un simulacre de résistance dans sa banlieue, ce rôle n'avait rien qui puisse lui convenir car en quelque circonstance que ce fût, il n'était pas disposé à « amener son pavillon ».

(1) Général Blanchard.

(2) C'est ainsi que le commandant d'un régiment d'artillerie portée coloniale signalait quelques jours après l'armistice qu'il était resté groupé et n'avait pas été utilisé au cours de l'avance allemande.

(3) Était-ce de sa propre autorité que M. Mandel fit cette proposition ou fût-ce en accord avec le président du Conseil, cela ne fut jamais élucidé, la première hypothèse paraît cependant la plus exacte.

Il lui remit une note dans ce sens, en précisant que la lutte « jusqu'au bout », comme il la concevait, compte tenu de l'honneur militaire, aurait sans doute de graves conséquences pour la capitale. La question en resta là et ce fut finalement le général Dentz qui eut la triste mission de rendre Paris aux Allemands.

A la suite de la demande que lui fit M. Mandel le 27 mai, le général Bührer insista pour que l'on évacuât de la capitale la plus grande partie du matériel de guerre et des approvisionnements qui se trouvaient dans les établissements militaires des services de l'artillerie et de l'intendance, en particulier le parc d'artillerie de Vincennes. De même, il fallait replier et réduire les nombreux états-majors, car si on voulait conduire la guerre jusqu'au bout, on devait penser avoir besoin de ce personnel, en général choisi, pour l'encadrement de nouvelles unités ; il importait donc de prévoir, et de ne pas risquer de perdre des officiers dans le cas où une nouvelle poussée adverse conduirait à l'investissement de Paris.

Le général précisa au ministre l'intérêt qu'il y avait à préparer la constitution de nouvelles armées (encadrement, instruction intensive) avec les éléments nouveaux : indigènes nord-africains et coloniaux, étrangers. On devait compter plusieurs mois pour qu'elles fussent en état de participer à la bataille, et il importait d'obtenir des États-Unis le matériel de toute nature qui était nécessaire.

Enfin il fallait organiser sans retard les lignes de défense derrière la Seine et la Loire, préparer les destructions nombreuses jusqu'à ce dernier fleuve inclus. Tout cela demandait du temps. Il fallait prévoir, vouloir, agir (1).

(1) Note remise à M. Mandel le 28 mai 1940 par le général Bührer.

On arrêtera là le récit de ce que fut la participation du chef d'état-major général des Colonies à la conduite générale de la guerre qui n'entraînait d'ailleurs pas dans ses attributions, son rôle étant d'assurer l'intégrité des territoires coloniaux contre quelque adversaire que ce fût, et de porter au plus haut degré la force combattive impériale, tant en ce qui concernait l'importance de ses effectifs que la valeur militaire de ses cadres et de ses soldats blancs et de couleur.

*
* *
*

IV. — RÔLE DES COLONIES JUSQU'À L'ARMISTICE.

Le 11 mai 1940, par une ironie du sort, le journal *l'Illustration* était consacré en entier à « l'Empire Français dans la Guerre ». Il glorifiait et faisait ressortir son importance au moment même où s'engageait sur les frontières métropolitaines une partie dont il pouvait être l'enjeu.

On ne saurait dire ce que fut le rôle des colonies dans la première partie de la guerre sans d'abord rendre hommage au loyalisme admirable des populations indigènes, à leur développement et à l'entrain avec lequel elles acceptèrent les charges qu'un nouveau conflit mondial allait faire peser lourdement sur elles.

Dès la déclaration de guerre les souverains des états placés sous le protectorat français manifestèrent dans des adresses au gouvernement, leur complète confiance dans la victoire des Alliés. Le roi du Cambodge Monivong, se souvenant qu'il avait porté l'uniforme d'officier français avant de devenir le souverain de son peuple, demanda que ses deux fils fussent utilisés dans l'armée française. L'aîné, le prince Monireth, qui avait été autre-

fois Saint-Cyrien (1) fut nommé sous-lieutenant de la Légion étrangère, et son frère alla suivre les cours d'un centre de formation d'officiers de l'armée de l'Air. L'empereur d'Annam, le sultan du Maroc, le bey de Tunis, les chefs religieux et politiques de l'Afrique noire, s'employèrent au recrutement des tirailleurs et des travailleurs indigènes.

Dans les vieilles colonies tous les réservistes répondirent avec ensemble à la mobilisation, demandant de partir rapidement sur le front métropolitain, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

En Indochine, M. Mandel avait prescrit au général commandant supérieur de faire rejoindre dans le moindre délai la mission française placée officieusement auprès du maréchal Tchiang kai-Chek. Comme le chef d'état-major général regrettait qu'une pareille mesure fût prise au moment même où il aurait aimé resserrer les liens d'amitié avec le maréchal chinois, le ministre lui expliqua que « maintenant que nous étions engagés dans la guerre contre l'Allemagne, il ne se souciait pas de nous créer un adversaire de plus en Extrême-Orient ». Cela ne faisait pas l'affaire du général car il n'avait pas à s'occuper de l'Allemand mais bien du Japonais et ce retournement du ministre pouvait risquer d'amener sur les frontières tonkinoises des difficultés avec la Chine désireuse de prendre ses sécurités vis-à-vis de son ennemi, en profitant de ce que nous étions occupés ailleurs. Le Japon de son côté pouvait être tenté d'utiliser cette situation pour débarquer au Tonkin sous quelque fallacieux prétexte.

Si nous voulions conserver l'Indochine, il fallait donc faire face à ces menaces japonaises que le moindre revers en Europe pouvait changer en agression. Il eût

(1) Son état de santé ne lui avait d'ailleurs pas permis de supporter pendant deux années le climat assez rude de Saint-Cyr.

donc été préférable de rester lié étroitement à la Chine de Tchiang, ce qui avait été d'ailleurs bien préparé comme on l'a montré plus haut. Mais M. Mandel ne voulut pas admettre cette thèse. Ce ne fut cependant qu'à la fin de 1939 que la mission française rentra au Tonkin. Le maréchal chinois se montra fort mécontent de cette mesure, ce qui se comprend.

De son côté, le commandant supérieur des troupes en Indochine trouva inopportune la décision prise. Il estimait avec raison que c'était une marque de faiblesse vis-à-vis des Japonais alors que « si on le voulait, il pourrait y avoir une belle partie à jouer et qu'Haï-Nan vaudrait mieux que Tien Tsin » ; suggestion parfaitement logique, mais qui se souciait de cela au Quai d'Orsay ?

On activait donc la mise sur pied des forces de l'Indochine, fixées à 100.000 hommes, en dehors des effectifs à fournir à la métropole, comme tirailleurs et travailleurs. On hâtait les envois de matériel en particulier de l'aviation. En octobre le commandant de l'Air recevait 10 appareils Morane 406, 24 autres étaient en cours de transport. Le général Vuillemin avait promis 40 de ces appareils modernes ; finalement ils parvinrent à destination après un certain nombre d'avatars (1). Le 7 décembre 1939, le général Martin écrivait de Saïgon au général Bühner :

« Le matériel nous arrive en abondance dont je vous sais d'autant plus gré que je pense qu'il ne doit pas être commode de s'en procurer avec les besoins actuels de la métropole. »

Il pouvait, disait-il, présenter au général anglais Bond,

(1) Ils venaient d'être embarqués au moment de la déclaration de guerre et le ministère de l'Air avait décidé de les diriger sur l'Afrique du Nord au lieu de l'Indochine, mais le bateau transporteur ne put faire escale à Bizerte et ils continuèrent sur l'Extrême-Orient. On apprit leur arrivée alors qu'on n'y comptait plus.

commandant en chef les forces de Malaisie, venu de Singapour, « le matériel nouveau que nous avons reçu : 75 motorisés, auto-mitrailleuses de reconnaissances, canons de 25, pièces de D. C. A., Moranes 406, la plus grande partie de ce matériel était arrivé depuis la Conférence de Singapour. Il a pu constater l'effort militaire fait ici et a vu que du Nord au Sud il n'y avait qu'un immense chantier de travaux militaires de défense » (1).

Le général commandant supérieur avait fort sagement procédé à une mobilisation progressive des réservistes indigènes, évitant ainsi d'encombrer les casernements et les camps en voie d'agrandissement, de militaires non immédiatement utilisables.

Ce procédé bouleversait complètement le plan de mobilisation générale qui d'ailleurs ne prévoyait pas des appels portant sur des effectifs aussi élevés. Il est permis de penser que si l'application brutale du plan eût été une solution militaire convenable, elle présentait néanmoins l'inconvénient d'entraver la vie économique et administrative de la Fédération indochinoise pendant un temps assez long.

Il avait été prescrit aux autorités militaires locales de profiter des circonstances de guerre pour installer de nouveaux camps dans des régions favorables de manière qu'après la fin du conflit, elles disposassent de casernements répondant à la sécurité du pays, dans de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité pour les militaires français et indigènes. On devait espérer que, dans ces circonstances, l'égoïsme et le particularisme trop fréquents chez certaines catégories de Français en Indochine ne pourraient, ainsi qu'on le constatait trop fréquemment, être défavorables à l'organisation rationnelle de la vie des troupes, Cependant le général

(1) Lettre du général commandant supérieur au chef d'état-major général des colonies, du 7 décembre 1939.

commandant supérieur rencontrait encore des difficultés résultant de ce fâcheux état d'esprit.

« Nha Trang (1) ne sera prêt qu'en avril, écrivait-il, le 7 décembre, il y a eu du retard dû en partie à la mauvaise volonté des autorités qui voient d'un mauvais œil la venue des troupes. »

Au sujet du Tam Dao (2), il disait encore :

« La question du terrain a été ardue à régler et il m'a fallu insister à maintes reprises pour la faire sortir des cartons administratifs où elle s'enlisait (3) »

Le 22 décembre 1939 il informait le Département que « la séance du Grand Conseil a été très mouvementée. L'opposition a été particulièrement violente pour l'usine d'aviation. Il y a eu de nombreuses questions insidieuses sur l'emploi des fonds d'armement, de l'emprunt, etc. »

Cependant, grâce à l'énergie et à la ténacité du commandant supérieur, la situation des casernements s'améliorait rapidement.

Le 30 avril 1940, au moment même où la force motorisée allemande se préparait à l'offensive qui allait avoir de si terribles conséquences pour la métropole, l'organisation des grands camps militaires permettait de faire face à tous les besoins. En outre, les centres de formation de gradés permettaient l'instruction de 3.000 indigènes.

Les travaux de défense étaient poursuivis avec la même volonté de mettre l'Indochine à l'abri d'une attaque japonaise. L'organisation des fronts de terre et de mer, du cap Saint-Jacques aux frontières tonkinoises était réalisée par la main-d'œuvre militaire. On édifiait « des casemates bétonnées nécessaires aux barrages des grandes routes pénétrantes, des plages de débarquement,

(1) Port sur la côte d'Annam.

(2) Station d'été du Tonkin à 25 kilomètres d'Hanoi.

(3) Lettre du 26 avril 1940

des estuaires et des points d'appui nécessaires à l'ossature de la défense » (1).

Au cap Saint-Jacques (2) tout le matériel d'artillerie prévu était mis en place y compris les batteries de côte de 240 mm. « La baie d'Along était en état de recevoir une « visite étrangère ». A Cam Ranh (3), les batteries de la Vigie et de l'île Tagne fermant la baie étaient en place et la Marine devait fournir huit pièces de 138.6 pour compléter la défense.

Les effectifs destinés à la protection de l'Union indochinoise s'élevaient en janvier 1940 à 110.000 hommes avec la garde indigène mobilisée.

Les trains étaient organisés avec des camionnettes et arabas. On construisait ces dernières voitures dans le pays pour remplacer les voitures chinoises prévues qui se montrèrent insuffisamment robustes.

L'organisation des forces terrestres comprenait 3 divisions pour la défense propre de l'Indochine, 2 divisions expéditionnaires prêtes à être embarquées, et les groupes de 1.000 hommes de renfort destinés à la métropole ou au bassin méditerranéen, sans compter les travailleurs. L'encadrement en Européens en était réduit, car si la mobilisation avait donné 6.000 réservistes français de tous grade, par suite des errements concernant les affectations spéciales indiqués précédemment, environ le tiers de ceux-ci avait été placé dans cette position. Devant les protestations justifiées de l'autorité militaire, le ministre envoya sur place un inspecteur général des Colonies pour mettre de l'ordre et préciser au gou-

(1) Lettre du commandant supérieur du 23 février 1940.

(2) Point d'appui de la flotte au sud de Saïgon.

(3) Cam-Ranh est une baie pouvant abriter les flottes les plus importantes. Située au point de tangence de la ligne reliant Singapour à Hong-Kong, vis-à-vis de Manille, elle avait une situation très importante entre les positions clés anglaises et américaines des mers de Chine. Pour des raisons exposées précédemment cette baie n'avait encore aucune défense en 1938, bien que de nombreux plans eussent été étudiés par les autorités militaires et maritimes locales et le Comité de défense du ministère des Colonies.

verneur général qu'il importait avant toute chose de mettre l'Indochine en condition de se défendre.

L'aviation comprenait 115 appareils (1) dont 40 seulement de types modernes. A cette modeste force s'ajoutaient quelques avions estafettes provenant de clubs aéronautiques indochinois. Le personnel était excellent, plein d'entrain, et le chef instruit, ardent quoique pondéré, vigoureux. On pouvait compter que malgré sa faiblesse numérique l'aviation ferait d'excellent travail.

La Marine ne présentait guère plus de moyens, mais le personnel imbu des splendides traditions de son arme allait prouver quelques mois plus tard, en détruisant dans la baie de Koh-Chang l'escadre moderne siamoise, sa hardiesse et son habileté manœuvrière (2). La flotte comprenait les croiseurs *La Motte-Picquet*, *Dumont-d'Urville*, *Amiral-Charner*, et les avisos *Tahure* et *Marne*.

La guerre entre le Japon et la Chine s'éternisait, les forces nippones se rapprochaient de nos frontières terrestres et maritimes. Après avoir occupé Haï-Nan, elles débarquaient à Pakhoï sur la côte méridionale du Kouang Toung d'où elles se dirigeaient sur Nan-ning, capitale du Kouang-Si. Le commandant supérieur des troupes de l'Indochine était en relations étroites avec l'état-major du maréchal Tchiang kaï-Chek (3). Il suivait avec attention la marche des opérations « malgré les difficultés de discriminer les multiples informations toujours exagérées » (4) qui lui parvenaient. Il regrettait la faiblesse du gouvernement français cédant trop facilement aux Japonais qui, sous prétexte de surveiller

(1) Avions : 58 Pothez, 4 Farmann 221, 6 Pothez 542, 2 Caudron 210, 3 Caudron 635, 20 Morane 406, 7 Pothez 29 (aviation sanitaire). Hydravions : 12 Loire 130, 3 Cams.

(2) Combat du 20 janvier 1941.

(3) Par le général Feau Kio Jin qui avait suivi en 1939 les manœuvres indochinoises.

(4) Lettre du général commandant supérieur du 23 janvier 1940.

le transit au travers de l'Indochine, exigeaient la présence de commissaires sur les grandes voies de communications (1).

En fin de novembre 1939, l'armée nippone s'emparait de Nan-ning, mais le gouverneur du Kouang-si (2) avait vigoureusement réagi avec ses troupes locales soutenues par une division du Yunnan et stoppé l'adversaire, lui interdisant de déboucher au nord du Si-Kiang. Celui-ci reprenait l'offensive au milieu de décembre et combinait son action avec une poussée en direction de Long chéou (3) et de Dong Dang, poste français à la Porte de Chine. De Long chéou il pouvait menacer Caobang, chef-lieu du 2^e territoire militaire du Tonkin, par Nam-Quan.

Le 20 décembre les Chinois étaient en pleine retraite et on repliait hâtivement le matériel de la voie ferrée en cours de construction de Long chéou à Dong Dang. Cette avance rapide avait pour cause la défection d'une partie des milices de Kouang-Tuong passant à l'ennemi, alors que les Kouangsinais avaient fort honorablement combattu. Mais la guérilla chinoise s'organisait, menaçant les rares et médiocres communications de leurs adversaires. Après une série de combats assez décousus, ceux-ci étaient acculés à la frontière sino-indochinoise ce qui allait nous créer de graves difficultés.

Le gouvernement japonais avait sollicité l'autorisation de venir en Indochine en vue d'y faire un voyage touristique pour un certain général Huschihashi, ce

(1) Cette autorisation accordée par le ministre des Affaires étrangères, malgré les graves réserves de M. Mandel, n'avait pas manqué de surprendre le gouverneur général, le général Catroux, qui, à son départ, avait reçu du ministre des instructions dans le sens contraire. Il ne savait plus quelle politique suivre exactement devant les exigences grandissantes des généraux japonais.

(2) Général Peï Tsong Hi, un des généraux les plus réputés.

(3) Ville du Kouang-Si, voisine de Lang Son.

qui fut accordé uniquement pour Hanoï. Le 16 décembre, l'agence Domeï répondait à ce geste de courtoisie par l'émission radiophonique suivante :

« Le major général Huschihashi, des forces japonaises expéditionnaires de la Chine du sud, avec trois officiers d'état-major, sont partis de Hong-Kong pour Hanoï, pour un échange de vues franc et loyal avec le gouverneur général et les autorités militaires de l'Indochine au sujet de l'arrêt du transit d'armes vers la Chine. Il est rappelé que des négociations sont en cours entre le Japon et la France au sujet de ce transit. »

Peu de temps après, cette question allait prendre une tournure plus grave et servir de prétexte au Japon pour formuler des demandes inadmissibles au moment où il jugerait que la situation militaire de notre pays ne nous permettrait pas de les rejeter.

Au mois de mai 1940, d'importantes manœuvres avaient lieu en Indochine. Plusieurs officiers étrangers furent invités à les suivre, car il s'agissait de montrer que, malgré la guerre sur nos frontières européennes, la force française en Asie était en situation de répondre à toutes les éventualités.

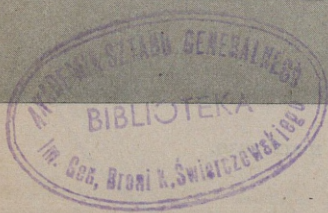
Nos alliés britanniques s'intéressaient, comme on le conçoit, à ce que nous faisons en Indochine et le général Bond, commandant les forces de Malaisie, était venu prendre un contact personnel avec le général Martin. Avec les Américains les relations étaient non moins étroites, leur ambassadeur auprès du gouvernement du maréchal Tchiang s'était rendu à Hanoï. Leur politique de résistance vis-à-vis de Tokio s'affirmait de plus en plus, mais ils envisageaient surtout la pression économique comme mode d'action, s'intéressant à la part que nous pouvions prendre à celle-ci en réduisant nos exportations de riz, de charbon, de minerai de fer vers le Japon. Le général Martin écrivait en février 1940 :



Mission Franco-Siamoise, 10 mars 1939.



Mission Franco-Siamoise au Tonkin, 10 mars 1939.



Infirmières Annamites.

« J'ai tout lieu de croire qu'ils ne resteraient pas indifférents à une agression dont nous serions l'objet en Indochine, et ils se rendent compte que ce pays reste le dernier solide bastion de l'Europe dans le Pacifique occidental. »

Le major Hugh de l'armée des États-Unis, venu en liaison à Hanoï et qui devait rejoindre l'état-major général à Washington, visita les camps d'instruction, les travaux de défense, la baie de Cam Ranh à laquelle l'armée et l'amirauté américaine s'intéressaient vivement.

Il n'était jusqu'aux Hollandais qui s'ingéniaient à se tenir en relations avec le commandement de l'Indochine ; le lieutenant-général Beremchol qui avait suivi les manœuvres de 1938, faisait connaître son avis au général Martin en lui demandant de nombreux renseignements.

Malheureusement une étroite coopération entre les gouvernements métropolitains intéressés ne venait pas appuyer ces louables efforts. Si cette entente avait été réalisée avec énergie et ténacité, le Japon eût sans doute hésité à se lancer dans une aventure où il risquait de devenir le mauvais marchand.

Il importe de jeter un coup d'œil sur son allié le Siam, ou Thaïland. Un pacte de non agression avait été signé entre ce pays et l'Indochine le 12 juin 1939. Un geste identique avait été fait entre ce pays et l'Angleterre, le 6 septembre 1939, pendant qu'un traité d'amitié le liait au Japon. Ce traité comportait, entre autres choses, l'engagement de non assistance à une tierce puissance en cas d'agression par celle-ci.

Au cours des négociations du pacte de non agression avec la France, le gouvernement de Bangkok avait demandé la révision du tracé de la frontière du Mékong, faisant valoir que la réglementation alors en vigueur

était telle, qu'en raison des crues et décrues du fleuve et de l'instabilité de ses berges, certaines îles considérées comme thaïs étaient susceptibles de devenir françaises d'une année à l'autre. Bangkok voyait dans cette situation l'éventualité d'atteintes à ses droits de souveraineté. Il fut entendu qu'en principe dans toutes les parties du fleuve sujettes à la formation d'îlots, la frontière correspondait à un chenal navigable indiqué par des balises placées par la Haute-Commission franco-thaï du Mékong.

Le commandant supérieur des troupes de l'Indochine ne paraissait pas, au début de 1940, craindre de mauvais procédés de la part du Siam, en proie d'ailleurs à de très graves troubles intérieurs. Cependant, il estimait que la prudence devait être la règle dans les relations avec un État dont le changement de dirigeants, sinon de régime, paraissait possible.

On voit que l'Indochine était prête à toutes les éventualités. Les deux chefs civil (1) et militaire étaient excellents, pondérés, énergiques. Toutefois, comme dans la métropole et pour des raisons identiques, la plupart des Français manquaient de flamme et d'esprit de dévouement. Beaucoup pensaient avant tout à leurs affaires, à leur situation et, en cas de crise grave, on pouvait craindre qu'ils hésiteraient à sacrifier ces intérêts pour lutter farouchement contre l'envahisseur qui, pour certains d'entre eux, représentait plutôt un client à ménager qu'un adversaire de l'Empire. C'est ce que sentait le général commandant supérieur lorsqu'il écrivait : « Vous connaissez ce pays ; la guerre est pour beaucoup une affaire dont il faut profiter aux dépens de la nation. » Il n'y avait malheureusement pas en mai 1940 que certains coloniaux à penser ainsi ; on peut dire

(1) Le gouverneur général était d'ailleurs général de d'armée du cadre de réserve.

que c'était la majorité de la nation. Elle devait en être terriblement punie.

* * *

Les autres colonies ne couraient pas de risque aussi grave que celui qui pesait sur l'Indochine ; toutefois certains territoires de l'Afrique noire, ainsi que la côte des Somalis pouvaient être attaqués par des forces importantes venant des colonies italiennes voisines de leurs frontières. D'autres, malgré la suprématie maritime franco-britannique, risquaient d'être victimes de quelque hardie tentative de débarquement ou quelque insulte contre leurs ports. Il fallait partout être prêts et c'est à quoi on s'efforçait, surtout dans les points d'appui de la flotte et dans les ports défendus.

En mai 1940, Dakar, Port-Étienne, Conakry, Abidjean en A.-O. F., Pointe-Noire au Gabon, Douala au Cameroun avaient reçu leur armement (1).

Les effectifs en A.-O. F. s'élevaient à 122.300 hommes dont 5.700 Européens, 3.900 originaires des quatre communes, 112.700 indigènes. Ils étaient groupés en forces du point d'appui de Dakar, trois brigades (Saint-Louis, Bamako, Abidjean), un commandement des confins Nigero-Tchadiens à Zinder. Ces derniers avaient été solidement renforcés pour faire face à une menace venant de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine. Ils étaient couverts en A.-O. F. par 2 bataillons formant corps, un bataillon porté au Kaouar (Dirkou) et 3 groupes nomades. La D. C. A. comprenait 6 pièces de 13,2.

En A.-E. F. les effectifs étaient de 15.500 hommes

(1) Dakar : 9 pièces de 240 mm., 4 pièces de 155 mm., 8 pièces de 138 mm., 2 pièces de 95, 8 pièces de 75, D. C. A. : 8 pièces de 90, 8 pièces de 13,2.
Port-Étienne : 4 pièces de 164, D. C. A. : 4 pièces de 20.
Conakry : 4 pièces de 164, 2 pièces de 75.
Abidjean : 2 pièces de 75.
Pointe-Noire : 4 pièces de 95, D. C. A. : 2 pièces de 20.
Douala : 2 pièces de 20 de D. C. A.

dont 2.350 Européens, groupés en 4 bataillons formant corps (Brazzaville, Pointe-Noire, Libreville, N'Bo (Oubangui), Bangui) ; au Tchad, un régiment à 5 bataillons, dont un porté, les portions centrales étant à Fort-Archambault, Abécher, Largeau, Moussoro. En outre, il y avait 4 groupes de méharistes dans le Borkou, l'Ennedi, le Tibesti et le Kanem.

L'artillerie de terre, suffisante dans les forces du Sénégal, était faible pour le reste de l'Afrique noire. Les moyens de transports permettaient de conduire les opérations et correspondaient aux possibilités en carburant (1). L'aviation était médiocre, même pour le point d'appui de la flotte de Dakar (2).

La question la plus importante était celle des pistes. On a vu précédemment les raisons pour lesquelles M. Mandel avait accordé des crédits importants pour activer les travaux. Au moment de la poussée ennemie de mai 1940, 3 pistes principales permettaient la liaison entre l'A.-O. F. et l'Afrique du Nord.

1^o Piste mauritanienne passant par Marakech, Agadir, Tiznit, Tindouf, Bir Moghreïn, Atar, Nouachkott, Rosso et aboutissant à Saint-Louis du Sénégal. Elle mesurait 2.820 kilomètres ;

2^o Piste du Tanezrouft, de Colomb-Béchar à Niamey par Adrar, Bidon-5, Tabankort, Gao, 2.710 kilomètres ;

3^o Piste du Hoggar, d'Alger à Zinder par El Goléa, In Salah, Tamanrasset, Agadès, 3.490 kilomètres.

Une bretelle passant par Tim Missao et Tessalit reliait la piste du Tanezrouft à celle du Hoggar.

Enfin une piste secondaire permettait la liaison

(1) 6.500 tonnes d'essence de tourisme en A.-O. F.

(2) Une escadrille de chasse Dewoitine (6 avions), un groupe de Curtiss de 26 avions, un groupe de bombardement de 14 appareils dont 8 de modèle ancien, 2 groupes de Glen de 13 avions chacun.

En outre à Bamako et à Gao étaient basées des escadrilles de Potez 25. Cette aviation disposait de 3.400 tonnes de carburant.

entre Ouargla, Fort-Flatters, Fort-Polignac, Djanet et Bilma, soit 2.770 kilomètres.

Ces pistes étaient utilisables sur tout leur parcours d'octobre à mai pour un trafic régulier ; de juin à septembre, saison des pluies au Sénégal et au Soudan pour un trafic réduit.

Le matériel se composait de camions et de cars. Une société constituée au Maroc sous l'égide du Consortium des Pétroles Français, pour l'exploitation de la piste de Mauritanie, utilisait le nombreux matériel rendu disponible par la cessation des opérations marocaines. Cette société « l'Omnium Nord-Africain » devait commencer à assurer les transports à partir d'octobre 1940. Jusqu'à cette date l'entreprise « Lacombe » de Saint-Louis qui disposait d'une dizaine de camions, continuait à faire le transit entre Saint-Louis et Atar.

La piste du Tanezrouft était exploitée par la « Compagnie Transsaharienne », disposant d'une cinquantaine de voitures auxquelles s'ajoutaient 100 camions militaires.

La « Société Africaine des Transports Tropicaux », dont le parc comprenait 115 voitures renforcées de 100 camions militaires, assurait les transports sur la piste du Hoggar.

Les durées de trajet étaient de huit jours sur la voie mauritanienne, de six jours sur celle du Tanezrouft, de neuf jours sur celle du Hoggar.

Les transports de troupes furent exécutés sur la piste centrale jusqu'à l'armistice de juin 1940 au rythme de 1.000 hommes par mois. Les autres routes devaient être livrées au trafic à partir d'octobre 1940, date à laquelle les travaux devaient être entièrement terminés.

L'état-major des colonies attachait plus d'importance encore aux voies transversales reliant les colonies françaises et anglaises de l'ouest africain au Soudan

égyptien par l'A.-E. F. On a dit précédemment le rôle stratégique réservé à ces pistes permettant d'amener les troupes alliées sur le haut Nil. La première reliait Lagos, chef-lieu de la Nigéria anglaise, à Khartoum, capitale du Soudan anglo-égyptien par Zaria, Jos, Potouskoum (en territoire anglais), Fort-Lamy, Abécher (territoire français) et El Fasher (anglais). Elle était praticable en toute saison jusqu'à Fort-Lamy et seulement d'octobre à juin sur le reste du parcours.

Au Sud, la piste située entièrement en territoire français partait de Yaoundé au Cameroun et rejoignait Yambio au Soudan anglais. Elle passait par Bertoua, Banghi, Bangassou, Zemio. Jusqu'à Banghi elle était automobilisable toute l'année ; sur le reste du tracé, seulement en saison sèche. En mars 1940, lors de sa venue au ministère des Colonies, le gouverneur général de l'A.-E. F., M. Boisson, rendait compte au ministre qu'il ne restait plus que deux ponts à achever pour que les nombreux bacs jalonnant ce long parcours fussent tous supprimés. Une reconnaissance en automobiles d'officiers anglais venant du Soudan égyptien avait pu sans difficulté rejoindre les colonies britanniques du golfe de Bénin. La plus grande discrétion était observée sur ces travaux pour éviter d'attirer l'attention des Italiens.

Le 2 juin 1940, alors que la bataille faisait rage en France, M. Mandel eut avec le général Spears, conseiller technique du ministre anglais Churchill, un entretien au cours duquel il invita le chef d'état-major à exposer le rôle stratégique capital de ces voies africaines dans la lutte contre les colonies italiennes de l'Est africain. Le général Bühler insista en particulier sur l'importance du « relai central de Fort-Lamy », tant pour les transports terrestres qu'aériens au travers du continent africain.

Le commandant supérieur des troupes de l'A.-O. F. signalait quelques incidents en A.-O. F. parmi les militaires réservistes indigènes, ce qui pouvait laisser supposer que la faiblesse numérique des cadres présentait certains inconvénients, alors que ces faits étaient en réalité imputables au manque de spécialisation de certains officiers de réserve, et parfois à des administrateurs ayant peu de sympathie pour les militaires. Comme l'officier général en cause, dont les qualités étaient connues, désirait prendre un commandement sur le front, on lui donna satisfaction. Le ministre, on le voit, n'hésitait pas avec juste raison d'ailleurs, à s'adresser au chef responsable dès que les événements risquaient d'entraver la tâche à laquelle il s'était voué : fournir à la France des armes, des soldats dévoués, instruits et disciplinés (1). Le chef d'état-major général proposa, pour remplacer le commandant supérieur, le général Barrau, ancien directeur des troupes coloniales qui commandait alors brillamment la 3^e division coloniale. Il avait entière confiance dans ce chef dont il appréciait depuis longtemps les qualités d'intelligence et de travail ; il l'avait déjà, en 1936, indiqué au ministre de la guerre pour lui succéder à la tête de la direction des troupes coloniales.

Les autres colonies s'occupaient activement de préparer les forces nécessaires à leur propre sécurité en même temps que les renforts destinés à la métropole.

Les points d'appui de la flotte de Diégo-Suarez à Madagascar, de Fort-de-France aux Antilles, étaient en état de repousser toute tentative d'insultes de la part des corsaires allemands.

Pour coordonner l'action des gouverneurs de nos

(1) Le général Dubuisson nommé gouverneur de Verdun fut fait prisonnier en 1940 à la tête d'un groupement de forces improvisé, dans des conditions qui font le plus grand honneur à son esprit de devoir et à sa valeur militaire.

vieilles colonies des Antilles et de la Guyane, le général Bühner proposa au ministre de placer au-dessus d'eux un haut commissaire ayant en même temps les pouvoirs civils et militaires et, en accord avec l'amiral Darlan, le choix se porta sur le vice-amiral Robert, ancien sous-chef d'état-major général de la Marine et alors au cadre de réserve. Il connaissait la valeur militaire, la pondération, l'autorité de ce chef qui était particulièrement qualifié pour commander dans cette mer des Antilles où le voisinage du canal de Panama pouvait attirer les forces aéro-navales ennemies.

En mai 1940 les effectifs s'élevaient à 34.000 hommes à Madagascar, à 4.000 aux Antilles.

Dans le Pacifique, Nouméa était défendu par 1.100 hommes et on a vu que M. Mandel y faisait établir une base aérienne.

En Chine, malgré les difficultés suscitées par les autorités militaires japonaises décidées à mettre la main sur les concessions étrangères, les effectifs maintenus après le retour en Indochine des bataillons envoyés en renfort à Shanghaï en 1937, s'élevaient à 1.650 hommes répartis entre cette dernière ville et Tien-Tsin.

Le véritable point névralgique aux colonies demeurait Djibouti, à la merci d'une attaque brusquée de la part des forces italiennes de l'Abyssinie et de l'Érythrée, si Mussolini décidait de sortir de la neutralité en faveur de l'Allemagne. On a vu précédemment l'excellent travail qu'y faisait le général Legentilhomme avant la déclaration de guerre. Au cours des dix mois qui suivirent celle-ci, M. Mandel avait continué à renforcer les moyens dont il disposait.

Au moment où l'Italie déclarait la guerre (11 juin 1940) les effectifs de la Côte des Somalis étaient de 8.000 hommes de troupes régulières et environ 2.000 gardes de la milice et partisans. Les fortifications du

front de terre étaient achevées, armées d'une défense contre avions nombreuse et moderne, le front de mer, protégé par un groupe de 4 batteries de côte de 164 mm. L'état moral était excellent, la situation sanitaire, si importante sous ce rude climat, s'avérait très convenable. Cependant un point restait délicat pour la défense, les Anglais en effet n'avaient rien entrepris pour assurer la sécurité de la Somalie britannique, laquelle ne disposait que d'un faible corps de méharistes, bien que le général Wawell, commandant en chef des forces franco-britanniques de l'Égypte et de la mer Rouge, duquel relevait, pour les opérations militaires, le commandant supérieur en Somalie française, ne cessât d'alerter Londres à ce sujet. La conséquence était grave pour le front défensif de Djibouti qui se trouvait ainsi découvert sur son flan oriental. Le général Legentilhomme proposait de pallier cet inconvénient en dirigeant un bataillon sur les passes de Dobo et de Jiré en pleine Somalie anglaises et en région complètement désertiques. Le chef d'état-major général des colonies y était nettement opposé, tant pour éviter une dispersion des forces françaises, qu'à cause des difficultés de vie matérielle pour une troupe qu'il considérait comme perdue pour la défense et sacrifiée sans utilité.

Le général Wawell avait précisé la mission du général Legentilhomme :

- 1° Défense de Djibouti tenue jusqu'au bout ;
- 2° Maintien de la possession de la Somalie anglaises aussi longtemps que possible et spécialement du port de Berbera ;
- 3° Préparation d'une offensive éventuelle en Afrique orientale italienne en direction de Harrar et de Giggiga ;
- 4° Autant que possible et sans risquer la sécurité de Djibouti, maintenir le contact avec les troupes défendant la Somalie britannique. Si l'ennemi s'inter-

posait entre celles-ci et Djibouti, et qu'il ne soit pas possible de combiner plus longtemps les opérations, rendre au commandant de la force britannique du Somaliland son indépendance.

Le général Wawell escomptait comme renforts « un régiment français de Madagascar, un bataillon du King's African Rifles et une batterie du Kenya. Ces éléments ne pouvaient intervenir avant le mois de juin ».

On voit que le commandant britannique faisait fond surtout sur les forces françaises pour résister aux Italiens dans les Somalies, les renforts qu'il demandait à son gouvernement étaient, écrivait-il, « un strict minimum pour redonner confiance aux indigènes en notre puissance, leur montrer que nous avons l'intention de défendre leur pays, et par la même occasion ces mesures pourraient dégoûter les Italiens de tenter une invasion ».

Il ajoutait : « J'ai basé mes demandes sur le fait qu'il n'y a pas au Somaliland de véritable objectif militaire qui vaille un effort sérieux de la part des Italiens. Si donc ils se rendent compte qu'ils rencontreront une résistance de la part d'effectifs même peu importants, ils pourraient renoncer à l'idée d'entreprendre une offensive dans ce secteur. Mais si le Somaliland reste dans la situation actuelle, il faut s'attendre que les Italiens ne résisteront pas à la tentation de s'assurer un succès facile qui serait désastreux pour notre prestige et aurait une répercussion très sensible sur la suite des opérations pour nos alliés français. »

Le 7 mai le ministre des colonies câblait au gouverneur de la Côte des Somalis « qu'en vue d'éviter que l'Italie puisse faire grief à la France de la cessation de l'exploitation du chemin de fer (1) dans les condi-

(1) Chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba.

tions normales, le personnel de celui-ci devra être maintenu en service tant qu'une agression n'aura pas lieu ». Toutefois, le personnel appartenant à la première réserve devait rejoindre Djibouti pour être mis à la disposition de l'autorité militaire. Il était en outre demandé au ministre des Affaires étrangères que toutes les familles des résidents français et britanniques de l'Afrique-Orientale italienne fussent évacuées dans le plus bref délai pour être embarquées.

Le 2 juin, le général Bühler précisait au chef d'état-major général de la Défense nationale la situation telle qu'on la voyait rue Oudinot, d'après les renseignements parvenus (1) :

« Concentration italienne aux frontières des Somalies française et anglaise comportant environ : 25 bataillons, 12 batteries légères, 3 batteries lourdes.

« Aux frontières du Soudan anglo-égyptien et du Kenya, concentration en cours devant être terminée huit jours plus tard.

« Pour parer à ces menaces les alliés disposaient des forces suivantes : 7 bataillons — éléments de milice de la valeur d'un bataillon, 3 batteries de 75, 1 peloton d'A. M. C., 1 compagnie de chars F. T., 4 batteries de D. C. A., 1 batterie de côte, 1 escadrille, 800 partisans.

« Le point faible était dans l'aviation qui ne comprenait qu'une escadrille de modèle ancien (Potez 25) et 4 Potez 63 (2).

« La garnison disposait de vivres pour trois mois. Les forces britanniques, au début de mai, comprenaient 1 bataillon et 5 à 600 indigènes de forces supplémentaires. Un deuxième bataillon devait arriver sous peu. Des organisations défensives médiocres avaient été hâtivement entreprises autour de Berbéra.

(1) Lettre 582 3 EM col. du 2 juin 1940.

(2) Aviation sanitaire.

« Au Soudan anglo-égyptien nos alliés disposaient de 3 bataillons britanniques, 1 bataillon égyptien, 10 à 12 compagnies de garnison, 1 batterie de côte à Port-Soudan, 2 escadrilles de bombardement et 4 Vincents de coopération

« Ils comptaient en mai renforcer ces moyens par 1 ou 2 brigades à provenir de Palestine, mais il semble qu'il ne fut donné aucune suite à ce projet.

« Au Kénya, ils disposaient de 2 brigades d'infanterie et d'une escadrille ; les renforcements prévus portaient sur deux brigades venant de l'ouest africain, une brigade et 3 escadrilles de l'Afrique du Sud. Ces renforts semblaient être en voie de transport. »

Le chef d'état-major concluait : « J'estime, en accord avec le général Wawell, que la supériorité numérique italienne dans tous les domaines nous contraint initialement à une attitude défensive.

« Toutefois, dans les comparaisons des moyens en présence, il convient de ne pas perdre de vue que la saison est défavorable aux grandes opérations ; mais par contre essentiellement propice à un développement de la dissidence en Afrique-Orientale italienne, dissidence que les renseignements de sources française et britannique montrent comme très vivace et qui ne manquera pas de prendre la plus grande ampleur dès que des effectifs italiens importants seront engagés contre les forces franco-britanniques. »

Le service de Renseignements (2^e Bureau) de l'état-major des colonies avait fait passer au début de juin aux rebelles abyssins un convoi très important de matériel de guerre. On pouvait cependant regretter de ne plus trouver auprès des autorités britanniques locales du Soudan égyptien l'aide qu'on était en droit d'attendre pour les agents secrets ; en outre, plusieurs de ceux-ci étaient morts brusquement. On pouvait constater

par contre que l'Intelligence service anglais avait fait de sérieux et rapides progrès qui lui permettaient de coordonner dans de meilleures conditions l'action des rebelles. M. Mandel, désireux d'être renseigné personnellement sur la situation à Djibouti, où l'autorité civile semblait manquer un peu de fermeté (1), envoyait en mission dans ce but un inspecteur général des colonies. Le général Bühner confiait à celui-ci une lettre personnelle pour le général Legentilhomme dans laquelle il s'exprimait ainsi :

« Le but poursuivi par moi à la côte des Somalies française et britannique est d'offrir une résistance suffisamment longue et tenace pour que l'Abyssinie se soulève à peu près entièrement, la saison étant favorable à la rébellion.

« Ainsi les adversaires devront-ils conserver leurs forces terrestres et surtout aériennes en Afrique-Orientale italienne et dans les Somalis et ne pourront les appliquer au profit d'une action menée de la Libye en direction de l'Égypte. Je le répète, de votre résistance dépend la réussite d'un soulèvement généralisé qui maintiendra la force adverse sur place...

« Donc résistance *jusqu'au bout*, en faisant subir le plus de pertes possible à l'ennemi. Puis, si cela devient possible, passage à l'offensive, mais seulement après l'arrivée des renforts franco-britanniques et sur l'ordre venant d'ici.

.....

« Pour l'action politique veillez qu'il n'y ait aucune discussion byzantine avec les Anglais et acceptez la limite qu'ils proposent. De même inutile de discuter au

(1) Le fait avait été signalé par la mission parlementaire qui s'était rendue à Djibouti en accord avec le ministre des Colonies. Elle était revenue très satisfaite des réalisations obtenues par l'autorité militaire.

nom de qui cette action (1), l'important est d'agir sans s'engager par des promesses vis-à-vis des chefs. Ce qu'il faut c'est d'*abord gagner la bataille*, on verra après ; sinon, on risque de mettre en opposition les chefs abyssins.

.

« J'ai entière confiance dans votre énergie, votre tenacité, votre volonté. J'en ai répondu au président du Conseil et au ministre des Colonies et leur ai certifié que l'honneur de notre pavillon est entre bonnes mains. Djibouti est comme un bateau français à l'entrée de l'océan Indien, *il ne doit jamais amener son pavillon*, et son capitaine ne peut quitter le bord que sur un *ordre précis* à sujet. J'ai confiance en vous pour cela. (2) »

La suite prouvera que ce jeune général plein d'ardeur devait bien comprendre. Il en fut assez mal récompensé par le gouvernement de Vichy.

Le 10 juin, M. L. Rollin qui avait remplacé M. Mandel rue Oudinot, envoyait au gouverneur de la Somalie le câble suivant :

« Vous informe que l'Italie entre en guerre ce jour lundi 10 juin à minuit. Prenez toutes dispositions en conséquence. Compte absolument sur la vaillance et l'abnégation de tous pour défendre en même temps que l'honneur le drapeau de la patrie. »

Les Italiens, qui avaient attendu que la France fût vaincue en Europe pour se joindre à ses ennemis, n'osèrent même pas attaquer la force franco-britannique des Somalies. Elle préféra là encore ne rien risquer et profiter d'un armistice qui voulut ignorer l'Empire, son

(1) Les Anglais se refusaient alors à utiliser l'ex-empereur vaincu par les Italiens ; ils ont mieux compris par la suite l'intérêt que présentait au contraire l'action de celui-ci à leurs côtés.

(2) Cette lettre fut remise par l'inspecteur général des colonies, arrêté au Caire par la nouvelle de l'armistice, à mon agent de liaison auprès du général Wawell pour la faire parvenir à son destinataire.

dévouement et son potentiel moral, militaire et économique.

*
* *
*

V. — LE MINISTRE DES COLONIES.
LE SALON DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
LE CONGO BELGE.

L'activité de M. Mandel, ministre de l'Empire pendant cette première partie de la guerre ne se démentit jamais. Il se faisait tenir au courant de tout ce qui concernait la défense des territoires placés sous son administration, ce qui était normal, mais il veillait surtout à ce que ceux-ci fournissent un effort économique toujours croissant.

Il avait grande confiance dans la tenacité plus encore que dans la force des peuples anglo-saxons. Jamais on ne l'a entendu douter du succès final, bien qu'il eût souvent d'amères remarques sur la façon dont on conduisait la « drôle de guerre ». Le général Bühner ne manquait pas de l'instruire du résultat des inspections qu'il faisait tant aux grandes unités coloniales en service aux armées que dans les dépôts de l'intérieur. La satisfaction qu'il avait de bien connaître ainsi la situation physique, matérielle et morale des troupes, compensait son déplaisir certains des fréquentes absences de son collaborateur au cours desquelles il lui téléphonait d'ailleurs souvent. Il n'aimait, en effet guère traiter avec les sous-chefs d'état-major et préférait s'adresser directement aux officiers, mais son attitude distante mettait ceux-ci en méfiance et leur chef avait parfois à remettre les choses au point à son retour.

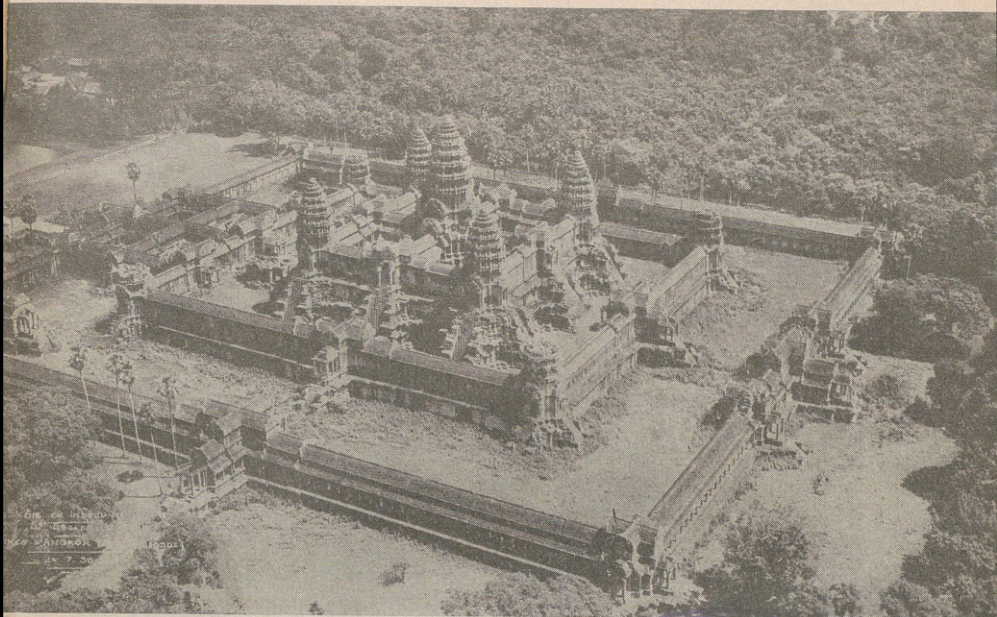
M. Mandel s'intéressait très vivement à la politique générale et était en relations suivies avec les représentants des pays étrangers, ce qui ne manquait pas de déplaire à son collègue des Affaires étrangères. Il suivait

attentivement l'activité des agents secrets que l'état-major des colonies entretenait dans les pays lointains, et la jugeait toujours insuffisante, car il désirait la destruction rapide des navires et des installations appartenant aux Allemands. Son énergie, sa tenacité, son absence même de technicité qui lui permettait de ne douter de rien, faisaient de lui un adversaire redoutable pour l'ennemi.

Le secrétaire d'État anglais aux Colonies, M. Mac Donald vint, au cours de cette période, à deux reprises à Paris, accompagné de quelques personnalités civiles et navales, mais ses attributions, loin d'être aussi étendues que celles de son collègue français, ne lui permettaient pas toujours de répondre aux questions qui lui étaient posées. En particulier, ce qui concernait la défense des colonies et le recrutement de la force indigène, relevait du War Office. Toutefois un certain nombre de décisions d'ordre économique purent être prises à la satisfaction des deux ministres ; mais l'affaire qui intéressait le plus M. Mandel, la levée intensive des tirailleurs noirs par les Anglais dans leurs colonies de l'Ouest Africain ne put être réglée ; il en fut de même pour le frêt à céder par la Marine marchande britannique en vue d'activer le transport de nos tirailleurs vers la métropole.

Le général Bühner tenait également son ministre au courant des renseignements qu'il recueillait dans les conférences des chefs d'état-major généraux. M. Mandel intervenait rarement au cours des réunions du Comité de Guerre qu'il suivait cependant avec la plus grande vigilance.

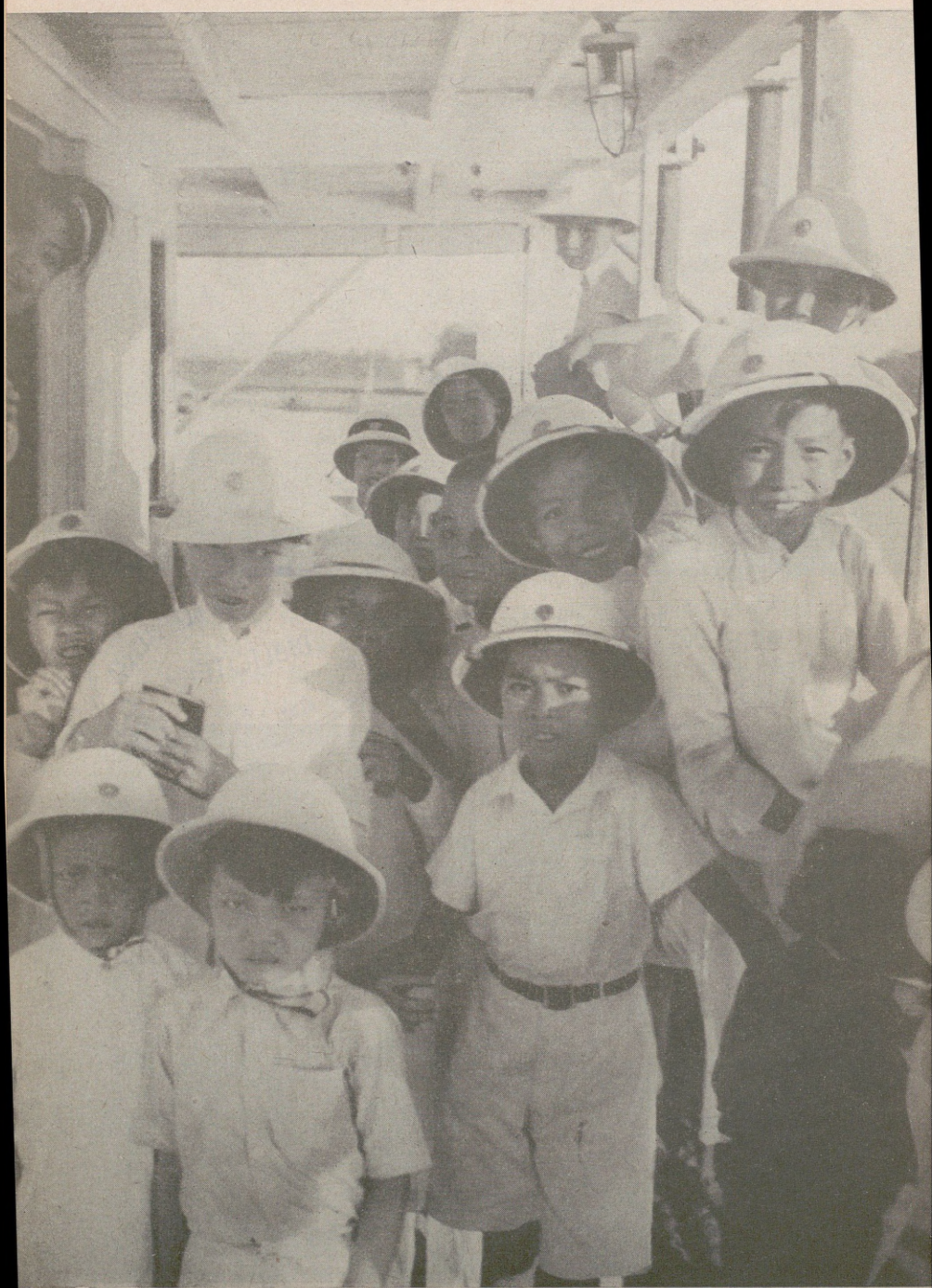
M. Louis Rollin remplaça M. Mandel rue Oudinot le 9 juin. Certains avaient été surpris de voir le ministre prendre le poste de l'Intérieur qu'il avait toujours dit ne vouloir jamais à accepter ; mais, devant la gravité



Ruines d'Angkor-Vat, Cambodge.



Station d'altitude de Dalat.
Annam. 1938.



COLONIE DE VACANCES. (Sur le bac de Quan-Yen.)

de la situation, il fallait sauver la France, y maintenir l'ordre, tendre toutes les forces du pays pour arrêter l'envahisseur. La France était en danger, le « salut public » primait tout. M. Mandel était bien l'homme de la situation et il est regrettable qu'il ne soit pas resté en place, car jamais il n'eût accepté les conditions d'un armistice qui était, à vrai dire, une capitulation. L'opinion publique qui devait mettre ses espoirs quelques jours plus tard dans les signataires de l'armistice avait cependant fort bien accueilli la venue de M. Mandel au ministère de l'Intérieur. Elle se rendait compte que de pareilles énergies pouvaient seules modifier la situation.

M. Louis Rollin déjà avait été ministre des Colonies. Il connaissait donc bien tout ce qui concernait l'Empire. On appréciait sa vive intelligence et sa grande courtoisie. Au moment où il devint à nouveau ministre il venait de présider le Salon de la France d'outre-mer qui avait eu un vif succès. Il était le créateur de cette manifestation coloniale ayant pour but de diffuser l'idée impériale en faisant connaître les ressources et la force des territoires d'outre-mer. On a indiqué plus haut qu'elle devait être une saine propagande en faveur des troupes coloniales. Un grand soin fut apporté pour que celles-ci fussent à l'honneur, alors qu'il leur arrivait d'être si souvent à la peine.

Le général Bühner insista auprès de M. Rollin pour que, malgré la guerre et même parce qu'il y avait la guerre, la France montrât à ses alliés autant qu'à ses adversaires ce qu'était la force de nos colonies et comment elles devaient apporter dans la lutte des moyens puissants en hommes et en matières de toute nature.

Un numéro spécial de la *Revue des Troupes Coloniales*, à la rédaction de laquelle participaient les meilleurs des officiers écrivains et les grands chefs coloniaux, avait été largement diffusé pour faire connaître les superbes

troupes qui, après avoir conquis l'Empire y montaient une garde rude et vigilante. Dans un liminaire, sous la signature du général Bühner on lisait :

« Pour les troupes coloniales, conquérir ce n'est pas seulement planter le drapeau et assurer la souveraineté de la patrie lointaine, c'est à la fois bâtir, éduquer et rayonner. L'Empire soumis par les armes, a été aménagé par le soldat avant que la pacification totale permît au fonctionnaire civil de l'intégrer définitivement dans la communauté nationale. Lorsqu'il a déposé ses armes, le militaire avec le prestige de la conquête a pu construire. Le soldat s'est fait laboureur, l'officier administrateur et le médecin apôtre social. Les moissons ont été plus belles là où la pénétration s'était avérée la plus difficile » (1).

La Marine et l'Air, dont le rôle colonial est si important, ne firent pas l'effort que méritait une pareille manifestation impériale et leurs stands furent bien modestes comparés à celui des troupes coloniales avec ses vieux drapeaux des anciennes troupes de la Marine et des colonies, ses graphiques, ses photographies, sa librairie coloniale, ses maquettes, ses dioramas, ses cartes anciennes et ses collections si variées.

Le salon de la France d'outre-mer fut inauguré par le ministre des Colonies le 3 mai, le président de la République le visita trois jours plus tard. L'attaque allemande du 10 mai ne devait pas fermer ses portes, et il dura la période prévue de trois semaines.

M. Mandel s'occupait très activement de l'état moral des tirailleurs et des travailleurs venus des colonies. Il fit ouvrir aux premiers un centre d'hébergement pour les recueillir, les soigner, les promener au cours de leurs permissions. Le supérieur des Pères du Saint-

(1) Voir *Illustration* de mai 1940 et *Revue des Troupes Coloniales*, n° 271 de mai 1940.

Esprit, Mgr Le Hunsec, ancien évêque de Dakar, avait mis à sa disposition dans ce but le superbe séminaire de Chevilly et l'argent ne manquait pas car des dons importants et nombreux étaient faits par des personnes s'intéressant aux soldats de couleur. Il organisa également dans un château de l'Oise, gracieusement prêté par son propriétaire, une formation sanitaire spécialisée pour les blessés et malades indigènes.

Il n'était jusqu'aux travailleurs coloniaux auxquels s'étendit sa sollicitude féconde, bien qu'ils ne relevassent pas de son autorité à partir du jour de leur débarquement, mais de celle de son collègue, le ministre du Travail qui les répartissait entre les établissements travaillant pour la guerre. M. Mandel, avec raison, estimant que le Département du Travail, peu au courant de la vie des indigènes, était mal préparé à veiller au bon maintien de leur moral, lequel devait nécessairement avoir une répercussion sur leur rendement. Il envoya donc des fonctionnaires qualifiés, connaissant la langue des travailleurs de couleur, s'assurer qu'ils étaient bien soignés. Cela d'ailleurs entraîna quelques conflits d'attribution avec son collègue du Travail, ce dont il se souciait peu, ne considérant jamais que le but à atteindre.

Son successeur, M. Louis Rollin, dès son arrivée eut à régler la question du Congo belge. Bien que l'armée belge eût déposé les armes, il importait que le Congo voisin de l'A.-E. F. et des territoires britanniques de l'Est Africain ne passât pas entre les mains de l'ennemi et restât en guerre à côté des alliés. Le ministre belge des Colonies était à Paris, et M. Rollin, après s'être assuré par l'intermédiaire du chef d'état-major des colonies et de l'ambassadeur de Belgique de la bonne volonté du gouvernement belge pour seconder à cet effet les efforts franco-britanniques, envoya des ordres

en conséquence au gouverneur général de l'A.-E. F., M. Boisson.

Il fallait agir rapidement, car deux partis étaient en présence, l'un pour accepter la défaite, l'autre au contraire pour demeurer dans la guerre. Il était nécessaire d'appuyer celui-ci au besoin par la force. M. Boisson préféra agir par persuasion et les faits montrèrent qu'il avait vu clair. On peut dire que le résultat ainsi obtenu eut une conséquence presque immédiate puisque quelques semaines plus tard l'armistice accepté par la France vaincue posait le même problème pour l'Empire. Le précédent du Congo ne pouvait qu'être le meilleur guide pour les autorités coloniales du centre de l'Afrique, auxquelles le gouvernement avait fixé nettement la règle à suivre en pareil cas. On aurait dû se souvenir de l'exemple du Congo belge lorsqu'on traita de ce qu'on appela alors la « dissidence » de l'Afrique-Équatoriale.

*
* * *

VI. — LES TROUPES COLONIALES AUX ARMÉES.

A la mobilisation le Conseil supérieur de la Guerre cessait de fonctionner ainsi que les Inspections générales d'armes, ce qui se conçoit puisque la plupart des officiers généraux remplissant ces fonctions allaient se trouver aux armées. Le rôle de chef d'état-major général des colonies ne variait pas, mais afin d'assurer une complète coordination des troupes coloniales en service tant aux armées qu'à l'intérieur dans les dépôts, celui-ci fut chargé par le ministre de la Guerre (1) de l'Inspection des formations coloniales de l'Intérieur, et par ordre du général commandant en chef (2), il devenait inspec-

(1) Décision n° 103, Cabinet militaire du 16 septembre 1939.

(2) Décision n° 44, Cab. du 20 septembre 1939.

teur des troupes coloniales dans la zone des armées.

Les dépôts coloniaux de l'intérieur étaient sous les ordres d'un « général commandant supérieur des Dépôts » dont le P. C. se trouvait à Paris, à l'Hôtel des Invalides. Groupés sous le commandement de deux généraux de brigade, ils regorgeaient de cadres, mais manquaient de matériel d'instruction ; il fallait de nombreuses demandes et du temps pour l'obtenir. Il valait mieux diriger une partie de ce personnel non employé sur l'Afrique noire où sa présence eût été très utile. On aurait pu ainsi libérer un certain nombre de cadres de carrière qui eussent trouvé normalement leur place sur le front de France. Mais l'état-major de l'armée se refusait à comprendre l'intérêt de cette question et à se dessaisir de ces cadres.

De grands camps avaient été préparés pour recevoir les troupes indigènes à leur arrivée dans la métropole, les instruire, les encadrer et leur donner l'homogénéité convenable avant de les envoyer aux armées. Ces camps devaient en outre recevoir une partie des troupes noires retirées des armées pendant l'hiver, le reste occupant des cantonnements dans le midi de l'Ouest et de l'Est au cours de cette période. Les trois grands camps étaient : Fréjus (20.000 places), Souges près de Bordeaux (20.000 places), Rivesaltes près de Perpignan (16.500 places).

Chacun d'eux était sous les ordres d'un officier général. Ils devaient être portés à une contenance de 40.000 hommes pour les deux premiers et de 20.000 à Rivesaltes, ce qui permettait de loger 100.000 soldats indigènes. Les parlementaires coloniaux allèrent à plusieurs reprises les visiter.

Le premier détachement de réservistes créoles venant de La Réunion et arrivant à Marseille produisit une mauvaise impression par leur état physique. L'aspect

de ces militaires dont la teinte, allant du plus beau noir jusqu'au gris jaunâtre, indiquait le métissage varié des habitants de cette vieille colonie. On aurait cru bien plus un ensemble de pauvres hères voués à la tuberculose, sous le froid climat de l'Est et la vie rude du front, que des soldats en mesure de combattre. A la suite d'une visite médicale très serrée, 40 % furent jugés inaptes au service militaire, et 25 % aptes seulement aux services de l'arrière. M. Mandel ordonna une enquête sur la façon dont on avait mobilisé et transporté ce personnel, car il était évident que des négligences avaient été commises. Les sanctions prises, qui touchèrent des militaires et fonctionnaires de rangs élevés, évitèrent le retour de pareils faits. Toutefois, trois mois plus tard, on pouvait voir au camp de Fréjus les hommes maintenus dans le service armé se présenter de façon très honorable et ne ressembler en rien à ceux qu'on avait vu au débarquement. En fait, la plupart de ces « créoles » (1) étaient alors sous-alimentés.

Les camps, les villages de Provence, de la vallée du Têt dans les Pyrénées furent bientôt remplis d'indigènes coloniaux d'Afrique et d'Asie qui donnaient au contraire une forte impression de la valeur des soldats de couleur. Partout on s'efforçait de leur faire comprendre ce que la France attendait d'eux, on glorifiait les grands blessés revenus du front en faisant défiler les troupes devant eux. Il y avait chez ces hommes, dont certains venaient de donner leur sang à la cause impériale, un enthousiasme ardent semblable à celui des soldats de la Révolution.

Les travaux d'agrandissement des camps avançaient avec une lenteur désespérante par suite des méthodes formalistes et routinières des services locaux du génie.

(1) Terme impropre, le créole étant un blanc né de blancs aux colonies, il y aurait lieu de dire métis, mais créole est employé souvent dans ce sens pour les vieilles colonies.

Le général Bühler dût proposer le remplacement de certains officiers supérieurs pour faire cesser ces regrettables habitudes du temps de paix.

Aux armées les divisions coloniales étaient réparties dans les différents secteurs du front. Elles furent peu à peu toutes dotées d'officiers supérieurs de valeur par le jeu de mutations entre les unités combattantes et les dépôts de l'arrière. On pouvait constater avec regret les inconvénients qui résultaient d'un recrutement des militaires de carrière mal compris. En effet, alors que ceux-ci eussent dû tous servir comme gradés ou spécialistes, on rencontrait de nombreux rengagés ayant plus de cinq ans de service incapables d'être utilisés autrement que comme des soldats du rang. Les généraux, les colonels purent alors se rendre compte de leur responsabilité d'un pareil état de choses, résultant de ce qu'ils avaient montré, en temps de paix, une incompréhension ou une négligence fort regrettable.

La 2^e division coloniale ne participait pas à la relève des unités du front. Cantonnée dans la région de Draguignan, en réserve générale, prête à être embarquée pour un théâtre d'opérations extérieur, elle se trouvait en dehors de l'ambiance du front de l'Est, tenant garnison comme en temps de paix et réalisant peu de progrès. Les populations provençales au milieu desquelles elle stationnait n'avaient pas l'air de soupçonner la guerre et la présence de ces troupes coloniales, qui paraissaient être en manœuvres, n'était pas faite pour leur donner un sentiment différent.

Le général inspecteur eut souvent à réagir au cours de ses visites contre le laisser-aller, la négligence dans la tenue, la discipline de la troupe. Il signalait dans ses rapports que le genre de « petite guerre » qu'on faisait sur le front, laissant supposer aux cadres et à la troupe

qu'il en serait toujours ainsi, pouvait nous conduire à de graves mécomptes. Il s'efforçait de le faire comprendre aux intéressés eux-mêmes qui paraissaient penser que la guerre se terminerait en notre faveur sans qu'on eût à la faire autrement que de la manière dont on procédait alors. Cependant les enseignements de la « guerre éclair » de Pologne pouvaient laisser supposer que le réveil risquait d'être terrible ; il le fut en effet.

Les discours que le général tenait aux officiers et aux sous-officiers au cours de ses inspections le firent passer aux yeux de certains parlementaires pacifistes pour un chef dangereux qui n'hésiterait pas « à sacrifier 1.000.000 d'hommes » pour franchir la barrière fortifiée ennemie » (1). Tel fut le cas de M. Déat qui réagit fortement au moment où le ministère Paul Reynaud remplaçait celui de M. Daladier, en prétendant que « derrière Paul Reynaud, il y avait Mandel et derrière celui-ci le général Bührer ». Il est certain que le général pensait que l'action était préférable pour le moral de l'armée française et aussi que la manœuvre pouvait permettre de franchir les défenses de l'ennemi, enfin qu'au pis aller, si la manœuvre était impossible pour des raisons politiques, il appartenait à la force impériale groupée de faire la première brèche dans laquelle passeraient les armées alliées.

On n'insistera pas ici sur des idées aussi simples qui appliquées avec volonté, énergie eussent donné des résultats au moins aussi bons que celles qui conduisirent à la défaite. La guerre est toute d'action et c'est en cela

(1) Les Allemands le 10 mai allaient, par une manœuvre hardie menée avec vigueur et ténacité, montrer que la position défensive française n'était bonne en définitive qu'à la perte de sa garnison et que point n'était besoin d'un million de morts pour la franchir. Par ailleurs, après la défaite de l'Allemagne, le général Jodl reconnaîtra que « la catastrophe ne fut évitée pour son pays que parce que les cent dix divisions franco-anglaises restèrent complètement inactives contre les vingt-trois divisions allemandes de l'Ouest » pendant que le gros des forces allemandes mettaient hors de cause l'armée polonaise.

qu'elle forme des hommes, mais elle demande des chefs de grand caractère

Chacune des inspections du général inspecteur des formations coloniales tant aux armées qu'à l'intérieur donnait lieu de sa part à un rapport détaillé où il exposait surtout les points faibles, les erreurs relevées. Le commandant en chef prenait connaissance de ceux-ci, mais il n'en tenait peut-être pas assez compte lorsque les critiques visaient tel ou tel officier général qu'il pensait bien connaître. Le général Bühner insista à plusieurs reprises sur le peu de progrès réalisé au cours de ces mois de « drôle de guerre » dans l'instruction de la troupe et des cadres, plus entraînés à des travaux de défense qu'à la manœuvre en présence d'un ennemi utilisant au mieux la puissance et la rapidité de ses engins blindés. Les cadres élevés ou subalternes ne furent pas suffisamment préparés à cette guerre de mouvement dont il était facile de prévoir cependant la renaissance avec l'emploi des engins motorisés et leur complément : l'aviation, surtout après l'expérience de la guerre de Pologne en 1940.

Si le commandant en chef lisait ces rapports, il semble bien que le ministre de la Guerre n'était pas tenu au courant de ce qui le concernait dans ces documents, son cabinet militaire jugeant inutile de le déranger. Il fallut ses ordres impératifs pour que de pareils errements cessassent, mais il était trop tard.

Au moment où se déclenchait l'attaque allemande en mai 1940, l'amalgame entre les sept divisions coloniales mobilisées le 1^{er} septembre et les renforts venus des colonies, était en train de s'effectuer dans la zone des armées, afin de créer de nouvelles unités coloniales. C'est grâce à cette situation que les grandes unités coloniales disposant d'effectifs élevés en soldats blancs et de couleur ainsi surtout que d'un fort encadrement,

prendront une part très glorieuse à la bataille de France et, dans la débâcle de mai-juin 1940, constitueront souvent de solides môles de résistance.

Le présent livre ayant surtout pour but de faire connaître l'œuvre réalisée par le ministère des Colonies entre le mois de mai 1938 et le mois de novembre 1940, il sortirait de son cadre d'exposer le rôle des grandes unités coloniales sur le front français en mai et juin 1940. Dans un livre paru en 1941, un jeune officier a voulu rendre hommage à l'œuvre glorieuse accomplie par les soldats coloniaux blancs et de couleur au cours de cette tragique retraite des armées françaises au travers du territoire métropolitain. Il y a pleinement réussi et son œuvre, résultant du témoignage de ceux qui venaient de subir la défaite, n'a pas été conçue dans le but d'une vaine propagande (1). On se bornera à donner ici un aperçu très succinct des opérations des unités coloniales pendant la campagne de 1939-1940, qui figure en tête de ce *Mémorial de l'Empire*.

A partir du mois de mai 1940 et jusqu'au 11 juin, les 1^{re} et 6^e Divisions d'infanterie coloniale mixtes sénégalaise (D. I. C. M. S.) et la 3^e Division blanche, dont les artilleries comptent de nombreux conducteurs malgaches, arrêtent l'ennemi sur l'Aisne et dans l'Argonne. Elles manœuvrent ensuite en retraite pour partager finalement le sort des armées de l'Est, les 22 et 23 juin 1940 au pied des Vosges. Les 4^e, 5^e et 7^e D. I. C. M. S. retiennent l'ennemi sur la Somme à partir du 23 mai. La plus grande partie de ces unités sera anéantie sur cette coupure lors de l'attaque allemande du 5 juin.

Quelques éléments participent aux combats retardateurs sur l'Oise, la Seine, la Loire et le Cher.

(1) *Mémorial de l'Empire*, par le capitaine Georges Bonnet de l'infanterie coloniale (Séquana, éditeur, Paris, 1941).

Les 2^e et 8^e Divisions légères d'infanterie coloniale sont amenées rapidement de l'armée des Alpes sur la Somme et sur l'Aisne à partir du 4 juin 1940. Elles opèrent en ordre leur retraite et luttent avec acharnement sur les cours d'eaux importants du centre de la France.

Des éléments employés en dehors de leurs divisions d'origine mènent isolément des combats héroïques. Tels furent le 25^e Régiment de tirailleurs sénégalais dans la région lyonnaise et dans le Dauphiné, le 27^e Régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais dans le Cotentin (état-major et 1 bataillon), et sur la Loire (2 bataillons), le 28^e Régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais sur le Cher.

Il faut également citer les 623^e et 487^e Régiments de pionniers sénégalais, le premier dans les opérations de nos armées de l'Est, le second avec la 7^e Division coloniale mixte sénégalaise.

* * *

VII. — LA DÉBACLE.

Dès le 20 mai l'état-major de l'armée faisait appel au ministre des Colonies pour ramener rapidement de l'extérieur du matériel d'artillerie. Or l'exemple de la dernière guerre avait montré à ce sujet qu'on avait alors désarmé les colonies sans augmenter le potentiel défensif du front métropolitain, la plupart du matériel rapatrié ayant été coulé au cours des transports maritimes. C'était d'ailleurs un secours médiocre que quelques batteries lourdes ou de campagne pour les armées en cours de bataille, et il ne pouvait rien changer dans la situation, car il arriverait quand le résultat, bon ou

mauvais, serait acquis. Donc il fut décidé de maintenir aux colonies le matériel demandé.

Le premier sous-chef d'état-major des colonies l'amiral Landriau, fut brusquement appelé à Cherbourg pour prendre le commandement de la Flottille du Pas-de-Calais chargée d'assurer la protection des embarquements des troupes anglo-françaises à Dunkerque. Il rejoignit le *Savorgnan de Brazza* sans délai.

Le 4 juin l'offensive allemande se déclenchait sur la Somme et la région de l'Ailette, marquant ainsi la volonté de l'ennemi de progresser vers la basse Seine afin de séparer complètement les armées françaises de leurs alliés britanniques.

M. Paul Reynaud qui devenait président du Conseil avec les portefeuilles de la Défense nationale, des Affaires étrangères et de la Guerre, prenait deux sous-secrétaires d'État : M. Baudouin, ancien directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï pour les Affaires étrangères et le général de Gaulle à la Guerre. Ce jeune général était connu par ses écrits sur une organisation militaire trouvant sa force dans une armée de métier dotée d'un matériel blindé nombreux, rapide et puissant appuyée par une aviation de combat puissante. Il venait de se montrer dans la bataille un chef de valeur, ardent, excellent conducteur d'hommes, payant de sa personne. Son énergie, sa vitalité, son intelligence garantissaient que le ministère de la Guerre allait sortir de sa torpeur.

Le 8 juin, l'agent de liaison de l'état-major des colonies auprès du G. Q. G., le chef de bataillon d'infanterie coloniale Clemenceau, fils du « Père la Victoire », téléphonait au chef d'état-major général des Colonies qu'une attaque ennemie, forte de 20 divisions s'était produite entre la Somme de Péronne et Soissons. Les Anglais attaqués à Forges-les-Eaux, se repliaient sur la Basse Seine malgré les ordres impératifs du général Weygand,

Le Conseil des ministres avait décidé dans l'après-midi le départ du premier échelon des administrations ministérielles. Ce repli avait été préparé avec le plus grand soin au ministère des Colonies, il devait se faire à Saint-Aignan-sur-Cher et les localités environnantes. Le président de la République s'installait non loin de Tours (1) où devait résider M. Mandel alors ministre de l'Intérieur.

La journée du 9 fut très agitée ; on brûla beaucoup d'archives. L'après-midi le général Bührer se rendit chez M. Paul Reynaud en compagnie de M. Louis Rollin, qui était lié d'amitié avec son président du Conseil. Le président demanda au général son avis sur la situation et ce qu'il envisageait pour la modifier. La réponse fut ce qu'on a vu plus haut : repli des forces occupant la ligne Maginot, constitution d'un gros môle de résistance dans la région de Belfort-Montbéliard, d'un autre en Bretagne ou vers Le Mans, manœuvre en retraite des armées pour résister derrière la Seine, éventuellement derrière la Loire. Ainsi on barrait dans le Jura la voie de pénétration Saône-Rhône, vers la Basse Loire, celle allant vers l'Aquitaine et Bordeaux. Il fallait interdire aux chefs, même les plus élevés, tout repli de leurs P. C. sans ordre de l'autorité supérieure, car il est bien rare que les soldats français abandonne son chef. Quelques sanctions rapides et choisies feraient cesser ces replis désordonnés, scandaleux, où l'exemple semblait parfois venir des chefs. M. Paul Reynaud qui était partisan de la résistance à outrance, écouta attentivement. Le général Bührer fit cependant observer que la manœuvre qu'il préconisait n'était possible qu'à la condition que les soldats veuillent se battre, or il apparaissait à la lumière de certains faits que l'ardeur guerrière de beaucoup d'entre eux manquait de flamme.

(1) Au château de Cangeay.

Le soir à 21 heures eut lieu le dernier Conseil des ministres qui se tint à Paris. Il dura tard dans la nuit. Le ministre, revenu à deux heures du matin de cette réunion, confirmait la décision prise du départ de Paris dans cette journée du 10 juin déjà commencée. A 4 heures le ministre et le chef-d'état-major prenaient le chemin de Bordeaux précédés par le convoi du Cabinet civil et de l'Etat-Major. Déjà de nombreuses voitures filaient sur la route de Paris à Blois car le bruit s'était répandu du départ du gouvernement, et le triste exode commençait pour les populations qui allaient bientôt encombrer les routes et gêner souvent la défensive de nos troupes. Quelques auto-mitrailleuses, quelques vieux chars Renaud formaient des « bouchons » aux principaux carrefours des routes. Le temps était splendide et malgré plusieurs embouteillages le ministre arrivait à Saint-Aignan-sur-Cher à 8 heures du matin. Bureaux, logements, popotes étaient installés au mieux. Il avait été décidé que le ministre, le personnel de son cabinet, le chef d'état-major et son cabinet allaient dorénavant vivre en commun. Le château de Saint-Aignan où ils étaient installés était une fort belle construction et ses propriétaires furent très hospitaliers, et très courtois ; ils venaient de perdre un fils à la guerre et leur tristesse était immense.

L'amiral Landriau, sa rude mission terminée, vint rejoindre l'état-major et fit connaître ce qu'avait été l'évacuation des forces franco-anglaises de Dunkerque tout à l'honneur de la Marine, que ce fût des modestes, patrons de barques de pêche et de petits caboteurs, ou des officiers supérieurs de la Marine de guerre. Tous avaient héroïquement fait leur devoir. Ceci était une consolation que la désastreuse bataille qui avait acculé les forces alliées à la mer. Dans la retraite, les soldats britanniques avaient montré leurs qualités habituelles

de sang-froid, de bravoure et de discipline, quoi qu'ait pu prétendre par la suite une propagande intéressée.

Chaque jour le ministre se rendait au Conseil du gouvernement. Les renseignements qu'il en rapportait devenaient de plus en plus fâcheux. Le 13 juin à 1 h. 30 du matin, il fit connaître à son collaborateur que la situation présentée par le général Weygand était telle que le commandant en chef se prononçait nettement en faveur d'une demande d'armistice aux Allemands. On avait décidé le repli du gouvernement sur Bordeaux en s'allégeant le plus possible en personnel et en matériel ; les possibilités d'installation et de logement à Bordeaux étant très limitées. La question était facile à régler pour le personnel militaire qu'on réduisit en versant un certain nombre d'officiers de l'état-major et de la direction des Services militaires au dépôt de Bourges (1). Il n'en fut pas de même pour les fonctionnaires civils des deux sexes qu'on avait simplement décidé de laisser sur place. Dès que les intéressés furent mis au courant, en percevant une avance de traitement de trois mois, ils protestèrent véhémentement, surtout les femmes peu désireuses de rester isolées dans un pays inconnu qui allait être occupé par l'ennemi. La voie ferrée était impraticable, les trains ne fonctionnaient plus ; on se serra dans les voitures et finalement le personnel abandonné fut peu nombreux, et d'ailleurs le plus avantage car il n'eût pas à subir les grandes difficultés du séjour à Bordeaux et eurent affaire à des envahisseurs corrects.

M. Churchill, premier ministre anglais, était arrivé en avion au terrain de Parçay-Meslay près de Tours, le 13 à midi. Accompagné de lord Halifax, ministre des

(1) Ce dépôt fut surpris par l'arrivée des troupes allemandes et une partie du personnel de l'E.-M. des colonies et de la division des services militaires furent faits prisonniers en combattant.

Affaires étrangères, de lord Beaverbrok, ministre de l'Air et du général Ironside. Il s'était rendu à la préfecture de Tours. Un conseil s'y était tenu auquel assistaient M. Paul Reynaud, le maréchal Pétain, les généraux Weygand et Georges, l'amiral Darlan et M. Mandel. M. Churchill fit connaître qu'il ne pouvait envoyer que 3 divisions et 72 canons pour aider les forces françaises et que son pays ne saurait nous en vouloir de demander l'armistice ; toutefois il continuait la guerre et serait donc obligé d'attaquer l'ennemi sur notre sol, de bombarder nos ports, nos usines, nos voies ferrées, nos villes même, qui allaient être utilisées contre les forces britanniques. MM. Paul Reynaud et Mandel mirent le Conseil des ministres qui, avec le président de la République, était réuni au château de Cangeay, au courant des paroles du chef du gouvernement anglais, lequel était retourné directement à Londres en avion.

Le 14 juin à 14 heures le convoi du ministère des Colonies prenait le chemin de Bordeaux. Les routes étaient encombrées par les voitures de civils fuyant vers le Sud, dont bon nombre restaient en panne faute de carburant. Il arriva à Bordeaux à 20 heures.

Le ministère des Colonies avec le ministère de l'Air étaient installés à la Chambre de Commerce ; le général Weygand occupait l'hôtel du commandant de la XVIII^e Région militaire. Bordeaux regorgeait de monde et l'atmosphère des grands hôtels, du « Chapon fin » n'avait rien de tragique. On eût dit que, pour beaucoup de ces réfugiés des deux sexes appartenant au « gratin » de la III^e République, on était là en pique-nique. On ne pouvait que s'indigner d'une si parfaite indifférence au moment où le sort de la patrie était en jeu. Les bruits les plus fantaisistes ne cessaient de circuler.

Le 15 juin au Conseil des ministres, le général Weygand proposait la signature de l'armistice dans le

plus bref délai, mais MM. Reynaud et Mandel estimaient que la lutte devait être continuée jusqu'au bout en transportant le siège du gouvernement en Afrique du Nord ou même à Dakar. La majorité des ministres ne suivait pas le chef du gouvernement dans cette voie, il voulut se retirer et ne demeura que sur l'intervention du président de la République.

M. Chautemps proposait de demander à l'Allemagne, en même temps que ses conditions d'armistice, celles de paix définitive. M. Paul Reynaud voulait attendre avant toute décision la réponse des États-Unis, sollicités le 13 juin de se ranger aux côtés des alliés.

Le 15 juin, le chef d'état-major des colonies s'était rendu chez l'amiral Darlan pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation tragique dans laquelle un armistice allait placer les pays de l'Empire. Il insista sur le fait que ceux-ci ne pourraient comprendre que la France ait été définitivement vaincue après une campagne de quelques jours et qu'on risquait d'autre part d'être privé de toute communication avec elles. Isolée, chacune d'elles allait se rattacher au bloc économique le plus voisin et celui-ci était britannique. Madagascar se tournerait vers l'Afrique du Sud, l'Indochine devait faire bloc avec les possessions anglaises de Hong Kong et Singapour, la Nouvelle-Calédonie et les colonies du Pacifique suivraient l'Australie, etc.

C'était pour elles une nécessité matérielle car un blocus anglais leur interdisait l'importation des produits manufacturés et des denrées européennes en même temps que l'exportation des matières coloniales dont regorgeaient les entrepôts, les docks, les silos par suite d'une production singulièrement accrue depuis dix mois. Pour éviter la ruine, les colonies n'hésiteraient pas à continuer la guerre aux côtés des Anglais, d'autant mieux que les effets de cette guerre ne semblaient pas

devoir s'étendre aux colonies lointaines. N'avions-nous pas, quelques jours plus tôt vis-à-vis du Congo belge hésitant, employé tous ces arguments avec succès pour l'amener à continuer la guerre ?

Il était certain que, même si elles ne le voulaient pas, les autorités locales devraient céder à la pression des commerçants et des colons dont les intérêts correspondaient avec un sentiment patriotique qu'on ne pouvait discuter.

L'amiral écouta en parcourant le salon où avait lieu l'entretien ; il ne fit aucune objection, aucune réponse. Son interlocuteur comprit qu'il était acquis à l'armistice et se retira désespéré. L'Empire allait être séparé de la métropole, pour combien de temps ? Qu'en résulterait-il ? Il se rendait compte que pour nos alliés maintenant isolés dans leur lutte jusqu'au bout contre nos adversaires, il importait d'utiliser les ressources en hommes et en produits de toute nature de nos colonies et que si certaines d'entre elles s'y opposaient elles seraient, au moins pendant la durée de la guerre, sous la domination britannique qui n'aurait pas hésité à employer la force pour atteindre ce but. Et si l'Anglais était finalement victorieux, ne serait-il pas tenté de nous faire payer au prix de quelques colonies notre geste déloyal d'abandon. Et les Japonais, n'allaient-ils pas profiter de notre lamentable capitulation (1) pour mettre la main sur l'Indochine ? De tous côtés l'armistice que l'on voulait signer sous la pression du trio des chefs militaires : Pétain, Weygand, Darlan, mettait l'Empire en danger ; mais qu'était celui-ci en présence du défaitisme et de certaines ambitions ?

(1) Dans un armistice chacun des adversaires conserve ses armes et ses positions prêt à continuer la lutte si les pourparlers n'aboutissent pas. Il y a des capitulations sans conditions, mais non des armistices sans conditions. On eut le tort en novembre 1918 de nommer armistice la reddition des Allemands ; ils employèrent le même terme en juin 1940 en présentant les mêmes exigences.

De nombreuses personnalités coloniales venaient au ministère manifester leur anxiété au sujet des graves conséquences qu'il prévoyaient pour nos possessions lointaines si on s'en trouvait séparé par les clauses de l'armistice (1). Le général Bühner leur suggéra d'intervenir auprès du président de la République qui, ayant été autrefois ministre des Colonies, devait être le premier à réagir.

En A.-O. F., le général Barrau, commandant supérieur, sollicitait l'autorisation de marcher sur Mourzouk et Ghat dans le sud de la Tripolitaine. A Djibouti, le général Legentilhomme rendait compte qu'à la suite d'une tentative de bombardement par l'aviation italienne, un avion ennemi forcé d'atterrir avait été capturé.

Ces renseignements prouvaient que sacrifier l'Empire, terminer la guerre, abandonner nos alliés était criminel, déshonorant, inadmissible. Le chef d'état-major ne cachait pas son sentiment aux nombreuses personnalités qui venaient aux nouvelles auprès de lui.

Le 16 juin dans la matinée, le gouvernement était fixé sur deux points importants :

D'abord la réponse des États-Unis précisant qu'il ne fallait pas compter sur une aide directe de leur part, ensuite celle du gouvernement britannique indiquant nettement qu'il n'était pas d'accord avec son allié pour demander un armistice.

Aussitôt le maréchal Pétain intervenait pour que l'armistice ne fût plus différé, « ne voulant pas participer à un retard dont les conséquences pouvaient être désastreuses ». Il insistait sur la nécessité pour le gouvernement de rester au milieu des Français et de partager leur malheureuse situation.

Cependant on tentait une nouvelle démarche auprès de

(1) Parmi ces personnalités les plus ardentes étaient les anciens gouverneurs généraux : Varenne, Carde, Brévié, les parlementaires coloniaux.

M. Churchill. Vers 16 heures l'ambassadeur britannique, sir Ronald Campbell, donnait connaissance de la suggestion suivante :

« La France et la Grande-Bretagne constitueraient pendant la durée de la guerre un seul état dénommé « Union Franco-britannique ». La totalité des forces militaires de terre, de mer et de l'air ne formeraient plus qu'un seul bloc sous un seul commandement. » Ce n'était point là, comme l'a prétendu par la suite une propagande déchaînée contre l'Angleterre, une « mise en tutelle de la France », mais au contraire la preuve de confiance mise dans l'armée d'un allié momentanément battu, mais ayant encore un solide potentiel de guerre. Quoiqu'il en fût le Conseil des ministres à l'unanimité, sauf MM. Paul Reynaud et Mandel, rejeta cette proposition. Les deux opposants démissionnèrent.

Le gouvernement se reconstituait dans la nuit du 16 au 17 juin.

Le nouveau ministre des Colonies, M. Rivière était un grand blessé de la guerre 1914-1918 ; il appartenait au parti socialiste. Les questions coloniales ne lui étant pas familières, M. Rollin son prédécesseur avait attiré son attention sur l'intérêt qu'il y aurait pour lui à se renseigner auprès de M. Gaston Joseph, directeur des Affaires politiques depuis de nombreuses années et du chef d'état-major général des colonies.

Le 17 juin, alors que le général Bühler attendait M. Rivière ainsi que son prédécesseur pour la passation de service, il fut « cueilli » par un colonel de gendarmerie suivi de plusieurs militaires de cet arme dans son bureau à la Chambre de Commerce et conduit sans désenquêter au poste central de gendarmerie. Il ignorait les raisons de son arrestation, mais s'était incliné devant l'ordre d'incarcération portant la signature du maréchal Pétain, présenté par le colonel.

Pendant ce temps M. Mandel était arrêté moins discrètement tandis qu'il déjeunait au « Chapon fin ». Tous deux furent amenés vers 18 heures devant le nouveau chef du gouvernement par le général commandant la 18^e Région. En présence des ministres de l'Intérieur (M. Pomaret), du Travail (M. Frossard) et du secrétaire général de la présidence (M. Alibert), le maréchal leur apprit qu'ils avaient été dénoncés la veille comme « préparant un coup d'État et ayant distribué des armes » ce qui était le motif de leur incarcération.

Par la suite, une rapide enquête avait montré l'inanité de cette accusation et le maréchal, en s'excusant, leur rendait la liberté. Mais cela ne fit pas l'affaire de M. Mandel qui reprocha vertement au maréchal son « acte illégal dont il aurait à rendre compte sinon aujourd'hui du moins plus tard » et fit connaître combien il trouvait « regrettable au moment où la France était dans une situation aussi grave, de voir à sa tête un homme qui était le jouet de ceux qui l'entouraient ». Il exigea en outre une lettre dans laquelle le maréchal exprimait ses excuses, ce qui donna lieu encore à quelques dures remarques de l'ancien ministre des Colonies par ailleurs plus froid et plus maître de lui que jamais. La lettre (1) enfin signée, il fut remis en liberté après avoir déclaré ironiquement au maréchal combien lui était précieux ce document mettant les choses au

(1) Cette lettre parut en octobre 1944 dans le journal *Le Progrès* de Lyon ; elle était conçue ainsi :

Monsieur le Ministre,

Paris (a), le 17 juin 1940.

« Sous la dénonciation faite au Bureau central de Renseignements aux termes de laquelle un dépôt d'armes aurait été constitué en vue d'une opération dirigée contre le gouvernement à l'instigation de M. Mandel et du général Bührer, j'ai fait procéder à l'arrestation de ces messieurs. J'ai acquis la conviction que cette démarche ne reposait sur aucun fondement et avait le caractère d'une manœuvre ou d'une provocation au désordre. Je m'en excuse et souhaite vivement que cette malheureuse affaire n'ait pas de suite. »

Signé : P. PÉTAÏN,

(a) C'est Bordeaux qu'on aurait dû écrire.

point, en même temps qu'il lui procurait un autographe de valeur. Peut-être les intéressés ne cherchèrent-ils pas à connaître l'auteur de cette histoire ridicule (1). Elle avait fait ressortir le courage moral et l'admirable sang-froid de M. Mandel, on peut même dire sa perspicacité au sujet d'un avenir dont il devait être une victime. On ne pouvait que déplorer qu'un chef jusqu'alors unanimement respecté se soit mis dans le cas d'être réprimandé comme un écolier par le magister, à cause de la légèreté de ceux qui l'entouraient. Il eût été très facile en effet de connaître la vérité sans se livrer à ces arrestations car il était plus facile de savoir ce que M. Mandel et son ancien collaborateur avaient fait depuis leur départ de Paris.

L'armistice devenait un fait certain, les plénipotentiaires partaient le 18 rencontrer les envoyés du chancelier Hitler.

Le 20, le ministre donnait l'ordre au chef d'état-major général de se diriger sur Perpignan avec son état-major. Il devait lui-même quitter Bordeaux à 17 heures. Mais à 20 heures, non seulement le ministre n'était pas parti, mais il fut décidé que le gouvernement restait sur place en attendant les suites données par l'ennemi à la demande d'armistice.

L'état-major qui avait été mis en route, arrivant à Perpignan, après un voyage pénible sur des chemins encombrés par les convois et les fuyards civils cherchant refuge en Espagne, trouva l'ordre de revenir. Par bonheur le préfet des Pyrénées, ancien chef de Cabinet de M. Mandel au ministère des Colonies, connaissait le personnel de l'état-major et prit toutes dispositions

(1) Le général Bührer fut par la suite, en 1943, alors qu'il était à la retraite, arrêté une autre fois par ordre du gouvernement du maréchal pour complot contre la sûreté de l'État, dans des conditions non moins ridicules. Quant au ministre il devait être arrêté de nouveau quelques jours après sans aucune raison valable et après une pénible captivité, en France et en Allemagne, être lâchement assassiné.

pour qu'il fût logé dans une ville regorgeant de réfugiés. Le lendemain l'état-major reprenait la route de Bordeaux.

Dans cette ville, la nuit du 20 au 21 juin fut marquée par un sévère bombardement aérien d'une durée d'une heure ; il fit des victimes parmi la population civile.

Au cours de cette même nuit, les représentants de la France arrivaient à Rethondes (1) où ils apprenaient d'Hitler quelles étaient les volontés de l'Allemagne.

Le général de Gaulle, qui avait pu gagner Londres en avion, se rangeait aux côtés des Anglais. Ce geste devait sauver la France.

Chacun se demandait alors où était le devoir. Le sentiment de la discipline et des servitudes militaires retenait beaucoup d'hommes tentés de suivre l'exemple du général de Gaulle. Il est certain que la présence du maréchal Pétain à la tête du gouvernement eut une grande influence sur les décisions prises alors par des Français patriotes excellents, gens honnêtes et sensés. Quant à la masse de la population, tant civile que militaire, dans ces belles journées de juin, elle attendait avec une impatience peu déguisée, la fin de la guerre sous quelque forme que ce fût. Elle était trop heureuse d'abriter sa lâche veulerie derrière un nom respecté. C'était une belle étiquette collée sur une piquette de bas étage ! On oubliera un peu trop volontiers au moment de la libération de la France en 1944, ce désir de beaucoup trop de Français de tous rangs de retrouver la paix au prix d'une capitulation suivant la défaite dans laquelle, tous, petits et grands, civils et militaires, avaient leur part de responsabilités. L'admirable sursaut marqué par la Résistance fit oublier « le climat » malsain de cette période lamentable de juin 1940.

(1) Ces représentants comprenaient le général Huntziger, président l'amiral Leluc, le général de l'Air Bergeret, M. Noël.

Le dimanche 23 juin, on apprenait que l'armistice avait été signé le 22 à 18 h. 50 et entrerait en vigueur six heures après la signature de l'armistice avec l'Italie. Dans ce but, des plénipotentiaires s'étaient rendus à Rome, Bordeaux était provisoirement neutralisé.

Par les conditions de l'armistice la France se trouvait dans l'impossibilité de communiquer librement avec les colonies, l'emploi de la radio n'étant autorisé qu'en clair, les câbles ne pouvaient être utilement employés puisque la plupart étaient contrôlés par les Anglo-Saxons; aucun navire ne pouvait pénétrer dans nos ports d'outre-mer, l'aviation était interdite. On se demandait au ministère des Colonies comment on pourrait faire connaître les clauses de l'armistice aux autorités locales, quelles allaient être leurs réactions en présence de décisions qui ne pouvaient leur paraître qu'incompréhensibles et devant la propagande britannique dont la tâche était singulièrement facilitée.

Le général Weygand étant ministre de la Défense nationale, le chef d'état-major des colonies se trouvait placé sous ses ordres directs. Il lui signalait combien cette situation était grave. On risquait une sécession de l'Empire. Le ministre se rendait bien compte de tout cela, mais il n'y avait rien d'autre à faire que de tenter de communiquer en clair, comme on le pourrait, les seules conditions concernant l'Empire sans aucun commentaire.

La nouvelle de l'armistice fut communiquée très rapidement (1) mais il restait à savoir si les intéressés recevraient les messages. Certains n'arrivèrent pas à

(1) Le 24 juin à 21 h. 30, le chef d'état-major général des colonies était informé sur le cours de l'Intendance que l'armistice définitif était fixé au 25, zéro heure. Dix minutes plus tard, les câbles préparés partaient pour Dakar, Djibouti et pour son agent de liaison auprès du général Wawell au Caire. Pendant ce temps, la section du chiffre utilisant le câble informait les autres colonies. A 22 h. 40 tout était terminé.

leur destinataire, d'autres parvinrent après des délais de plusieurs jours.

Dès le 25, des ordres étaient envoyés aux gouverneurs généraux en Afrique Noire pour réduire les effectifs. En outre, on se préoccupait sans tarder du rapatriement des militaires indigènes venus dans la métropole.

Des mutations étaient faites dans le haut personnel colonial sans qu'aucune autorité qualifiée pour émettre un avis à ce sujet fût consultée au ministère des Colonies. C'est ainsi que M. Gaston Joseph, directeur des Affaires politiques, était nommé haut commissaire pour l'Indochine et le Pacifique ; que le gouverneur général de l'A.-O. F. remplaçait celui de Madagascar, pendant que le gouverneur général de l'A.-E. F. était nommé haut commissaire de l'Afrique Noire à Dakar. Le général commandant supérieur de Brazzaville devenait gouverneur général de l'A.-E.-F. et le gouverneur général de l'Indochine était remplacé dans sa fonction par le vice-amiral commandant les forces navales d'Extrême-Orient. Ces mutations bizarres surprirent beaucoup le général Bühler et amenèrent une violente réaction de la part de M. Gaston Joseph, homme cependant très calme, qui se refusa à accepter le poste qu'on lui confiait et qu'il ne rejoignit d'ailleurs pas.

Le général Catroux et le gouverneur général de Madagascar étaient relevés de leurs fonctions. Il semblait que la décision qui les concernait provenait de l'hésitation qu'ils avaient montrée à accepter l'armistice. Le premier avait déclaré que sa situation le forçait à rester lié aux Anglais si on voulait assurer l'intégrité de l'Indochine, ce en quoi il voyait juste car, seule, une entente étroite entre l'Angleterre, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et la Chine pouvait arrêter l'impérialisme japonais déjà déchaîné. C'était la politique que M. Mandel s'efforçait de faire triompher. L'armistice

plaçait l'Indochine dans un isolement dont le Japon ne pouvait manquer de profiter. Mais le général Weygand ignorant tout de cette question, avait fort mal reçu le câble du général Catroux.

L'auteur de ces mutations n'était autre que l'amiral Darlan qui commençait à mettre « ses amiraux » en bonne place » (1) et se débarrassait de la personnalité la plus en vue du ministère des Colonies : le directeur des Affaires politiques. Le ministre, M. Rivière, mis en présence d'un décret déjà signé du maréchal, du général Weygand, de l'amiral Darlan, n'avait pas hésité à apposer sa signature pensant que le décret avait été préparé par ses services (2).

M. Mandel téléphona à son ancien collaborateur le général Bühner pour lui annoncer l'entrée imminente des Allemands à Bordeaux ainsi que son départ, en l'engageant à l'imiter. Le général lui fit observer qu'il lui fallait des ordres pour partir : « Si vous préférez être fait prisonnier, répondit M. Mandel, à votre aise, mais moi je ne le désire pas et je pars. » Ce furent les dernières paroles échangées par ces deux hommes dont l'un allait être un des martyrs du grand drame commencé le 10 mai et qui eut pour prologue « la drôle de guerre ». M. Mandel alla jusqu'au Maroc sur le vapeur *Massilia* qui avait emmené *par ordre*, un certain nombre de parlementaires et la questure de la Chambre des Députés. Conformément aux instructions signées du chef de l'amirauté et invitant les parlementaires à se trouver exactement au Verdon à l'heure fixée pour leur embarquement, le *Massilia* ne pouvant attendre pour des

(1) Il fera mieux par la suite, leur confiant le ministère des Colonies, la police, les ambassades, les gouvernements généraux et haut commissariat à l'Extérieur. Cette distribution de « bénéfices » eut de fâcheuses conséquences pour la plupart d'entre eux, lors de la libération du territoire.

(2) Il fut établi que l'amiral Darlan avait suivi les suggestions d'un haut fonctionnaire du ministère des Colonies auquel le directeur des Affaires politiques manifesta son mécontentement.

raisons d'ordre maritime. On comprend donc mal comment, quelques jours plus tard, on osa faire grief de ce départ à ceux qui s'étaient embarqués.

En réalité il y eut au cours de ces journées un grand flottement dans les esprits des hommes qui prétendaient sauver la France, chacun à sa manière, et la variation dans les ordres donnés en fut la preuve. C'est ainsi que le 25 juin, on donnait l'ordre de mettre en route le premier échelon de l'état-major des colonies sans qu'on pût finalement préciser dans quelle direction ; le lendemain ce mouvement était suspendu, puis supprimé.

Le temps s'écoulait lentement, tristement. On attendait. La majorité des gens qui se trouvaient à Bordeaux avaient hâte de retrouver leur logis, leurs affaires, leurs chères petites habitudes. Pour eux la guerre était finie et ils n'admettaient pas que l'occupation allemande de plus de la moitié du territoire, la séparation de la France avec son Empire, pussent avoir de très graves conséquences matérielles et morales. Les jeunes officiers examinaient les possibilités de passer en Angleterre ou en Afrique du Nord, les autres maintenus par le sentiment de la discipline se demandaient quel allait être leur sort. Cependant les officiers coloniaux voyaient la situation sous un jour différent car un article de la convention d'armistice nous laissait le soin d'assurer la sécurité intérieure et extérieure dans les colonies ; ils espéraient donc pouvoir un jour proche quitter la France occupée en partie pour continuer à servir dans les terres lointaines libres.

Certains hauts fonctionnaires parfois déjà à la retraite pensaient retrouver un emploi à leur activité et se mettaient en quête auprès des nouveaux gouvernants. On en retrouvera quelques-uns se livrant aux mêmes démarches en 1944 à la libération auprès des nouveaux gouvernants.

Le 27 juin, les premières colonnes allemandes traversaient Bordeaux au milieu des curieux plutôt sympathiques à ces soldats dont la tenue et la discipline faisaient un pénible contraste avec le flot des fuyards débrayés qui venaient de retraiter vers le sud de la France.

Le 28 à 6 heures, l'état-major des Colonies quittait Bordeaux militairement. Précédé par le commandant Clemenceau qui parlait très bien la langue allemande, le convoi longea des colonnes motorisées ennemies. A Brive où on s'arrêta pour déjeuner on apprit incidemment que le ministre des Colonies et son cabinet civil allaient seuls à Clermont-Ferrand et que l'état-major cantonnerait à La Bourboule. Arrivé dans cette station thermale il retrouvait le campement envoyé à Clermont ; il avait été dirigé de cette ville sur La Bourboule.

C'est finalement, réparti entre La Bourboule et le Mont-Dore, que l'état-major s'installa tant bien que mal en attendant de rejoindre Vichy devenue capitale de la France non occupée.

Ainsi se terminait la seconde partie de la guerre. Les colonies étaient demeurées libres mais en Asie les Japonais et les Siamois n'allaient pas tarder à profiter de la défaite française pour tenter de réaliser leurs visées impériales, les unes grandioses et allant jusqu'à la maîtrise de l'Asie, les autres plus modestes concernant, pour les Siamois, la mainmise sur les territoires situés à l'ouest du Mékong.

Par ailleurs, nos alliés de la veille, continuant une guerre qui s'avérait dure et longue, où ils se trouvaient désormais isolés, ne devaient pas manquer de faire tous leurs efforts — comme nous venions de procéder au Congo belge — pour maintenir à leurs côtés l'Empire français dont ils n'ignoraient pas les ressources et la vitalité, méconnues par les responsables de l'armistice du 24 juin 1940.

CHAPITRE V

Les Colonies après l'armistice

Juin 1940 — septembre 1941

I. — LE MINISTÈRE DES COLONIES A VICHY.

Le séjour à la Bourboule fut plus long que ce qu'on avait pu prévoir ; il dura en effet du 28 juin au 15 juillet, date à laquelle l'état-major des Colonies rejoignait à Vichy le ministre qui s'y trouvait déjà depuis quelques jours.

Pendant cette période, le ministre de la Défense nationale, le général Weygand, était à Clermont-Ferrand ; le ministre de la Marine, l'amiral Darlan à Vichy ; celui des Colonies, comme on vient de le voir, séjournait à Clermont. Cette dispersion n'était guère favorable à un travail coordonné.

De nombreux officiers de tous grades, rescapés de la grande bagarre, venaient rendre compte au général Bührer de leurs aventures pendant ces tragiques journées. De leurs récits vivants on pouvait conclure nettement que les Coloniaux de toutes races avaient rempli leur devoir. Par leur héroïsme, ces modestes soldats blancs, noirs, jaunes, avaient su maintenir les hautes traditions des troupes coloniales. Sous les plis du drapeau et sous le signe glorieux de l'Ancre de Marine ils

avaient été les dignes fils des soldats de Bazeilles et de Tahure. Ils avaient su conserver sans tache l'auréole de gloire immortelle acquise par tous ces modestes marsouins et bigors qui, en Europe et aux Colonies, avaient versé leur sang pour fonder la plus grande France : l'Empire.

Toutefois si, « héros d'épopée ils ont été les remparts vivants écrasés par des forteresses puissantes et rapides dont ils subirent la ruée avec des moyens matériels et humains parcimonieusement mesurés, ils ont succombé sous l'avalanche, tenant tête à une invasion qui défait tout écueil » (1), on était obligé, en écoutant les acteurs mêmes de la sombre tragédie, de constater que ce qui avait fait le plus défaut pour rendre efficace le sacrifice de tant de braves gens, c'étaient l'énergie, la ténacité, l'action personnelle de certains chefs.

On ne pouvait s'empêcher de comparer la ruée allemande de 1940 à celle de 1918 qui conduisait l'ennemi aux portes de Paris. Là aussi nos soldats, cependant aguerris par près de quatre années de lutte, avaient battu en retraite d'une manière parfois désordonnée, mais quand le chef suprême avait dit : « Assez » et que ses subordonnés, commandant les armées, les corps d'armée, les divisions, n'avaient plus déplacé leurs P. C. vers l'arrière quelqu'en fussent les risques, là, comme à la Marne en 1914, comme à Verdun, le flot envahisseur était venu s'éteindre marquant le commencement de la défaite allemande.

On pouvait penser que si en 1918, le caractère des chefs, leur conception de l'honneur militaire qui leur interdisait de reculer sans ordre et leur imposait de périr sur place, avaient sauvé la patrie, ces sentiments étaient moins impératifs, moins précis en 1940. Le fait

(1) *Mémorial de l'Empire*. A la gloire des troupes coloniales par le capitaine Bonnet de l'infanterie coloniale. (Séquana, éditeur, Paris, 1944.

de se replier parce qu' « on n'avait plus rien à droite et à gauche » était inadmissible. Qui donc, pendant ces mouvements donnait des ordres aux combattants, qui entretenait leur courage ? Le déplacement sans ordre du poste d'un chef dans la bataille, ne peut être admis que vers l'avant.

Les raisons pour lesquelles ces principes furent trop souvent perdus de vue, proviennent du fait que dans la guerre moderne, le chef vit dans un P. C. souvent assez éloigné de sa troupe ; ainsi il cesse d'être comme autrefois le drapeau, le point de ralliement autour duquel les derniers combattants se groupent et se sacrifient.

On a beaucoup discuté sur les motifs de la rapidité avec laquelle le soldat français, de tempérament plus guerrier que militaire, a cédé devant son adversaire. Certes, il fut surpris par la puissance des moyens motorisés et aériens mis en jeu contre lui et dont on avait négligé de lui faire connaître les effets plus terrifiants que dangereux. Il est non moins exact qu'il était doté de moyens médiocres. Cela ne saurait excuser les graves défaillances dont certains firent preuve. C'est dans l'insuffisance de l'autorité des chefs à tous les échelons, à leur manque d'énergie, de ténacité, de sang-froid, qu'on doit en définitive chercher la cause principale de notre douloureuse défaite. C'est en écoutant en juillet 1940 certains officiers qui avaient cependant sous leurs ordres des troupes braves et d'un moral élevé, que le chef d'état-major général des colonies comprenait les raisons de nos revers.

Au moment même où il eût fallu un chef de talent connaissant admirablement la psychologie du personnel colonial et la situation économique et morale de l'Empire pour éviter les dangereux écueils qui le menaçaient, il ne se trouvait qu'un ministre ignorant tout de ces questions et qui par cela même ne pouvait imposer son autorité.

Le ministre de la Défense nationale, quoique plus averti, n'était cependant pas capable de prendre les décisions qui s'imposaient ; il était d'ailleurs tenu en bride par les Allemands et surtout par les Italiens regrettant sans doute la force militaire laissée au vaincu dans les colonies voisines de leurs possessions africaines. Le directeur des Affaires politiques et le chef d'état-major s'efforçaient de pallier cette carence de l'autorité, mais on ne les entendait point.

Les Anglais ne tardaient pas à intervenir dans les pays de l'Empire français par une habile, tenace, insidieuse et énergique propagande.

A la Côte des Somalis, le général Legentilhomme refusait d'accepter les conditions d'un armistice qu'il ne connaissait que par les Italiens d'Abyssinie, les Anglais ayant intercepté les câbles qui lui avaient été adressés. Le général Weygand était très mécontent de ce qu'il considérait comme une preuve d'indiscipline alors qu'on ne pouvait qu'approuver l'attitude du commandant en chef de la Somalie (1).

Partout la résistance commençait à se manifester au Levant, en Afrique du Nord, aux colonies. Les autorités coloniales ne pouvaient concevoir comment l'armée française avait pu être définitivement battue en quelques semaines. Elles restaient hésitantes, mais les colons, les commerçants, menacés gravement dans leurs intérêts, faisaient sur elles une vigoureuse pression, soutenue par les militaires qui ne voulaient accepter la défaite.

On décida de remplacer sans retard ce personnel, ou du moins de le faire renseigner rapidement par des gens ayant vu la débâcle. Dans ce but, il était néces-

(1) Le général Bührer n'avait-il pas en effet glorifié dans un livre le colonel Lettov-Forbeck qui, au cours de la guerre 1914-1918, avec une poignée d'Allemands et de noirs, en Afrique-Orientale, avait tenu tête à 250.000 Anglo-Belges et n'avait accepté l'armistice du 11 novembre que lorsqu'il lui fut signifié par son gouvernement.

saire d'obtenir des commissions d'armistice allemande et italienne, des assouplissements en vue de rétablir les communications avec les territoires d'outre-mer.

Il était indispensable également de rapatrier avant l'hiver les tirailleurs coloniaux, de prescrire les mesures de démobilisation dans les colonies. Or le ministre n'avait guère d'opinion sur toutes ces questions, et paraissait peu consulté par le chef du gouvernement ou le ministre de la Défense nationale.

Puis ce fut l'existence du ministère des Colonies qui fut mise en cause dans ces premiers jours de juillet qui marquèrent une véritable révolution dans la politique intérieure de la France. Le chef d'état-major des Colonies lia ses efforts à ceux du directeur des Affaires politiques pour empêcher une décision qui eût signifié aux yeux du monde le renoncement de la France sur son Empire. Le général Weygand, qui semblait alors avoir toute l'autorité, comprit l'importance de cette question.

Puis ce fut le canon de Mers-el-Kébir, nous prouvant que nos alliés ne devaient pas nous ménager ; leur menace pesait déjà sur Dakar.

Or, nous venions de travailler étroitement unis sur le plan colonial avec eux. Ils savaient de quels effectifs élevés nous disposions dans les territoires de l'Afrique Noire et nos moyens matériels, non négligeables, de même que nous connaissions les possibilités défensives de leurs colonies africaines à vrai dire très médiocres puisque ainsi qu'on l'a vu, ils s'étaient refusés à faire du recrutement dans leurs possessions du golfe du Bénin.

Il était alors possible de faire pression sur le gouvernement anglais, en l'avertissant que des représailles pourraient éventuellement être exercées sur ses propres terres africaines. Il nous suffisait de vouloir et la Gambie par exemple, enclavée dans la colonie française du Séné-

gal, pouvait leur échapper et avec elle le port de Bathurst dont la position contrôlait les entrées et sorties de Dakar. L'opération était simple et sans risque. Toutefois, il paraissait certain que notre situation favorable ne devait pas durer longtemps, car les Britanniques étaient suffisamment avisés pour parer à un pareil danger en ramenant des troupes dans leurs colonies (1).

Le 8 juillet il apparut que le gouvernement était décidé à agir en représailles à l'agression de Mers-el-Kébir contre la flotte française ; en conséquence, le chef d'état-major général des Colonies fut invité à donner les ordres nécessaires pour mettre la main sur la rade de Freetown, capitale de la colonie anglaise de Sierra-Léone.

Or, si ce port anglais n'était guère protégé, il possédait cependant une batterie de côte qu'il faudrait

(1)	JUILLET 1940	MILIEU OCTOBRE 1940
Gambie.....	1 compagnie 160 h.	4 compagnies 700 hommes. Force de police 200 hommes. 6 avions.
Sierra-Léone ...	1 bataillon 850 h. 4 canons de 152.4	1 bataillon indigène 700 h. 1.900 tirailleurs. 5.000 soldats européens. 15 chars. 12 pièces de côte de 152.4. 60 avions.
Gold Coast.....	3 bataillons 2.000 h. 1 compagnie génie. 4 canons de 90.	5 bataillons indigènes 3.400 h. 6 compagnies indigènes 800 h. 500 soldats européens. 4 canons de 90. 6 canons et 2 mitrailleuses D. C. A. 3 escadrilles.
Nigéria.....	6 bataillons 4.500 h. 12 canons de 90. 1 compagnie génie.	5 bataillons indigènes 3.350 h. 5 compagnies indigènes 900 h. 30.000 australiens. 12 canons de 90. 10.000 hommes de forces des Emirats. 90 avions.

réduire au silence et une petite garnison. Il s'agissait donc d'une opération d'ordre aéro-naval à exécuter au moment même où l'escadre britannique croisait devant Dakar, et où l'aviation du Sénégal, stationnée à Thiès, ne disposait que d'appareils dont le faible rayon d'action ne permettait pas d'envisager une intervention efficace dans une attaque sur Freetown. Le général Bühner déclara nettement que l'opération ne présentait aucune chance de réussite.

Le général Weygand lui fit connaître que la suggestion d'une action contre la capitale de Sierra-Léone venait de l'amiral Darlan, lequel avait jugé par contre sans intérêt la mainmise éventuelle sur la Gambie anglaise. Pour mener une action par voie de terre, la saison étant défavorable, il fallait compter un mois et demi à deux mois. Or, le gouvernement avait décidé que Freetown devait être enlevé en huit jours. Le chef d'état-major des Colonies refusa nettement d'entreprendre cette attaque, les forces navales et aériennes ne relevant d'ailleurs pas de son autorité.

Le général Weygand qui paraissait ignorant de ces questions, fit appeler à Vichy où se trouvait l'amirauté, le chef d'état-major général de la Marine, l'amiral Auphand qui, malgré les nombreuses objections qui lui furent présentées, se montra optimiste sur le résultat d'une action aéronavale. Mais l'amiral de Laborde qui était à Casablanca et fut chargé de l'exécution de l'opération, la jugea dangereuse pour les raisons données ci-dessus et l'affaire en resta là.

Devant l'action énergique de la propagande anglaise contre nos colonies du centre africain, sous la forme de ce qu'on a alors appelé « la provocation à la dissidence » on voudra plusieurs mois plus tard, reprendre l'idée des représailles, mais il sera trop tard, car les colonies anglaises seront alors largement en état de faire face.

Il ne restait plus au gouvernement du maréchal Pétain aucun moyen de réagir contre les inconvénients que fort loyalement M. Churchill avait signalés au moment où la France abandonnait son alliée.

Le ministre des Colonies avait d'ailleurs été peu consulté sur une question qui cependant l'intéressait le premier. Mis au courant, il s'était élevé contre des représailles, estimant qu'elles pouvaient déclencher la guerre avec les Anglais. Ceci était cependant peu probable puisque ces derniers étaient maîtres de la situation et qu'ils pouvaient contrôler l'Empire français sans verser le sang de leurs soldats.

Le 15 juillet, par un temps affreux, l'état-major des colonies quittait enfin La Bourboule pour rejoindre Vichy devenue capitale de la France dite libre.

Le ministère des Colonies était installé à l'Hôtel Britannique proche de l'hôpital militaire. Les bureaux et logements d'une partie du personnel étaient assez resserrés, mais on ne croyait rester que jusqu'à la fin de l'automne au maximum ; on ne prit donc que peu de dispositions contre un hiver qui devait être particulièrement rude.

Le 13 juillet, M. Rivière avait été remplacé à la tête du ministère des Colonies par M. Lémery. Le nouveau ministre avait de grandes qualités de travail, beaucoup de courtoisie et la compétence du sénateur colonial. Il trouva une situation pour le moins compliquée et s'efforça de remettre de l'ordre dans l'Empire qu'on sentait chaque jour échapper à l'autorité du gouvernement et dont la partie asiatique était menacée par l'impérialisme japonais.

Malheureusement, on ne sait trop pourquoi le secrétariat d'État aux colonies, avait été rattaché au ministère des Affaires étrangères et ce fait allait fortement gêner M. Lémery. Le ministre des Affaires étrangères,

par sa formation, était trop enclin à considérer les colonies sous la forme économique et financière, surtout la fédération indochinoise qu'il connaissait ayant été directeur local de la Banque. Par ailleurs, le ministre de la Défense nationale qui devait arbitrer entre le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État aux colonies, était dans l'incapacité de le faire et le déclarait avec une très grande loyauté. Il résultait de cette situation un désordre qui n'était pas fait pour permettre une action gouvernementale énergique et suivie sur les autorités locales des colonies avec lesquelles les communications normales se rétablissaient peu à peu. On pouvait prévoir que les Japonais comme les Britanniques, allaient tirer parti de cette carence d'autorité au mieux de leurs intérêts, ce qui présentait de la gravité en Extrême-Orient car là, on n'avait pas affaire aux alliés de la veille.

Nombre de hautes personnalités coloniales venaient aux nouvelles et leurs conseils étaient précieux car ils venaient d'hommes expérimentés, ardents patriotes, coloniaux de valeur. Le général Bühler les persuadait de convaincre le ministre des Affaires étrangères de certaines vérités. Il fut cependant un peu troublé par l'une de ces personnalités qui, rentrant d'Amérique, lui déclara que les États-Unis ne s'intéressaient guère à ce qui se passait en Extrême-Orient et ne risqueraient jamais une guerre avec le Nippon. Or, on verra plus loin l'importance que cette question présentait pour le général au sujet de l'Indochine. La confiance qu'il avait dans la compétence et le jugement de son interlocuteur firent qu'il se sentit moins sûr dans le sentiment qu'il avait des possibilités défensives de notre empire asiatique.

Le chef d'état-major général des Colonies était resté en étroite liaison avec le personnel de l'Ambassade chinoise, mais il devait se tenir sur une grande réserve.

Cependant l'ambassadeur offrait une entente étroite avec son pays et proposait de fournir pour défendre l'Indochine, tous les effectifs que nous voudrions en soldats et en travailleurs. C'était là le véritable moyen d'assurer l'intégrité de l'Indochine, car les Anglais avaient tout intérêt à maintenir une route de communication courte et directe avec le maréchal Tchiang Kaï-Chek, et les voies Haïphong-Langson-Nanning, Hanoï-Yunan-Fou avaient à cet effet une importance primordiale ; par ailleurs, on pouvait supposer que les États-Unis interviendraient dans la mer de Chine où l'impérialisme nippon menaçait Manille et devenait très dangereux pour le développement du commerce américain. Mais le ministre des Affaires étrangères jouait la carte japonaise et sa voix était alors prépondérante auprès du maître de l'heure, le général Weygand.

Le 27 juillet, une commission rogatoire vint au secrétariat d'État des Colonies pour examiner les archives et interroger le personnel au sujet de l'administration de M. Mandel, contre lequel le régime raciste et l'occupant étaient déchaînés. On ne put rien trouver contre l'ancien ministre. Il n'était jusqu'à son successeur, M. Lémery, métis originaire des Antilles contre lequel se manifestait la même lamentable politique raciale de la part de certain de ses collègues.

Après l'armistice, le gouvernement avait fait une distribution de hautes récompenses, pour le moins inopportune, à des grands chefs militaires dont le rôle avait été parfois discutable. L'amiral Darlan de son côté, avait comme on l'a vu, confié des postes élevés à ses amiraux. Le ministre de l'Air à son tour, venait à la curée et demandait des emplois de gouverneurs aux colonies pour son personnel.

Le 5 septembre, M. Lémery était mis en demeure de quitter le ministère des Colonies où il était remplacé

par le contre-amiral Platon qui arrivait d'A.-O. F. après avoir pris une part active et glorieuse à l'évacuation de Dunkerque.

L'amiral Darlan que la présence du général Bührer gênait au secrétariat d'État des colonies, avait pensé que le fait de le placer sous les ordres d'un jeune contre-amiral qui lui rendait compte quatre jours plus tôt de sa mission en Afrique, le mettrait dans l'obligation de quitter des fonctions à la faveur desquelles il avait appris à connaître le chef de l'amirauté. Il jugeait les autres d'après lui-même et se trompait. Le général, dès l'armistice, avait fait abstraction de sa personnalité, ne pensant qu'à trois choses : sauver l'Empire qu'il jugeait matériellement menacé, redonner aux troupes coloniales la place que leur belle conduite dans la bataille méritait une fois de plus ; rapatrier les soldats de couleur qui étaient venus dans la métropole, pour les mettre à l'abri, autant des rigueurs de l'hiver que de celles de l'occupant. Il était donc prêt à se placer sous les ordres du fonctionnaire ou militaire le plus modeste s'il lui laissait résoudre au mieux ces trois questions.

Il regrettait vivement le départ de M. Lémery, homme sensé, sérieux et compétent qui s'était donné tout entier à la tâche si délicate de maintenir l'ordre dans l'Empire (1).

Le général Bührer très suspect à certains des principaux hommes du gouvernement de Vichy devait rester

(1) Le général Bührer avait été attaqué, le 31 juillet, dans le journal *Le Jour-Echo de Paris*, dans un article intitulé « La cour Suprême de Justice est instituée », signé d'Alex Delpeyrou. Il était dit en particulier :

« Pour ne citer que le cas de M. Mandel inculpé de complot contre la sûreté de l'État, cela signifie que ses collaborateurs intimes, et notamment le général Bührer, auront à répondre de leur collaboration au Cabinet de l'ancien ministre. » Ce fut M. Carde, ancien gouverneur général de l'A.-O. F. et de l'Algérie, qui le montra au général. Celui-ci répondit par le vieux proverbe arabe : « Les chiens aboient et la caravane passe », mais M. Carde qui fit remarquer que la presse n'étant pas libre, on pouvait en conclure que c'était avec l'autorisation tacite du gouvernement qu'il était pris à parti. Il montra donc l'article au ministre (M. Lémery), qui lui transmit peu après les excuses du maréchal.

dans son emploi jusqu'au 6 novembre 1940. On verra plus loin comment il put remplir la mission qu'il s'était fixée. A cette date l'amiral Platon, dont il ne partageait pas la manière de voir, en ce qui concernait une action militaire contre le Tchad, lui signifia assez brutalement que le gouvernement avait décidé son départ sans délai du secrétariat d'État aux Colonies parce qu'il « avait été trop longtemps le collaborateur de Mandel ! » Il obtempéra assez satisfait d'ailleurs, car à cette date il considérait que les colonies allaient passer sous le contrôle de l'étranger, conséquence inéluctable d'un armistice qui avait voulu faire abstraction de ce fait que « la France est un Empire » (1).

Ceux qui ont servi à « l'Hôtel Britannique » dans la période où l'amiral Platon y fut le chef, se souviendront sans doute toujours d'un de ses collaborateurs qui lui fit le plus grand tort. Cet officier de marine placé à la tête du Cabinet du ministre, avait pour le petit personnel l'âme de l'adjudant cher à Courteline, mais il se montrait pour lui-même plein de mansuétude et d'égards, disposant d'une voiture automobile dans laquelle, à l'époque où l'essence était une denrée rare, il n'hésitait pas à accomplir sans nécessité de longs parcours (2).

L'arrivée des « Marins » à l'Hôtel Britannique allait être le signe du « luxe » dans un ministère qui, par tradition depuis son origine, avait vécu chichement. On installa à grands frais un chauffage central électrique dans tout l'hôtel ; on construisit des cloisonnages, des

(1) L'amiral Platon fut, par la suite, une des personnalités marquantes du gouvernement de Vichy, en particulier il devint secrétaire d'État à la présidence du Conseil (M. Laval). Son activité politique devait entraîner sa mort tragique au moment de la libération de la France en 1944. Il fut en effet fusillé par les forces françaises de la Résistance dans sa propriété du Midi. J. gement sommaire qui ne tint pas compte des remarquables services de l'amiral dans la première partie de la guerre.

(2) L'abus de cette nature auxquels on a pu assister tant en 1940, chez les hommes de Vichy, que quatre années plus tard, chez les politiciens sortis des glorieuses phalanges de la Résistance, ont prouvé que la première pensée du révolutionnaire moderne est de rouler dans l'automobile du voisin.

plafonnages pour séparer les bureaux et les protéger du froid autant que des oreilles indiscrètes. Des voitures puissantes et nombreuses furent mises à la disposition du personnel du Cabinet, là où stationnait jadis l'automobile ministérielle, on pouvait voir une douzaine de voitures. Les marins des « Colonies » imitaient ceux du ministère de la Marine et s'efforçaient de faire, en cette matière, aussi belle figure que leur grand amiral. Malheureusement cela se passa au lendemain même d'une terrible défaite suivie d'une honteuse capitulation, alors que, dans la France isolée, appauvrie, coupée en deux tronçons, les restrictions les plus sévères s'imposaient.

Le successeur du général Bühler dans l'emploi de chef d'état-major des Colonies (1) devait être le général Germain qui, après avoir commandé un corps d'armée dans la bataille de mai-juin 1940, avait été envoyé à la Côte des Somalis pour remplir une mission sur laquelle on reviendra plus loin. Cet officier général ne désirait pas prendre cette fonction, fut nommé commandant d'une division militaire et l'emploi fut confié à un général de division rentré de captivité dont les fonctions et l'activité se trouvèrent très réduites, autant par la volonté du ministre que par les événements.

Le général Bühler se présenta au maréchal la veille de son départ définitif de l'armée. Il n'avait pas revu le chef de l'État depuis le jour de son arrestation ; il ne voulait d'ailleurs pas se souvenir de cet incident. Il put constater que le maréchal ignorait la suppression de son emploi de chef d'état-major général des Colonies, ainsi que d'autres questions beaucoup plus importantes comme celle concernant la mainmise japonaise sur

(1) Aucune mutation ne parut au *J. O.* à ce sujet, de même que le général Bühler ne reçut aucune notification de la décision le concernant. Il parut plus tard au *J. O.* un court décret modifiant les fonctions du chef d'E.-M. G., dont le titre et les attributions furent réduits.

l'Indochine par exemple, bien qu'il eût veillé à lui faire parvenir à ce sujet une note remise également à plusieurs de ses collaborateurs du gouvernement. Il le quitta convaincu que son nom servait de paravent à bien des manœuvres douteuses qu'il ignorait complètement.

*
* *
*

II. — LES TROUPES COLONIALES APRÈS L'ARMISTICE.

On a vu qu'au moment où se produisit l'attaque allemande en mai 1940, les Grandes Unités coloniales en service sur le front étaient toutes, à l'exception de la 3^e Division qui devait rester entièrement blanche, en voie de transformation pour constituer des divisions mixtes sénégalaises dans lesquelles chaque régiment d'infanterie devait se composer d'un bataillon blanc et de deux bataillons de couleur, l'artillerie devenant également mixte.

Ces unités, surprises au cours de ces transformations, se montrèrent partout à la hauteur de leur tâche et furent considérées par les Allemands comme de redoutables adversaires (1).

Sous la pression des événements, on avait constitué avec les éléments disponibles dans les dépôts et dans les camps, des divisions légères (2^e, 8^e et 9^e divisions légères coloniales). Elles comprenaient deux régiments d'infan-

(1) Pendant que les représentants allemands et français déterminaient la ligne provisoire d'armistice qu'elles ne devaient pas dépasser, le sous-chef d'état-major d'un Corps d'armée français, au cours d'une conversation avec le général commandant une D. I. motorisée allemande déclara que notre rapide défaite était due en partie à l'utilisation de nombreuses troupes de couleur qui ne tenaient pas devant les chars et les avions.

L'Allemand lui répondit qu'au contraire, elles avaient admirablement résisté et que si elles avaient disposé du matériel convenable il est probable qu'il ne serait pas au milieu de la France à régler une ligne d'armistice. On peut par ailleurs regretter vivement le manque de dignité d'un sous-chef sous-estimant ainsi en présence du vainqueur des troupes de son pays.

terie et une artillerie allégée. C'était bien plus des brigades mixtes que des divisions (1).

Au moment de l'armistice un certain nombre de régiments avaient pratiquement disparu au cours de rudes combats ; les autres étaient parvenus fortement éprouvés dans le sud de la France.

Les pertes des troupes coloniales indigènes au cours de cette rapide campagne furent les suivantes (2) :

Sénégalais : 24.271 sur 63.299 engagés dans la bataille.

Malgaches : 4.350 sur 14.675 engagés dans la bataille.

Indochinois : 3.151 sur 13.769 engagés dans la bataille.

Ces chiffres montrent éloquemment les sacrifices consentis par les troupes de l'Empire.

On citera à cette occasion un exemple caractéristique du dévouement et de la noblesse des guerriers noirs. Il concerne un officier gabonais dont le nom, digne de figurer dans l'histoire comme un exemple, est N'Tchoréré. Il était en 1940 capitaine et chevalier de la Légion d'honneur, avancement et récompense gagnés sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Le 6 juin 1940, il commande la 7^e Compagnie du 53^e Régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais (5^e Division coloniale) dans le village d'Airaines sur la Somme. Il tient tout le front nord de ce point d'appui attaqué par les Poméraniens. La presse allemande relate ce combat de la façon suivante :

« Les Français combattent avec acharnement, les noirs en particulier utilisaient jusqu'au bout chaque possibilité de défense, chaque maison était défendue. Pour briser cette résistance, il fallut mettre en action

(1) 2^e division légère : R. I. C. M., et 8^e R. T. S. ; 8^e division légère : 25^e R. T. S. (Mont-de-Marsan), 26^e R. T. S. (Rochefort) ; 9^e division légère : 27^e R. I. C. M. S., et 28^e R. I. C. M. S. constituée au camp de Souges.

(2) Renseignements obtenus au mois d'octobre 1940 par le secrétariat d'État aux colonies.

les lance-flammes et pour venir à bout des derniers Sénégalais il fallut les tuer un à un. »

Fait prisonnier après s'être « battu comme un lion », le capitaine N'Tchoréré reçut l'ordre des vainqueurs de mettre les mains sur la tête car les Allemands redoutaient des réactions de leurs prisonniers noirs qui « se battaient désarmés avec les poings et même avec les dents ». Capitaine français, chevalier de la Légion d'honneur, le brave N'Tchoréré refusa de se soumettre à pareille humiliation et fut abattu d'un coup de feu. Sa fin est admirable, digne de sa carrière, de sa vie vouée depuis sa jeunesse au service de la France. Il léguait un exemple fécond aux fils de notre Afrique Noire.

Qu'allaient devenir les troupes coloniales après l'armistice ? Les conditions de celui-ci, fixant à la nouvelle armée un effectif de 100.000 hommes, avaient conduit l'état-major de l'armée à regrouper dans les camps les militaires indigènes dont tous les régiments avaient été dissous. Aucun homme de couleur n'était admis dans l'armée de l'armistice.

A Fréjus, à Saint-Raphaël étaient réunis les Indochinois et une partie des Sénégalais, au Puget (1), les Malgaches, à Rivesaltes le reste des noirs. On ne pouvait utiliser Souges près de Bordeaux en zone occupée par l'ennemi. Les cadres européens dont ceux de la réserve qu'on ne pouvait démobiliser parce qu'ils résidaient en zone occupée ou hors de la métropole, étaient répartis à raison de : 1/5 à l'encadrement des dépôts coloniaux au sud-ouest, 2/5 à Fréjus et 2/5 à Rivesaltes. C'était pour les 4/5 la vie des « camps de concentration ». Ils se montrèrent fort peu satisfaits d'un pareil traitement en récompense des services qu'ils venaient de rendre et dont ils avaient pu comparer le rendement

(1) Le camp du Puget était situé non loin de Fréjus.

à celui de leurs camarades métropolitains beaucoup mieux traités qu'eux.

Les commissions d'armistices étrangères ne mettaient aucune entrave à la conservation des effectifs nécessaires pour assurer l'intégrité des territoires coloniaux. Le 7 juillet le général Weygand avait reçu un télégramme adressé de Wiesbaden par le général Huntziger, président de la Commission française, précisant que les Allemands acceptaient le maintien des effectifs coloniaux que nous jugions utiles à la garde de l'Empire, *à condition qu'ils fussent complètement indépendants de l'armée de l'armistice.*

Cette disposition réalisait plus que jamais l'autonomie des troupes coloniales à laquelle les grands chefs coloniaux avaient jalousement veillé depuis 1900.

Le général Huntziger était nettement opposé à la proposition allemande pour les raisons suivantes :

1° Il ne pouvait exister deux armées, l'une de la métropole, l'autre des colonies ;

2° L'instruction des cadres coloniaux toujours en service hors de France ne pourrait être réalisée convenablement.

3° La vie de ces cadres et de leurs familles serait très pénible puisqu'elle se passerait durant leur carrière entière hors de la métropole.

Pareille argumentation était facile à réfuter. En effet, la loi de 1928 n'avait créé qu'une armée française comprenant des troupes métropolitaines spécialisées pour les besoins de la métropole et des troupes coloniales destinées à assurer la garde et la sécurité des territoires outre-mer. C'était exactement ce que désiraient nos adversaires qui on le voit « enfonçaient une porte ouverte ». On comprenait donc mal qu'un général appartenant aux troupes coloniales émit un avis contraire en définitive aux lois de 1900 et de 1928.

Des stages convenables dans les centres d'instruction de la métropole devaient permettre sans difficulté de donner à la formation des cadres toute l'ampleur voulue.

Enfin, il n'apparaissait pas que la vie matérielle et l'état sanitaire les concernant ainsi que leurs familles, fussent plus menacés que ceux des nombreux fonctionnaires coloniaux dont toute la carrière se passait outre-mer, coupée de congés leur permettant de venir périodiquement dans la métropole.

Une partie des troupes coloniales étant stationnée en Afrique du Nord pour en assurer la garde, la relève se ferait entre ce territoire et les colonies lointaines et il serait facile de développer les centres d'instruction en Algérie ou au Maroc.

Enfin rien n'empêchait, grâce au système des permutations temporaires déjà existant, les officiers coloniaux qui le désireraient de remplacer pendant la durée d'un séjour colonial un officier métropolitain dans une garnison de France.

Le seul inconvénient du système préconisé par la Commission d'armistice allemande pouvait se trouver dans la dualité des chefs commandant l'un l'armée d'armistice de 100.000 hommes, l'autre les forces stationnées dans les colonies qui pouvaient dépasser cet effectif. Il eut suffi de les placer sous les ordres d'un chef unique. Le chef d'état-major des Colonies pour éviter toute difficulté, fit connaître que, chef des forces impériales, il estimait relever du ministre secrétaire d'État à la Guerre qui était en même temps commandant en chef de l'armée d'armistice et qui allait être bientôt le général Huntziger.

Cependant prévoyant une fois de plus que les questions de personne pouvaient primer l'intérêt général et celui des troupes coloniales, il proposa un projet

d'organisation assurant aux forces d'outre-mer une *autonomie complète*. Il suffisait de développer ce qui avait déjà été réalisé en 1925. A cette date la Société des Nations avait protesté, en vertu de l'article 22 du pacte, parce que la France entretenait des troupes régulières dans les territoires sous mandat du Cameroun et du Togo. Il avait suffi alors de changer les dénominations, et les écussons des uniformes ; les unités militaires étaient devenues des « forces de police militarisées », les tirailleurs étaient transformés en soldats de police, les cadres blancs étaient eux-mêmes placés hors-cadres, mais l'entretien de cette troupe au lieu d'incomber au budget colonial toujours à court de crédits, était passé à la charge du budget des territoires sous mandat. L'application de ce procédé à toutes les troupes stationnées dans les colonies permettait de réaliser l'autonomie complète des forces chargées de la garde et de la sécurité de l'Empire. Il donnait enfin au ministre des Colonies les troupes qui lui étaient nécessaires.

Alors que dans la situation existante les colonies versaient chaque année à la métropole une subvention en compensation des dépenses d'ordre militaire incombant au budget, dans l'organisation proposée, ce devait être le budget métropolitain qui subventionnerait les budgets des colonies pour leur venir en aide dans les dépenses de souveraineté.

Les forces terrestres devaient être constituées par des troupes indigènes levées sur le territoire de la colonie ou du groupe de colonies. Elles recevraient un encadrement français convenable et un contingent important de spécialistes français chargés de la mise en œuvre des matériels de combat modernes. Ainsi on évitait que la force indigène puisse se retourner efficacement contre la puissance colonisatrice à la faveur de l'émanci-

pation politique plus large qu'il paraissait indispensable d'accorder aux populations indigènes en contrepartie des charges nouvelles imposées.

Contre une pareille organisation on pouvait invoquer deux inconvénients :

1^o Les forces de police coloniales militarisées en perdant le contact avec les troupes métropolitaines, pouvaient perdre leur valeur militaire ;

2^o Les longues durées du service dans les pays tropicaux pouvaient être défavorables à la santé des cadres et spécialistes français.

Il était possible de réfuter, comme on vient de le voir, ces objections faites par le général Huntziger.

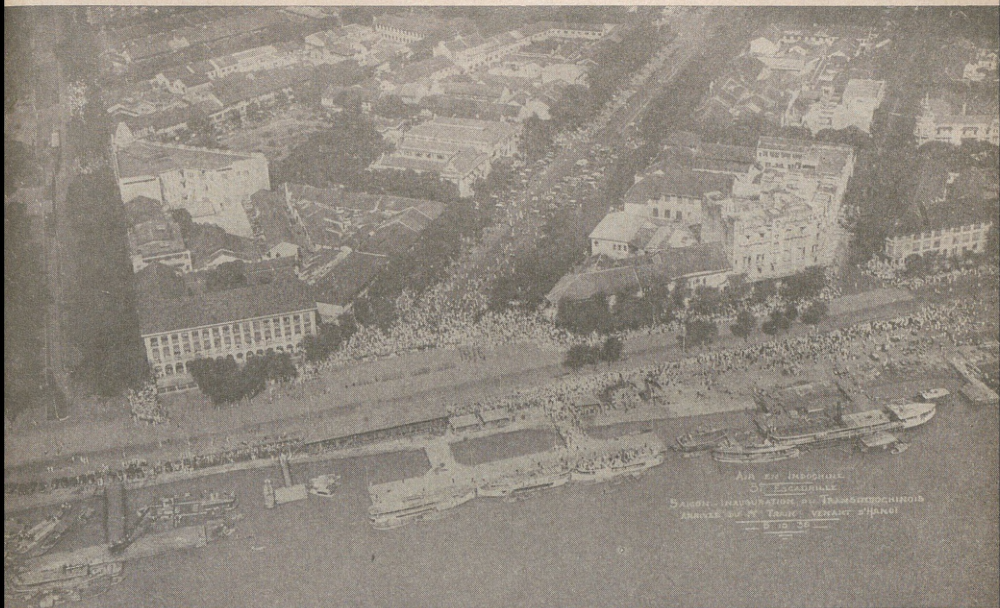
Les effectifs prévus pour cette force impériale autonome s'élevaient à 45.000 indigènes et 19.000 Européens. Ils correspondaient à ceux entretenus aux colonies par le budget de 1939 (1).

Mais les Allemands, sans doute sous l'influence de l'argumentation de la Commission d'armistice française, ne se montrèrent pas intransigeants sur la séparation complète qu'ils avaient d'abord exigé entre les forces coloniales (2) et l'armée de l'armistice. Les choses restèrent en l'état.

Toutefois il semble que le projet ci-dessus pourra être

(1)	EUROPÉENS	INDIGÈNES	TOTAL
Indochine	10.787	17.172	27.959
A.-O. F.	3.416	17.582	20.998
A.-E. F.	649	4.306	4.955
Madagascar	1.049	3.933	5.032
Côte des Somalis	336	1.019	1.355
Antilles	928	77	1.005
Pacifique	227	50	277
Chine	1.049	1.322	2.655
			<u>64.236</u>

(2) On remarquera qu'à ces effectifs entretenus aux colonies venaient s'ajouter ceux de l'Afrique du Nord et du Levant et que le total dépassait les 100.000 de l'armée de l'Armistice.

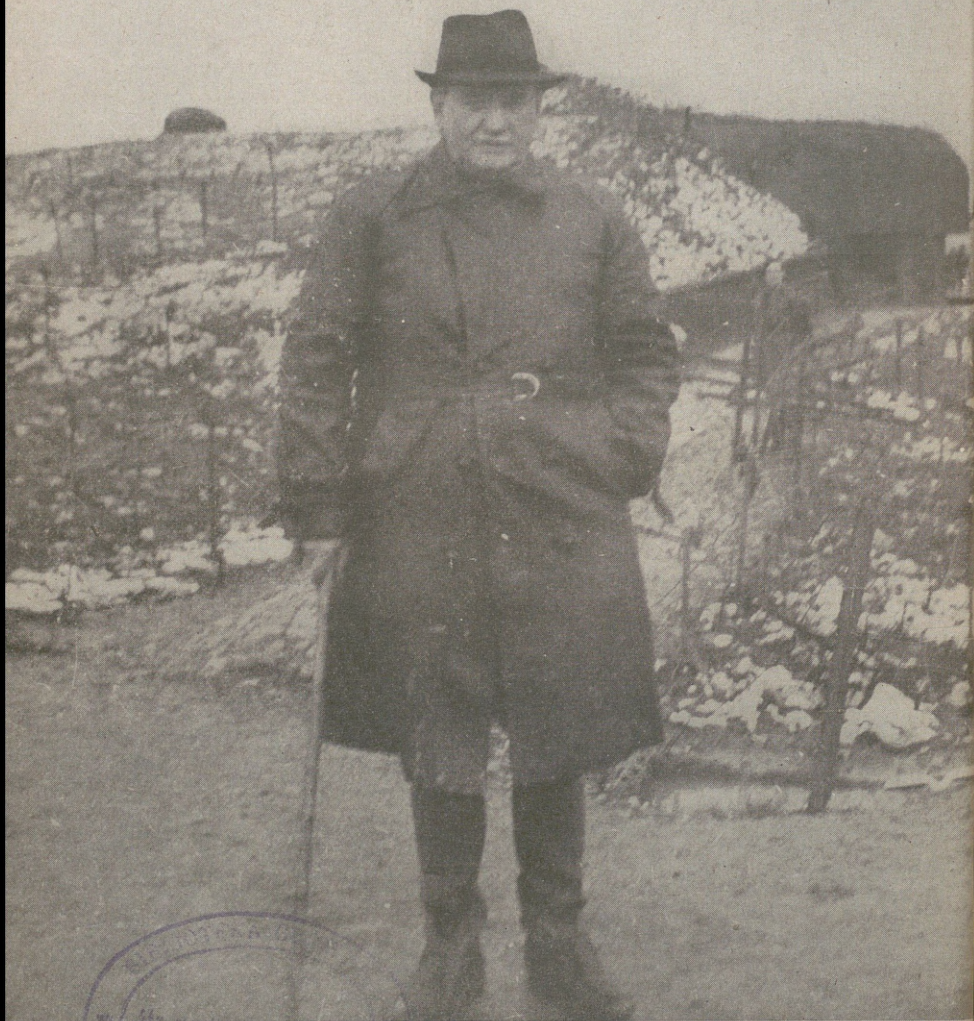


Ана ето издѣніе
ОТЪ ПЕЧАТНИЦЫ
САИГОНСКОГО ИМПЕРИАЛЬНОГО
УЧЕБНАГО ЗАВѢДѢНІЯ
ВЪ 1936

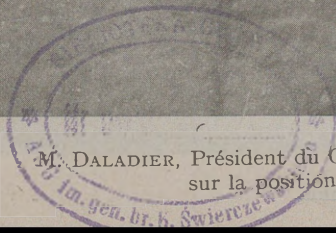
Vue aérienne de Saïgon.



Poste du Haut-Tonkin.



M. DALADIER, Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale,
sur la position fortifiée, Rorbach. 1940.



avantageusement examiné à nouveau, si, dans l'organisation militaire d'après-guerre, on envisage la création d'un ministère de la France d'outre-mer doté de son armée autonome.

Ce projet était d'ailleurs complété par l'organisation d'une direction des services de Défense nationale et de l'état-major des Colonies, indispensables pour assurer la coordination de la défense des colonies entre elles et avec la métropole.

Lorsqu'il devint ministre de la Guerre, le général Huntziger admit difficilement que les nombreuses troupes stationnées aux colonies échappassent sinon à son administration, du moins à son autorité au point de vue de leur utilisation. Il chercha à faire rattacher le secrétariat d'État aux Colonies au ministère de la Guerre. En novembre 1940, il avait adressé à l'amiral Platon une lettre assez étrange (1) dans laquelle il s'efforçait de prouver que le ministre des Colonies n'avait jamais rien fait pour assurer la sécurité des territoires placés sous son administration. Il fit tenir à l'inspecteur général des troupes coloniales (2), une copie de cette lettre, ce qui lui valut une réponse dans laquelle était précisée l'œuvre entreprise au Département des Colonies au cours des années précédant la guerre et les difficultés rencontrées (3), toutes choses que le lecteur connaît déjà.

La conclusion de cette lettre était la suivante :

« C'est à l'organisation en vigueur plutôt qu'à toute autre chose, non plus qu'au seul Département des Colonies, qu'il convient de faire grief.

(1) Lettre n° 10.117 (3) cab. du 9 décembre 1940 du ministre secrétaire d'État à la Guerre au contre-amiral secrétaire d'État aux Colonies ?

(2) On a vu que celui-ci était précédemment en même temps chef d'état-major général des Colonies et comment en novembre 1940 ce dernier emploi fut supprimé.

(3) Lettre n° 868/IG cab. du 13 décembre 1940 du général d'armée, inspecteur général des troupes coloniales au ministre secrétaire d'État à la Guerre.

« L'organisation actuelle consiste en effet à rendre responsable de la défense des colonies un ministre qui ne dispose d'aucun moyen autre qu'un budget qui s'est toujours avéré insuffisant. Ce ministre est obligé de demander tous les moyens en personnel et en matériel aux autres Départements de la Défense nationale qui ont fait passer les besoins de nos colonies après ceux de la métropole, ce qui était normal, mais parfois aussi après ceux des pays alliés ou amis de la France.

« Il semble que si le Département de la Guerre avait la responsabilité de la défense terrestre des colonies comme celle des territoires de l'Afrique du Nord et du Levant, il réserverait certainement, en ce qui concerne les cadres et les moyens matériels, une priorité plus grande aux besoins de nos possessions d'outre-mer. Il en serait de même sans doute pour les Départements de l'Air et de la Marine.

.

« En définitive, il ne peut exister de responsabilité sans que celui qui en est investi dispose en propre de ses moyens. »

Cette riposte ne donna lieu à aucune autre réaction de la part du général Huntziger que le regret exprimé verbalement à son auteur d'avoir signé le document qui en avait été la cause. Elle avait permis cependant d'établir officiellement le bilan des réalisations dans l'œuvre militaire entreprise par M. Mandel avant et pendant la guerre et des difficultés de toutes sortes auxquelles il s'était heurté souvent là où il eût été en droit d'attendre au contraire compréhension et assistance.

Au cours de ce mois de juillet 1940 qui suivit le fatal armistice, trois problèmes se posaient donc qui devaient être résolus dans le moindre délai :

- Démobiliser les unités de guerre et constituer les nouveaux régiments coloniaux de l'armée de l'armistice ;
- Rapatrier la masse des indigènes entassés dans les camps du midi vers leur colonie d'origine ;
- Renforcer les moyens défensifs des colonies pour parer à une menace d'où qu'elle vint, en particulier en Indochine.

Les troupes coloniales étaient représentées dans l'armée de l'armistice par deux régiments d'infanterie, 2^e et 21^e R. I. C., et un régiment d'artillerie, le 10^e R. A. C. Il eût été préférable que les troupes coloniales restassent complètement en dehors de l'armée de l'armistice. Il suffisait que tous les militaires de carrière y compris l'état-major des Colonies fussent transportés en Afrique du Nord, la relève se serait faite au moins provisoirement jusqu'à la paix, entre l'Afrique du Nord et les colonies (1), mais le général Huntziger complètement opposé à tout ce qui pouvait se rattacher à une autonomie plus complète des troupes coloniales, se refusa à la réalisation d'une pareille mesure.

Les cadres auraient désiré également qu'on reprît soit les anciens numéros des premiers corps d'infanterie et d'artillerie de marine, ou les numéros des régiments ayant acquis le droit au port des fourragères les plus glorieuses dans la guerre de 1914-1918. On ne sut jamais exactement pourquoi furent choisis les numéros 2, 21, 10 par le directeur des troupes coloniales alors en fonction.

Pour compléter les régiments de l'armée de l'armistice, il fallut recruter de nouveaux militaires de carrière. En effet, si on défalquait de l'effectif total de 31.000 existant au 1^{er} septembre 1939 (2), le personnel en service aux colonies et dans le bassin Méditerranéen, soit

(1) Cette disposition aurait eu par la suite des conséquences importantes puisque l'armée de la Libération du territoire eut ainsi trouvé toute la force coloniale blanche et de couleur prête à intervenir.

(2) Effectif fixé par la loi des cadres et des effectifs de 1929.

environ 24.000 hommes, les tués, blessés, prisonniers au cours de la campagne, les hommes de couleur devenus avec les juifs indésirables dans l'armée (1) que voulait bien nous concéder nos vainqueurs, on voit qu'il ne restait que quelques rares anciens soldats de métier susceptibles de constituer les nouveaux régiments.

Le recrutement et la valeur physique, intellectuelle et morale des jeunes engagés au début, d'abord excellents, diminuèrent bientôt en qualité.

Cependant les régiments se constituèrent assez vite et se présentèrent honorablement.

Le rapatriement des soldats de couleur paraissait difficile et on envisageait, non sans crainte, pour leur état physique et moral, un long séjour en hiver, même dans le midi de la France, si on ne trouvait pas en même temps que les moyens de transport, la sécurité sur mer.

Or la capacité de nos moyens maritimes était faible et les croisières anglaises, japonaises, voire les sous-marins allemands et italiens, présentaient un réel danger pour nos navires isolés.

On commença donc par transporter en Afrique du Nord les tirailleurs sénégalais ; de là ils allaient se embarquer à Casablanca ce qui évitait au moins les dangers du détroit de Gibraltar. On procéda de même pour les Antillais. Les Britanniques ne firent aucune opposition à ces transports. En quinze jours, du 4 au 16 septembre 1940, 16.500 Sénégalais et 1.000 Antillais passaient ainsi en Algérie où du moins ils étaient certains, si on ne pouvait les mener plus loin, de trouver un climat favorable pendant l'hiver

(1) On doit regretter que les chefs militaires qui avaient conclu l'armistice eussent accepté cette iniquité de chasser de l'armée des hommes de couleur qui venaient de défendre la patrie dans des conditions identiques, sinon supérieures aux Français. La libération de ces soldats, qu'il était très difficile, même impossible de rapatrier à la Réunion, aux Antilles et au Sénégal posa un problème délicat et angoissant. On passera tous les volontaires en Afrique du Nord et en A.-O. F.

Ainsi, en novembre 1940, on comptait 41.380 noirs en Afrique du Nord à rapatrier sur l'A.-O. F. A ce moment 15.425 hommes avaient été embarqués à Casablanca, dont 6.565 en unités constituées destinées à renforcer les troupes du groupe de l'A.-O. F.

Tous ces mouvements s'accomplirent sans qu'on eût à déplorer de pertes. Malheureusement on ne put rapatrier sur l'Indochine et sur Madagascar les militaires et les travailleurs originaires de ces pays ; il fallait en effet faire le tour de l'Afrique avec tous les risques que comportait alors un pareil périple. Ils devaient donc demeurer en France jusqu'au moment où la libération du territoire et le rétablissement de la suprématie alliée sur les océans permettrait de les ramener sans risque chez eux. Il en fut de même pour tous les Français résidant outre-mer qui constituaient une partie des cadres coloniaux au moment de l'armistice.

Aux colonies, de même qu'au Levant, les autorités civiles et militaires, d'accord avec l'opinion générale de la population française, considéraient que leur devoir, celui de l'Empire non vaincu, était de continuer la guerre aux côtés de l'Angleterre. Cependant dès qu'ils connurent qu'un gouvernement régulier était constitué sous l'autorité du maréchal Pétain, alors unanimement respecté, la plupart des territoires coloniaux se rangèrent derrière lui malgré l'intense propagande du général de Gaulle et la pression britannique.

Si nous voulions alors conserver l'indépendance des colonies, il fallait en interdire l'accès aux Allemands, sous quelque forme que ce fût. Il était nécessaire aussi de protéger l'Indochine contre l'impérialisme japonais de plus en plus menaçant et pour cela de mener une habile action diplomatique avec nos anciens alliés dont les intérêts en Asie étaient les mêmes que les nôtres.

Dans ce but, il importait de mettre les Français des colonies au courant de la ferme volonté du gouvernement de résister à toute tentative allemande visant leur intégrité, ce qui ne pouvait être réalisé que par la relève de la plus grande partie des cadres militaires, administratifs, économiques. Il fallait faire vite et avant que le gouvernement allemand ne soit revenu sur sa décision qu'il avait prise de respecter notre souveraineté sur nos possessions lointaines. Là encore il était donc indispensable de communiquer librement, hors de tout contrôle de l'ennemi ; il fallait aussi disposer du personnel de relève convenable, mais du point de vue militaire, il était insuffisant en nombre.

On pensa donc faire appel aux cadres métropolitains auxquels on demanda 380 officiers d'infanterie, 60 officiers d'artillerie et environ 700 sous-officiers. Il fut bientôt certain qu'on ne trouverait jamais un effectif aussi élevé de volontaires. Cependant la sécurité des colonies était en jeu et on devait trouver un moyen de se procurer le personnel indispensable.

En accord avec la direction des troupes coloniales du ministère de la Guerre, le chef d'état-major des Colonies décida de faire appel aux officiers et sous-officiers de réserve de toutes armes pour servir dans les colonies lointaines. La division de la France en deux zones, dont une occupée par l'ennemi, ne favorisait guère l'action de la propagande à faire dans ce but. En outre l'incertitude régnait dans beaucoup de familles au sujet des jours à venir ; elle s'opposait à ce que leurs chefs laissassent en France leur famille pour un temps qui pouvait être long. Malgré ces obstacles il fut possible d'infuser au moins à l'A.-O. F. un « sang nouveau ». On put même, après un assez long arrêt à Dakar, faire passer en Indochine les généraux et quelques officiers supérieurs destinés à relever les cadres de réserve de

ces grades qui avaient été envoyés dans la première période de la guerre.

Dès le 26 août 1940, le général Weygand avait chargé le général Bühner de l'inspection des formations coloniales des camps, c'est-à-dire de tous les indigènes rassemblés après l'armistice ; son successeur au ministère de la Guerre avait rétabli l'inspection générale des troupes coloniales supprimée comme les autres inspections d'arme à la mobilisation, en septembre 1939.

L'inspecteur général était donc en contact étroit avec les militaires coloniaux de toutes races, soit qu'ils fussent dans les camps de Fréjus, de Saint-Raphaël et de Rivesaltes, ou dans les nouvelles garnisons des régiments faisant partie de l'armée de l'armistice (1).

On constatait avec plaisir que le moral demeurait très élevé chez les militaires indigènes de toutes race qui, bien que désarmés, conservaient les saines traditions militaires d'exacte discipline, d'ordre et de tenue. Mais il était moins bon chez une partie des cadres français appartenant à la réserve et résidant en zone métropolitaine occupée. Ces militaires sans nouvelles de leurs familles, dans l'impossibilité de rejoindre leurs foyers, de retrouver leur situation civile, se trouvaient dans un état moral facile à comprendre.

Beaucoup d'officiers, les jeunes surtout, n'acceptaient pas l'idée de la défaite, cherchaient où était leur devoir, souffraient de leur inaction et regrettaient de ne pouvoir continuer la guerre aux côtés des alliés de la veille. Il y avait là des esprits aigris, des ambitieux anxieux, de braves gens, de loyaux soldats, d'ardents patriotes ; leur moral pour différentes raisons était assez bas.

Peut-être tous ces hommes avaient-ils trop le sentiment des « grandeurs militaires » et pas assez celui des

(1) 2^e régiment d'infanterie coloniale : *Perpignan*, Carcassonne, Castelnaudary. 21^e R. I. C. : *Toulon*, Marseille et Avignon. 10^e R. A. C. : Nîmes.

« servitudes » qui en sont l'inévitable rançon dans les jours de défaite.

Il fallait ne pas froisser tant de sentiments, le plus souvent très respectables, et rappeler que la France avait connu souvent des épreuves aussi pénibles, mais qu'elle en était toujours sortie agrandie moralement, plus unie, plus forte.

Il était plus facile d'en convaincre les braves tirailleurs. Quelques citations, de l'avancement, le modeste galon de 1^{re} classe, même suffisaient à réjouir ces grands enfants dont la plupart avaient déjà oublié les misères de la retraite pour ne plus penser qu'au retour en « héros » au village où ils allaient retrouver la « mouso » (2) et les « gourguis » (3), le vieux père, la mère, les grands frères, pour leur conter sous le ciel étoilé ou à l'ombre des grands arbres, leurs prouesses égales ou sinon supérieures à celles des anciens de la Grande Guerre 1914-1918.

Les manœuvres des unités coloniales de l'armée de l'armistice à Montlouis dans les Pyrénées, aux Garrigues, à Saint-Étienne-les-Orgues près de Digne, montrèrent que les troupes de l'armistice privées du matériel de guerre moderne, travaillant en vase clos, sans possibilité de liaison avec l'aviation et les chars, perdaient assez rapidement leur valeur combattive, dans des actions où ces engins seraient mis en jeu. Elles méconnaissaient le danger du feu, et on ne cherchait pas assez à leur apprendre la guerre de guérilla que leur médiocre armement leur permettait seulement contre un occupant bien armé.

Pour remettre les casernes en état, on utilisa la main-d'œuvre excellente des Indochinois et des Malgaches. Les tirailleurs furent répartis par unités constituées

(2) Mouso : femme.

(3) Gourgui : enfant.

dans certaines places. Toutefois il fallut surveiller leur emploi, car le rendement était faible lorsqu'on les mettait à la disposition de chefs sans expérience des indigènes.

Le ministre de la Guerre fit acheter ou réquisitionner dans certaines garnisons coloniales de grands hôtels fermés depuis le commencement de la guerre ou depuis l'armistice, pour y grouper les cadres et surtout les familles de ceux qui se trouvaient aux colonies. Ces établissements (1) rendirent de bons services, la modicité des prix de pension, le personnel de service remarquable d'indochinois, le milieu même des intéressés permettaient aux militaires coloniaux et surtout à leurs familles une vie confortable et digne. Il en fut ainsi jusqu'au moment où la France fut entièrement occupée par les Allemands.

On peut dire que pendant cette période où la vie matérielle devenait chaque jour plus difficile par ses restrictions croissantes, les militaires de l'armée de l'armistice se trouvaient favorisés. Cependant le recrutement se faisait péniblement, l'instruction militaire restait faible, la flamme manquait chez bon nombre d'officiers, mais on pouvait supposer que cette force endormie saurait se réveiller le jour où il faudrait buter l'ennemi hors de France. L'occupant s'en rendit compte et, prenant pour prétexte le débarquement des alliés en Afrique du Nord en 1942, il étendit sa lourde botte sur tout le territoire et fit licencier le fantôme d'armée qu'il avait jusque là toléré.

Cependant on s'efforça de mettre à l'abri de poursuites certains officiers supérieurs et généraux que le ministre de la Guerre accusait d'avoir, aux colonies

(1) Saint-Raphaël centre d'accueil, Saint-Pierre-de-Chartreuse centre alpestre pour sous-officiers et soldats ; l'hôtel des Roches-Rouges à Agay, sur la côte provençale, pour les officiers. Il fut rendu inutilisable en fin de 1943 par des bombardements aériens.

ou au Levant, manqué de loyalisme envers le gouvernement, ou d'énergie dans certains actes militaires. Dans certains cas il était d'ailleurs nécessaire de veiller à ce que des exécutants ne fussent victimes de l'imprécision volontaire des ordres donnés par les chefs responsables, comme ce fut le cas dans l'affaire de Langson en Indochine, sur laquelle on reviendra. Devant la façon de voir de l'inspecteur général à ce sujet, l'instruction de ces affaires fut confiée à un autre officier général tout à fait incompetent en matière coloniale.

On a eu l'occasion de citer précédemment un ouvrage qui parut en 1941 sous le titre *Mémorial de l'Empire*, œuvre d'un jeune capitaine de l'infanterie coloniale. Après l'armistice avait paru un *Mémorial de l'Armée française*, dans lequel l'auteur avait, volontairement ou non, passé complètement sous silence le rôle glorieux et le dévouement absolu des troupes coloniales blanches et de couleur.

Le secrétaire d'État au Colonies pour réparer cet oubli qui avait produit une impression fâcheuse chez les cadres coloniaux, donna son appui au capitaine Bonnet pour l'édition du *Mémorial de l'Empire*, recueil des faits d'armes individuels et collectifs des militaires coloniaux blancs et de couleur au cours de la campagne de 1939-1940. Ce livre, écrit immédiatement après la guerre, suivant les récits de témoins dignes de foi, conservera une valeur certaine au point de vue documentaire. Il se termine par « quelques pensées et quelques fleurs cueillies pour eux », hymne de foi dans les destinées de l'Empire et d'espérance dans la renaissance des troupes coloniales.

Pendant toute cette période qui va de juin 1940 à septembre 1941, le général inspecteur général des troupes coloniales s'efforça de se tenir dans la ligne de la devise de la famille de Nassau. « Je maintiendrai », formule

sans ambition mais bien difficile à réaliser alors, en présence d'un adversaire mal intentionné autant que vigilant, de chefs militaires dont il était difficile de connaître les visées, d'anciens alliés honteusement abandonnés en plein combat qui, continuant la guerre isolément, devaient nous traiter sans ménagement s'ils voulaient vaincre, c'est-à-dire vivre libres pour assurer la délivrance d'un monde soumis à la plus horrible des contraintes.

* * *

III. — LES COMMISSIONS D'ARMISTICE ET LES COLONIES.

La Commission française chargée de régler toutes les questions de détail résultant de l'armistice avec le gouvernement allemand, siégeait à Wiesbaden. Présidée par le général d'armée Huntziger, elle comprenait huit membres (1). Une autre commission remplissant le même rôle auprès des Italiens, avait pour chef le général Parisot, ancien attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Rome et se tenait dans cette dernière ville ; elle était composée de six membres (2). Tous les actes que va accomplir le gouvernement français à partir du 27 juin 1940 seront soumis au préalable et avant toute exécution, à nos adversaires, par ces deux commissions.

Le général Weygand ministre de la Défense nationale avait sous ses ordres directs deux organes : le secrétariat de la Défense nationale et le service de la Commission d'armistice.

(1) Amiral Michelier, général Mouchard, de l'armée de l'Air ; M. Carles, préfet du Nord ; M. Aris, inspecteur des Finances ; M. Parodi, directeur au ministère du Travail ; M. Berthelot, des Chemins de fer ; M. Peyrecave, industriel ; M. le professeur Portmann.

(2) Général Odic, de l'armée de l'Air ; M. Mouchet, préfet des Alpes-Maritimes ; M. Montarnal, inspecteur des Finances ; M. Gournet, directeur du port de Marseille ; M. Geten, maître des requêtes au Conseil d'État ; M. Garnier, conseiller d'ambassade.

Le premier traitait les questions provenant des ministères de Défense nationale et était placé sous la direction de l'amiral Fernet. C'était exactement l'organe existant en mai 1940. Le second avait dans ses attributions tout ce qui venait des commissions allemande et italienne d'armistice et relevait du général Koeltz. Une conférence journalière établissait le contact entre les chefs des deux organes, leur permettant ainsi de régler les questions dans le moindre délai.

Si le Secrétariat d'État aux Colonies par exemple désirait obtenir de la Commission d'armistice allemande une dérogation quelconque aux règles concernant l'armement des troupes d'une colonie, le représentant du ministère des Colonies au secrétariat de la Défense nationale en informait l'amiral Fernet qui passait la demande au général Koeltz, lequel la faisait parvenir au général Huntziger, président de la Commission d'armistice. L'acceptation ou le refus des Allemands ou des Italiens revenait au secrétariat d'État aux Colonies par la même voie. Cette organisation donnait des résultats satisfaisants au point de vue de la rapidité, à condition que les intermédiaires fussent bien orientés sur ce qu'on désirait.

Au secrétariat d'État aux Colonies le directeur des Affaires économiques s'était improvisé le représentant qualifié des intérêts du Département. Il n'hésita pas, pour certaines affaires, à se rendre à Wiesbaden et à traiter directement avec la Commission allemande, ce qui amena une réaction du président de la Commission française à la suite de laquelle M. Lémery, devenu secrétaire d'État aux Colonies, désigna un inspecteur général des colonies pour remplir ces délicates fonctions.

De nombreuses questions se posaient dont dépendaient la vie et la sécurité de l'Empire avec lequel il fallait rétablir dans le plus bref délai, les communications maritimes, aériennes, radiotélégraphiques.

Au point de vue militaire il importait de renforcer l'organisation défensive des colonies en cadres, en hommes, en munitions et en matériel. Il fallait rapatrier le soldats de couleur. Or les moyens de transports maritimes étaient bloqués dans les ports et nos adversaires se montraient peu désireux d'enrichir la marine britannique en les laissant sortir avec les risques que présentait pareille décision. Cependant ils avaient hâte — les Italiens en particulier — de voir les effectifs indigènes groupés dans le midi de la France quitter la métropole.

Il résulta de ces deux faits contradictoires une certaine hésitation ; enfin les autorisations étant accordées, les noirs purent regagner leur pays soit directement, soit par l'Afrique du Nord. Un certain nombre fut maintenu sous les drapeaux, apportant ainsi un solide appoint en soldats instruits aux forces de l'A.-O. F. Il en fut de même pour les cadres de réserve qui résidaient en Afrique-Occidentale.

Pour renforcer l'encadrement aux colonies, il fut demandé aux Commissions d'armistice d'obtenir le retour de tous les officiers et sous-officiers coloniaux en captivité. On put supposer un moment qu'on aurait la joie d'obtenir satisfaction car un petit courant de retour se dessina, mais il fut très fugitif, les bénéficiaires furent dirigés immédiatement sur l'Afrique. Les Allemands consentirent également à mettre en liberté deux généraux qui avaient, peu de temps avant la guerre, rempli des fonctions importantes tant civiles que militaires en Afrique-Équatoriale.

Nos ennemis autorisèrent des prélèvements sur les stocks d'armement qui leur avaient été remis conformément aux conditions de l'armistice, toutefois ce fut surtout par prélèvement sur ceux de l'Afrique du Nord que les troupes de l'A.-O. F. furent dotées en partie

des moyens qui leur étaient nécessaires, en particulier du matériel d'aviation.

On aurait voulu renforcer les troupes de l'Indochine en transportant dans ce groupe 3.200 tirailleurs sénégalais en service à la Côte des Somalis où leur rôle paraissait terminé et que les Italiens avaient hâte de voir diriger ailleurs. L'aviation indochinoise aurait pu recevoir également un renfort substantiel au moyen d'avions achetés aux États-Unis et embarqués sur le porte-avions *Béarn* stoppé aux Antilles à l'armistice. Ce matériel de type récent comprenait 23 avions de chasse Curtiss (1), 48 avions de bombardement type Glen Martin et Douglas (2), 25 avions de liaison type Glen Martin North Américain. L'amirauté craignait que le porte-avions fut une proie tentante pour les Britanniques, on pouvait au moins tenter l'embarquement de ces avions sur des cargos voyageant sous pavillon américain, mais on trouva de nombreuses raisons pour ne rien faire et ce matériel, payé fort cher aux constructeurs américains, fut perdu sans avoir rendu aucun service (3).

Quant aux Sénégalais de la Côte des Somalis, le gouvernement britannique, après avoir accordé la liberté de passage pour l'Indochine, la retira brusquement, soit qu'il eût préféré les conserver pour d'autres opérations lorsque la Côte des Somalis serait décidée à passer à leur côté, soit pour éviter le risque de les voir finalement en quelque sorte prisonniers des Japonais si le

(1) Moteur de 1.000 CV Prath et Whitney, vitesse 480 kmh à grand rayon d'action.

(2) Transportant 800 kilos de bombes, vitesse 500 kmh, rayon d'action 3.000 kilomètres.

(3) On peut s'étonner en constatant le manque d'initiative de l'amirauté qui aurait dû, en juin 1940, avant l'armistice, donner les ordres nécessaires pour diriger sur l'Indochine le *Béarn*, ainsi que la division des croiseurs de l'amiral Godefroy qui se trouvait à Alexandrie. L'Indochine eût été singulièrement renforcée.

gouvernement du maréchal ne résistait pas à l'emprise nipponne.

Il était intéressant que l'effort entrepris pour le développement des industries de guerre aux colonies fût non seulement continué, mais autant que possible accéléré. Toutefois il apparaissait que pour les constructions d'usines en cours, aussi bien que pour les fabrications relevant de la petite industrie il serait difficile, sinon impossible, de faire parvenir en Indochine les matériaux nécessaires aux travaux ou aux fabrications entrepris. Il fut demandé aux Commissions d'armistice des dérogations permettant, en cas d'agression sur une de nos colonies, de pouvoir y transporter du matériel de guerre. On pouvait espérer aussi que la Commission d'achat envoyée aux États-Unis par le gouvernement général de l'Indochine obtiendrait des résultats favorables. Il n'en fut malheureusement rien, peut-être à cause du peu de compétence du chef de cette mission.

Mais en définitive les Germano-Italiens, sans opposer de refus à ces propositions visant à renforcer la défense de notre Empire et surtout de l'Indochine, firent traîner les choses et leurs tergiversations jointes aux difficultés soulevées par les Anglo-Saxons, empêchèrent tout renforcement de nos possessions asiatiques. Cependant dès la fin d'août 1940, l'attention du général Weygand avait été attirée sur la menace grave qui pesait chaque jour plus lourdement et sur la nécessité absolue d'obtenir de nos adversaires, qui ne semblaient pas alors s'opposer à la défense de l'Union Indochinoise de larges dérogations.

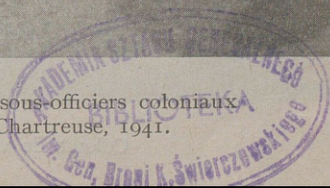
Le gouvernement eut l'intention de récupérer les territoires de l'Afrique-Équatoriale passés sous l'autorité du général de Gaulle. Il demanda, en novembre 1940, aux Allemands de rendre les moyens en cadres et en matériel permettant de mettre sur pied un fort groupe

mobile qui, partant de la colonie du Niger comme base, aurait le Tchad pour objectif. Cette opération était chose délicate sinon impossible à causé des effectifs importants qu'on pensait mettre en jeu, sous un climat très pénible, en présence d'un adversaire européen bien armé. Par ailleurs, on allait opposer ainsi des Français à leurs compatriotes ; cette lamentable guerre civile en présence des populations indigènes aurait comme conséquence certaine une grande perte de prestige pour la race qui prétendait éduquer des hommes insuffisamment évolués. Il y avait là une question morale qu'on ne pouvait négliger. Le chef d'état-major général des Colonies ne put convaincre le ministre de la Guerre et encore moins son collègue des Colonies de ces vérités. Il eut cependant le plaisir de constater que les différents généraux ou colonels auxquels on proposa de conduire cette action contre la colonie du Tchad, refusèrent nettement, la jugeant matériellement et moralement inexécutable. L'affaire en resta là, peut-être par suite du défaut de chef qualifié pour la conduire et aussi parce que le général Weygand nommé entre temps haut commissaire en Afrique du Nord et en Afrique Noire fut défavorable à une pareille opération.

Peut-être en 1945, lorsque la colonne partie de Fort-Lamy sous le commandement du lieutenant-colonel Leclerc, vint faire sa jonction au sud de Tripoli avec les troupes de la 8^e armée britannique, les Italiens regrettèrent-ils de n'avoir pas exigé, deux ans plus tôt, du gouvernement du maréchal Pétain, une action vigoureuse pour remettre la main sur l'importante position stratégique du Tchad au centre de l'Afrique. L'Allemagne et l'Italie souhaitaient voir le gouvernement de Vichy assurer la protection de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire contre la France libre appuyée par les



Le Général BUHRER inspectant un centre de sous-officiers coloniaux
rentrant de captivité, à Saint-Pierre-de-Chartreuse, 1941.





La Gendarmerie d'Hanoi.



Colonie de vacances pour les écoliers annamites.

Britanniques. Sérieusement occupés ailleurs, nos ennemis ne pouvaient songer à défendre avec leurs propres forces des territoires dont les ressources en hommes et en matières de toutes sortes pouvaient procurer un appoint de valeur à leurs adversaires. Ce fut là vraisemblablement une des raisons principales de leur « mansuétude » au sujet de la liberté laissée à l'Empire français au moment de l'armistice. En fait, il leur échappait totalement.

L'Italien cependant montrait quelque inquiétude au sujet de ces forces françaises qui entouraient ses colonies africaines, en Afrique du Nord et en Afrique Noire, et faisait souvent des réserves aux demandes présentées par les commissions d'armistice françaises en vue du renforcement des troupes de l'Afrique du Nord, mais les Allemands semblaient se soucier assez peu des observations italiennes. Au contraire, l'alliance avec le Japon ne leur permettait pas de nous donner les mêmes facilités pour défendre nos possessions asiatiques menacées par les forces nippones, ils comptaient bien que ces dernières sauraient protéger les territoires sur lesquels elles avaient des vues. Ils s'appuyèrent donc sur le fait que les Anglais pourraient se saisir en cours de transport du matériel de guerre que nous désirions envoyer en Extrême-Orient pour retarder d'abord et finalement empêcher tout envoi sur Saïgon ou Haïphong.

* * *

IV. — LES COLONIES DANS LA GUERRE.

On a vu précédemment comment le premier ministre anglais M. Churchill avait à Tours, avant la signature de l'armistice, précisé au gouvernement français, présidé alors par M. Paul Reynaud, que nos alliés devien-

draient en continuant la guerre où nous voulions les laisser isolés, des adversaires inévitables. Le maréchal Pétain et les chefs militaires français qui faisaient partie du gouvernement en juin 1940 savaient donc parfaitement ce qu'il adviendrait du côté anglais en signant l'armistice. Ils étaient donc peu fondés de se plaindre des manifestations auxquelles allaient se livrer les Anglais et de leur propagande en vue de maintenir à leurs côtés, dans la lutte avec l'Allemagne, cet Empire français dont ils connaissaient mieux les possibilités et le potentiel de guerre que ceux qui dirigeaient alors la France vaincue.

On ne reviendra pas ici sur l'effet moral produit par le rapide effondrement de l'armée française sur les Français de toutes sortes, alors aux colonies. On a montré en effet comment après avoir fait pression sur les autorités locales pour ne pas admettre l'armistice, la plupart d'entre eux apprenant qu'un gouvernement avait été constitué ayant pour chef le maréchal Pétain, encore universellement respecté, se rangeaient derrière lui.

Cependant il demeurait partout un profond malaise et colons, militaires, fonctionnaires, continuaient à chercher la voie la plus conforme à l'honneur, car la plupart pensaient que, quoiqu'en prétendît le maréchal, cet armistice qui plaçait la moitié de la France sous la botte allemande et abandonnait nos alliés ne pouvait être « honorable ». Pour beaucoup il y avait là un abus intolérable de ce sentiment admirable et fort : Honneur de la Nation française.

Très habilement la propagande anglaise sut profiter de cette situation. Elle commit néanmoins la faute de vouloir agir trop vite et trop brutalement, à Mers-el-Kébir d'abord, à Dakar ensuite. Ces deux faits eurent en effet une répercussion fâcheuse dans l'opinion hésitante

de nombreux français, mais la politique collaborationniste avec l'occupant sortie de l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940 et dont la conséquence fut le travail forcé des Français en Allemagne, permit à la propagande anglaise et gaulliste de reprendre toute sa valeur.

En Afrique-Occidentale le gouverneur général avait un court instant hésité sur la route à suivre. Il fut très rapidement mis au courant de la situation en France. D'ailleurs, dès le 25 juin il allait à Tananarive remplacer le gouverneur général rappelé dans la métropole pendant qu'à Dakar s'installait le gouverneur général de l'Afrique-Équatoriale, nommé haut commissaire de l'Afrique Noire (A.-O. F. et A.-E. F.). Le général commandant supérieur des troupes de l'Afrique-Équatoriale était nommé gouverneur général de ce groupe de colonies mais en restant subordonné administrativement au haut commissaire, et militairement au commandant supérieur de l'Afrique-Occidentale.

On a vu comment ces mouvements avaient été accomplis, sans que le ministre des Colonies eût à émettre de propositions à leur sujet.

On se rappelle en outre comment le haut commissaire, M. Boisson, avait, en mai 1940, reçu des ordres du gouvernement pour maintenir en guerre, à côté des alliés, le Congo belge dont la métropole vaincue avait dû céder à l'Allemagne. Il était donc compréhensible que ce haut fonctionnaire, quelques jours plus tard, placé dans un cas identique pour le groupe de colonies relevant de son autorité, eut été quelque peu réticent sur la voie à suivre, entraînant dans son sillage le général commandant supérieur. Sa nomination à Dakar réglait la question, mais les hésitations des chefs civil et militaire de l'Afrique-Équatoriale étaient connues de la population française qui jugea assez sévèrement la facilité avec laquelle ces chefs acceptaient des fonctions qui

les liaient entièrement au gouvernement de Vichy.

La situation de l'Afrique-Équatoriale était primordiale pour les communications des Britanniques au travers du continent africain, s'ils voulaient vaincre les Italiens de l'Abysinie. On a vu qu'on avait à plusieurs reprises attiré l'attention des autorités militaires britanniques sur ce point, et la leçon n'avait pas été perdue. Les Anglais résolurent de s'assurer le contrôle de Fort-Lamy au centre et des grandes routes que M. Boisson venait de faire terminer et permettant la liaison entre le golfe du Benin et le Soudan égyptien. Pour atteindre ce but ils utilisèrent une propagande intense sur les Français de l'A.-E. F., ainsi que l'ardeur passionnée et la farouche énergie d'un jeune colonel qui après avoir tenté de faire passer les troupes du Levant aux côtés de l'Angleterre sans y parvenir (1), était venu en Égypte puis à Djibouti, et de là à Léopoldville au Congo belge, où il prépara la rébellion contre le nouveau gouverneur général. Il lui adressa un ultimatum l'invitant à rendre l'A.-E. F. au général de Gaulle s'il ne voulait pas être attaqué.

Sur le refus qui lui était opposé, grâce à l'appui de quelques jeunes officiers qui ne voulaient pas admettre la défaite, il faisait arrêter le 30 août le général Husson, gouverneur général. Celui-ci après avoir été fort mal traité par les tirailleurs, fut emmené en captivité au Congo belge.

On peut regretter que ces officiers français n'aient pas su conserver le respect du chef, même s'ils ne pensaient pas comme lui, et qu'ils aient toléré, sinon encouragé les soldats noirs à lui manquer de respect. Aucune autre excuse ne peut être invoquée que le climat et la passion. Avec des tirailleurs sénégalais de l'Afrique-

(1) En juin 1940, cet officier supérieur était chef d'état-major des troupes du Levant commandées par le général Mittelhauser.

Occidentale, il est fort probable d'ailleurs que pareil fait ne se serait pas produit et il est même possible, tant le respect du chef et la discipline sont ancrés dans l'esprit de ces admirables soldats, que l'affaire de Brazzaville n'eut pu avoir lieu. Elle fut exécutée par des Saras, originaires du Tchad, récemment recrutés et amenés au Congo en vue de leur embarquement pour la France. Ces noirs, de stature en général élevée, sont d'un dévouement parfait pour leurs chefs directs en qui ils ont une absolue confiance. Très simplistes il avait suffi que ceux-ci leurs disent que le gouverneur avait vendu leurs femmes, leurs enfants, leurs parents comme captifs aux Italiens pour les rendre fous de colère. On ne saurait en vouloir à de braves gens dont on avait surpris la bonne foi.

Au mois d'août le gouverneur du Tchad M. Éboué et le commandant militaire le lieutenant-colonel Marchand, passaient au général de Gaulle (1). On ne pouvait s'étonner que le gouverneur, originaire des Antilles, ait refusé d'accepter la domination des Allemands. C'était un administrateur de haute valeur, en même temps qu'un chef actif, énergique ; aussi bon qu'intelligent. Le commandant militaire était un excellent officier dont le

(1) Le 26 août ils avaient lancé à Fort-Lamy la proclamation suivante : « Au cours des deux derniers mois les Français d'Afrique se sont rendu compte que non seulement l'armistice oblige la France à abandonner la lutte, mais que sous l'évidence pression de l'ennemi le gouvernement de la métropole est forcé d'accumuler les mesures hostiles contre la Grande-Bretagne et d'imposer à l'Afrique française une politique d'isolement économique qui conduit à la ruine de la population indigène aussi bien qu'euro-péenne.

« Le gouvernement du Tchad et le commandant militaire du territoire, considérant que les divers intérêts qui leurs sont confiés sont compromis par une politique qui ne tient aucun compte des nécessités vitales du territoire et convaincus que la restauration de la France dans sa grandeur et son indépendance, exige que la France d'outre-mer poursuive le combat aux côtés de la Grande-Bretagne, ont décidé de proclamer le rattachement du territoire et des forces qui le défendent aux Forces de la France libre du général de Gaulle, d'organiser immédiatement la plus étroite coopération avec les colonies britanniques voisines et de faire appel aux autres parties de l'Afrique française également menacées pour qu'elles suivent l'exemple du Tchad. »

chef d'état-major général avait apprécié le dévouement et la douceur alors qu'il servait directement sous ses ordres dans un régiment d'infanterie coloniale.

L'Angleterre ne manquait pas de manifester sa satisfaction en cette affaire. Le *Times* du 28 août annonçait : « Le territoire du Tchad a refusé d'accepter la capitulation et continuera à combattre aux côtés de la Grande-Bretagne... On croit que d'autres possessions françaises suivront cet exemple. »

M. Churchill écrivait alors au général de Gaulle :

« Comme suite aux diverses déclarations faites au nom du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, au sujet de l'assistance économique aux territoires français coloniaux et à l'occasion de la déclaration du territoire du Tchad annonçant qu'il adhère à la cause des alliés, je désire vous donner l'assurance au nom du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni :

1^o Que jusqu'à ce qu'une autorité indépendante et constitutionnelle soit rétablie sur le sol français libre, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour maintenir la stabilité économique de tous les territoires français d'outre-mer pourvu qu'ils restent fidèles à l'alliance ;

2^o Que, sous réserve qu'il ne soit pas mis obstacle à notre marche sur le chemin de la victoire, nous sommes prêts à favoriser le commerce et à aider à l'administration des parties du grand Empire français qui sont maintenant coupées de la France captive.

« Ces assurances s'appliquent avec encore plus de force aux territoires qui se rallient à vous en tant que chef de tous les Français libres pour servir la cause des Alliés.

« En conséquence, sous réserve des besoins de notre propre effort de guerre, nous sommes disposés à étendre notre assistance économique dans des proportions

semblables à celles que nous appliquerions en des circonstances similaires, aux colonies de l'Empire britannique. Des plans s'élaborent actuellement pour rendre cette assistance rapidement efficace. »

Le général de Gaulle citait à l'ordre de l'Empire français le territoire du Tchad pour avoir « par son admirable résolution montré la voie du devoir et donné le signal du soulèvement à tout l'Empire français ».

Le général commandant supérieur de l'Afrique-Occidentale écrivait à la date du 17 août :

« L'annonce des premiers pourparlers de l'armistice créa tout de suite une situation grave en A.-O. F., à Dakar principalement. »

Ce qui précède montre quelle était la situation dans les colonies de l'Afrique Noire aussitôt après l'armistice, le désordre qui régnait dans l'esprit de la population européenne et les raisons qui pouvaient l'entraîner à continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre. Celle-ci se décida à frapper un grand coup en mettant la main sur Dakar.

Le 7 juillet alors que le calme semblait à peu près complet dans la capitale de l'Afrique-Occidentale, la flotte anglaise paraissait devant la ville et l'amiral britannique adressait un ultimatum aux autorités leur enjoignant de passer à la France libre. Environ trois cents marins français refusaient d'occuper leurs postes de combat et mettaient sac à terre. Ils étaient arrêtés par les tirailleurs sénégalais et emmenés à Thiès. Le croiseur *Richelieu* avait été maintenu à son mouillage en rade, hors du port, en un point où il présentait une cible facile pour les avions anglais. L'attaque du 8 juillet se borna au fond à peu de choses : action des avions torpilleurs sur le *Richelieu* qui fut sérieusement endommagé du premier coup. On put néanmoins le faire entrer dans le port, ce qui eût été préférable

la veille. Une tentative de débarquement à Rufisque fut facilement repoussée. Après un court bombardement qui fit peu de victimes et de dégâts, l'escadre anglaise se retirait.

Il semble que le général de Gaulle et le gouvernement britannique aient eu une idée inexacte de la situation des esprits à Dakar et qu'une vue trop optimiste les ait conduits à cette tentative dont le seul résultat tangible fut alors de ramener bien des hésitants au gouvernement du maréchal Pétain qui ne manqua pas d'exploiter pour sa propagande les affaires de Mers-el-Kébir et de Dakar.

Partout en A.-O. F. les hésitations relevées à Dakar étaient du même ordre :

« L'armistice a été pour tous une stupéfaction, l'idée qu'ils devaient se rendre sans avoir à combattre a fait perdre la tête aux meilleurs. Ajoutez à cela un manque total de nouvelles officielles, alors que la radio inondait les postes les plus reculés de nouvelles fausses et tendancieuses. La propagande anglaise s'est exercée partout avec une activité d'autant plus grande que l'autorité se montrait généralement faible quand elle n'était pas complice », écrivait une personnalité militaire.

En haute Côte-d'Ivoire un certain nombre d'officiers et de sous-officiers abandonnaient leurs postes et passaient dans les colonies anglaises voisines. Sur les 300 tirailleurs qui les avaient suivis le plus grand nombre regagnèrent leurs garnisons très rapidement ; les indigènes montrèrent en général un grand calme dans cette période, ne comprenant d'ailleurs pas la victoire d'un adversaire qu'ils n'avaient jamais vu. Le retour des tirailleurs qui avaient participé à la campagne de France et assisté à la défaite eut pu modifier leur confiance dans notre force ; il n'en fut cependant rien,

ces guerriers s'étaient battus et bien battus, le reste ne les intéressait pas.

Au Niger, le gouverneur demandait la relève du commandant militaire qu'il estimait peu sûr ; il en était de même en Guinée. Les circonstances développaient la rivalité latente qui existait dans certaines colonies ou groupes, entre les autorités civiles et militaires, bien que le nouveau haut commissaire et le général commandant supérieur fissent preuve d'autorité et de calme.

Par ailleurs, le général gouverneur général de l'A.-E. F. semblait accepter difficilement une subordination à Dakar. Celle-ci était indispensable pour assurer la coordination entre les défenseurs des colonies du Niger en A.-O. F. et du Tchad en A.-E. F., en cas d'attaque des Italiens venant de Cyrénaïque. Pour réaliser l'unité de commandement sur les confins de ces colonies on avait confié à un officier général connaissant très bien les chefs indigènes des populations nomadisant dans ces régions (Borkou et Tibesti), l'autorité sur toutes les troupes stationnées au Niger et au Tchad. Son poste était à Zinder et il relevait directement du général commandant supérieur de l'A.-O. F., seul en situation de lui fournir des renforts.

Le général commandant en A.-E. F. exerçait son action sur les troupes des autres colonies de ce groupe et du Cameroun, en cas d'une attaque venant par mer. Quoiqu'il en fût les Anglais contrôlaient dès la fin d'août les routes traversant l'Afrique d'ouest en est ainsi que Fort-Lamy mais ils pouvaient être menacés sur leurs communications en partant du Gabon et du Cameroun. Ce territoire sous mandat était d'ailleurs le terminus de la route allant de Douala au haut Nil par l'Oubanghi supérieur. Pour être certains de leurs communications il importait donc aux Britanniques

de disposer du Cameroun et du Gabon. Les hésitations du gouvernement de Vichy et une faute de commandement maritime allaient faciliter la tâche des Forces Françaises Libres, alliées de l'Angleterre.

Le lieutenant-colonel commandant les forces du Cameroun avait rapidement manifesté ses sentiments de sympathie à l'égard du gouvernement de la France libre et de l'Angleterre, mais le commissaire de la République par son calme, son tact, sa ferme autorité avait su maintenir le territoire sous l'autorité du maréchal Pétain. Toutefois les renseignements qui venaient de ce côté au secrétariat d'État aux Colonies se faisaient de plus en plus rares et à la fin d'août on était sans nouvelle précise de la situation à Douala et à Yaoundé (1).

Au Gabon l'état des esprits demeurait très indécis et le gouvernement, plus que tout autre, cherchait où se trouvait la vérité ; il en était de même du commandant militaire, ces deux chefs apparaissaient incapables de diriger une opinion publique hésitante. L'amiral Platon qui était devenu commandant de la Marine à Dakar, s'était rendu à bord d'un sous-marin à Libreville pour essayer de mettre de l'ordre au Gabon, mais sa présence de courte durée n'y suffit point. A l'intérieur de la colonie un certain nombre de postes, sans être passés à la France libre, ne pouvaient cependant plus être considérés d'un loyalisme complet vis-à-vis du gouvernement de Vichy. Il était nécessaire à celui-ci d'agir promptement, d'envoyer de nouveaux chefs civils et militaires de la métropole et de faire appuyer leur autorité par une force militaire et navale prouvant à tous les Français que le gouvernement du maréchal entendait assurer l'intégrité de l'Empire contre qui que ce fût.

Une conférence se tint à ce sujet le 31 août chez le

(1) Port et capitale du Cameroun.

général Weygand (1). Mais la plupart de ceux qui se trouvaient réunis ce jour-là ignoraient tout de l'Afrique Noire, de sa situation, des chefs civils et militaires qui y commandaient. Les Anglais tenant la mer entre Dakar et Douala, on hésita et on ne prit aucune décision. L'amiral Platon, rentré en France quelques jours plus tard, insista sur la nécessité d'une action rapide si on voulait conserver la dernière colonie de l'A.-E. F. et le Cameroun. Finalement on se décida à envoyer au Gabon, sous la protection d'une division de croiseurs, un fort détachement de tirailleurs venant de Dakar et dont l'encadrement serait sélectionné. Un nouveau commandant militaire pour le Cameroun et un gouverneur général pour l'A.-E. F., le général de l'armée de l'Air Têtu, étaient désignés. Ils arrivaient tous deux à Libreville dans un délai très bref.

La division navale venant de Toulon entra à Dakar le 14 septembre. Elle y embarquait les troupes et se dirigeait sur Libreville, mais en cours de route elle rencontra un navire britannique qui lui enjoignit de retourner vers le Nord. Un des croiseurs français avait une avarie de machine. Peut-être faut-il chercher là une des raisons de la facilité avec laquelle le commandant de la division obtempéra aux ordres de l'Anglais, décision inexplicable dont les suites furent très importantes : le passage du Gabon et du Cameroun au gouvernement de la France libre. Le plus complet silence fut fait sur cette affaire en France, le responsable étant le collaborateur immédiat de l'amiral Darlan qui couvrit son geste

(1) Cette conférence avait en outre à décider des instructions à adresser au gouverneur général de l'Indochine au sujet de l'exécution de la convention passée récemment avec le Japon (voir ci-après). Étaient présents : le ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères (M. Baudouin) ; le secrétaire d'État aux Colonies (M. Lémyer) ; le secrétaire d'État à l'Air (général Pujol) ; l'amiral Auphand, représentant l'amiral Darlan ; le chef d'état-major général des Colonies (général Bühner) ; le général Weygand et un officier de son état-major, le commandant Landouzy de l'infanterie coloniale.

en le nommant quelques mois plus tard chef d'état-major de la Défense nationale.

Si le commandant de la division navale pouvait être accusé d'avoir manqué d'énergie, on ne pouvait faire le même reproche au colonel de Larminat devenu au Congo le grand animateur du mouvement de libération. Il ne laissa pas le temps aux nouvelles autorités de réagir et prit vigoureusement l'offensive au Gabon. Il attaqua, en venant par l'intérieur, le poste avancé de Lamberéné qui résistait quelques jours, et le 10 novembre entra à Libreville où le gouvernement général Têtu, le commandant du Cameroun, l'évêque du Gabon et la garnison étaient faits prisonniers.

L'Afrique-Équatoriale entière passait donc sous le contrôle du général de Gaulle et des Anglais qui s'assuraient ainsi les communications si importantes pour la conduite de leurs opérations dans l'Est Africain italien.

C'est alors que se posa à Vichy la question de savoir si on allait chercher à reprendre ces territoires perdus par suite de tant d'hésitations, mais aussi de la volonté tenace des français d'A.-E. F. Pouvaient-ils alors réagir et dans ce cas avec quels procédés et quels moyens ?

Si après Mers-el-Kébir, au début de juillet, il était possible d'user de représailles contre les colonies britanniques, quatre mois plus tard la situation était complètement retournée contre Vichy. En effet du point de vue moral la situation était loin d'être clarifiée. Une haute autorité militaire s'exprimait ainsi sur ce sujet, à la fin d'octobre :

« D'une façon générale on discute beaucoup trop dans tous les milieux. Colons, fonctionnaires, militaires sont loin d'être guéris des troubles nés au moment de l'armistice. Ni Mers-el-Kébir, ni Dakar n'ont suffi à clarifier la situation. Les colons pensent toujours affaires, les militaires sont, je crois, pleinement acquis

au principe de la discipline militaire, en toutes circonstances ils feront leur devoir, s'ils sont commandés. Mais ils ne sont pas convaincus que le commandement ne se trompe pas. »

En Côte-d'Ivoire la situation devenait plus tendue entre le gouverneur et le général ; le 1^{er} septembre un chef de bataillon passait aux gaullistes.

Au Togo et au Dahomey : « L'esprit des colons comme partout est douteux. Là encore il existe un fossé entre les autorités civiles et militaires. » Il en est de même au Soudan. Le point le plus sensible est le Niger, voisin du Tchad dissident. Un général y avait été envoyé et il semblait que sa nature calme, son tact seraient les garanties d'une étroite entente avec le gouverneur. Il n'en fut rien car des questions de préséance, de commandement, venaient rapidement séparer ces deux hommes, tous deux également jeunes, ardents et ambitieux. Le général estimait avec juste raison qu'il ne pouvait dans ces confins au voisinage du Tchad, y avoir deux chefs et que le commandement civil et militaire devait être dans une même main.

Le général Weygand nommé haut commissaire en Afrique, eut à arbitrer ce conflit et le fit assez curieusement en proposant la relève des deux intéressés ce qui ne résolvait rien, le remplacement du commandement à Zinder présentant de sérieuses difficultés (fin octobre).

On voit que l'état moral en A.-O. F. ne permettait guère, au mois de novembre 1940, de prendre des mesures qui risquaient de déclencher une action de la part des Anglais, afin d'assurer plus largement à l'Ouest la couverture des territoires français passés sous l'autorité du général de Gaulle.

La situation militaire n'était pas plus favorable. En effet les colonies britanniques de l'Ouest Africain avaient été fortement renforcées en effectifs et en avia-

tion, comme on l'a indiqué. En A.-O. F. la démobilisation commencée dès l'armistice, ne maintenait que 25.000 hommes pour assurer la garde et la sécurité intérieure, cependant les gestes inamicaux des Anglais avaient conduit à renforcer cet effectif au moyen des tirailleurs rapatriés de la métropole et de bataillons venus de l'Afrique du Nord.

C'est ainsi que 9 bataillons dont un blanc, du personnel pour l'artillerie de côte et la D. C. A., 80 pièces antichars, des escadrons de chars, des motocyclistes, des munitions avaient été dirigés sur l'A.-O. F. avec l'autorisation des commissions d'armistice ennemies. L'aviation avait été augmentée d'un groupe de chasse et d'un groupe de bombardement et placée sous le commandement d'un chef dont l'autorité et la compétence étaient indiscutables. Malgré ces renforcements les forces de l'A.-O. F. restaient en état d'infériorité vis-à-vis des Britanniques qui d'ailleurs, maîtres de la mer, pouvaient bloquer les ports et priver en quelques semaines l'armée et l'aviation du carburant sans lequel avions et engins motorisés deviendraient inutilisables.

En outre, les Forces Françaises Libres du Tchad pouvaient être estimées à 5.500 ou 6.000 hommes (1) appuyés par 12 avions de combat et de 21 avions de reconnaissance, éventuellement renforcés par de l'aviation britannique. Elles disposaient du carburant mis en place en prévision des opérations contre l'Afrique italienne.

Pour agir contre une telle force on aurait donc été amené à engager au moins 5.000 hommes (2) pour couvrir la ligne de communication Niamey, Zinder, N'Guigmi (3).

(1) Soit 7 ou 8 bataillons, 4 groupes nomades, 1 ou 2 batteries d'artillerie, 1 peloton d'auto-mitrailleuses.

(2) Soit 5 à 6 bataillons, 4 à 5 groupes nomades, 2 ou 3 escadrons d'auto-mitrailleuses, 1 groupe d'artillerie.

(3) 2 bataillons, 1 escadrons d'A. M., 1 batterie, 1 escadrille.

Or le transport d'un pareil groupement de Niamey à N'Guigmi, dernier poste du Niger au bord du lac Tchad, qui pouvait éventuellement servir de base de départ à une opération menée en direction de Fort-Lamy, nécessitait 200 camions et 400.000 litres d'essence. La mise en place des munitions en un mois exigeait d'autre part 125 camions et 275.000 litres de carburant. Les dépôts de vivres demandaient 50 voitures et 100.000 litres d'essence. Le délai total de la mise en place, en admettant qu'on disposât du matériel convenable était au minimum de quatre mois.

On voit que la solution de force envisagée par Vichy était irréalisable. Elle était en outre très dangereuse car, par suite de la proximité immédiate de la frontière entre la colonie française du Niger et la Nigéria anglaise, il était facile à nos ex-alliés de couper nos communications entre Zinder et l'arrière et de nous attaquer sur notre flanc droit. Les Anglais pouvaient également menacer le Dahomey où, on vient de le voir, la situation morale était peu rassurante et les moyens militaires réduits.

Tout contribuait donc à écarter cette solution. Ce fut cependant celle à laquelle s'arrêta un moment le gouvernement de Vichy, à l'instigation du ministre de la Guerre, et on demanda aux Allemands et aux Italiens de rendre les moyens en cadres coloniaux et en matériel de guerre pour conduire à bien une opération que le climat et la nature désertique du pays rendaient très défavorable à de si gros effectifs.

La composition du « groupe mobile » fut hâtivement fixée au cours d'un entretien entre le général Huntziger et les autorités allemandes, sans que le secrétaire d'État aux Colonies et le chef d'état-major général des Colonies eussent été consultés sur le fond et la forme de cette opération. Si le premier accepta facilement la décision

prise et le mode d'exécution envisagé, il n'en fut pas de même du second qui s'efforça de montrer l'inanité d'une action de force, puisqu'on ne le pria pas d'émettre son opinion sur le but même qu'on se proposait.

Est-ce à dire qu'il fallait rester inerte en présence de la vigoureuse intervention du général de Gaulle et des Anglais ? C'était alors laisser supposer aux Germano-Italiens notre incapacité à protéger l'Empire et les inciter à de nouvelles mesures forcément défavorables à la France.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir au moment de la signature de l'armistice, pour ceux qui connaissaient l'importance de l'Empire français dans la guerre mondiale, le gouvernement de Vichy était placé devant le terrible dilemme suivant : ou bien entrer en lutte contre des Français soutenus par nos alliés de la veille lamentablement abandonnés par la France dans la bataille et en dépit d'engagement précis, ou laisser nos vainqueurs prendre à leur charge la défense de nos possessions d'outre-mer. Dans l'un et l'autre cas c'était risquer la guerre sur les territoires coloniaux avec tous les dangers de morts et de ruine qu'elle entraîne. Tout ce que pouvait donc faire le gouvernement de Vichy c'était de chercher à maintenir l'intégrité des colonies de l'A.-O. F. encore soumises à son obéissance et d'essayer de ramener à lui par une action bien plus politique que militaire, par la conviction et non par la contrainte, les coloniaux qui sous le coup de sentiments fort honorables, avaient volontairement séparé leur sort de celui de la métropole. Du moins nos ennemis ne seraient pas fondés, en cas d'insuccès, de faire à la France un nouveau grief dont ils ne manqueraient pas de profiter.

On a vu qu'après de nombreuses hésitations cette tentative envisagée pour reprendre le Tchad aux Forces de la France libre fut abandonnée.

L'A.-O. F. allait demeurer dans cette situation jusqu'en novembre 1942, date à laquelle les Alliés se décidèrent à occuper l'Afrique du Nord française pour chasser les Germano-Italiens de la rive méridionale de la Méditerranée. Ils occupaient alors Dakar, laissant à l'administration française le soin de gouverner.

La démobilisation des tirailleurs rapatriés de France s'était faite sans incidents autres que quelques manifestations sans gravité en Guinée, dus bien plus à l'insouciabilité des cadres qu'au mauvais esprit des noirs.

* * *

Quelle était la situation en Indochine au moment de l'armistice ?

Le gouverneur général, le général Catroux, avait, on s'en souvient, reçu à son départ de France des instructions précises concernant une politique pro-chinoise, puis, à la déclaration de la guerre avec l'Allemagne, il lui fut prescrit au contraire de rester dans la plus stricte neutralité. Sa situation était délicate car les Japonais se montraient de plus en plus ardents dans leurs protestations au sujet des manquements qu'ils prétendaient relever dans notre neutralité.

Ils avaient demandé la présence au Tonkin de commissaires chargés de s'assurer qu'aucun matériel de guerre destiné à la Chine ne transitait par ce territoire. Successivement le gouvernement français avait refusé puis accepté en précisant cependant que le nombre de fonctionnaires ou officiers japonais chargés de ce service serait strictement limité. Cette réserve n'avait pas été respectée et c'est au nombre de soixante suivis d'un personnel subalterne imposant que les commissaires avaient débarqué d'un navire de guerre à Haïphong. Le ministre des Colonies n'avait pas été informé de cette infraction aux conventions établies.

Le général Martin, commandant supérieur des troupes, était calme, énergique, de grand bon sens. Il disposait de 100.000 hommes environ et de moyens suffisants pour défendre le territoire confié à sa garde. Il était en relations suivies avec le maréchal Tchiang kai-Chek et le cas échéant, pouvait espérer que la Chine mettrait à sa disposition des troupes dont l'encadrement était préparé.

Dès qu'il eut connaissance de l'armistice, le général Catroux déclara que sa politique exigeait qu'il restât étroitement lié avec les Anglais, ce qui était parfaitement justifié, mais lui valut, dès le 25 juin, d'être remplacé, dans les conditions exposées précédemment, par le vice-amiral Decoux, commandant les forces navales d'Extrême-Orient, puis un mois plus tard d'être révoqué de ses fonctions. Au lieu de prendre la route du retour vers la métropole, il préféra se diriger vers l'Amérique et se joindre au général de Gaulle, ce dont nul ne pouvait s'étonner, puisque, colonial, il comprenait où étaient les intérêts d'un Empire dont, à vrai dire, les négociateurs de l'armistice se souciaient peu en juin 1940.

L'amiral Decoux trouvait une situation difficile. En effet, comme en Afrique Noire, la rapide et complète défaite de l'armée française avait été incompréhensible, inadmissible pour les Européens d'Indochine. En outre elle leur apparaissait comme ayant une conséquence immédiate ; l'aggravation de la menace japonaise sous toutes ses formes.

Plus qu'en Afrique peut-être le commerce et la colonisation ne semblaient voir que « les affaires ». Qu'importait ce qui se passait dans la lointaine métropole si le charbon, le riz, le caoutchouc trouvaient preneurs à bon prix ; ce qu'il fallait éviter c'était justement toute rupture avec les acheteurs, or le Japon était un

bon client. Cependant ces marchands se rendaient compte que toute atteinte à la souveraineté de la France en Indochine risquait de leur faire tout perdre et de détruire l'admirable œuvre française en Asie.

Les Japonais comprirent que le moment était venu pour eux de faire sans risque sérieux un pas de plus vers les riches colonies hollandaises, et le verrou fermant une des portes du Pacifique : Singapour.

Dès le 3 août le commandant de l'armée de Canton présentait un véritable ultimatum au gouverneur général : les troupes japonaises seraient autorisées à pénétrer au Tonkin pour aller combattre les forces chinoises, elles utiliseraient nos voies de communications et nos terrains d'aviation, ce qui impliquait qu'elles en auraient la garde. Les navires des marines japonaises de guerre et de commerce disposeraient du port d'Haïphong. Dans le cas où ces propositions seraient rejetées les troupes japonaises débarqueraient par force.

On décida au début de ne pas céder à la pression nipponne, et le 7 août le commandement adverse se montrait moins agressif. Ce fut pour peu de temps. Dès que la menace japonaise s'était précisée, les représentants du gouvernement chinois à Vichy, avaient présenté des propositions concrètes pour aider l'Indochine à se défendre.

Devant la cynique mise en demeure des chefs militaires japonais il importait d'agir promptement, énergiquement, de mener aux États-Unis une action diplomatique vigoureuse en vue de leur intervention auprès du gouvernement nippon, et d'obtenir des Anglais le passage du matériel de guerre et de renforts pour l'Indochine. En outre, auprès des commissions d'armistice étrangères, il était nécessaire de s'assurer la liberté d'action. Tout cela était possible car Allemands, Italiens autant qu'Anglais et Américains n'avaient aucun

intérêt à laisser l'impérialisme japonais étendre sa main sur les marchés asiatiques comme sur les matières premières qui lui faisaient défaut pour ses industries de guerre.

Il semble que des diplomates, même sans grande envergure, eussent su exploiter une pareille communauté d'intérêts. Mais où était alors la volonté compréhensive et agissante capable de soutenir énergiquement nos intérêts en Extrême-Orient ? Le ministre de la Défense nationale avouait ignorer tout de cette question ; il était donc dans l'incapacité d'arbitrer entre les deux thèses qui s'affrontaient le 31 août au cours d'une réunion dont il a été parlé au sujet des mesures à prendre en Afrique, celle du ministre des Affaires étrangères ancien directeur de la Banque d'Indochine qui voulait maintenir la paix, quel qu'en fût le prix, et celle du secrétaire d'État aux Colonies et du chef d'état-major général des Colonies lesquels estimaient l'Indochine en état de résister à une agression japonaise, surtout avec l'appui certain de la Chine et celui plus aléatoire des États-Unis.

On aurait pu supposer que le ministre de la Marine serait intervenu dans le sens de la résistance aux prétentions japonaises, mais soit qu'il eût préféré ne pas risquer les forces navales dans une aventure lointaine, soit qu'il ne fût pas au courant de la question, il garda au cours de la discussion assez âpre qui eût lieu entre le ministre des Affaires étrangères et le chef d'état-major des Colonies, un silence prudent et un détachement certain. Il fut suivi par ses collègues de l'Air et de la Guerre qui ne pouvaient émettre un avis compétent.

Les anciens gouverneurs généraux de l'Union indochinoise, MM. Varenne et Brévié, avaient apporté au Secrétaire d'État aux Colonies leur appui moral dans le sens d'une réponse énergique aux généraux du Mikado

pendant qu'au contraire certains hauts fonctionnaires indochinois, (1) ainsi que quelques représentants de la colonisation insistaient pour que « le Tonkin ne devînt pas un champ de bataille » et que « les villes d'Hanoi et de Haïphong ne fussent pas détruites par l'aviation japonaise ». Ces arguments n'avaient aucune valeur car il était certain que les Chinois des provinces du Yun-nan et du Kouang-si, voisines du Tonkin, n'attendraient pas bénévolement que leurs adversaires fussent parvenus sur leur territoire pour les combattre. Ils devaient au contraire trouver un terrain favorable dans les rudes montagnes du Haut Tonkin où l'absence de grandes voies de communication leur serait favorable dans une guerre de guérilla.

On devait se souvenir avec quelle facilité les Pavillons Noirs et Jaunes chinois (2) avaient arrêté la marche des troupes françaises dans ce pays, dont les habitants sont de race chinoise, pendant plusieurs années au cours de la conquête, et que seules, les victoires de Courbet, amenant la paix avec le Fils du Ciel, avaient eu entre autres conséquences heureuses, le retrait de ces excellents soldats du Haut Tonkin. Ceux qui soutenaient la thèse de compromis avec le Japon ne semblaient pas non plus se rendre compte que l'aviation chinoise n'hésiterait pas à bombarder les villes, les ports, les aérodromes et les voies ferrées indochinoises bénévolement mis entre les mains de leurs ennemis, ainsi que nos alliés anglais de la veille procédaient vis-à-vis de la métropole.

Ces esprits pusillanimes prétendaient que la résistance était impossible car elle serait le fait de troupes indigènes hors d'état moralement de résister aux guerriers nippons.

(1) Les résidents supérieurs Châtel et Nouailhetas.

(2) Soldats irréguliers et réguliers chinois.

Le chef d'état-major fit remarquer alors au ministre des Affaires étrangères, lequel exprimait ce sentiment, que la population européenne d'Indochine, sachant cependant très bien que la poignée de soldats français stationnés en Asie ne pouvait qu'encadrer et appuyer la force indigène, avait souscrit avec empressement à l'emprunt de la Défense nationale lancé par M. Mandel dans l'unique but d'assurer l'intégrité de ces territoires. Si ceux-là n'avaient pas confiance dans la force indigène, dans ses qualités physiques et morales autant que dans son absolu loyalisme, on pouvait les juger bien sots ou bien coupables d'avoir suivi le ministre des Colonies dans sa volonté si nettement marquée de défendre l'Union indochinoise et d'y consacrer des sommes élevées.

Il apparaissait nettement que la France, par suite de l'indifférence, de l'incompétence, de l'incompréhension de ceux-là même qui eussent dû soutenir ses intérêts outre-mer, allait perdre son second Empire en Asie comme elle avait autrefois vu passer le premier en d'autres mains. Il importait donc de fixer la part des responsabilités de chacun dans cette tragique question. Le 12 août 1940 le chef d'état-major des Colonies fit tenir au maréchal Pétain, et aux ministres et secrétaires d'État intéressés, une « note sur les possibilités de défense de l'Indochine ».

Elle avait pour but de préciser les possibilités militaires et politiques dont il y avait lieu de tenir compte dans la détermination de l'attitude à prendre en cas d'agression japonaise contre l'Indochine.

Ce document montrait que le conflit sino-japonais débutant le 7 juillet 1937 par l'occupation de Nankin, dans lequel le Japon avait lancé 41 de ses meilleures divisions dotées d'un armement moderne, n'avait eu pour ce pays jusqu'alors que des résultats médiocres, et que le maréchal Tchiang Kaï-Chek, malgré les efforts

du gouvernement adverse de Wang Chin Waï à Nankin, réunissait l'unanimité de la Chine et conservait toute son autorité.

Cette situation prouvait certaines faiblesses dans l'armée japonaise (états-majors insuffisants, discipline des chefs discutable, passivité de la troupe malgré sa résistance physique, manque d'initiative et de souplesse au combat). On pouvait en déduire que, le cas échéant, l'armée d'Indochine bien commandée, se trouverait en état d'égalité de valeur avec celle du Japon.

L'examen des effectifs, compte tenu des possibilités de ce dernier pays (1) et des tâches à laquelle son armée devait faire face — guerre de Chine, garde du Mandchoukouo, danger d'agression russe — permettait d'estimer les forces susceptibles d'agir éventuellement contre l'Indochine à 8 divisions et 200 avions. Il fallait envisager en outre l'intervention du Siam (2), mais aussi la neutralité de l'Allemagne (3).

Le théâtre d'opérations indochinois était favorable à la défensive. Le débarquement présentait de sérieuses difficultés en présence d'une armée décidée à l'empêcher ; elles provenaient autant de l'organisation défensive des côtes que des conditions de la mer. Les grandes coupures formées par les estuaires vastes et dangereux des fleuves, le peu de largeur de la bande côtière resserrée entre la mer et les sauvages plateaux du haut Annam, les âpres montagnes tonkinoises facilitaient la résistance.

(1) 6.200.000 hommes dont le tiers instruit (1.780.000, armée de Terre 220.000, Marine).

(2) L'armée siamoise mobilisée comprenait 5 divisions et 130 avions moderne, sa marine s'élevait à 18.000 tonnes de navires récents.

(3) L'Allemagne avait fait connaître qu'elle n'interviendrait pas dans un conflit entre l'Indochine et le Japon, soit qu'elle eût confiance dans la force de celui-ci, soit qu'elle ne fût pas fâchée de le voir aux prises avec de nouvelles difficultés susceptibles d'arrêter son expansion en Asie. On a vu que, cependant, elle n'accorda finalement aucune facilité pour permettre l'envoi de renforts en Indochine.

On pouvait envisager l'intervention des États-Unis, sans fonder cependant sur elle d'espairs exagérés. Enfin on ne devait pas oublier que les conférences de Singapour avaient fait ressortir le rôle de l'Indochine comme « avancée » de la « position clé de Singapour ». Il était donc probable que l'empire britannique ne se désintéresserait pas d'une agression contre les possessions françaises d'Extrême-Orient, laquelle en cas de réussite marquerait le premier bond vers les Indes néerlandaises convoitées par le Japon, et si favorables à son économie de guerre.

D'autre part, si la France voulait maintenir son prestige sur les populations annamites, cambodgiennes, laotiennes dont elle était la protectrice, il lui fallait résister à toute pression japonaise. « Abandonner l'Indochine c'est effacer tout un passé de gloire, plus d'un demi-siècle d'efforts et de sacrifices, c'est accepter sans combat le recul du Français et du blanc en Extrême-Orient (1). » L'argument des « personnalités civiles représentant des intérêts importants en Indochine » au sujet de l'impossibilité de défendre le pays avec une armée indigène n'existait pas, car l'Annamite savait fort bien qu'il ne gagnerait rien à changer un protecteur doux et libéral contre le dur maître japonais, et cela l'inciterait à se battre pour son pays et sa liberté (2).

Laisser les troupes japonaises débarquer au Tonkin sous prétexte d'aller combattre la Chine, c'était « livrer la clé de l'Indochine à un adversaire dont les prétentions iront en croissant » et c'est dans le même temps « perdre la face » devant des populations indochinoises qui nous accordent leur confiance et que nous nous sommes engagés à protéger ; en définitive, c'est perdre

(1) Note 1.121 : 3 EM col. du 12 août 1940, déjà citée.

(2) L'élite indigène savait fort bien que « l'Annam aux Annamites », formule d'opposition contre la France protectrice, n'avait en définitive qu'une traduction : « L'Annam à tout le monde sauf aux Annamites. »

l'Indochine à coup sûr dans un délai que l'on peut prévoir bref. »

La note concluait comme suit :

« Ma conclusion sera donc très nette, j'estime que sauf le cas où, par suite de la situation d'armistice, l'Allemagne et l'Italie nous interdiraient de faire usage de tous nos moyens en Indochine et ne nous autoriseraient pas à y faire parvenir les ravitaillements nécessaires à sa défense, sauf le cas en somme où nous aurions les mains liées avant le combat, l'Indochine peut et doit répondre à la force par la force. »

La thèse japonaise de passer par le Tonkin pour aller combattre la Chine était indéfendable par ailleurs (1).

« On est en droit de penser que si les Japonais tiennent tant à voir leurs troupes débarquer au Tonkin dans une saison absolument défavorable à des opérations militaires, pour y occuper des ports, des voies de communications, des aérodromes, des stations de T. S. F., c'est-à-dire tous les centres militaires vitaux, ce n'est pas pour agir contre les forces chinoises, ce qu'ils peuvent faire d'ailleurs avec plus de facilité, mais bien en vue de l'occupation du Tonkin sans coup férir.

« Ce n'est sans doute pas vers le Nord qu'ils se dirigeront ensuite, mais bien par le Transindochinois et la route Mandarine vers le Sud, vers la Cochinchine pour *donner la main au Siam et de là menacer la Birmanie et finalement Singapour.* »

Les événements devaient prouver combien ces prévisions étaient malheureusement justifiées.

Le mois d'août s'acheva dans cette position aussi ridicule pour le demandeur que pour le défendeur ; menaces japonaises, refus de céder, nouvelles exigences. Le gouverneur général de l'Indochine et le général commandant supérieur appelés à émettre leur avis sur l'opportu-

(1) Note 1.129 : 3EM col. du 16 août 1940.

tunité de rejeter les demandes japonaises et les possibilités de répondre à la force par la force, l'avaient fait connaître sans ambiguïté. Il était conforme à la manière de voir du secrétaire d'État aux Colonies, ce qui n'avait pas été sans gêner le ministre des Affaires étrangères. Celui-ci avait cependant, le 25 août, précisé à l'ambassadeur de France auprès du gouvernement de Tokio d'avoir une attitude très ferme. Au milieu de ces avis contradictoires, le général Weygand, ministre de la Défense nationale, cherchait la vérité. Il se rendait compte de la responsabilité qui pesait sur lui.

Le 27 août il tint à rédiger personnellement en présence du chef d'état-major général les instructions sur la conduite à tenir par les troupes de l'Indochine. Elles étaient conçues de telle manière que les exécutants risquaient d'être placés dans une situation inadmissible et laissaient en définitive toute la responsabilité aux autorités locales. Le général Bühner ne cacha pas l'impression que ces ordres lui produisaient ; le ministre répondit qu'il se rendait compte de leur médiocrité mais qu'il fallait cependant en donner. La partie politique de ces ordres fut rédigée par le ministère des Affaires étrangères en accord avec la direction des Affaires politiques du secrétariat aux Colonies.

Des instructions furent ainsi adressées le 1^{er} septembre au gouverneur général (1). Elles permettaient aux troupes japonaises de prendre pied au Tonkin sans avoir à courir les risques d'un débarquement de vive force. Elles limitaient cependant les effectifs japonais pouvant séjourner en Indochine aux deux tiers de l'ensemble des forces françaises, de même elles réduisaient les bases d'opérations, l'utilisation des lignes de communication et des terrains d'aviation,

(1) Télégrammes 223 R à 240 R, du 1^{er} septembre 1940, expédiés entre 0 heure et 2 h. 40.

elles précisait les zones d'action des troupes nippones. On avait, en un mot, essayé de « limiter les dégâts » sans toutefois y parvenir. Le doigt était mis dans un engrenage très dangereux, ainsi qu'on va le voir. Quant aux instructions sur la « conduite à tenir par les troupes de l'Indochine », le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient simplement inexécutables.

Ces ordres furent mal accueillis en Indochine, aussi bien par les autorités militaires et le gouverneur général qui sentirent très bien qu'en réalité on leur laissait toutes les responsabilités, que par le général japonais Nishirara, chef de la mission militaire auprès du gouverneur général arrivé à Hanoï dans la deuxième quinzaine de juillet.

Celui-ci montra des exigences qui dépassaient les conditions prévues par les instructions du gouvernement de Vichy. Par ailleurs les troupes nippones opérant dans le sud du Kouang-si se trouvaient au milieu de septembre si fortement pressées par leurs adversaires qu'elles ne pouvaient échapper à leur étreinte qu'en franchissant la frontière sino-japonaise dans la région de Langson.

Aussi le 19 septembre à 19 heures le général Nishihara, après un entretien avec le général commandant supérieur, déclarait brutalement que puisque ses dernières propositions n'étaient pas acceptées, le Japon saurait les imposer par la force et que trois jours plus tard, le 22 septembre à 22 heures, les troupes japonaises entreraient au Tonkin.

L'affaire paraissait très sérieuse, l'amiral Decoux et le général Martin s'apprêtèrent à recevoir l'ennemi. Le dispositif de couverture sur la frontière tonkinoise déjà en état d'alerte entre Cao Bang et Monçay, fut renforcé en particulier au centre, à Langson, où commandait le général Mennerat.

Il n'apparaît pas que celui-ci ait reçu des instructions précisant nettement sa mission, autres que celles très vagues venant de Vichy sur la conduite à tenir en cas d'agression nipponne. Il eût été préférable que les autorités locales eussent complété celles-ci en ne laissant pas finalement la responsabilité à un exécutant.

Le 20 septembre, le gouverneur général et le général commandant supérieur envisageaient l'envoi auprès du maréchal Tchiang kai-Chek d'un officier supérieur qualifié (1) pour lui demander l'appui d'une force de 100.000 hommes. Il se préparait à partir en avion, mais finalement resta à Hanoï.

En effet, après la menace exprimée le 19 septembre par le général Nishihara, la mission japonaise entière s'embarquait à Haïphong ; toutefois le général et un officier demeuraient sur place, sans doute pour tenter d'obtenir ce qu'il souhaitait : débarquer au Tonkin sans avoir à livrer bataille. Il continua les pourparlers par personne interposée, et le dimanche 22 septembre à 14 heures, l'accord était établi et signé entre le gouverneur général et le chef nippon. Mais le même jour à 22 heures les troupes japonaises de l'armée de Canton franchissaient la frontière par la porte de Chine, à Nam Quan, au nord de Langson.

Le lieutenant-colonel Louvet commandant le groupe de reconnaissance de cette place vint se rendre compte du fait, convaincu qu'il y avait méprise et que les Japonais s'arrêteraient dès qu'ils auraient connaissance de l'accord qui venait d'être réalisé sur la base du débarquement nippon à Haïphong (2). Malgré les drapeaux

(1) Il s'agissait du colonel Salel qui venait d'être second dans la mission militaire officieuse envoyée par M. Mandel auprès du dictateur chinois en 1939. mission rappelée comme on l'a vu en septembre 1939 pour éviter tout prétexte d'intervention japonaise pendant la guerre avec l'Allemagne.

(2) L'armée de Canton ne relevait pas du général Nishihara et ses éléments avancés du Kouang-Si n'avaient pu encore être mis au courant de l'accord signé quelques heures avant qu'ils ne pénétrassent au Tonkin. Ces troupes exécutaient ce qui avait été prévu dans l'ultimatum du 19.

blancs agités par le lieutenant-colonel français qui venait en parlementaire, celui-ci était accueilli par le feu et tué.

Partout les troupes ennemies franchissaient la frontière, entre les postes de Nacham et de Dinh Lap, en petites colonnes que guidaient les Thôs (1) de la région que leur service d'espionnage avait recruté dès le mois de juillet.

Un officier japonais avait été envoyé d'Hanoï le 24 pour arrêter l'avance des troupes, mais il fut assez mal reçu par ses compatriotes qui avaient déclaré ne connaître que les ordres du général en chef de Canton. Le commandement français de Langson, cependant, ne recevait aucun ordre pour rejeter l'adversaire ; au contraire on lui indiquait d'Hanoï que le « malentendu » ne pouvait tarder à prendre fin. Le 14, à 8 heures, les troupes japonaises débarquaient à Haïphong en vertu de la convention précédemment signée; en même temps Langson était encerclé et coupé du reste du territoire.

Le 25, un parlementaire japonais se présentait au général commandant à Langson pour lui demander de livrer la place aux troupes qui l'entouraient, faute de quoi la ville serait bombardée sans quartier pour les troupes qui la défendraient.

Le général répondit qu'un accord avait été signé avec le Japon et qu'il ne lui appartenait pas de prendre une décision sans en référer au général commandant supérieur. Son interlocuteur lui fit connaître qu'il ne pouvait attendre et qu'il désirait un « oui » ou un « non ». Les forces en présence comprenaient 8 bataillons dont 3 européens, un groupe d'artillerie, une batterie lourde de 155 mm., une compagnie de chars, soit au total 1.900 Européens, 6.100 indigènes du côté de la défense. Les Japonais étaient environ 20.000, soit 12 bataillons,

(1) Population de race chinoise habitant le haut Tonkin.

4 groupes d'artillerie, 2 compagnies de chars légers, 1 section de chars moyens, 1 bataillon du génie appuyés par de l'aviation de chasse et de bombardement.

La résistance fut honorable puisque les pertes de l'ennemi dans cette affaire furent environ de 2.000 hommes. Les unités indigènes s'y montrèrent de valeur bien différentes, suivant leur encadrement et qu'elles fussent ou non soutenues par des éléments européens (1). Les tirailleurs de race chinoise ne donnèrent pas satisfaction, lâchant pied facilement dans une contrée qui leur était très familière.

Le commandant se montra hésitant à cause de l'imprécision des ordres qu'il reçut (2).

Quoiqu'il en fût cette rencontre où nos troupes subissaient pour la première fois le feu d'un ennemi supérieur en nombre et en moyens, aguerri par de longues campagnes, permettait de supposer que l'Indochine était en situation de résister honorablement à l'adversaire un temps assez long pour permettre à des forces venues de l'extérieur de mener la lutte avec succès. La mission qui incombait aux troupes de l'Indochine s'avérait donc possible quoique aient pu prétendre ceux à qui une capitulation ne paraissait pas indigne d'un grand pays comme la France et pour lesquels la conception de l'honneur militaire n'existait pas.

Tandis que les Japonais attaquaient Langson, leur aviation lâchait quelques bombes sur Haïphong sans causer beaucoup de dégâts.

(1) Une compagnie annamite sous le commandement d'un missionnaire, officier de réserve énergique et parlant la langue de ses soldats, fut particulièrement remarquable.

(2) Le général commandant à Langson, fut en quelque sorte « le bouc émissaire » de cette affaire. A son retour en France il fut remis colonel — il était général de brigade à titre temporaire — et placé à la retraite. Il ne fait aucun doute pour ceux qui l'ont connu qu'il eût parfaitement rempli sa mission si on la lui avait précisée, au lieu de jeter le trouble dans son esprit. Il devait après la Libération retrouver le grade dont il avait été privé injustement.

L'affaire de Langson nous avait coûté 300 morts et blessés, dont 15 officiers tués et parmi eux 2 colonels.

A la suite de la protestation de notre ambassadeur à Tokio contre cette inqualifiable agression, survenue au moment même où la France faisait preuve d'une modération au moins exagérée en donnant satisfaction aux exigences des chefs militaires japonais, le Mikado lui-même intervint, le général commandant l'armée de Canton et le général Nishihara furent relevés de leur commandement.

La convention signée avec le Japon, donnant satisfaction à ses ambitions, le calme renaissait en Indochine mais ses ports, ses aérodromes, ses voies ferrées étaient dès lors sous le contrôle de l'étranger. Une mission économique dirigée par l'ancien gouverneur général Robin se rendait au Japon pour établir les bases d'un traité qui fut ratifié le 29 juillet 1941. Il était avantageux pour les Nippons. Ceux-ci après la mainmise militaire passaient à l'absorption économique.

Les Annamites qui craignaient leurs frères de race ne tardèrent pas à les détester pour leurs procédés, identiques à ceux des Allemands. Un très haut mandarin annamite connu pour sa grande sagesse due à son âge et à sa culture très étendue, S. E. Hoang Trong Phu, disait au colonel Salel à son départ de l'Indochine après ces événements :

« Mon cher ami, vous rentrez en France après avoir vécu avec nous tous ces derniers mois ; dites bien que nous, les Annamites, nous tenons de tout notre cœur à ce que la France reste ici. Elle nous a imprégné de sa culture, formé à son image, nous voulons rester avec vous. »

De telles paroles dans une pareille bouche suffiraient à rendre fiers les coloniaux, plus souvent à la peine qu'à l'honneur, et à leur faire oublier ceux qui par ambition,

esprit mercantile, indifférence ou ignorance n'ont pas su croire à la grandeur de l'Empire français et l'ont abandonné.

La situation tendue avec le Japon avait incité le Thaïland (Siam) à présenter ses revendications sur les provinces laotiennes situées sur la rive occidentale du Mékong, dès le milieu de septembre 1940. La direction de la propagande diffusait à Bangkok la proclamation suivante :

« Le gouvernement promet d'agir avec énergie en vue du succès et si nécessaire de recourir à la force et de lutter jusqu'au bout. »

Le 28 septembre le poste de Tha Deua (province de Louang Prabang) est mitraillé par deux avions volant bas. Les survols du Mékong et de la rive gauche se multipliant, des incidents de frontières se produisent. Le 18 octobre le gouvernement de Bangkok fait connaître à notre ambassadeur qu'il ne pouvait renoncer à ses revendications. Le 20 ont lieu des appels de réservistes, des concentrations de troupes ; des préparatifs de guerre se révèlent. La tension croît. Le premier ministre Luang Pibul dans un discours radiodiffusé déclare :

« Le Thaïland n'a jamais admis toutes les cessions imposées par la violence. Les parcelles demandées à la France l'ont déjà été il y a quatre ans. Les démarches renouvelées cette année ont été repoussées d'autant plus injustement que la France n'est plus en mesure aujourd'hui de défendre l'intégrité qu'elle affirme. « La nation est cette fois contrainte à poursuivre une révision complète, avec toutes les forces du pays ; le travail sera long mais une effusion de sang n'est pas inévitable. La France, si elle persiste dans son injustice, finira par disparaître de l'Extrême-Orient. »

Le 26 octobre les pleins pouvoirs étaient donnés au premier ministre Luang Pibul.

Au début de janvier les Siamois attaquent l'Indochine. L'armée siamoise mobilisée compte environ 50.000 hommes et son aviation, 130 appareils de types récents dont 50 de chasse et 60 de bombardement. Le matériel d'infanterie est bon, le matériel d'artillerie ancien, les stocks de carburant sont restreints. Les états-majors sont de médiocre valeur et les services de ravitaillement et d'évacuation à peu près inexistantes. Une seule grande voie d'accès, le chemin de fer de Bangkok à Aranya, à voie unique et de faible rendement, mène à la frontière du Cambodge.

De Korat deux lignes ferrées que prolongent de bonnes routes conduisent sur le Mékong de Paksé et plus au nord, de Vientiane.

Un chemin de fer orienté sud-nord de Bangkok à Xieng Mai permet d'amener des troupes vers Dansai et Luang Prabang, dans la région située sur la rive droite du Mékong revendiquée par le Thaïland.

Le 7 janvier les troupes siamoises tentent des coups de main sur Poïpet (route de Sisophon) et au Nord de ce point, ainsi que sur Keng Kabao, à 30 kilomètres au nord de Savannaket sur le Mékong ; elles sont repoussées. En même temps Sisophon, Mongolborey, Strungtreng, Saravane, Attopeu, Pailin, sont bombardés par avion ; il y a quelques victimes. Vientiane et Savannaket sont bombardés par de l'artillerie. Des raids sont exécutés sur nos postes frontières.

Le lendemain les bombardements terrestres et aériens continuent.

Les Siamois pénètrent en force au Cambodge par la route de Aranya-Sisophon, mais sont arrêtés le 10 janvier à Krabaï, à 10 kilomètres à l'est de Poïpet. Ils attaquent au nord des Dan Reck vers Samrong, à l'ouest de Bassac et dans la région de Louang Prabang. Partout les troupes françaises résistent, ne cédant qu'une

infime partie du territoire indochinois devant Bassac et Sisophon.

Mais notre escadre surprend l'escadre siamoise au mouillage à Koh Chang, le 20 janvier et la détruit à peu près complètement. Cette opération fut remarquablement conduite par le capitaine de vaisseau Bérenger. Il a sous ses ordres le croiseur *La Motte-Picquet*, les avisos *Dumont-d'Urville*, *Amiral-Charner* et les canonnières *Tahure* et *Marne*. Il coule un garde-côte cuirassé de 2.200 tonnes armé de 4 canons de 203 mm. sorti en 1939 des chantiers navals japonais, trois torpilleurs modernes construits récemment à Montefalcone en Italie et bien armés (6 tubes lance-torpilles et artillerie antiaérienne de 3 canons de 76 mm. et 2 canons de 20 mm.

Le Japon propose le 23 janvier sa médiation et le 28 à 10 heures les hostilités prennent fin, bien que les troupes siamoises, n'exécutant pas les ordres qu'elles reçoivent, continuent leurs attaques sur certains points où elles sont partout arrêtées. Le 30 janvier 1941 les plénipotentiaires français, thaïlandais et japonais, réunis sur un navire de guerre nippon en rade de Saïgon, signent un accord qui stipule le retrait de 10 kilomètres des forces en présence. Le 7 février les négociations pour la paix s'ouvrent à Tokio.

Dès le début, les prétentions des Siamois paraissent inadmissibles et de nature à porter gravement atteinte à notre souveraineté en Indochine reconnue cependant par le Japon le 31 août 1940, mais nous devons céder sous la pression de l'armée japonaise maintenant établie au Tonkin.

La France livre au Thaïland :

Le Louang Prabang rive droite du Mékong (5.800 km²),
le Bassac sur la même rive (1.800 km²) ;

La riche province de Battambang (20.000 km²) ;

Les 2/3 de la province de Siam Réap et le 1/3 de

celle de Kompong Tom, soit au total 70.000 kilomètres carrés dont 50.000 de rizières ;

Le 1/3 de la voie ferrée Pnom-Penh-Montgolbereg devenait siamois.

Le Siam payait à l'Indochine une indemnité de six millions de piastres en compensation des installations sur les territoires cédés, ce qui donna lieu à de sérieuses réactions de la presse siamoise. L'atteinte portée à notre prestige était grave. Les Siamois en effet n'avaient nullement été victorieux bien qu'ils eussent mis en œuvre 44 bataillons d'infanterie, 6 bataillons de cavalerie, 10 groupes d'artillerie, 3 compagnies de chars en face de nos 26 bataillons et 4 groupes d'artillerie (1).

L'aide japonaise au Thaïland avait été massive. Elle portait sur 100 avions modernes avec armement, munitions, matériel de rechange, 2.500 bombes, 12 mitrailleuses de 40 mm. avec munitions, de l'armement d'infanterie, 3 batteries de 75 mm., 20 chars.

Ce matériel était d'une telle importance qu'on pouvait imaginer qu'il était le début d'approvisionnements en vue d'une action ultérieure japonaise vers le sud. Le Thaïland avait profité de notre défaite en s'appuyant sur le Japon pour marquer un avantage, mais elle se plaçait ainsi dans l'obédience de son protecteur, ce qui n'allait pas manquer de l'entraîner dans des aventures dont les conséquences pouvaient être graves pour son intégrité.

Quoiqu'il en soit, la France en Extrême-Orient faisait figure de vaincue et il pouvait apparaître aux populations indigènes de l'Union Indochinoise que nous étions dorénavant incapables de les protéger. Elles montreront pendant les années qui suivront une confiance dans les destinées de la France plus complète que celle de bien

(1) Au Cambodge : 17 bataillons, 4 groupes d'artillerie ; dans le bas et moyen Laos : 4 bataillons ; dans le haut Laos : 5 bataillons, 1 groupe d'artillerie.

des Français métropolitains. La délivrance de ces pays de l'emprise momentanée du Japon suivra celle de la métropole. L'Empire sortira cependant affaibli de cette rude épreuve et son existence même deviendra dangereusement compromise parce que la France aura manqué en 1940 à sa mission de protectrice de l'Annam. Certains diront que les événements qui surviendront six ans plus tard dans ce pays furent la conséquence des abandons de 1940. Sans être aussi absolu à ce sujet on peut néanmoins penser que notre manque d'énergie donne à ceux qui, en Indochine, souhaitaient l'indépendance la plus absolue, un motif qui n'est pas sans valeur. La France en 1940 pouvait défendre l'Indochine. Elle en avait surtout le devoir.

* * *

MADAGASCAR.

La rivalité entre la France et l'Angleterre dans l'océan Indien fut la règle à partir du moment où cette dernière puissance fut établie aux Indes. Situées sur la route du Cap, vers ses possessions d'Extrême-Orient, Madagascar, les Seychelles, les Mascareignes constituaient autant de jalons que, non sans raison, l'Angleterre jugeait nécessaires à la sécurité de ses territoires asiatiques. Sous le Premier Empire, le général Decaen, dont la mission était de défendre nos établissements dans l'océan Indien, avait envoyé Sylvain Roux dans la Grande Ile pour la coloniser. Mais dès 1810 les Anglais avaient attaqué Tananarive. Après un échec ils renouvelaient leur tentative l'année suivante avec plus de succès ; ils s'emparaient également de Sainte-Marie, de la Réunion, de l'Ile de France, des Seychelles.

Aux traités de 1815, l'Angleterre reconnaissait nos

« droits historiques » sur la Grande Ile, mais elle s'assurait un jalon dans l'océan Indien en conservant l'Ile de France qui devenait l'île Maurice, et ses dépendances Rodrigue, les Seychelles et deux autres îlots. Cependant dès 1816 le gouverneur de Maurice, Farquhar, commença à protester auprès du gouverneur de Bourbon (La Réunion) contre la reprise par la France des comptoirs de Madagascar prétendant que ceux-ci faisaient partie des dépendances de l'Ile de France cédées à l'Angleterre. Bien que son gouvernement ne le suivit pas dans cette doctrine qui faisait de la Grande Ile un satellite d'une petite, Farquhar pendant plus de sept années, ne cessera d'intriguer contre la France, organisant même une armée hova pour nous chasser de notre possession.

Ce ne sera qu'en 1890 alors que la France avait reconnu le protectorat anglais sur l'île de Zanzibar que l'Angleterre fera le même geste en ce qui concerne nos droits sur Madagascar où nous nous établissions solidement et définitivement à partir de 1895.

Il était utile de rappeler cette situation pour comprendre comment l'Angleterre en guerre contre l'Allemagne, menacée par l'impérialisme japonais en Asie, devait en juin 1940 craindre pour ses communications, non seulement avec les Indes, mais aussi avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande. La route n'était plus sous le contrôle d'une alliée, mais d'un pays dont le gouvernement était devenu l'exécuteur des volontés de son vainqueur.

Or l'Allemagne, ou son allié japonais occupant la Grande Ile, c'était une menace grave pour la liberté des mers intéressant les convois britanniques, et aussi pour les territoires anglais bordant la côte orientale africaine du cap à Zanzibar.

Le point d'appui de Diégo-Suarez, à la pointe nord de Madagascar, les aérodromes des plateaux hovas et de

la côte Ouest aux mains des ennemis de la Grande-Bretagne, mettait celle-ci en danger. Elle prit donc ses précautions et l'on ne saurait lui en faire grief. Elle n'intervint d'ailleurs que lorsqu'il fut certain que le gouvernement français de Vichy se montrait incapable de réagir en Extrême-Orient contre l'impérialisme japonais.

Cependant, dès l'armistice, à Madagascar comme dans toutes les colonies françaises, la propagande du général de Gaulle s'était fait entendre. Le gouverneur général n'eut pas le temps de chercher sa voie, car dès le 25 juin, il était rappelé en France et remplacé par son prédécesseur, alors gouverneur général en A.-O. F., dans un mouvement du haut personnel colonial sur l'étrangeté duquel l'attention a déjà été attirée. Le général commandant supérieur était un officier général ducadre de réserve rappelé à l'activité et ayant exercé précédemment la même fonction sous le nouveau gouverneur général.

On pouvait donc supposer que la collaboration de ces deux chefs, qui se connaissaient bien et au courant de la Grande Ile, devait favoriser le maintien de l'ordre. Car déjà la propagande gaulliste et anglaise avait semé le trouble dans les esprits. C'était pour les Français de cette colonie lointaine l'incompréhension d'une défaite très rapide, la crainte de la ruine pour les colons. En outre il existait un sentiment profond d'isolement par suite de l'éloignement de la métropole, qui n'existait peut-être pas en Afrique. Que pouvait la France pour ses enfants perdus à l'extrémité de l'océan Indien, entourés de toutes parts de territoires britanniques. Ici du moins il ne pouvait être question du spectre de la famine que les richesses de l'île excluaient complètement.

Sous une ferme autorité sans doute, la population française serait restée dans le calme, mais la maladresse

chez les uns, les imprudences de langage chez les autres, l'inimitié intempestive du gouverneur vis-à-vis du général furent autant de causes s'opposant à l'union. Finalement, bien que les deux chefs de la colonie fussent rentrés en France au début de 1941 après avoir été remplacés par un haut fonctionnaire dont le calme et la pondération n'avaient d'égaux que ceux du nouveau général, la situation demeurerait troublée chez les Français de la Grande Ile.

Au moment de la signature de l'armistice les effectifs en service à Madagascar s'élevaient à :

- 2.224 européens dont 416 officiers ;
- 4.107 créoles de la Réunion dont 55 officiers ;
- 27.676 militaires indigènes.

Soit au total 34.000 hommes environ, groupés en 3 régiments d'infanterie, 2 groupes d'artillerie de campagne, 1 groupe d'artillerie de côte et de D. C. A. La démobilisation ramenait les effectifs à 23.600 Malgaches et créoles pour la fin de juillet 1940 et ensuite on devait progressivement descendre à 6.000.

Le point d'appui de Diégo-Suarez était armé de 4 pièces de 320 mm., de 4 pièces de 164 mm. et de 4 pièces de 138 mm.

Le nouveau gouverneur général se trouvait au Cameroun au moment de l'armistice ; fait prisonnier lorsque ce territoire sous mandat s'était rallié à la France libre, il fut mis en liberté quelques semaines plus tard et désigné peu après pour Madagascar qu'il avait rejoint non sans difficulté. Une des conditions de l'armistice avait été de suspendre tout trafic maritime et aérien avec la Grande Ile, puis les Anglais étaient entrés en jeu, araisonnant et conduisant à Durban les navires français naviguant dans l'océan Indien. Là, le personnel était soumis à une vive propagande pour passer à la France libre, mais les résultats restaient assez faibles.

Et le 7 décembre 1941, après les États-Unis, l'Angleterre, l'Australie, le Canada, les Indes Néerlandaises, Costa-Rica, Cuba, le Nicaragua, Haïti, le Honduras et le Salvador déclaraient la guerre au Japon. Il devenait évident que l'un ou l'autre des adversaires allait tenter d'employer Madagascar pour ses opérations militaires, maritimes et aériennes. Cependant ce ne sera que quelques mois plus tard, le 5 mai 1942, que les Britanniques attaqueront Diégo-Suarez. Les troupes françaises sous le commandement du colonel Claerbout de l'artillerie coloniale, opposeront une certaine résistance mais succomberont sous l'importance des moyens mis en jeu par l'adversaire. Les Alliés déclarèrent avoir dû prendre leurs sécurités de ce côté par suite des tractations en cours à Vichy avec une mission navale japonaise désireuse d'obtenir l'occupation de Madagascar comme il en avait été pour l'Indochine.

La Grande Ile retrouvera le calme jusqu'en septembre 1942, Diégo-Suarez étant seule occupée par les Anglais, mais à cette date, pour éviter toute surprise des Japonais dans le canal de Mozambique, ils occupèrent sur la côte Ouest Majunga et Morondava (11 septembre) et se portèrent sur Tananarive par la route suivie en 1895 par les soldats du général Duchesne. Malgré la résistance qu'ils rencontrèrent, ils arrivaient dans la capitale le 23 et poursuivaient leur marche sans désespérer vers le sud, en direction de la station thermale d'Antsirabé.

Les débris des forces françaises tinrent encore jusqu'au 7 novembre, date à laquelle elles faisaient leur reddition. Autour du gouverneur et du général commandant supérieur il ne restait plus qu'un nombre infime de Français et une poignée de soldats indigènes.

Si on se place au seul point de vue militaire, il semble que les forces de Madagascar eussent pu tenir la cam-

pagne beaucoup plus longtemps et plus utilement, en conduisant la guérilla au lieu de faire une guerre de position en manœuvrant en retraite. Les ressources du pays le permettaient à la condition d'avoir préparé en temps voulu des dépôts d'armes et de munitions dans des endroits d'accès difficile pour l'ennemi. La faiblesse des effectifs français, la médiocrité des moyens dont ils disposaient, en particulier en aviation, devaient fatalement réduire leur potentiel défensif dans une guerre de position. Au contraire, la longueur et par conséquent la fragilité des voies de communication de l'adversaire s'enfonçant au cœur de l'île pour parvenir et dépasser la capitale, se montrait particulièrement favorable à la guérilla.

Mais les défenseurs appliquèrent le plan de défense établi depuis plusieurs années par les autorités militaires locales et approuvé successivement par le Conseil de défense de la colonie et le Comité de Défense du Département des Colonies.

L'étude des opérations si habilement conduites de 1914 à 1918 dans l'Est-Africain allemand par le général von Lettow Forbeck à la tête d'une poignée de blancs et d'ascaris indigènes contre plus de 250.000 Anglo-Belges dotés de moyens puissants (1) avait prouvé qu'aux colonies, c'est-à-dire sur des théâtres de guerre étendus et avec de petits effectifs, la force de la défense devait être recherchée dans la souplesse, la rapidité des mouvements, la guerre de guérilla en un mot. La résistance des troupes sur des positions défensives était vouée à la capitulation après un temps assez court. Or ce qu'il faut éviter avant tout en pareil cas c'est la destruction des forces dont on dispose. Une pareille méthode demande des chefs hardis, à l'intelligence

(1) Voir *l'Afrique-Orientale allemande et la guerre de 1914-1918*, par le commandant Bührer de l'infanterie coloniale. Fournier, éditeur, Paris, 1925.

souple et rapide, vigoureux autant qu'énergiques. Il n'en manque point dans les troupes coloniales.

Mais, lorsqu'en 1925, certain jeune colonel hasardait timidement de pareilles théories, il fut considéré comme un amoureux de paradoxe, n'ayant rien compris à ce qu'on lui avait inculqué à l'école supérieure de Guerre sur le grand art de la tactique. Il put constater par la suite que les enseignements donnés dans les cours et les écoles militaires de tous ordres et qui faisaient tous abstraction de la guerre coloniale, ne permettraient jamais de faire figurer dans les documents officiels comme les plans de défense, des principes sur la conduite de la guerre s'apparentant plus à ceux de détrouseurs de grands chemins qu'au noble art, lequel n'est que de bon sens mais souvent malmené par des pontifes heureux de couper les cheveux en quatre (1). Au cours de la courte campagne on avait eu à déplorer entre autre morts celle de l'aviateur Assolant qui s'était rendu à Madagascar en 1941 en deux coups d'ailes depuis l'Afrique du Nord, par Djibouti (2).

* * *

V. — COTE DES SOMALIS.

On a vu au précédent chapitre quelle était la situation à la Côte des Somalis, au moment de l'effondrement de l'armée française. Devant nos 10.000 soldats munis de sérieux moyens, sauf en aviation, solidement ancrés au sol de la petite colonie sur une puissante

(1) Peut-être l'étude approfondie des opérations menées en France par les forces de la Résistance viendra-t-elle à ce point de vue, modifier les procédés de guerre. La nation entière en armes doit utiliser la guérilla lorsque le pays est envahi. Il faut donc la préparer à ce type de guerre.

(2) En octobre 1940, le capitaine Assolant qui se rendait à Djibouti par Bizerte et Beyrouth déclarait se charger de conduire à Madagascar, avec une seule escale à Djibouti, une escadrille de Glen Martin.

organisation défensive, commandés par un chef jeune et énergique, la grande armée italienne d'Abyssinie avait préféré attendre les résultats de l'offensive allemande en France, plutôt que de se lancer dans une aventure qui risquait d'être très onéreuse en vies humaines.

Les conditions de l'armistice mettaient le gouvernement dans l'impossibilité de communiquer avec les autorités civile et militaire de Djibouti. Ce fut donc par les Italiens que celles-ci apprirent en même temps la défaite et l'armistice qui en était la conséquence. Si le gouverneur accepta celui-ci, il n'en fut pas de même du général Legentilhomme, commandant les forces franco-britanniques dans les deux Somalies. Non sans raison il se refusa à admettre une situation qui ne lui était signifiée que par l'ennemi et il prétendit continuer la guerre jusqu'à plus ample informé, décision qui lui faisait le plus grand honneur.

La Commission d'armistice italienne alertée par les autorités militaires d'Abyssinie, protesta véhémentement et proposa l'envoi d'une personnalité qualifiée pour faire tomber les scrupules du général. Le général Weygand, ministre de la Défense nationale, désigna pour cette mission un général de corps d'armée appartenant à l'état-major général des troupes coloniales. Celui-ci partit pour Djibouti le 9 juillet dans un avion italien, muni de tous les pouvoirs. Il avait ordre de faire rentrer par la voie des airs le gouverneur et le général, et de régler sur place avec l'ennemi les conditions de détail de l'armistice.

Le chef d'état-major général des Colonies avait cru devoir attirer l'attention du ministre sur le fait que mettre le général Legentilhomme dans l'obligation de revenir par un avion appartenant à une armée ennemie qui n'avait pas eu le courage de l'attaquer, ne manque-

rait pas de créer des difficultés. Par ailleurs la subordination du général français au général anglais Wawell, l'autorité qu'il exerçait régulièrement sur les troupes de la Somalie anglaise devaient inciter les Britanniques à intensifier leur propagande pour que la garnison de Djibouti et son chef continuassent la lutte à leurs côtés. Pour eux d'ailleurs il importait que la Côte française des Somalis ne tombât pas aux mains des Italiens. Il fallait donc traiter avec beaucoup de tact cette question du retour du général. Le général Weygand estimait qu'un militaire n'avait qu'à obéir aux ordres qu'il recevait de ses chefs, mais peut-être eût-il été avisé de penser qu'il y avait des ordres qu'il serait plus habiles de ne pas donner.

Pendant ce temps était arrivé à Djibouti un nouveau personnage qui n'était pas fait pour calmer ceux qui ne voulaient admettre ni la défaite, ni l'armistice. C'était le colonel de Larminat dont j'ai indiqué le rôle actif au Gabon. Il arrivait du Levant où il avait tenté en vain de faire entrer les troupes dans la résistance, contre l'armistice. Aussi lorsque le général envoyé par le gouvernement se présenta à la frontière de la Somalie, y trouva-t-il un officier porteur d'un ordre lui enjoignant de ne pas pénétrer en territoire français « où la présence d'un agent du gouvernement traître » était inopportune, s'il ne voulait pas être « assassiné ». Cet ultimatum énergique émanait du colonel de Larminat qui, on le voit, semblait avoir pris l'autorité. Le général ne se tint pas pour battu et avec beaucoup de crânerie il vint débarquer sur le terrain de Djibouti après avoir informé le général Legentilhomme de son arrivée. Il fut reçu par celui-ci seul et l'entrevue entre ces deux hommes qui se connaissaient bien, s'estimaient et savaient leur valeur réciproque, fut pathétique (1).

(1) Les deux généraux avaient été condisciples de l'école de guerre en 1919.

Le commandant de la Somalie était dans un état de nervosité extrême. Tout en lui reflétait une grande fatigue et son interlocuteur crut l'avoir convaincu. Il réunit les cadres, leur expliqua la situation en France et il pensait avoir rétabli l'ordre qu'il était chargé de conserver, lorsque le général Legentilhomme, au lieu de s'embarquer le 1^{er} août dans l'avion italien, partit avec deux officiers pour la Somalie anglaise où il était attendu. Ce que le chef d'état-major général des colonies avait prévu s'était accompli (1).

Le gouverneur rentra seul dans la métropole, et le secrétaire d'État aux Colonies désigna pour le remplacer un général des troupes coloniales, qui rejoignait son poste le 15 décembre 1940 (2).

Il avait été décidé de diriger sur Madagascar les troupes démobilisées ; on espérait amener en Indochine les Sénégalais et les militaires indochinois, les Comoriens et les Malgaches rentrant dans leurs foyers. Mais les autorités anglaises s'opposèrent finalement à ces mouvements.

Or il n'y avait à Djibouti que quatre mois de vivres environ, à l'exception du riz dont l'approvisionnement était plus élevé (1). Après avoir été chassés de la Somalie anglaise, les Britanniques reprirent l'offensive et arrivèrent aux limites de la colonie française. Ils en établirent le blocus qui, en juin 1941, était complet. A cette date la garnison avait déjà consommé le tiers des chevaux et des mulets, mais les vivres semblaient devoir durer jusqu'au mois de septembre.

(1) Le général Germain, envoyé du général Weygand, rentrait alors, sa mission étant terminée.

(2) Le général Legentilhomme, après avoir brillamment combattu en Abyssinie et au Levant, allait devenir secrétaire d'État à la Guerre dans le gouvernement d'Alger, puis après la Libération gouverneur militaire de Paris.

(3) Situation des approvisionnements à l'armistice : bétail sur pied : 2 mois ; viande de conserve : 45 jours ; farine : 2 mois et demi ; légumes secs : 2 mois et demi ; riz : 8 mois ; sucre : 5 mois et demi ; café, thé : 7 mois ; vin, rhum : 4 mois ; fourrage : 3 mois.

Subitement on désigna comme gouverneur un résident supérieur de l'Indochine, ancien officier de marine, le général restant sur place comme commandant supérieur des troupes. Les deux chefs se connaissaient bien, il avaient été tous deux au contact en Indochine peu de temps auparavant et on pouvait supposer que leur estime réciproque aurait des conséquences heureuses pour la colonie si menacée. Il n'en fut cependant rien et rapidement le nouveau gouverneur demanda le rappel du général, l'accusant d'être d'un loyalisme douteux. A son retour, le général apprit avec surprise qu'il devait au gouverneur sa disgrâce. Il vivait en effet avec celui-ci dans une intimité amicale et confiante qui l'avait conduit dans leurs conversations privées, à exprimer certaines idées et des critiques dont son interlocuteur s'était servi pour se débarrasser d'une personnalité qui, peut-être, le gênait.

On peut juger par ce qui précède qu'aux colonies la tâche des Anglais était facilitée par les rivalités qui divisaient presque toujours les autorités militaire et civile, mais qui, à cette époque, au lieu de disparaître devant la gravité de la situation, étaient poussées à l'extrême chez certains hauts fonctionnaires.

En juin 1941, le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba fonctionnait encore, les agents italiens avaient été licenciés, les Grecs, les Arméniens, les Abyssins avaient été repris en service. Le trafic se faisait sur deux tronçons l'un allant d'Addis-Abéba au pont de l'Ouache détruit, l'autre de l'Ouache à Diré Daoua.

La petite colonie restera fidèle au gouvernement du maréchal Pétain jusqu'en 1943 où, privée de vivres, elle acceptera de se soumettre à celui de la France libre du général de Gaulle. Quelques rares navires auront pu jusqu'à cette date forcer le blocus et emmener à Madagascar des malades, des militaires de la réserve. Cer-

tains de ceux-ci arriveront dans la Grande Ile au moment de l'attaque anglaise sur Diégo-Suarez ou ils seront faits prisonniers. Ce qui est écrit est écrit.

* * *

Dans le Pacifique le gouverneur des établissements français de Papeete apprenait par la radio étrangère la défaite de nos armées et la signature de l'armistice. Il cherchait immédiatement à prendre contact avec les chefs des colonies françaises les plus proches. Or chez ceux-ci l'indécision régnait sur le parti à prendre et le gouverneur général de l'Indochine semblait décidé à rester aux côtés des Anglais, ce qui était indispensable si ce pays voulait conserver sa liberté.

La propagande anglaise agissait rapidement et invitait le chef des colonies du Pacifique à demeurer dans la guerre « quelles que fussent les instructions que lui donnerait son gouvernement ». Ces derniers mots laissaient supposer au gouverneur que le nouveau gouvernement français n'était pas disposé à continuer la guerre aux côtés des Britanniques et il était décidé à attendre des instructions précises, lorsque la voix de la propagande gaulliste se fit entendre... seule, puisque les conditions mêmes de l'armistice enlevaient au gouvernement du maréchal Pétain tout moyen de communiquer librement avec l'Empire. Or la propagande anglaise posait l'ultimatum suivant : ou les colonies du Pacifique restaient aux côtés de l'Angleterre et dans ce cas leur existence était assurée, ou elles refusaient, alors les vivres et en particulier la farine, ne leur parviendraient plus.

La population française, colons et commerçants, allèrent où se trouvaient leurs intérêts, pour les indigènes simplistes auxquels on disait : « Vous aurez de la farine

avec de Gaulle », ils avaient fini par confondre le jeune et ardent général avec un marchand de farine et leur choix était fait.

Que pouvait faire le gouverneur ? Il disposait d'une compagnie d'infanterie coloniale dont le chef était passé dès le début à la Résistance, toute action était impossible. Rappelé en France il fut accusé « d'avoir manqué d'énergie » et mis à la retraite. Les îles du Pacifique, pendant ce temps, s'étaient rangées sous le signe de la Croix de Lorraine pour leur plus grand bien.

A la Nouvelle-Calédonie, le gouverneur fut très hésitant et la population rapidement divisée, mais le voisinage de l'Australie et de sa flotte donnait beaucoup de force à ceux de la Résistance. L'avis *Dumont-d'Urville*, qui se trouvait en rade de Nouméa et restait fidèle au nouveau gouvernement, tenait celui-ci au courant de la situation. Il fut décidé à Vichy que le gouverneur serait embarqué sur un navire de guerre et que le lieutenant-colonel commandant supérieur des troupes prendrait les fonctions de gouverneur en conservant l'autorité militaire. Il lui fut ordonné de maintenir la population dans l'ordre et le loyalisme, ainsi que de répondre par la force à toute action militaire étrangère.

Le nouveau chef de la colonie était un soldat honnête et loyal, incapable de manquer à la consigne donnée, mais son autorité était faible sur la population civile excitée par la propagande britannique. Là encore les rivalités personnelles allaient compliquer la tâche du responsable. Le commandant du *Dumont-d'Urville* qui correspondait directement avec l'amiral Darlan, alors tout-puissant, envoyait contre le gouverneur des télégrammes sévères et tendancieux, le montrant hésitant, de peu d'énergie, etc. Était-ce la jalousie, la rivalité d'arme, le mécontentement de voir ce lieutenant-colonel investi des fonctions de gouverneur, ou était-ce simple-

ment la vérité ? Qui pouvait le discerner à Vichy ? On se décida d'envoyer de Cochinchine un détachement de 100 soldats d'infanterie coloniale bien encadrés pour renforcer les moyens assez faibles (1) dont disposait l'autorité militaire.

L'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, reçut l'ordre de diriger les troupes par l'avis *Amiral-Charner* qui resterait en rade de Nouméa le temps nécessaire pour rétablir définitivement l'ordre. L'amiral ne voulant pas dégarnir de 100 hommes la garnison de sûreté européenne de Cochinchine, rendit compte qu'il mettait en route l'*Amiral-Charner* sans les éléments de renfort. Il dut, sur l'ordre impératif qui lui fut donné, faire revenir le navire de guerre déjà en route et y embarquer les 100 militaires coloniaux. Le 16 septembre l'*Amiral-Charner* quittait Saïgon.

Il était trop tard, les Anglais avaient profité de toutes ces hésitations, de tous ces retards. Le 20 septembre un navire de guerre australien était arrivé dans les eaux de Nouméa et avait obligé le *Dumont-d'Urville* à quitter la Nouvelle-Calédonie. L'*Amiral-Charner*, informé de ce fait, avait simplement rebroussé chemin vers Saïgon.

On peut s'étonner de voir avec quelle facilité la marine française obtempérait aux injonctions des navires de guerre britanniques, aussi bien dans le Pacifique que dans l'Atlantique. Ce fait n'était guère de tradition dans les anciennes marines du roi et de la République où l'on vit si souvent tant de petites navires isolés coulés en combattant, pavillon haut, accablés par des forces très supérieures. On doit donc supposer pour l'honneur de la Marine française que ces retraites si peu glorieuses ont été le résultat du désordre qui régnait alors dans

(1) Effectifs dans le Pacifique en juin 1940 : 1.123 Français dont 52 officiers, 42 indigènes canaques ; sur ces effectifs une compagnie stationnait à Tahiti.

les esprits et aussi de l'imprécision des ordres données par l'amirauté. On peut enfin penser que bon nombre d'officiers de marine n'avaient plus confiance dans leur chef et répugnaient d'entrer en lutte contre nos alliés de la veille.

Le résultat fut d'ailleurs tragique pour la Marine française qui en était finalement réduite à se saborder dans la rade de Toulon. Le splendide personnel de la Marine ne peut pas être rendu responsable des fautes commises par son grand chef. Il devait montrer en 1944 que la Marine française n'avait pas oublié ses traditions faites d'honneur et du dévouement le plus absolu à la patrie.

Ainsi dès septembre 1940 l'Angleterre et ses dominions contrôlaient les établissements français du Pacifique. Ceci allait être une faible compensation aux graves revers qu'ils allaient subir dans cet océan sous la violente poussée de l'impérialisme nippon.

Aux Indes françaisés les cinq comptoirs, débris du riche empire conquis par Dupleix, tombaient rapidement sous le contrôle britannique.

Aux Antilles la situation devait demeurer stationnaire jusqu'au moment où les États-Unis d'Amérique entraient en guerre. Le haut commissaire nommé, comme on l'a vu précédemment, en septembre 1939 pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, restait fidèle au gouvernement issu de la défaite, malgré les procédés d'intimidation des Anglo-saxons.

Au milieu de 1943 les vieilles colonies avaient encore une certaine indépendance malgré la menace permanente qui pesait sur elles sous forme de navires anglais prêts à débarquer leurs troupes. Finalement devant la pression économique, les Antilles se rangeaient sous la Croix de Lorraine et le haut commissaire, après une brève captivité, était rapatrié sur le Portugal.

Enfin les concessions en Chine étaient en 1943 rétro-cédées à la Chine mais non à celle du maréchal Tchiang Kaï-Chek allié des Anglo-Américains et des Russes, mais à celle de Wan Tchun Wai, homme de paille des Japonais. L'influence française en Chine aurait disparu sans la libération du territoire en 1944. Les rivalités que mettent aux prises moins de deux ans après celle-ci les grands États dont l'industrie a besoin d'importants débouchés parmi lesquels la Chine semble le plus important, auront sans doute pour conséquence de rapprocher la grande République d'Extrême-Orient de la Fédération indochinoise avec laquelle elle a des frontières communes, situées dans des régions se complétant au point de vue des richesses minières.

*
* *

En 1940 l'Empire paraissait encore à peu près uni malgré le manifeste lancé hardiment par les autorités françaises du Tchad invitant les colonies à suivre leur exemple et à se ranger sous la Croix de Lorraine. Eût-il été possible de maintenir cette situation longtemps encore ? Cela ne paraissait guère possible. On a pu constater, au cours de ce qui précède, les hésitations, les erreurs, l'incompétence des hommes du gouvernement de Vichy ignorant à peu près tout des questions coloniales et n'ayant aucun sens impérial. Cet état d'esprit des hommes responsables n'a pas manqué de hâter la décision et d'amener l'Empire tout entier en moins de quatre années à ce qu'on a appelé d'abord la « dissidence », ce qui ne voulait rien dire, puis ensuite plus justement la « résistance », laquelle s'exerçait non seulement contre les Allemands mais aussi contre un gouvernement qui, dès Montoire, semblait accepter facilement les conséquences tragiques de la défaite.

Il était inéluctable que la durée de la guerre se prolongeant, les colonies françaises, menacées dans leur vie par un armistice qui les séparait de la métropole, cherchassent à se rattacher au bloc économique dont elles faisaient normalement partie. Or l'enchevêtrement des Empires français et britannique dans ce monde rendu chaque jour plus petit, par la facilité et la rapidité des communications, avait pour conséquence de lier étroitement les terres lointaines attachées aux métropoles France et Angleterre. C'est ce fait si bien connu de ceux qui ont parcouru la terre qu'ont voulu ignorer les hommes qui, à Rethondes le 24 juin 1940, acceptèrent les volontés de l'adversaire. Mais cette vérité qu'ils méconnaissaient, les Anglais ne l'ignoraient pas et ils n'eurent pas de peine à la faire triompher. Si le général de Gaulle eut le mérite d'être, avec M. Mandel et quelques autres, « le premier résistant » se refusant à admettre que la France ait été vaincue par une poignée d'Allemands, c'est parce qu'il avait le sentiment que la patrie, aujourd'hui, ce n'est plus seulement la terre qui va des Pyrénées à la Manche et de l'Océan au Rhin et aux Alpes, mais bien l'ensemble de ces pays, si éloignés fussent-ils de la métropole, conquis aux prix de tant de sacrifices par un petit nombre de Français épris de l'Aventure, braves autant que hardis et énergiques.

Ces hommes et leurs successeurs, les « coloniaux » puisqu'il faut les appeler par leur nom, malgré le sens péjoratif qui lui fut si longtemps attaché, après avoir conquis le sol, surent aussi conquérir l'âme des populations. De ces noirs, de ces jaunes, ils ont su faire des Français dévoués à la patrie et prêts à lui donner leur vie sans aucune arrière-pensée. D'une France aux limites étroites et aux 40 millions d'habitants, ils ont su faire un vaste Empire aux 100 millions d'individus.

En 1940, on l'a vu, la force impériale se préparait à intervenir dans la bataille de tout son poids ; elle n'en eut pas le temps par suite d'une hâte singulière à traiter avec l'ennemi en abandonnant les alliés.

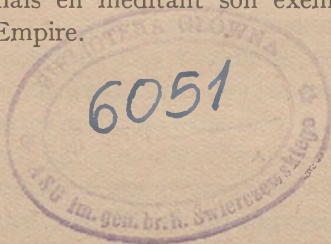
Mais c'est de cet Empire que va surgir en 1944 la nouvelle armée qui, en compagnie de nos alliés et de la jeunesse de France enfin ressaisie, délivrera le sol national. Que cela ne soit jamais oublié, et que les Français, qui ont enfin connu leur Empire lorsqu'ils furent sur le point de le perdre, ne l'oublent pas de nouveau dans l'euphorie d'une victoire qu'en grande partie ils ne doivent qu'à leur Empire et à leurs alliés.

Depuis que ces pages furent écrites, de nombreux événements sont venus mettre l'Empire en danger. Pouvait-il en être autrement après le terrible cataclysme qui a ravagé le monde et les hommes qui le peuplent ? Mais on peut penser, en ce qui concerne la nouvelle Union française que ce n'est là qu'une crise de croissance chez certains de ses enfants. Plus évolués, plus instruits, appartenant par ailleurs à une civilisation ancienne, ils pensent pouvoir voler de leurs propres ailes. Il faut faire confiance à leur intelligence et à leur reconnaissance envers une France qui, sans se soucier peut-être assez des conséquences, leur a appris le sens du mot Liberté.

Il faut, et cela est sans doute indispensable pour l'organisation harmonieuse de l'Union française, que ceux auxquels incombe aujourd'hui la rude tâche de créer cette union, sachent bien ce qu'ils veulent, et qu'ils ne risquent pas des gestes inconsidérés allant de la faiblesse à la rudesse. Il faut qu'ils se souviennent bien que le premier Empire français ne fut pas perdu par Dupleix et Montcalm, mais par les incapables et insouciantes ministres d'une royauté sur son déclin. A tout prix il faut éviter un si fâcheux exemple au début d'une

IV^e République qui se doit de conserver intacte, mais sous une forme plus libérale, l'amitié et la confiance de peuples soumis et pacifiés sous la précédente République, qui surent donner leur sang pour la défendre quand elle fut menacée. Il importe de toujours considérer que si la France, tutrice généreuse, est en droit d'attendre de ses fils de couleur respect, confiance et reconnaissance, elle doit de son côté leur faire confiance, respecter les hommes qu'ils sont devenus et reconnaître leurs sacrifices et leur loyalisme dans les dangers qui l'ont menacée.

Dans ce livre on s'est efforcé de montrer que l'Empire en 1938 était déjà sous le coup de graves menaces par suite de la méconnaissance de son importance et de ses besoins, de l'indifférence de l'opinion publique, de l'esprit partisan. Or il a suffi de la volonté, de l'énergie d'un ministre pour porter remède à une situation fâcheuse. Seul le temps lui manqua pour mener à bien sa tâche. Que d'autres aujourd'hui, sans vouloir faire du neuf, mais en méditant son exemple, veillent au salut de l'Empire.



CROQUIS DES PISTES AFRICAINES

Echelle : 1/30.000.000

- Limites de colonies
- +++++ Voies ferrées
- Pistes



TABLE DES MATIÈRES

L'EMPIRE EN DANGER..... 9

CHAPITRE I. — *Le jour de Pâques 1938 rue Oudinot.* 17

Dialogue entre un ministre et un général. — Comment un ministre peut avoir des responsabilités sans moyen d'y satisfaire. — La défense des colonies n'est pas assurée. — Trop de bureaux militaires sans coordination, de comités consultatifs, mais pas d'organe de commandement. — Insuffisance notable des moyens maritimes et aériens dans la défense des colonies. — Particularisme regrettable des ministères de la Marine et de l'Air. — Des fournisseurs incapables de satisfaire aux commandes. — Un bilan peu réjouissant. — Remèdes à apporter à une situation fâcheuse, sinon grave. — Principes du général Famin pour éviter le désordre et la confusion en matière de défense des colonies. — Le programme du général Bühner. — Pourquoi un chef militaire colonial est dans l'obligation d'intervenir dans la politique intérieure, extérieure et l'économie générale des territoires où il commande. — Premiers résultats obtenus par M. Mandel : il devient membre du Conseil supérieur de la Défense nationale et est doté d'un état-major.

CHAPITRE II. — *Préparation de l'Empire à la guerre.* 37

L'état-major des colonies. — Budget colonial unique pour les forces terrestres, maritimes et aériennes en service outre-mer. — Résistance des Départements de la Marine et de l'Air. — Le ministre des Colonies veut accroître les effectifs en temps de paix et préparer plusieurs millions d'indigènes instruits pour le cas de guerre. — Importance de l'encadrement européen. — Modifications à apporter dans les qualités demandées au soldat de

métier. — Connaissance des langues indigènes. — Accession des indigènes aux grandes écoles militaires et à tous les grades de la hiérarchie militaire. — Suppression du commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole. — Disparition du groupement indochinois malgache et création d'une quatrième division sénégalaise en France.

Matériel. — Le Conseil supérieur de l'armement au ministère de la Guerre. Insuffisance des stocks et de la production. — Remèdes apportés par le ministre des Colonies : achat à l'industrie privée, création d'une industrie de guerre outre-mer. — Utilisation des forces de l'armement révolutionnaire espagnols. — Industries chinoise et indochinoise. — Construction d'une cartoucherie et d'une usine d'avions en Indochine. — Difficultés avec le ministre de l'Air. — Ordre d'urgence dans la défense des colonies. — L'armement des côtes. — Organisation défensive de Djibouti. — Voies de communications impériales. — Équipement en carburant.

CHAPITRE III. — *La politique coloniale et la sécurité de l'Empire*.....

77

Politique extérieure. — Position de la France en Extrême-Orient. — L'impérialisme japonais. — La guerre sino-japonaise met l'Indochine en danger. — Transit du matériel chinois par l'Indochine. — Insuffisance de politique nettement définie par le gouvernement en accord avec nos alliés britanniques. — Mauvaise foi et menaces japonaises. — l'occupation d'Hainan par les Japonais en janvier 1939 menace la sécurité du Tonkin. — Le ministre des Colonies favorable à la Chine. — Mission militaire officieuse auprès du maréchal Tchiang Kai-Chek. — Revendications siamoises, dénonciation du traité de 1925 par le Siam (Thailand). — Traité du 7 décembre 1938.

Conférence de Singapour juin 1939. — L'Indochine position-clef dans le Pacifique. — Insuffisance de protection de la Malaisie.

Défense de la Somalie française. — Conversations entre le chef d'état-major général des Colonies et plusieurs personnalités anglaises. — Projet d'organisation de groupements de force franco-britanniques hors de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

La politique coloniale intérieure. — Nécessité de réformes politiques et sociales en Indochine. — Les grands groupements coloniaux en France. — Le Salon de la France d'outre-mer.

CHAPITRE IV. — *L'Empire dans la guerre (1^{er} septembre 1939, 24 juin 1940)*.....

1. Ampleur de la mobilisation dans l'empire. — Enthousiasme des populations indigènes pour répondre à l'appel. — M. Mandel et l'accroissement prévu des effectifs. — Affectations spéciales abusives.

2. — Utilisation de la force indigène dans la guerre. — Propositions du chef d'état-major général des Colonies, le 15 septembre 1939. — Son rôle d'arbitre entre les organes fournisseurs, transporteurs et utilisateurs des indigènes en vue d'un rendement maximum. — Note du chef d'État. — Major général du 23 septembre 1939 au sujet de l'emploi des forces indigènes groupées en masse de choc dans la bataille de rupture.

3. — Le Grand Quartier Général de Vincennes et le Comité de Guerre. — Conférences hebdomadaires des chefs d'état-majors généraux. — Neutralité douteuse de l'Italie, ses répercussions sur l'action des alliés dans les Balkans. — Les projets alliés en Belgique et aux Pays-Bas. — Projet d'action militaire dans le Proche-Orient (5 décembre 1939). — Les réticences britanniques à ce sujet. — Intervention alliée en Norvège. — L'année 1940 devait, sauf offensive ennemie, rester une année de préparation. — Conception de l'armée de l'Empire. — Offensive allemande du 10 mai 1940. — Le dernier comité de guerre à l'Élysée, 16 mai. — Ceux qui veulent demeurer fidèles aux engagements pris vis-à-vis des alliés et les autres.

4. — Le rôle des colonies jusqu'à l'armistice. — Le loyalisme des populations indigènes. — Rappel en Indochine de la mission militaire de Chine. — L'Indochine se prépare à la guerre, elle mobilise 110.000 hommes et 115 avions. — Entente entre les autorités locales en Extrême-Orient mais non suivie par leurs gouvernements. — Préparation à la guerre en Afrique Noire. — Les pistes sahariennes et transversales du centre africain. — Organisation du commandement aux Antilles. — Le point névralgique de Djibouti. — Le général Wawel précise la mission du commandant supérieur. — Concentration italienne au début de juin 1940 sur les frontières des Somalies françaises et britannique. — Situation des alliés à cette date en Afrique-Orientale. — Les instructions données par le chef d'état-major général des Colonies au général commandant supérieur. — Entrée en guerre de l'Italie (10 juin 1940).

5. — M. Mandel ministre de l'Empire et son successeur M. Louis Rollin. — Le salon de la France d'outre-mer. — La capitulation de la Belgique et le

Congo belge. — Action énergique du ministre des Colonies pour maintenir la colonie belge en guerre aux côtés des alliés.

6. — Les troupes coloniales aux armées. — Dépôts coloniaux et camps pour les troupes indigènes. — Les grandes unités coloniales aux armées. — Mémorial de l'Empire.

7. — La débâcle. — Le ministère Paul Reynaud. — Le départ de Paris (10 juin 1940). — Le repli sur le Cher. — Conférence franco-britannique de Tours (13 juin). — Paul Reynaud contre l'armistice. — Repli sur Bordeaux. — Répercussions certaines de l'armistice dans l'Empire. — Gouvernement du maréchal Pétain. — Arrestation de M. Mandel et du général Bührer. — Bombardement aérien de Bordeaux (nuit du 20 au 21 juin). — Difficultés pour informer les colonies de l'armistice. — Mutations dans le haut commandement colonial. — *Le Massilia*. — Départ de Bordeaux (28 juin).

CHAPITRE V. — *Les colonies après l'armistice (juin 1940, septembre 1941)*..... 205

1. — Le ministère des Colonies à Vichy. — La résistance aux colonies, pourquoi l'armistice la rendait inéluctable. — La propagande britannique Mers-el-Kébir. — L'amiral Darlan propose une opération de représailles contre Freetown (Côte de l'Or), son impossibilité matérielle. — M. Lémery ministre des Colonies (13 juillet). — Le secrétariat d'État aux Colonies est rattaché au ministère des Affaires étrangères. — Menaces japonaises contre l'Indochine. — Propositions chinoises en vue d'une alliance défensive avec l'Indochine. — L'amiral Platon remplace M. Lémery. — Le chef d'état-major général des Colonies quitte son emploi le 6 novembre 1940. — Les « Marins » au ministère des Colonies. — L'Hôtel Britannique à Vichy. — La révolution nationale de juin 1940 n'est autre que la lutte sournoise pour le pouvoir entre de grands ambitieux.

2. — Les troupes coloniales après l'armistice. — Les pertes en militaires indigènes au cours de la campagne de mai-juin 1940. — Le lieutenant noir N'Tchorere (gabonais). — Les Allemands veulent l'autonomie complète des forces françaises d'outre-mer. — Opposition du général Huntziger, ses raisons. — Projet d'autonomie complète : l'armée du ministère de la France d'outre-mer futur. — La démobilisation. — Les régiments coloniaux de l'armée de l'armistice. — Rapatriement des Sénégalais en A.-O. F.

3. — Les commissions d'armistice et les colonies. — Fonctionnement des commissions d'armistice. — Demandes du Département des Colonies en vue de renforcer les forces stationnées aux colonies. — Projets des ministres de la Guerre et des Colonies d'une action militaire contre le Tchad, les chefs coloniaux y sont opposés.

4. — Les colonies dans la guerre. — Importance pour les Britanniques de maintenir l'Empire français en guerre à leurs côtés. — Mouvement militaire à Brazzaville. — Le manifeste du Tchad du 26 août 1940. — Les assurances anglaises au sujet de l'intégrité des territoires coloniaux français. — La situation morale en A.-O. F. — Tentative des forces de la France libre sur Dakar (8 juillet). — Le général Weygand haut-commissaire en Afrique. — Renforcement britannique en Afrique Noire. — Une action de force en Afrique Centrale en novembre 1940 était inexécutable. — Situation en Indochine. — Le général Catroux, gouverneur général, remplacé par l'amiral Decoux. — L'ultimatum japonais du 3 août. — Comment et pourquoi en août 1940, la France courut le risque de perdre son empire d'Extrême-Orient. — Les responsables. — Comme en 1752, l'esprit mercantile et l'ignorance triomphent au détriment de la patrie. — Note du chef d'état-major général des Colonies sur les « Possibilités de défense de l'Indochine », du 12 août 1940. — Ordres du ministre de la Défense nationale. — L'affaire de Langson, 22-24 septembre 1940. — Traité avec le Japon ratifié le 29 juillet 1941. — Opérations militaires sur les frontières siamoises, janvier 1947. — Conditions de la paix avec ce pays. — Appui donné par le Japon au Siam.

Les Anglais à Madagascar (mai-septembre 1942) à la Côte des Somalis, dans le Pacifique et aux Antilles.

6051

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DES IMPRIMERIES BELLENAND
A FONTENAY-AUX-ROSES (SEINE)
LE 20 DÉCEMBRE 1947.
65.309.

Dépôt légal Éditeur 4^e trimestre 1947.



EXTRAIT D

BIBLIOTEKA

ASG

NAUKOWA

13643

JEAN D'ESME

Membre de l'Académie des Sciences Coloniales

A TRAVERS L'EMPIRE DE MENELIK



GÉNÉRAL*****

AUX HEURES TRAGIQUES DE L'EMPIRE



ARY LEBLOND

LE TRÉSOR DES SALANGANES



JACQUES CHEVREUSE

LA ROUTE DE BOGHARI



CHARLOTTE RABETTE

DONVORRO LA TORNADE



JEAN BENILAN

COUP DE BAMBOU 1940



OFFICE COLONIAL D'ÉDITION
